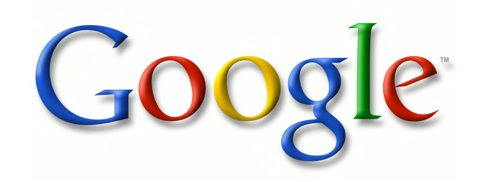
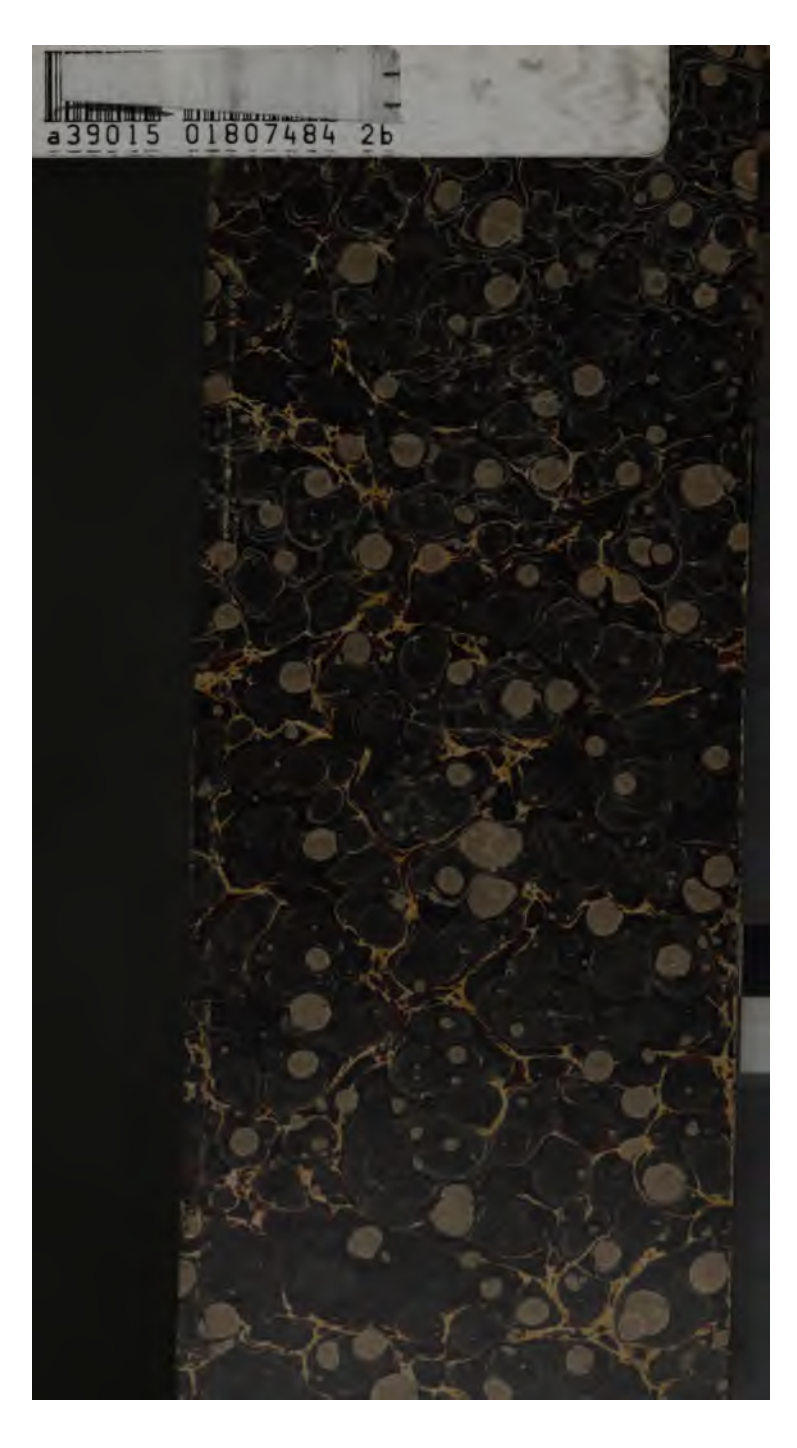



a39015 01807484 2b

NOUVELLE
REVUE RÉTROSPECTIVE

NOUVELLE

REVUE RÉTROSPECTIVE

IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET Cie

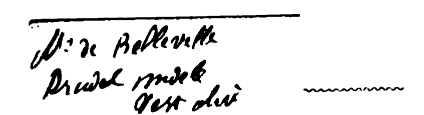


PARIS

57, RUE DE SEINE, 57

Directeur : Paul Cottin

Nouvelle Revue
RÉTROSPECTIVE



re (Juillet-Décembre 1899)

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE*

55, rue de Rivoli, 55

1899

Rom. Lang
Hachette
12.1.54
89369

MATIÈRES DU TOME XI

**

MATIÈRES DU TOME XI

**

INDEX

Embarquement de l'Empereur à Rochefort (1815).

Notes et lettres
du général baron Charles Lallemand (1).

... Napoléon quitta Rochefort le 8 juillet pour se rendre à bord de la frégate la *Saal*, dans la rade de l'isle d'Aix. Il pouvait, de là, plus facilement prendre une détermination, selon les circonstances, et saisir l'instant favorable pour l'exécuter, aussitôt que les dernières dispositions seraient faites.

Là, plusieurs marins d'une expérience consommée parlèrent encore du projet d'embarquement à l'embouchure de la Gironde, et démontrèrent que ce projet était évidemment celui auquel on devait s'arrêter.

---

(1) Communication de la famille d'un neveu par alliance du général baron Lallemand.

Nombreuses sont les relations concernant cet embarquement. La *Nouvelle Revue Rétrospective* en a déjà publié deux, pour sa part (Voir tome II, p. 420, et tome VII, p. 241). Celle-ci emprunte une importance particulière à la personnalité de son auteur.

Les biographies parlent des vaines demandes faites par le général pour accompagner l'Empereur. Les détails contenus dans cette relation, malheureusement incomplète, et dans les deux lettres qui l'accompagnent, montrent tout ce qu'il eut à souffrir. Emprisonné avant le 20 mars 1815, condamné à mort en 1816 par contumace, emprisonné de nouveau à Malte par les Anglais, errant en Orient et en Amérique où il essaya de fonder une colonie militaire au Texas (*Champ d'Asile*), réintégré dans son grade et nommé pair de France par le gouvernement de Louis-Philippe, le général Lallemand fut le type du dévouement le plus absolu à Napoléon.

On nous fait espérer d'autres communications.

Mais plusieurs des officiers qui accompagnaient l'Empereur, et particulièrement ceux qui, possédant depuis plus longtemps sa confiance, avaient près de lui plus d'accès et d'influence, n'étaient pas en faveur de ce dernier projet, et, ne voyant que des obstacles dans tous ceux qui se présentaient, causaient des lenteurs dans les dispositions.

La tiédeur avec laquelle ils accueillaient les projets, l'irrésolution qu'ils ne cessaient d'entretenir étaient occasionnées principalement par le désir qu'ils avaient énoncé, même avant le départ de la Malmaison, de voir l'Empereur prendre le parti de se rendre en Angleterre.

On est tout à la fois accablé d'étonnement et de douleur en voyant des hommes dont le jugement devait être éclairé par l'expérience, qui donnent à l'Empereur toutes les preuves d'un dévouement sincère, agir dans le même sens que ses ennemis qui ont conjuré sa perte, — eux qui verseraient leur sang pour lui avec orgueil, qui sont prêts à lui faire le sacrifice de leur vie, qui ont ambitionné, avec ardeur, l'honneur de partager son infortune, et qui sont incapables de s'en séparer volontairement.

Tel est cependant le secret de la destinée que l'Empereur a subie; telles sont les causes qui l'ont précipité vivant dans un tombeau. Il eût pu conserver sa liberté et atteindre une terre hospitalière.

Malheureusement aussi, dès qu'il ne fut plus

question d'un haut intérêt politique, dès qu'il n'y eut plus rien à faire pour la gloire, l'Empereur devint trop indifférent pour tout ce qui n'était que considération personnelle. Il s'occupa trop peu de lui-même et abandonna entièrement le soin de sa situation aûx hommes qui l'accompagnaient. Il pouvait se confier en des mains plus fidelles, mais guidées par des yeux moins clairvoyants.

Frappé des vérités que m'avaient démontrées les marins avec lesquels je m'étais entretenu des moyens d'assurer le départ de l'Empereur, j'insistai seul, mais j'insistai fortement sur le projet de faire partir l'Empereur de l'embouchure de la Gironde, et sur la nécessité de s'en occuper avec la plus grande activité. On ne me répondit que par des objections sur l'exécution, et des doutes sur la certitude des moyens. Tout ce que je pus faire entendre, ce fut qu'au moins on ne devait pas négliger légèrement un projet qui pouvait sauver l'Empereur. Tout ce que je pus obtenir, ce fut d'aller moi-même m'assurer de la vérité sur les lieux.

Je m'y rendis par Royan, et il me fut bien facile de me convaincre de la solidité du projet. Je m'assurai qu'il était facile de passer en partant du point désigné. Les dispositions les plus sages avaient été faites ; tout était prêt depuis plusieurs jours. Les bâtiments destinés pour l'Empereur sortirent depuis, et plusieurs firent leur route sans avoir été visités par l'ennemi, quoiqu'ils

eussent à peine cherché à l'éviter, quoique l'on n'eût pris aucune des précautions, aucune des mesures qui avaient été réglées pour assurer le passage de l'Empereur, s'il avait adopté ce parti.

Cependant le général Savary et M. de Las Cases avaient été envoyés, du 10 au 11, en parlementaires à la croisière anglaise composée du vaisseau le *Bellérophon* et de la corvette le *Myrmidon*. Ils étaient porteurs d'une lettre du général Bertrand pour le commandant de la station : c'était le capitaine Maitland. Lorsqu'il eut pris connaissance de la lettre, sur la question qui lui était faite s'il avait reçu les passeports demandés pour l'Empereur, il répondit qu'il n'était instruit de rien relativement aux passeports, et ne pouvait répondre à la demande qui faisait l'objet du message.

[Ici, une lacune dans le manuscrit. Comblons-la par les détails suivants puisés dans le *Mémorial:*

L'entrevue dont il vient d'être parlé est du 8 juillet. Las Cases et Savary quittèrent le *Bellérophon* après avoir reçu du capitaine Maitland, la déclaration que l'Empereur, s'il se rendait à son bord, serait conduit en Angleterre, où il n'aurait aucun mauvais traitement à craindre.

Le 14, Las Cases, accompagné, cette fois, du général Lallemand, retourne au *Bellérophon* dont le capitaine leur réitère ses premières assurances. Leur réponse est que, sans préjuger la décision de l'Empereur, ils le croient disposé à se rendre en Angleterre afin d'y prendre des sauf-conduits pour l'Amérique. Le capitaine réplique qu'il ne peut, en aucune manière, garantir que ces passeports seront accordés.

Rendons, maintenant, la parole au général.]

Lorsque nous eûmes ainsi traité de ce qui concernait l'Empereur, je dis au capitaine

Maitland qu'ayant pris une part assez active aux derniers événements qui avaient eu lieu en France, je désirais avoir la certitude que ni moi, ni aucun de ceux qui se trouvaient dans le même cas, nous ne pourrions être recherchés pour le parti que nous avions pris.

— « Vous n'avez rien à craindre, répondit le capitaine Maitland, tout cela est étranger au gouvernement anglais. Vous venez de votre plein gré en Angleterre; aucune autorité ne peut vous y poursuivre. — J'ignore, observai-je, quelle résolution prendra l'Empereur, mais, s'il vient en Angleterre, si je l'y accompagne, je ne veux pas être exposé à des persécutions sous le prétexte que je suis dans un cas particulier qui n'a pas été prévu, et que je devais connaître. Je n'ai jamais eu l'intention d'aller en Angleterre; rien ne m'y force, et je vous déclare positivement que je n'y viendrais pas, non seulement s'il restait le plus léger soupçon que je puisse être remis en France, mais si je pouvais courir le risque de voir ma liberté restreinte ou d'être inquiété en aucune manière. — Cela est impossible, dit avec chaleur le capitaine Maitland; en Angleterre, le Gouvernement n'est pas despotique, il est obligé de se conformer aux lois et à l'opinion. Vous êtes sous la protection des lois anglaises, dès que vous êtes sous celle du pavillon britannique » (1).

(1) Cf. le *Mémorial* de Las Cases, qui rapporte la conversation en termes semblables.

Au moment où l'on se sépara, le capitaine Maitland dit que, si l'Empereur se décidait à venir à son bord pour aller en Angleterre, il désirait en être prévenu avant son arrivée et recevoir le plus tôt possible la liste des personnes qui devaient l'accompagner, afin de faire toutes les dispositions nécessaires pour recevoir chacun le moins mal qu'il se pourrait.

Nous revînmes dans la matinée, rendre compte de notre mission.

L'Empereur ayant reçu le rapport de notre conférence avec le capitaine Maitland, inaccessible au plus léger soupçon de perfidie, se décida d'autant plus facilement à accepter la proposition qui lui était faite, que les discours continuels de la plupart des personnes qui l'entouraient avaient dû le préparer à prendre un parti semblable.

Ne voulant pas, cependant, disposer entièrement et sans leur aveu du sort des hommes qui lui étaient restés fidèles, il fit appeler les principaux officiers qui se trouvaient alors près de lui. Les autres étaient embarqués, et déjà hors des Pertuis, attendant ses ordres pour continuer leur route.

Les officiers qui se réunirent chez l'Empereur étaient les généraux Bertrand, Savary, Lallemand, Montholon, Gourgaud et M. de Las Cases. Après qu'il eut été donné connaissance des propositions du capitaine Maitland et de toute la conférence qui avait eu lieu avec lui, l'Empereur

demanda à chacun de ces officiers quel était son avis.

L'impression de ce dernier entretien est encore tout entière dans mon âme; elle ne s'en effacera jamais.

L'Empereur paraissait s'oublier lui-même pour ne songer qu'à ses compagnons d'infortune et à la France ; ses regards étaient tournés vers elle ; elle avait toutes ses pensées : « Les intrigants l'ont perdue, disait-il ; des hommes corrompus se sont joués de son indépendance et de sa gloire ; mais je ne me plains pas de la nation, elle n'a pas cessé d'être vaillante et magnanime ».

Il parla ensuite avec tendresse de son auguste mère, de ses sœurs, de ses frères qu'il a toujours aimés, de vous, M. le Comte (1), dont il s'était plu à cultiver la jeunesse, dans des temps prospères.

Son cœur était agité par le souvenir de son fils et de l'Impératrice.

— « Mais je ne puis vous charger de rien pour ma famille, me dit-il, j'ignore quand on vous rendra votre liberté et, lorsque vous l'aurez recouvrée, l'Amérique sera sans doute votre seul asile. »

C'est ainsi que je quittai l'Empereur, toujours grand, toujours supérieur au destin, toujours digne de lui-même.

---

(1) Ce passage semble indiquer que notre texte fut rédigé plus tard pour un membre de la famille de Napoléon.

Le général Lallemand, à S. E. mylord comte Bathurst, ministre secrétaire d'État pour le département de la Guerre.

Mylord,

Dans la circonstance extraordinaire où nous nous trouvons, je crois devoir m'adresser avec confiance à votre seigneurie, bien persuadé que lui exposer la vérité sur ce qui nous concerne, c'est fixer notre sort selon les lois de l'équité.

Je n'ai pu recevoir qu'avec le plus grand étonnement la communication de l'article qui me concerne, dans la notification remise hier à l'Empereur Napoléon. J'ai de la peine à comprendre l'exception dont je suis l'objet, car je repousse l'idée qu'elle puisse avoir quelque rapport avec la proscription militaire que les journaux m'apprennent avoir été frappée en France contre moi.

Les lois libérales de l'Angleterre pourraient-elles se prêter à une pareille mesure envers un homme qui est venu de bonne foi accepter un asile qui lui était offert ?

J'étais libre de ma détermination, j'avais reçu des passeports du gouvernement qui existait en France, et je pouvais me rendre dans le pays où il me convenait le mieux de me fixer. J'avais l'intention de me rendre en Amérique ou en Danemark, lorsque le capitaine Maitland m'ayant

assuré qu'il pouvait me recevoir à son bord et me transporter en Angleterre, mes incertitudes se trouvèrent fixées; il ne pouvait m'en rester surtout lorsqu'il me déclara formellement que, passant en Angleterre sous la protection du pavillon britannique, j'y serais sous la protection du Gouvernement et que je ne pouvais, dans aucun cas, être remis en France.

La parole d'un capitaine de vaisseau de S. M. Britannique ne peut être un piège qui compromette l'existence ou la liberté de celui qui s'y est livré avec bonne foi.

En venant chercher l'hospitalité sur le sol d'Angleterre, j'ai dû avoir une entière confiance dans la protection des lois, la loyauté généreuse de la Nation et la magnanimité du Prince.

Je suis donc autorisé, aujourd'hui à réclamer cette protection que le droit des Gens, la parole du capitaine Maitland, que toutes les lois divines et humaines doivent m'assurer, au jugement de toute les nations. Je demande, en conséquence, qu'il me soit permis d'habiter l'Angleterre avec ma femme qui y a été élevée et que j'attends, ou de me rendre dans tout autre pays dont le séjour pourrait convenir à mes intérêts, ou à ceux de ma famille. S'il pouvait être utile d'établir en ma faveur quelqu'autre considération, j'invoquerais ici le témoignage de M. le général Slade et de M. le général Long que je n'ai connus que sur les champs de bataille, mais qui savent la conduite que j'ai toujours tenue envers les mili-

taires anglais que le sort des armes a mis quelquefois en mon pouvoir.

J'invoquerais surtout le témoignage des militaires blessés du 1er régiment de Dragons lourds et du 3e des gardes-dragons lourds dont mes soins ont sauvé les jours au village de Maquilla, en Estramadure, au mois de juin 1812, et qu'en raison de leurs blessures, je remis sans échange à M. le général Slade.

Peut-être que celui qui n'a usé des droits de la guerre ou du commandement que pour sauver, après le combat, les soldats anglais, pour leur prodiguer des soins, pour les rendre à leur patrie ou à la liberté, a-t-il aussi le droit de réclamer aujourd'hui la protection spéciale de la nation anglaise ou de son gouvernement.

Je m'adresse donc à votre Seigneurie, mylord, avec toute la confiance qu'inspire votre caractère, pour vous prier de vouloir bien être mon interprète auprès de Son Altesse Royale le prince Régent, et m'obtenir la protection que réclament en ma faveur le droit des Gens, la parole du capitaine Maitland et la bonne foi avec laquelle je m'y suis livré.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse considération, de votre seigneurie, mylord, etc.

A bord du *Bellerophon*, le 1er août 1815.

Le général Lallemand au capitaine Maitland.

En rade de Plymouth, le 11 août 1815.

Monsieur le capitaine,

Quelle que soit la confiance que nous devions avoir dans la parole que vous m'avez donnée lorsque je suis venu pour la première fois à votre bord, le 14 du mois dernier, ainsi que dans les assurances que vous nous avez réitérées depuis, diverses circonstances, cependant, se réunissent pour nous causer des inquiétudes et troubler la sécurité dont nous devions jouir sous votre pavillon.

Avant que le *Bellerophon* sortît de la rade de Plymouth pour aller à la rencontre du *Northumberland*, des bruits avaient couru que nous serions transportés à bord de la frégate française la *Duchesse d'Angoulême*, pour être conduits en France. Cette frégate est venue mouiller, hier, assez près de votre vaisseau, et rien n'a démenti les bruits qui nous étaient parvenus. Les mesures de rigueur que l'on exerçait contre nous, loin de s'être relâchées depuis le départ de l'Empereur, n'ont fait que s'aggraver encore; nous ne recevons aucune réponse aux justes réclamations adressées à votre gouvernement. On nous prive de toute communication, on nous refuse même celle des conseils qui nous seraient si nécessaires. Depuis plus de quinze jours, nous n'avons acquis

aucune certitude que nos droits seront respectés, que l'équité ne sera pas sourde à nos voix.

La lettre même que vous avez écrite à lord Melville, le 31 de juillet, cette lettre qui devait nous rassurer, que vous n'avez écrite que dans cette intention, nous présente cependant aussi des motifs d'inquiétude, depuis que nous avons pu en avoir une traduction plus exacte.

Cette lettre, qui exprime des sentiments qui vous honorent, renferme une phrase qui peut produire une erreur funeste pour nous : vous dites que, lorsque nous avons obtenu la protection du pavillon britannique, sous la sanction de votre nom, il n'a été stipulé aucune condition. C'est cette phrase qui est peu propre à faire connaître les circonstances exactes qui nous concernent. Je dois le rappeler à votre mémoire, et vous prier de vouloir bien en donner connaissance à votre gouvernement.

Veuillez vous rappeler, Monsieur, que je vins, le 14 juillet, en parlementaire à votre bord, avec M. le comte de Las Cases ; que ce jour-là, après avoir traité la mission qui concernait l'Empereur Napoléon, je vous demandai si les personnes et moi particulièrement, qui avaient marqué dans les derniers événements de leur pays, pouvaient craindre, en venant en Angleterre, d'y être inquiétés pour ces faits, et seraient en danger d'être remis par le gouvernement anglais au gouvernement français. Vous repoussâtes cette idée en affirmant que cela ne se pouvait pas.

Après être restés quelque temps à votre bord, à converser sur divers objets, lorsque, au moment de partir, nous résumâmes ce qui avait été dit relativement à l'Empereur, je vous réitérai la question qui me concernait. Vous me réitérâtes la même réponse, vous m'assurâtes qu'étant reçus sous la protection du pavillon britannique, nous étions sous la protection du Gouvernement, et que nous ne pouvions, dans aucun cas, être livrés.

Je retournai à terre ; j'avais des passeports en règle, je pouvais partir sur des bâtiments neutres pour me rendre dans quel pays j'aurai voulu choisir. Plein de confiance dans l'assurance que vous m'aviez donnée, je revins, le lendemain 15, avec l'Empereur, à bord du *Bellerophon*. Sans cette assurance, je ne serais pas revenu à votre bord, je ne serais jamais venu en Angleterre, mais je devais avoir confiance dans l'hospitalité qui m'était offerte, je devais croire à la garantie que me donnait un capitaine de vaisseau de S. M. Britannique.

Telles sont, Monsieur, les circonstances qui établissent la sainteté de mes droits, et dont je vous prie de bien vouloir rendre compte à votre Gouvernement. Vous devez juger que sa décision à notre égard peut être tout à fait différente, s'il en est instruit. Vous y attachez trop d'intérêt pour nous et pour vous même, pour que je ne sois pas persuadé que vous vous empresserez de faire cet acte de justice et de loyauté, qui est

digne de votre caractère, que nous désirons vivement, le duc de Rovigo et moi, et qui peut nous être de la plus grande importance (1).

Fréjus pendant les Cent-Jours.

Lettre annotée par Sieyès (2).

Cette lettre est arrivée cejourd'hui 22. Elle est écrite par un employé des postes, S..., écrite à son cousin P. An..., aussi employé aux Postes, à Paris.

M. Sieyès, conseiller à la Cour de Cassation, atteste l'autenticité de cette lettre, connoissant touts ces individus.

Depuis le commencement de la Révolution, Fréjus a toujours une conduite modérée, mais ferme, et a été invariablement attaché aux vrais principes d'une sage liberté, sans aucun mélange d'exaltation reprochable : même dans le temps de la plus forte Terreur, il n'y a pas eu une goutte de sang répandu, point de dénonciations, et on n'y a jamais souffert ce qui pouvait troubler la tranquillité publique.

SIEYÈS.

---

(1) En réponse à ces lettres, le général fut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, envoyé prisonnier à Malte.

(2) Communiquée par M. PAUL ARBAUD.

Fréjus, le 14 Avril 1815.

Je ne sais, mon cher ami, par où commencer : depuis ma dernière lettre, du 4 Mars, nous avons été témoins d'une si étonnante révolution, que nous oublions maintenant toutes les idées que nous avons eues depuis son débarquement, pour nous livrer entièrement à l'admiration et à la joie. Ce n'est qu'aujourd'hui que nous avons reçu des journaux de l'Empereur, quatorze numéros à la fois.

A la nouvelle de son débarquement, Marseille se livra à des farandoles insensées, s'amusa à promener le buste du roi en jettant les hauts cris, selon leur coutume, et ceux qui partirent ensuite n'arrivèrent pas à tems à Sisteron. Notre préfet fit proclamation sur proclamation ; on annonça qu'il était bloqué près Gap ; cela fut d'un très mauvais effet, puisque deux jours après, nous apprîmes son entrée à Grenoble.

Les Marseillais, fort sots, s'en retournèrent et tentèrent de couvrir leur honte avec le sang du prince Masséna : il se sauva et fit établir son quartier général à Toulon, qu'il fit armer sans délai.

Le 5, il passa les trois officiers pris à Antibes : ils avaient leur épée, mais ils étaient escortés de 25 à 30 soldats. C'était un dimanche : il faisait très beau, toute la ville était sur le grand chemin pour les voir. Au lieu de vouloir les assassiner comme à Cannes, nous les reçûmes

très bien. Lagostena (1) reconnut un capitaine de la Garde qui avait été son sergent-major; Flori (2) en reconnut un autre ; on leur donna des chemises et furent coucher au Muy, après avoir dîné.

Les 20 grenadiers ou chasseurs de la Garde arrivèrent les jours suivants. On n'en conduisait que six ou sept à la fois. On était étonné à l'aspect de tels hommes ; j'eus le cœur navré en voyant mettre en prison les vainqueurs de l'Europe entière. Quelques personnes leur donnèrent secrètement de l'argent. Ils furent très contents de nous. Les officiers dirent qu'ils étaient débarqués 1 300 en tout ; que l'Empereur parlait de Fréjus sur le brick, et qu'il avait l'intention de venir aborder ici, mais le calme ne lui permit pas de pousser plus loin.

Notre préfet (3) nous révolta tous quand il dit d'imiter la conduite qu'avait tenue la Vendée. Il ajouta même : « Si vous n'avez pas d'armes, allez en prendre dans les rangs ennemis ! » Chacun fut sourd à ces appels, on fit partir quelques hommes de force, mais ils ne furent pas loin.

Nous sûmes indirectement la prise de Lyon. Un jeune officier de poste à Saint-Raphaël, cet hyver, se trouvant avec l'Empereur, à Lyon, écrivit à quelques messieurs de Saint-Raphaël (4). Les lettres furent arrêtées par le maire entre les

---

(1) Officier retraité (*Note de Sieyès*).
(2) Autre officier retraité (*Note de Sieyès*).
(3) Marquis de Bouteillier (*Note de Sieyès*).
(4) A un quart de lieue sur la mer (*Note de Sieyès*).

mains du piéton et, comme il y en avait une pour le pauvre Feris (1), il fut pris, mené à Draguignan et mis en prison. Les autres s'échappèrent dans les bois, mais dix jours après, c'était le 3 de ce mois, quand le préfet lui donna la liberté en reconnaissant son innocence.

Enfin, le 27 ou 28, la nouvelle sourde de l'entrée de l'Empereur à Paris nous parvint. Tout le département restait tranquille, mais Fréjus ne pouvait plus se contenir, l'on parlait hautement. Enfin, le 2 de ce mois, jour de dimanche, il y eut un dîné chez Delvox (2), où l'on invita un capitaine venant de l'île d'Elbe, que l'on conduisait à Toulon. Après le repas, on sortit avec la cocarde tricolore, et l'on fit la farandole avec tambour et aux cris de *Vivè l'Empereur !* Le trembleur de M. Lacépède (3) assembla le conseil, où l'on dressa rapport de ce qui se passait dans la ville.

Le lendemain 3, quand nos gens étaient à Saint-Raphaël, à se livrer à la joie, le sous-préfet arriva avec une douzaine de gendarmes. A cette nouvelle, les habitants menacés coururent aux armes, enfoncèrent le dépôt de Saint-Raphaël, prirent les fusils et les cartouches et se retranchèrent, au nombre de 60 au moins, sur la mon-

---

(1) Revenu des prisons anglaises (*Note de Sieyès*).
(2) Traitteur (*Note de Sieyès*).
(3) Maire placé par le préfet, remplaçant Colle (*Note de Sieyès*).

tagne de Saint-Sébastien (1): leur avant-poste était à Saint-Raphaël. Le sous-préfet convoqua le conseil, et MM. Pascal père et Grisole aîné (2) furent députés de suite vers eux pour leur dire de rentrer, avec promesse de n'être point poursuivi. Ils demandèrent à parler au sous-préfet : il s'y rendit sans escorte, et ne purent être d'accord. Ils demandaient Feris et la liberté de ceux qui étaient fugitifs. M. Colle parlementa le reste de la journée, et ils rentrèrent le soir.

Le lendemain 4, l'on apprit que le préfet ramassait des gardes nationales pour les envoyer ici, et qu'il avait envoyé la nouvelle de notre révolte au prince Masséna. MM. Vernet (3) et Grisole furent députés vers le prince. Alors nos gens, pour ne pas être surpris, furent campés bien armés dans l'enclos d'Augustin Grisole (4), entourés de sentinelles. Pendant la nuit, ils avaient même six hommes au pont de bois (5). Au retour de nos envoyés (6), ils rentrèrent et mirent la cocarde bas.

Le préfet, cependant, pressait la rentrée des deniers publics, mais on ne se pressait guères. Le 10, dès le matin, Draguignan, fatigué d'attendre les nouvelles que le préfet retenait

---

(1) Près de Saint-Raphaël (*Note de Sieyès*).
(2) Bourgeois (*Note de Sieyès*).
(3) Adjoint au maire (*Note de Sieyès*).
(4) A la porte de Fréjus (*Note de Sieyès*).
(5) Sur une rivière, chemin de Draguignan (*Note de Sieyès*).
(6) Ces cinq mots ont été biffés.

dans ses bureaux, fit la farandole avec la cocarde et cernèrent la préfecture. A quatre heures du soir, les officiers en demi-solde, appelés à Draguignan depuis quelques jours, fatigués de cette incertitude, envoyèrent une députation au préfet. Pougnet (1) d'ici lui porta la parole en l'engageant à donner de suite sa démission. Pour la tranquillité publique (2), il y consentait, quand le général Bertrand, chef d'état-major du prince Masséna, vint se saisir de sa personne et le fit partir pour Toulon.

Le 11, on se procura la proclamation de l'Empereur et celle des officiers de la Garde. Des individus les publièrent sur les places, on montra le buste de l'Empereur; il fut porté en triomphe au bruit des cloches, des tambours et de la musique. On sortit un pavillon qui portait ces mots : *Fréjus toujours fidelle.*

Fréjus était menacé du feu, et certainement, si l'affaire n'eût pas bien tourné, nous aurions payé cher notre dévouement ; Marseille nous aurait sans doute détaché une de ses phalanges.

Ce n'a été que le 12 que l'on a proclamé officiellement l'Empereur ici. Le même jour, à dix heures, le pavillon tricolore a été arboré à Marseille.

Les femmes ont dressé, hier, un arc-de-triomphe à la porte de M. Colle. Ce matin, nous lui avons fait une adresse pour le prier d'aller porter au pied du trône l'expression de nos sentiments. Saint-

(1) Officier retraitté (*Note de Sieyès*).
(2) De Fréjus (*Note de Sieyès*).

Raphaël a fait la même chose. Il a été, ce soir, réintégré maire : il part pour Paris au premier jour.

Il devait y avoir, aujourd'hui, grand déjeuné au Camp, mais la pluye l'a transféré dans la salle de l'Evêché. Après un tour de ville, les cloches ont été furieusement ébranlées pour annoncer le *Te Deum*, et l'on a été chercher M. le Curé pour l'entonner ; il s'y est soumis.

Je sais positivement que, le 4 Mars, jour du départ de ma lettre, on les a toutes lues avant de fermer le courrier. Je te prie de me donner la certitude de cela. Mon paquet était-il bien cacheté avec le cachet de ta maman ?

Si l'on rentre en campagne, je te prie de ne pas m'oublier; je me suis ennuyé d'être ici les bras croisés. Il paraît que l'on va entrer en Piémont. On annonce 15 000 hommes à Aix devant passer ici. Ne pourrait-on pas y être employé ? Je sais qu'il ne faut pas t'en dire davantage ...

Le bruit court que le roi de Piémont est déjà en Sardaigne, et que le Pape s'est embarqué à Gênes pour l'Espagne.

Du 15, veille de la Saint François.

Le tems est très beau ; on se prépare pour demain. La fête sera plus brillante que nous le croyons. Chacun est tranquille et content.

S'il nous est permit de nous réunir, réunissons-nous. En attendant, écrivons-nous. Adieu.

SENEQUIER (1).

(1) Signature douteuse. Les lettres sont à peine tracées.

Henry et Esterhazy (1789) (1).

Henry, lieutenant de Maréchaussée, au comte Esterhazy, commandant en second en Hainaut.

Avesnes, le 16 août 1789.

J'ai l'honneur d'informer M. le comte Esterhazy que j'ai fait arrêter, dans la nuit du 12 au 13 du présent, cinq particuliers au village de Jannaque, sur la plainte qui a été adressée à M. Buirette par le maire et le juge du lieu, dont la communication doit avoir été faite par M. Buirette à M. le comte Esterhazy, avant de m'être parvenue.

J'ai encore l'honneur d'informer M. le comte Esterhazy que j'ai fait arrêter, dans la nuit du 13 au 14 du courant, quatre particuliers à Mariembourg, indiqués avec quelques autres dans la dénonciation des officiers municipaux de la ville qui les accuse d'avoir occasionné un attroupement au son du tocsin, avec menaces à ceux qui ne se réuniraient point à eux, de ravager leurs maisons et jardins, le 2 du présent, dans la matinée ; d'avoir, de leur autorité privée, cassé lesdits officiers municipaux ; d'en avoir nommé d'autres à la place, contre l'autorité du

(1) (Archives nationales). Comm. de M. Léonce Grasilier. Valentin Ladislas d'Esterhazy de Galantha (1740-1806), maréchal de camp au régiment de hussards de ce nom, créé par son grand-père, et alors en garnison à Avesnes, était le serviteur dévoué de Marie-Antoinette et le frère de Marianne Esterhazy, aïeule du commandant bien connu par son rôle dans une cause célèbre encore pendante devant les tribunaux.

gouvernement, qui en a seul le droit, tant qu'une nouvelle loi ne dérogera point à l'ancienne.

Demain, j'entends un nombre de témoins dans ces deux affaires, pour constater ces deux délits.

HENRY.

Le même au même.

20 août 1789.

J'ai l'honneur d'informer M. le comte Esterhazy que les cinq habitants de Jannaque et les quatre de Mariembourg que j'ai fait arrêter la nuit du 12 au 13 du présent, ont été mis en liberté, les premiers le 18 et les seconds le 19 suivant, par sentence du baillage royal de cette ville, après m'avoir déclaré incompétent et les avoir vivement semoncés sur leur conduite, et les avoir avertis qu'ils seraient punis rigoureusement, s'ils retombaient dans une pareille faute, ou une approchante. HENRY.

[Suit une lettre, assez longue, du comte Esterhazy, que nous croyons inutile de reproduire. L'Assemblée nationale, à laquelle il avait été dénoncé par les quatre citoyens de Mariembourg, comme ayant fait procéder illégalement à leur arrestation, acquit la preuve qu'il se trouvait à 24 lieues de la ville quand les faits s'étaient produits. En conséquence, elle décréta ce qui suit, sur le rapport de M. de Nogaret, membre du Comité des Rapports (V. *Moniteur*, séances des 28 août et 30 septembre)] :

L'Assemblée nationnalle a ordonné que M. le Président écrira à M. le comte Esterhazy pour lui dire qu'elle avait vu avec satisfaction qu'il n'avait eu aucune part à la détention des quatre particuliers de Mariembourg, sur le fond de laquelle il n'y a pas lieu à délibérer.

Siège de Toulon (1793).

Journal de Vernes (*suite*).

Des personnes venues de Marseille annoncent que le curé Allemand, des grands Carmes, a été guillotiné, ainsi qu'une jeune fille âgée de 13 ans, et madame Guigon. Le premier l'a été comme membre du Tribunal populaire, les deux dernières pour avoir déposé dans la procédure de la nommée Fassy, lorsque cette dernière fut condamnée à 13 ans de fers par le Tribunal populaire de Marseille. Les mêmes personnes ont dit qu'il n'y a plus, à Marseille, de culte public, qu'on y suit le nouveau calendrier de la Convention, et qu'à cet égard tout est complètement changé, de manière à ne pas laisser de trace de l'ancien calendrier pour la division du tems, ni de la religion pour les cérémonies de l'Eglise. On s'est emparé de tout ce qui appartenait aux chapelles et paroisses, tout a été mis sous la main de la Nation.

M. de Villeneuve a été nommé par le roi d'Espagne, colonel du régiment d'Hibernie, et M. de Somis (?) lieutenant-colonel du même régiment.

Jeudi, 7 novembre. — Les Napolitains ont été camper au-dessous du petit Saint-Antoine. De ce fort on découvre une superbe vallée, entre Malbousquet et les Pommets, où est campée l'aile gauche de l'armée de Carteaux. La maison de campagne où loge le comandant de cette aile a une bigne portant le pavillon tricolore.

Il y a eu, cette après midi, une affaire au grand camp de Caire ; une patrouille d'Espagnols en a rencontré une de Républicains, et elles se sont fusillées. On s'est renforcé de part et d'autre, et la fusillade a continué, les Espagnols se battant en retraite sous leur camp. L'aile droite de Carteaux, composée de 1500 hommes, a attaqué le camp sur trois colonnes. On n'a fait feu sur elles qu'à bout portant. Alors on leur a tiré neuf coup de canon à mitraille et deux obusiers, qui leurs ont tué 400 hommes.

Le 11, on a débarqué 300 Napolitains appartenant aux divers régimens qui sont déjà ici. On a aussi débarqué des artilleurs de la même nation : habit bleu, bouton jaune, chapeau bordé de jaune, plume blanche, paremens et collet rouge.

La semaine dernière, dans le temps que le Tribunal populaire s'occupait du jugement de deux hommes d'Ollioules, accusés d'avoir participé aux derniers meurtres, une lettre du gouverneur de Toulon suspendit ce jugement. Aujourd'hui, on s'occupait du jugement du nommé Vassal, maître d'école, l'un des sabreurs de l'année dernière. Pendant l'audience, une lettre du général O'Hara a encore suspendu la procédure. On assure que cette lettre porte des caractères de pacification relativement à tous les accusés détenus. M. O'Hara dit que le temps des vengeances doit être passé ; que d'ailleurs les puissances coalisées craignent que les Républicains ne fassent subir à leurs pri-

sonniers les mêmes rigueurs que le tribunal de Toulon fait éprouver aux patriotes. On assure qu'il y a même un décret de la Convention qui l'ordonne ainsi (1).

Mardi, 12 novembre. — A midi, on a débarqué le régiment espagnol de Malaga, composé de 800 hommes, ayant une superbe musique et deux drapeaux. Ce régiment, qui apartient en propriété au colonel et est de superbe tenue, porte habit bleu, colet, paremens, doublure, culote et veste de chamois.

Les vaisseaux espagnols ont célébré l'anniversaire de la naissance de leur Roi.

Tous les Français qui étaient à Gênes ont reçu l'ordre d'en sortir, vu la neutralité de cette république. Cette loi a beaucoup d'exceptions, surtout en faveur de ceux que protège l'ambassadeur Tilly.

M. le chevalier Gilbert Elliot, chevalier, ministre d'Angleterre pour la partie des finances, est arrivé à Toulon : l'amiral anglais l'a salué d'une salve de canons.

Vendredi, 15 novembre. — Il y a eu plusieurs affaires dans la journée : à la pointe du jour, l'aile droite de Carteaux a attaqué le Grand camp.

---

(1) Le 11 septembre, la Convention avait décrété que les Anglais emprisonnés sur le territoire de la République en vertu des décrets des 1er août et 6 septembre, relatifs aux étrangers non domiciliés en France avant 1789, répondraient sur leur tête de la conduite de l'amiral Hood à l'égard des patriotes incarcérés à Toulon.

On a échangé quelques coups de fusil. Dans le même temps, l'armée du centre a fait une tentative sur Malbousquet. L'affaire s'est engagée entre deux avant-postes, qui ont été de suite renforcés de part et d'autre. A dix heures, au moment où l'on allait faire sortir un renfort de la place, on a sçu que tout était terminé et que les Républicains s'étaient retirés avec perte.

L'après midi, il s'est engagé une affaire du côté du petit Saint-Antoine, entre des voltigeurs de l'aile gauche de Carteaux et des patrouilles napolitaines du camp au-dessous du petit Saint-Antoine. Les patrouilles ont tué huit à dix hommes dans les buissons.

Vers les trois heures, cinquante hommes de l'aile droite de Carteaux se sont approchés du grand camp de Caire. On a envoyé contre eux quelques Espagnols. Les deux détachemens ont été successivement renforcés de part et d'autre, au point que l'affaire fut engagée entre 4 à 500 hommes qui se fusillaient. Les Républicains se sont repliés du côté de la Seyne ; on les a poursuivis ; mais, à l'angle d'une maison de campagne, ils avaient masqué une pièce de canon qui a inquiété les coalisés. Dans le même instant on a vu venir, du côté de la Seyne, une forte colonne qui s'avançait avec de l'artillerie. Les coalisés se sont retirés dans leur camp. La colonne s'est avancée, et peu à peu fut renforcée de telle manière que les attaquans étaient au nombre de 5000. La canonade et la fusillade ont été continuelles ; on

tirait du grand et du petit camp, ainsi que d'une frégate placée aux Sablettes, et des chaloupes canonières qui longeaient la rade. Vers les cinq heures et demie, l'armée de Carteaux se trouvant très renforcée, a attaqué le Grand camp sur trois colonnes. On les a laissés approcher, alors on a fait feu sur eux de vingt pièces de canon et de deux obusiers : l'infanterie était derrière les palissades. L'action a été chaude ; on a tué à Carteaux de 900 à 1 000 hommes (1). La tête des colonnes était formée des soldats de Bourgogne et de ceux de Vermandois ; la plus grande partie a péri. Ils ont attaqué en criant *Ça ira !* Ils étaient pris de vin, et venaient se faire tuer sous les chevaux de frise qu'ils prenaient avec les mains. Derrière eux étaient des femmes qui leur donnaient de l'eau-de-vie : quatre ont été tuées. On a fait nombre de prisonniers. Vers les neuf heures du soir, on a embarqué des renforts pour ce camp.

Les rapports officiels portent à 1 800 le nombre d'hommes que Carteaux a perdu dans ces diverses attaques. Les morts trouvés par les forçats, sous les palissades et dans les fossés du grand camp étaient, d'après le raport des forçats qui les ont enterrés, au nombre de 560. Ce n'était que ceux gisans sous le glacis, les fossoyeurs n'ayant pas osé aller plus loin.

---

(1) Comme plus haut, le chiffre des pertes républicaines est ici fort exagéré.

Deux déserteurs venant de l'armée de Carteaux ont dit que ce général n'est plus au camp, mais sur la route de Paris, se rendant à la barre de l'Assemblée où il a été apellé comme traître à la patrie, pour n'avoir pas marché sur Toulon, aussitôt Marseille rendue (1). On ignore, dans les ailes de l'armée, qui la commande en chef, tout étant un mystère, et la curiosité des subalternes étant sévèrement punie. Il est arrivé 17 déserteurs : ils ont fait de Marseille le tableau le plus affreux.

Castellanet et Peloux ont été mis en état d'arrestation et traduits, le 18, à bord d'un navire anglais qui les transporte à Gibraltar, où l'on assure qu'ils seront détenus.

Mercredi, 20 novembre. — Hier, le canot de l'amiral français, se rendant du port à bord du vaisseau de ligne *Le Commerce de Marseille*, a gagné du côté de la Seyne, et a été joindre l'armée de la République.

La municipalité a fait prévenir les cafetiers et les billardiers, d'avoir à dégarnir leurs salles de jeu, pour loger des troupes qu'on attend.

Il a paru une déclaration du Roi d'Angleterre, par laquelle S. M. B. promet protection aux Toulonnais, et promet de rendre Toulon aussitôt la paix faite, et lorsque lui et ses alliés auront été

(1) Carteaux était, en effet, parti le 7 novembre, mais pour se rendre à Nice et non à Paris. Il fut remplacé par le général Doppet et, quelques jours après, par le général Dugommier.

payés de toutes les dépenses faites à cette occasion. Cette déclaration a été communiquée à une députation du Comité général. M. O'Hara a prononcé, dans cette circonstance, un discours duquel il résulte que, par une commission donnée à Londres sous le grand sceau d'Angleterre, lord O'Hara, comandant des troupes, lord Hood, amiral, et le chevalier Elliot, sont les ministres du Roi pour tout ce qui est relatif aux intérêts de Toulon. Au reste, S. M. B. a confirmé, par sa déclaration, tous ceux qui ont des places dans Toulon.

Des déserteurs arrivés ici ont confirmé la nouvelle que Carteaux est mandé à la barre de la Convention. Lapoype commande en chef la partie de l'armée connue à Toulon sous le nom de l'armée de Gardanne, c'est-à-dire celle au levant; le comandant de celle au couchant, qui est en même tems le comandant en chef, est un médecin créole, ou ayant resté longtems en Amérique, nommé Dugommier, qui servait à Lyon sous Dubois-Crancé.

La femme de Lapoype est à Toulon, logée sur le port, gardée à vue.

Vendredi, 22 novembre. — Toute la garnison a pris le deuil à l'occasion de Marie Antoinette. Tous le portent par un crêpe attaché au bras, à l'exception des Espagnols, qui le portent en baudrier, noué près le sabre, avec un ruban ponceau.

Le 23, dans la nuit, 17 personnes détenues à

sur le coteau de Broutières, dont il est fait mention ci-contre, inquiétait considérablement le fort de Malbousquet. Il fut résolu, hier au soir, de l'attaquer et de l'enlever. La troupe comandée pour l'attaque était composée des Anglais, des Français connus sous le nom de Chasseurs anglais, de Royal-Louis, et de forts détachemens des divers régimens des puissances coalisées. L'artillerie et les artilleurs anglais faisaient seuls le service des pièces. Les généraux anglais y étaient tous. Il paraît douteux que ceux des autres puissances y fussent. Le tout pouvait s'élever à 3000 hommes.

A quatre heures du matin, les colones se sont mises en mouvement. L'artillerie, placée au pied de la coline et sur le bord de la rivière, a favorisé l'attaque. La batterie a été enlevée avec facilité.

On a trouvé, dans la batterie, 60 à 80 hommes qui ont été tués ou faits prisonniers. Les coalisés n'ont eu qu'un tué et deux blessés. Cette batterie avait 6 pièces de 24 : les Républicains, avant de la quitter, ont encloué eux-mêmes leurs pièces avec des clous à vis. Tout paraissait terminé. Quelques Espagnols se sont éparpillés dans les campagnes, d'autres se sont délassés, d'autres se sont emparés de ce que les gens de Dugommier avaient laissé dans la batterie.

Le général O'Hara, voyant fuir les Républicains, a voulu les poursuivre à la tête de la colonne anglaise : il est descendu avec sa colonne dans le valon, et se mêlant aux troupes des fuyards, il

s'est éloigné du gros de l'armée, et s'est enfourné dans des gorges dominées par des coteaux. Il était entouré de guides et d'officiers. Les guides l'ont averti qu'il était dans un endroit dangereux, qu'il pouvait être coupé. Le général continuait à poursuivre les fuyards, lorsqu'une batterie masquée, placée sur un coteau en avant de la gorge, a tiré sur la colonne anglaise et l'a beaucoup maltraitée.

Les Républicains, pendant ce tems, se sont ralliés. Les uns disent que Dugommier, projetant ce jour-là même une attaque contre Malbousquet, avait réuni, de ce côté, 6000 hommes pour exécuter ce projet. D'autres assurent que ce général avait été prévenu, par un espion, qu'il devait être attaqué, et que, d'après cet avis, il avait réuni, dans ce lieu, 6000 hommes de ses meilleures troupes, et feint de fuir pour attirer ses ennemis dans les défilés.

Quoi qu'il en soit, dans le tems que la colonne poursuivait les fuyards, les 6000 Républicains, partagés en deux colonnes, l'ont attaquée à leur tour, et lui ont coupé la retraite. L'action a été vive. Les Anglais n'ont pu rejoindre le reste de l'armée, qu'en passant à travers de leurs ennemis. Le général O'Hara était à pied; il a été atteint d'une bale qui lui a effleuré et brûlé l'estomac, et qui l'a blessé au bras gauche. Il est tombé. Des officiers qui l'entouraient ont voulu le porter à Malbousquet, car il était alors complètement coupé d'avec l'armée et même d'avec la colonne,

qui se sauvait comme elle pouvait : il a refusé qu'on le transporte, disant qu'il souffrait excessivement ; et comme on lui a représenté le danger de rester plus longtemps, il a exigé qu'on le laissât. M. Panon, guide, s'était déjà sauvé, ainsi que M. Barrallier qui, blessé au pied, s'était retiré sur Malbousquet.

Pendant ce tems, les deux colonnes républicaines de 3000 hommes chaque, ont repris la batterie. L'armée coalisée, sans chef, voyant la déroute des Anglais, a elle-même songé à la retraite. Quelques soldats éparpillés ont été tués ou sont tombés entre les mains des Français. Les Piémontais ont dégagé les Anglais, autant qu'il a été possible de le faire. Les coalisés se sont repliés sur la ville en se battant en retraite et par pelotons. L'artillerie a failli tomber entre les mains de Dugommier ; les Napolitains ont, à ce qu'on assure, favorisé sa retraite. Les troupes sont rentrées dans la place assez en désordre, excepté la colonne napolitaine. Tout a été terminé vers le midi.

Une partie de l'armée des coalisés, surtout ceux éparpillés, ou détachés, ou trop en avant, se sont ralliés sous le fort de Malbousquet, qui leur offrait un azile dans ce désordre. Les Républicains ont voulu attaquer cette petite armée, et même le fort. Ils y ont été aidés par leur batterie de Broutières, qu'ils avaient reprise, et des canons de laquelle ils avaient dévissé les cloux. Cette attaque leur a été funeste : ils y ont perdu

beaucoup de monde, sans succès, les coalisés ne s'étant jamais laissé entamer, et le fort de Malbousquet tirant à mitraille sur les assaillants.

L'écuyer du lord O'Hara ayant ramené son cheval dans la place, le bruit s'est répandu qu'il avait été tué. D'autres le disaient blessé et transporté à Malbousquet. L'incertitude a duré toute la journée. Enfin, le soir, le lieutenant-colonel du régiment républicain Bourgogne, est arrivé en parlementaire au fort de Malbousquet, portant une lettre du général, qui annonçait qu'il était prisonnier de Dugommier, et qu'il était traité avec beaucoup d'égards. Il demandait son chirurgien, son domestique et ses effets. La lettre a été envoyée dans la place, et on a renvoyé au général, vers les huit heures, tout ce qu'il réclamait.

Les coalisés ont perdu, entre tués, blessés ou prisonniers, au delà de 400 hommes. Le régiment Royal Irlande a le plus souffert, et ses officiers ont presque tous été tués. Parmi les prisonniers, on distingue le général O'Hara, le major général des troupes anglaises, un colonel espagnol, quelques officiers anglais et un officier piémontais qui, vraisemblablement, étaient avec le général au moment où il a été blessé et coupé dans sa retraite. On a fait, sur les Républicains, une trentaine de prisonniers. On ignore le nombre de ses morts et de ses blessés.

Un canonier espagnol de Malbousquet a tiré quatorze coups de canon à mitraille, avec une vélocité peu commune, sans laver son canon.

Un grenadier espagnol, blessé d'un coup de feu, s'est fait boucher la plaie, qui était dans le téton droit, avec un bouchon, quoique la bale fût dedans, et a continué de se battre dans cet état jusqu'à la fin.

Un vaisseau venu de Livourne a aporté la nouvelle que le vaisseau de guerre français *le Scipion*, l'un de ceux qui était parti avec la division anglaise et espagnol pour aller à Gênes, a brûlé dans le port de Livourne. Le feu a pris dans le magasin aux vivres, et on soupçonne beaucoup l'équipage, qui s'est presque tout sauvé. Le capitaine n'a jamais quitté son vaisseau, et a péri lorsque le feu prenant aux poudres, le navire a sauté en l'air (1). Cet événement a singulièrement irrité le peuple de Livourne contre les Français, et ces derniers, de quelque qualité qu'il fussent, ont été réduits à se tenir renfermés chés eux une huitaine de jours, pour se soustraire aux mauvais traitemens de la populace.

Lundi, 2 décembre. — Quatre Républicains à cheval sont arrivés à Toulon, précédés d'un trompette, comme parlementaires. On les a introduits dans la place les yeux bandés ; ils sont descendus au gouvernement : on assure que parmi eux se trouve un membre de la Convention.

Le bruit public est que les Anglais ont fait offrir à Dugommier, en échange du lord O'Hara et

(1) Il se nommait de Goy de Bègue.

des autres officiers : 1° le conventionel Beauvais (1), détenu à La Malgue ; 2° la famille Lapoype, en arrestation ici (2) ; 3° le lieutenant-colonel du régiment de Barrois fait prisonnier dans une des dernières affaires. Jusqu'à présent, on n'a aucune certitude sur ce que ces propositions peuvent avoir d'assuré. Vers les deux heures, une voiture fermée, attelée de quatre chevaux, est venue au gouvernement, où s'étaient déjà rendus le lord Hood, le général Dundas, le chevalier Elliot et autres. Cette voiture a été au fort La Malgue.

Le 3, on a enterré un officier d'artillerie blessé à l'affaire du 30. La musique a assisté à son enterrement. Six officiers anglais tenaient le coin du drap. Le ministre était en longue robbe de soie noire.

Un officier anglais parlant à un officier napolitain des propositions faites pour l'échange du général O'Hara, lui dit qu'elles avaient été si extraordinaires, que M. Dundas avait répondu que la rançon du prisonnier était au bout des bayonettes. Au reste, les Anglais paraissent fort estimer ce dernier général, dont la prudence est connue. L'affaire du 30 coûte plus de 300 hommes aux Anglais seulement. De douze officiers qui

---

(1) Charles Nicolas Beauvais de Préaux avait été emprisonné par les Toulonnais, avec son collègue Pierre Bayle, au mois d'août précédent.

(2) Madame Lapoype et sa fille avaient été arrêtées à Pignans, en août, au moment où elles se rendaient, avec le général, à l'armée de Toulon.

La fête de l'Immaculée Conception étant celle de l'Espagne, le 8, tous les vaisseaux espagnols et français ont été pavoisés. Il y a eu trois salves, une le matin, une à midi, une le soir.

Le même jour, à huit heures du soir, la femme d'Escudier (1), celle de Charbonnier (2), et d'autres au nombre de 14, détenues à l'hôpital comme malades, se sont sauvées. C'est encore la garde nationale soldée qui fesait ce service.

Lundi, 9 décembre. — Aujourd'hui, fête de la reine d'Espagne, les vaisseaux espagnols, français et napolitains ont été pavoisés. Il y a eu trois salves à bord.

On a procédé aujourd'hui, par ordre du gouvernement et d'après une délibération des Sections, au désarmement de tous les habitants sans distinction. Il paraît que l'évasion des femmes prisonières, les menaces d'une attaque, et le nombre des personnes de la ville qu'on connaît attachées au parti de la République, ont fait hâter ce désarmement, afin que, dans un jour de combat, on n'ait pas à tenir tête à l'extérieur et à l'intérieur. De fortes patrouilles parcourent la ville, pour y maintenir le paix pendant le désarmement.

Le 10, les troupes coalisées ont relevé la garde bourgeoise dans tous les postes, et celle-ci a été licenciée. On a aussi congédié des remparts tous

---

(1) [illegible]çois Es[illegible] conventionnel (1758-1819).
(2) [illegible]arbo[illegible] [illegible]ntionnel (1721-1807).

étaient au combat, dix ont péri. Les uns disent que les Républicains demandaient, en échange du lord O'Hara, les autorités constituées de Marseille et de Toulon, et l'amiral Trogoff; d'autres qu'ils voulaient la famille Lapoype, celle d'Escudier, le conventionel Beauvais et 3000 charges de bled. Rien n'a été accepté.

Du jeudi 5 novembre. — Des lettres de Livourne placent au 6 novembre la mort du duc d'Orléans, que j'ai, moi, placée au 14 octobre.

Dugommier fait une seconde batterie sur le penchant du coteau de Broutières, plus raprochée que la première de Malbousquet et de la ville. Il n'y fait travailler que la nuit.

De leur côté, les coalisés font une batterie, vis à vis celle-là, et très près d'elle, à la campagne de M. Missiessy. Ce sont les Napolitains qui y travaillent la nuit.

Le 6, on a débarqué 450 Piémontais.

On forme un nouveau camp au-delà des Sablettes, au lieu apellé Saint-Elme, vis à vis du Lazaret, pour tenir tête à une batterie que les Républicains ont faite à Fabregas.

Huit déserteurs arrivés dans la place ont dit qu'on prépare, dans l'armée de la République, un grand nombre d'échelles, pour tenter contre Toulon une escalade générale. On fabrique ces échelles à Marseille, Solliès, Aubagne, etc.

On construit, dans l'arsenal, une batterie flottante, qui portera 30 canons et deux mortiers.

La fête de l'Immaculée Conception étant celle de l'Espagne, le 8, tous les vaisseaux espagnols et français ont été pavoisés. Il y a eu trois salves, une le matin, une à midi, une le soir.

Le même jour, à huit heures du soir, la femme d'Escudier (1), celle de Charbonnier (2), et d'autres au nombre de 14, détenues à l'hôpital comme malades, se sont sauvées. C'est encore la garde nationale soldée qui fesait ce service.

Lundi, 9 décembre. — Aujourd'hui, fête de la reine d'Espagne, les vaisseaux espagnols, français et napolitains ont été pavoisés. Il y a eu trois salves à bord.

On a procédé aujourd'hui, par ordre du gouvernement et d'après une délibération des Sections, au désarmement de tous les habitants sans distinction. Il paraît que l'évasion des femmes prisonières, les menaces d'une attaque, et le nombre des personnes de la ville qu'on connaît attachées au parti de la République, ont fait hâter ce désarmement, afin que, dans un jour de combat, on n'ait pas à tenir tête à l'extérieur et à l'intérieur. De fortes patrouilles parcourent la ville, pour y maintenir le paix pendant le désarmement.

Le 10, les troupes coalisées ont relevé la garde bourgeoise dans tous les postes, et celle-ci a été licenciée. On a aussi congédié des remparts tous

---

(1) Jean François Escudier, conventionnel (1758-1819).
(2) Joseph Charbonnier, conventionnel (1721-1807).

les canoniers français qui s'y trouvaient de service.

L'après midi, la municipalité, en écharpes blanches, a publié l'ordre exprès de ne plus porter l'habit de garde national, sous peine d'être regardé et traité comme suspect.

Le 9 au soir, M. Garnier, président du tribunal populaire, a reçu une lettre de M. Dundas, contenant un *De par le Roi*, pour que ce tribunal, dont les fonctions avaient été ci-devant suspendues par M. O'Hara, reprenne ses fonctions. Le tribunal s'est assemblé de suite et a fait part de cette lettre aux Sections.

On dit que les coalisés contruisent trois redoutes à Missiessy, au lieu d'une seule.

Jeudi, 12 décembre. — Le gouverneur anglais, en invitant le tribunal populaire de Toulon à reprendre ses fonctions, lui a annoncé que les représentants des puissances coalisées désiraient que les coupables fussent jugés d'après les anciennes lois de France, et non d'après le code de la Convention. D'après cela, le nommé Vassal, maître d'école de Toulon, convaincu de provocation au meurtre, lors des massacres de Toulon en juillet de l'année dernière, qui, d'après les lois de la Convention, eût mérité la mort, jugé d'après l'ancien code, a été condamné aujourd'hui à faire amende honorable, pieds et tête nuds, la hart au col, tenant un flambeau de cire jaune de deux livres ; en cet état, l'audience tenant, demander pardon à Dieu, au Roi et à la justice, de

là conduit sur la place Saint-Pierre, pour y être marqué des lettres GAL, et de suite à l'arsenal, pour y servir par force sur l'une des galères de S. M., ou dans le bagne en qualité de forçat, pendant 30 ans, et à 20 sols d'amende envers le Roi. Le jugement a été exécuté le matin : deux gendarmes ont assisté à l'exécution, pour le maintien de la police.

On a désarmé le corps de la marine : les officiers conservent leurs épées. On a aussi désarmé l'artillerie; on récréera ces deux corps en n'y admetant que des gens connus.

On a enterré un officier municipal (qui, depuis le 1er octobre, ne se nomment plus que commissaires municipaux et portent l'écharpe blanche). C'était un chirurgien de la marine, et les chirurgiens des armées et escadres coalisées formaient le cortège. Quatre sergents de ville portaient le corps et quatre officiers municipaux le poële. La municipalité, en écharpe, a assisté à l'enterrement.

Le 14, Monier, huissier d'Ollioules, et Laugier, son neveu, boucher du même lieu, ont été condamnés par le Tribunal populaire à 30 ans de galères et à la flétrissure GAL, comme participans aux meurtres de juillet 1792.

Lundi, 16 décembre. — Les Napolitains ont débarqué neuf pièces de campagne et leurs caissons.

Il y a eu, cette nuit, un échange de bombes et de boulets des plus continus entre l'armée des coalisés et celle de la République, et a duré

une heure jusques à la pointe du jour, que ce camp fut attaqué de toutes parts à l'arme blanche, et enlevé vers les sept heures.

L'attaque avait commencé par une petite batterie en avant du Grand camp, servie par les Napolitains avec deux pièces de campagne, lesquels, cédant au nombre, avaient été obligés de se replier sur le Grand camp. Il paraît aussi que les deux autres camps avaient fourni du renfort au Grand camp.

Pendant l'attaque du camp Mulgrave, les Républicains attaquèrent aussi le camp de l'Éguillette. Ce camp fut aussi enlevé à l'arme blanche. On porte à 20 000 hommes le nombre des attaquans ; celui des attaqués pouvait être de 3 000, entre les trois camps (1).

Les Républicains, maîtres du Grand camp, en dirigèrent l'artillerie de manière à favoriser les opérations ultérieures de leur armée.

Celle des coalisés, dans cette partie, était composée de Républicains, d'Espagnols et de peu de Piémontais. Il y eut beaucoup de désordre dans la défense des deux camps : la déroute qui suivit leur prise augmenta le trouble, et les troupes se rallièrent au Petit camp. Nombre vinrent vers le bord de mer et furent accueillis par les embarcations qui les ramenèrent dans la

(1) Les Républicains n'étaient que 7 000 à l'attaque du Grand camp ; mais le chiffre de ses défenseurs est exactement rapporté par Vernes.

place, ainsi que nombre de blessés. D'autres furent transportés à bord des navires.

Les Républicains attaquèrent alors le troisième camp, appelé Petit-camp. La défense fut aussi obstinée qu'elle pouvait l'être ; enfin ce camp fut emporté vers les onze heures, et, à midi, Dugommier était maître de toute cette partie de la rade.

Pendant toute la matinée et pendant ces trois attaques, on avait vu, de la ville, les oscillations de la mousqueterie, on jugeait des actions par l'aspect du feu, et jusques à midi, les raports qui vinrent de cette partie furent tous mensongers.

La pluye n'avait pas discontinué, et, dans la matinée, les averses avaient été très considérables.

On porte à 6 000 hommes la perte faite par les Républicains à ces attaques ; ils en ont été dédomagés par le succès. La perte des coalisés n'a pas été moindre, relativement au nombre de troupes qu'ils avaient dans cette partie (1). Beaucoup sont restés sur le champ de bataille ; n'y ayant d'autre retraite que la mer, ceux qui n'ont pas été assés heureux pour trouver des embarcations, ou ceux qui ne se sont pas trouvés sur le rivage au moment où les chaloupes des

(1) On peut évaluer la perte des coalisés à 4 ou 500 hommes et à 400 prisonniers ; celle des Républicains à 80 tués et 200 blessés, parmi lesquels le général Delaborde, le capitaine Muiron et l'adjudant général Bonaparte.

vaisseaux sont venues favoriser la retraite, ont été tués ou faits prisonniers. Plusieurs se sont noyés.

Les Républicains, profitant de l'avantage de cette journée, voulurent continuer leur conquête, et passer la langue de terre qui est aux Sablettes, pour s'emparer de la Croix des signaux, et être maîtres, par là, de toute la côte au midi de Toulon. Ce poste était d'autant plus important pour eux, qu'ils eussent complètement dominé la rade ainsi que le goulet, et considérablement inquiété les vaisseaux, non seulement à l'ancre, mais encore à leur sortie. Les coalisés, qui avaient senti tout ce que cette position eût eu de défavorable pour eux, avaient formé des retranchemens et un camp qui défendaient le passage des Sablettes. Ce camp était servi par les Anglais; il se défendit avec courage; on embossa quatre vaisseaux de guerre devant le passage des Sablettes en longeant la langue de terre, et un feu roulant de canon mit l'armée de Dugommier dans l'impossibilité d'arriver au camp qu'elle devait attaquer et emporter pour être maître de cette côte. Les coalisés, en abandonnant l'Éguillette, en avaient encloué les canons, qui eussent pu tirer sur les vaisseaux. Du grand camp de Caire au fort de l'Éguillette, il y avait trop loin pour y traîner du canon. Les Républicains parurent donc renoncer, pour le moment, à toute entreprise ultérieure contre la redoute des Sablettes.

Pendant que cela se passait au midi de Toulon,

la partie au nord n'était pas plus tranquille.

Vers le milieu de la nuit, une armée considérable avait monté sur les montagnes qui avoisinent Toulon par le Revest, les Pomets et La Masque, et s'était répandue par toute la crête. On y comptait dix-sept étendards. Toute cette partie était tapissée de troupes qui ressemblaient à de nombreuses fourmillières.

Dès la petite pointe du jour, le grand Saint-Antoine avait été attaqué. Une partie de l'aile gauche de l'armée de Dugommier avait fait cette attaque, dans laquelle on ne mit pas trop de chaleur et qui parut n'avoir eu lieu que pour faire diversion, afin que les coalisés, obligés de se défendre sur plusieurs points, ne portassent pas toutes leurs forces du côté de Balaguier, qui était le but principal de cette journée. Cependant, dès le jour, le grand Saint-Antoine et Faron avaient mis pavillon de secours. On leur en envoya. On leva le camp des grenadiers napolitains qui marchèrent vers Saint-Antoine pour tenir tête aux Républicains, s'ils avançaient de ce côté, tandis qu'on fit monter un millier d'hommes vers le fort Faron, pour résister, si ce fort était attaqué. L'armée qui était sur la crête garda sa position toute la journée; la nuit, on y vit plusieurs feux qui parurent des signaux ; elle ne fit aucun mouvement d'attaque, ce qui confirme dans l'idée que le point principal de cette journée était la prise des trois camps de Caire, et que les opérations de l'armée postée sur

les montagnes, étaient subordonées à ce qui se passerait dans les environs de la rade.

Vers les une heure, il y eut un conseil de guerre fort long. Le résultat en fut qu'on n'avait pas assés de monde dans la place pour reprendre les trois camps et garder tous les postes ; que la prise des trois camps par les Républicains les rendant maîtres d'une côte de laquelle ils pouvaient détruire les escadres au mouillage, et empêcher leur sortie, comme aussi l'entrée de tout convoi, on ne pouvait plus tenir dans Toulon ; en conséquence, on délibéra de l'évacuer.

Le résultat de ce conseil de guerre fut un mystère pour tous ceux qui n'y avaient pas assisté. La tristesse était dans la ville, l'épouvante était parmi les citoyens ; on n'osait faire des questions dans la crainte d'avoir la certitude des malheurs qu'on pressentait ; ceux qui pénétraient un peu dans l'avenir n'osaient communiquer leurs idées, et attendaient que les faits changeassent leurs soupçons en réalité. On ne rencontrait que des figures consternées. Vers les deux heures, il y eut, parmi les troupes et dans la ville, une activité qui augmenta les alarmes. Les Napolitains furent les premiers qui commencèrent à embarquer, sur leurs vaisseaux de guerre et sur leurs transports, non seulement leurs effets personnels et les bagages de leurs officiers, mais encore les effets de campement, tentes, marmites, et tout ce qui était à leur usage. Ceci fit redoubler la curiosité. *(A suivre.)*

Mémoires de la Lune (1756-1765) *(Suite).*

L'on donnait l'opéra de *Proserpine*, qui attirait beaucoup de monde, et l'on y volait comme dans un bois.

Le Grand Conseil tenait bon et persistait à ne pas vouloir recevoir M. de Moras pour premier président, sans attaquer le personnel. Il s'en tenait à dire qu'il n'était pas conseiller d'Etat et que, par l'édit de suppression de la charge de leur premier président, ils ne pouvaient être présidés que par un conseiller d'Etat.

Le 27, la rentrée publique du parlement se fit. M. Séguier y prononça un discours qui fut trouvé très beau. Le 29, les mercuriales où M. le premier président et M. l'avocat général de Fleury parlèrent avec éloquence, mais le dernier sans dignité.

L'on reçut la nouvelle de la mort de la princesse de Saxe qui n'avait été causée que par l'émotion et le trouble de voir un faubourg de Dresde incendié par le roi de Prusse (1). L'on prétend même qu'il avait fait dire au maréchal Daun que, s'il assiégeait Dresde, il mettrait le feu au palais qu'habitaient les princesses.

Tous les officiers de l'armée de M. de Contades arrivaient successivement, tous fort mécontents de leur campagne.

L'on ne parlait absolument que de M. Berryer,

(1) Cette phrase a été biffée dans le texte.

et c'était lui qui faisait tout dans le ministère. Il avait, pour le moment, la protection déclarée de madame la Marquise.

Le régiment des Gardes devait enfin décidément revenir.

Madame la marquise de Stainville, mère de l'évêque de Lisieux, mourut à Nancy en revenant des eaux.

Décembre. — Le 1er, mourut à Paris madame Fribois; son nom était Vougny; elle était fille d'un médecin de Montfort-l'Amaury; son mari avait gagné des biens immenses dans les sous-fermes et était fermier général. Ils avaient une fille qui avait épousé M. Berryer, dont la fille avait été mariée à M. le président de Lamoignon.

M. de Moras, ancien secrétaire d'Etat au département de la Marine, ancien contrôleur général, ministre, voyant que MM. du Grand Conseil faisaient de la résistance pour le recevoir, se retira et donna sa démission.

Une arrière-garde de l'armée de M. de Soubise, commandée par MM. du Mesnil et de Crillon, fut un peu battue.

L'on donnait, à la Comédie Italienne, *La Soirée des Boulevards*, qui était un tableau de toutes les scènes qui se passaient, l'été, sur cette promenade. Cette mauvaise farce était fort plaisante et attirait beaucoup de monde.

Le 3, fut nommé à l'évêché de Luçon M. l'abbé Gautier, ancien grand vicaire de Bourges; M. de Grasse, évêque de Vence, à l'évêché d'Angers, et

l'abbé Moreau à l'évêché de Vence. Ce dernier avait été conseiller au parlement, mais, après avoir trahi sa compagnie et avoir obtenu, pendant le temps que l'on faisait croire au Roy qu'il avait lieu de s'en plaindre, une abbaye et, après avoir abandonné ses confrères pendant le temps des démissions, avait été congédié du parlement. Ce choix fut généralement désapprouvé et était honteux pour le corps des Evêques.

M. l'Archevêque donna un mandement contre le livre *De l'Esprit*, dans lequel il le condamnait et faisait l'éloge de l'auteur. Supposé que ce mandement dût empêcher la lecture du livre, il venait un peu tard. L'on parlait alors du retour de M. l'Archevêque.

La liberté rendue à la Sorbonne de mettre dans leurs thèses ce qu'ils y mettaient auparavant, faisait craindre que, bientôt, toutes les disputes sur la religion ne recommençassent. Ceux qui avaient été exclus des assemblées y furent rappelés.

M. le duc d'Aiguillon et M. Duchesne menèrent à l'Opéra sept Anglais faits prisonniers au combat de Saint-Cast.

M. le prince Xavier, connu aussi sous le nom du comte de Lusace, donna à M. de Chevert l'ordre de l'Aigle blanc et le Soleil tout en diamants. Il y joignit une tabatière dans laquelle était le portrait du roi de Pologne, son père, enrichi de diamants et, dessus la tabatière, était un trophée d'armes tout en diamants. Cette dis-

tinction, qu'il ne lui donna que pour le dédommager de ce qu'il n'était pas fait Maréchal de France, ne fut pas vue à la cour de bon œil, et donna de la jalousie à bien des gens.

Madame la duchesse d'Orléans était toujours fort mal. Tout Paris prenait à elle un intérêt bien marqué.

Le 4, l'on exécuta un tailleur qui avait assassiné un officier de la Reine dans sa chambre et, le 9, fut pendu en place de Grève un procureur, pour avoir volé son maître.

M. de Castries, commandant un détachement de l'armée de M. le prince de Soubise, remporta un petit avantage.

Le 12, fut enregistré au parlement un édit portant création de 3600000 livres de rente viagère, à 10 pour cent jusqu'à cinquante, et un demi pour cent de cinq en cinq ans au-dessus, ou sur deux têtes à 8 pour cent (1).

M. de Choiseul et M. Berryer étaient dans l'intention de ne donner que des soupers à Versailles, ce qui déplaisait beaucoup aux ministres étrangers et aux officiers de marine.

Le 13, M. l'abbé de Bernis fut exilé à son abbaye de Saint-Médard, près Soissons. Au moment de la retraite, chacun avait prévu que sa disgrâce ne s'arrêterait pas là.

Le 16, le parlement s'assembla pour entériner

---

(1) M. l'abbé de Bernis fut exilé à Saint-Médard, près de Soissons (*Note du manuscrit*).

les lettres de pairie que le Roi avait accordées à M. de la Vauguyon. Dans la même assemblée furent supprimés quelques offices du bailliage de Crépy, à la sollicitation de M. le duc d'Orléans, et réunis au bailliage de Soissons, avec le droit de porter la robe rouge.

Le 17, le Roy avait fait M. le duc de Choiseul pair, pour terminer une contestation qu'il avait pour la place qu'il devait occuper au Conseil.

Madame de Graffigny mourut à Paris ; elle avait donné plusieurs ouvrages, entre autres deux comédies : *Cénie* et *La Fille d'Aristide.* Le succès de celle-ci fut bien différent de celui de la première, et du moment de sa chûte, madame de Graffigny fut attaquée d'une apoplexie et languit deux ans. Elle se disait alliée de l'Empereur et était tante de MM. Helvétius et de la Garde.

M. Helvétius venait de voir son livre *De l'Esprit* flétri par un mandement de M. l'Archevêque, et bien des gens voulaient qu'il en fût question au parlement.

Il paraissait alors plusieurs livres très dangereux, les uns pour établir la légitimité et la nécessité du mariage des prêtres, les autres pour et contre les protestants, livres toujours très dangereux, parce qu'ils roulent sur des matières que l'on ne peut traiter qu'avec beaucoup de circonspection.

Dans ce temps mourut à Paris madame de Prie, en couche de son second enfant. Elle était fille

de M. de Villette, trésorier de l'extraordinaire des guerres, fort jeune. Elle fut fort regrettée. Elle était belle-fille de cette madame de Prie dont M. le Duc avait été l'amant.

L'on cherchait toujours à pénétrer la cause de l'exil de M. le cardinal de Bernis ; l'on en soupçonnait plusieurs, mais personne ne savait la véritable. Les uns disaient qu'il s'était expliqué trop clairement sur le projet qu'il avait de devenir premier ministre ; d'autres, qu'il avait voulu faire la paix contre l'intention de madame la marquise de Pompadour, d'autres, enfin, qu'il était trop bien avec madame Infante, duchesse de Parme. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tous les soirs, quand elle se retirait dans son appartement, il s'y enfermait avec elle jusque fort avant dans la nuit, sous prétexte de parler et de raisonner sur les affaires qui pouvaient intéresser la reine de Hongrie et le duc de Parme, et travailler au mariage de l'Archiduc avec la princesse Isabelle. Enfin, il n'était pas douteux que son exil ne fût l'ouvrage de madame la Marquise. C'était elle qui décidait de tout dans l'Etat, souverainement.

L'on ne parlait plus de M. de Moras pour premier président du Grand Conseil. Le Roi avait été forcé de reculer et avait nommé, en sa place, M. d'Auriac.

Madame de Pompadour fut malade et saignée deux fois.

Le général Braun, de l'armée du roi de Prusse,

avait fait mine de s'approcher du prince de Soubise, mais il se retira.

M. de Choiseul fut nommé pour aller à l'ambassade de Vienne.

M. de Middelbourg mourut. Il se trouva, dans ce temps, une compagnie qui s'engagea à fournir trois millions pour la Marine.

Dans ce temps mourut à Paris M. Pichon de Madière, doyen de la Chambre des Comptes, âgé de 89 ans.

1758.

Le 1er, le Roi nomma huit cordons bleus, du nombre desquels étaient M. de Luynès, gouverneur de Paris, le maréchal de Contades, de Graville, de Broglio, de Lannion, de Choiseul, etc.

M. le duc d'Ayen fut nommé capitaine des Gardes, en concurrence et survivance de M. son père. Le Roi eut la bonté de prendre le bâton des mains du père pour le remettre au fils.

Il régnait, pendant cet hiver, un temps fort doux, ce qui occasionnait beaucoup de maladies, et surtout des petites véroles. Mlle Mergeret, fille du fermier général, en mourut.

L'on disait que M. l'abbé de Bernis, dans sa solitude, prenait pour consolation le plaisir de la chasse.

L'on parlait du mariage de Mlle de la Salle, fille de M. le marquis de la Salle, des chevau-légers, avec M. de Juigné, colonel de Champagne, et de

celui de Mlle de Baglion de la Salle, fille du capitaine aux Gardes, avec M. le comte du Roure.

L'on ne parla pas, cette année, des étrennes que le Roi donna à Mesdames de France ni à madame de Pompadour, ce qui fit croire qu'elles se ressentaient de la disette d'argent.

Le 2, madame la duchesse d'Orléans fut administrée avec tout l'appareil et tout le cortège qui convenaient à la première princesse du sang. Cette princesse était généralement regrettée de tout Paris, et l'on peut dire qu'elle était la seule et unique princesse du sang, madame de Condé n'habitant que les églises. Son mari n'en vivait pas moins avec la Mahon, ou Mescar, danseuse de l'Opéra, qu'il avait enlevée à M. de Vougny.

Le 3, le Roi nomma duc M. de Villequier, qui devait épouser Mlle de Montmireil.

M. de Baglion, capitaine aux Gardes, se retira avec 6000 livres de pension. Sa fille devait épouser le comte du Roure qui avait une place de menin de M. le Dauphin, et elle devait avoir la place de chez la Reine qu'avait madame la comtesse du Roure.

Madame la duchesse d'Orléans était toujours entre la vie et la mort.

Madame la marquise de Pompadour se portait mieux, elle avait été saignée deux fois.

M. le comte d'Albret, fils de M. le duc de Chevreuse, obtint la permission de porter le nom de duc de Luynes.

M. du Saussay eut la compagnie des Gardes du corps de M. de Baglion.

Madame la vicomtesse de Bouville accoucha d'un fils après dix ans de mariage et de stérilité. Le Roy lui fit l'honneur de le tenir sur les fonts par le ministère de M. le maréchal de Luxembourg, avec madame de Pompadour. M. de Bouville obtint un logement au palais Bourbon.

Les Gardes du corps devaient aller en garnison dans différentes villes voisines de Paris.

M. l'évêque de Meaux, que son médecin assurait être hors d'affaire, mourut.

Le 11 janvier, M. le duc de la Vauguyon fut reçu pair au parlement, avec tout l'éclat possible.

L'on ne parlait, à Paris, que des mesures que le Roi de Portugal avait pris pour découvrir l'auteur de son assassinat : plusieurs seigneurs et les Jésuites furent soupçonnés d'être les auteurs de cette conspiration, et, en conséquence, on leur donna des gardes. Toute l'Europe attendait avec impatience de voir quel serait le résultat de toutes ces recherches.

Le 11, l'on voulut juger le curé de Saint-Nicolas, mais le rapporteur ayant dit qu'il lui fallait deux jours pour faire son rapport, l'affaire fut remise au mardi 15.

Le Roi nomma quatre lieutenants généraux, qui étaient MM. de Castries de la Sône et Vogué.

Le 17, le parlement jugea le refus des Sacrements fait, il y avait au moins un an, par le curé

de Saint-Nicolas. Il fut banni à perpétuité, ainsi que trois autres vicaires ou prêtres de la paroisse.

Le 20, le Roi signa le contrat de mariage de M. de Villequier et de Mlle de Montmireil et celui de M. le comte du Roure avec Mlle Baglion de la Salle.

Le Roi fut incommodé d'un gros rhume, eut même un peu de fièvre ; heureusement cette indisposition n'eut pas de suites.

Madame de Barbantane, attachée à madame la duchesse d'Orléans, fut très mal, à la suite d'une couche. Cette année, il y eut plusieurs femmes qui moururent dans ces circonstances. Madame la présidente Morel, jeune femme très riche, fille du Pagnon, fut de ce nombre-là. Madame Perrin de Cypierre, femme d'un maître des Requêtes, dans le même temps, était aussi fort mal à la suite d'une couche. Sa situation inquiétait tous ceux qui la connaissaient. Elle était généralement aimée et joignait, à une très jolie figure, la plus belle taille du monde.

Le parlement avait nommé des commissaires pour examiner le livre *De l'Esprit* de M. Helvétius et le *Dictionnaire de l'Encyclopédie.*

Le Roi avait nommé M. l'évêque de Poitiers à la place d'aumônier de madame la Dauphine, vacante par la mort de l'évêque de Meaux, dont l'Évêché fut aussi donné à l'évêque de Poitiers.

M. de Chôiseul fut reçu duc et pair au parlement ; ses lettres y avaient été enregistrées quelques jours auparavant.

M. le duc d'Orléans fut incommodé très sérieusement; l'on craignait une fièvre maligne, et il fut saigné quatre fois. La pauvre duchesse était toujours dans l'état du monde le plus déplorable.

Le mariage de M. le comte de la Marche avec une princesse de Modène était déclaré. M. le prince de Conty et M. le comte de la Marche étaient venus loger au Temple, où la nouvelle princesse devait loger. M. le comte de la Marche ne faisait pas ce mariage par goût, mais par obéissance.

L'on donnait l'opéra de *Pyrame et Thisbé* qui était très bien remis et avait le plus grand succès.

M[lle] Lamouche débuta aux Français par le rôle de Médée qu'elle remplit très bien, au goût général.

L'on tenait toujours de fort mauvais propos sur les Jésuites de Portugal. Le Roy lui-même dit, à son lever, qu'il y en avait eu trois de pendus. L'on reçut des nouvelles de Portugal par lesquelles on apprit qu'il y avait eu onze complices d'exécutés et que les Jésuites avaient été chassés (1).

Le parlement condamna le livre *De l'Esprit* à être brûlé, mais ne prononça rien contre l'auteur, ni contre l'approbateur. Le parlement nomma des examinateurs pour extraire de l'*Encyclopédie* les principes et les maximes pernicieuses, et renvoya le jugement après cet examen.

---

(1) En marge : « M. de Letorière aux arrêts. »

Le Roi fit un voyage, le 6, à Marly, et avait projeté d'en faire un semblable toutes les semaines.

Le 9, madame la duchesse d'Orléans mourut après avoir été malade très longtemps : cette princesse fut généralement regrettée; elle était jeune, elle était bonne, affable, populaire, cherchait à plaire au public et à lui procurer tous les amusements qu'elle pouvait. Elle avait aimé le plaisir un peu trop, et s'était dépêché de vivre. Le même jour, il n'y eut point d'Opéra, elle fut exposée dans son lit.

Le 12, parut une promotion très nombreuse d'officiers, qui fit beaucoup de mécontents.

Le 14, il y eut assemblée des Chambres pour l'enregistrement des lettres de dispense d'âge de M. Brochet de Saint-Prest.

L'on projetait, au parlement, d'employer ses bons offices pour le parlement de Besançon, dont la moitié était exilée, et l'on devait en parler à une assemblée indiquée à cet effet pour le 16.

Le 14, le parlement, ainsi que toutes les autres Cours, alla jeter de l'eau bénite sur madame la duchesse d'Orléans ; elle devait être enterrée le 15, et l'Opéra reprendre ses représentations.

M. le duc de Béthune, président du Conseil des finances, mourut dans un âge fort avancé et cette place fut supprimée.

Le 15, madame la princesse de Condé alla jeter de l'eau bénite sur madame la duchesse

d'Orléans, au nom de la Reine, et y revint ensuite en son nom, ainsi que toutes les autres princesses et princes du sang. Le même jour, elle fut portée au Val de Grâce, lieu de sépulture des d'Orléans. Son convoi se fit avec toute la cérémonie et le plus grand appareil, mais sans ordre et sans arrangement ; les rues par lesquelles elle passa étaient remplies de carrosses qui y faisaient des embarras épouvantables.

Cette princesse était morte sans rien regretter, mari, enfants, amis, femme et amant même ; elle avait tout quitté sans regrets. On le lui rendit bien ; personne ne montra pour elle le moindre regret. Elle fut aussitôt oubliée qu'enlevée du Palais Royal. Dès le soir même, il y eut bal.

Le lendemain vendredi, le parlement s'assembla et continua l'assemblée au sujet du parlement de Besançon au premier mardi de Carême.

L'on prit le deuil le jeudi ; on ne devait le porter que dix jours, ce qui étonnait tout le monde, de même que de voir le vendredi, le lendemain du convoi, M. le prince de Condé et même M. le comte de la Marche à l'Opéra.

M. le duc d'Orléans alla, le dimanche 18, à Versailles, recevoir les compliments. Sa tristesse était, dit-on, avec raison, très modérée. M. de Polignac était le seul qui pût la regretter, parce qu'il était le seul pour qui sa passion l'eût fait paraître généreuse et sensible.

M. de Flavigny épousa Mlle de Montigny, fille du receveur général.

M. de la Clavière de Chamborant, colonel du régiment de la Marche, épousa Mlle de Fonville, fille du receveur des tailles du Mans.

Ces dames étaient parties pour aller chercher madame la comtesse de la Marche qui devait arriver à Lyon, le 20 du présent mois de février.

Le 18, le Roi nomma M. le prince de Soubise ministre, ce qui fit grand plaisir, parce que l'on espéra qu'il ne commanderait plus les armées.

Les Gardes françaises avaient reçu ordre de se tenir prêtes à partir dans les premiers jours de Mars.

M. le marquis de Contades, fils du Maréchal qui commandait l'armée, donna la démission de son régiment, prétendant avoir lieu de se plaindre du ministère, ce qui fit beaucoup de peine au Maréchal, son père.

Madame la comtesse de la Marche arriva à Nangis, où M. le comte de la Marche était allé la recevoir. Elle était fort laide : à son abord, il recula, quoi qu'elle lui dît que, si elle lui apportait la plus vilaine figure de l'Europe, elle apportait le plus grand désir de lui plaire. Discours auquel M. le comte de la Marche ne répondit rien. Cette princesse ne pouvait envisager qu'un avenir malheureux, le prince l'épousait malgré lui.

Ce mariage occasionna fort peu de fêtes ; elles se réduisirent à plusieurs soupers de famille.

Madame la princesse de Condé, qui avait donné un bal à son hôtel où elle avait fait exécuter un

ballet en quadrille, voulut le donner au bal de l'Opéra ; elle y alla le lundi gras, mais il y avait une si grande affluence, qu'il ne lui fut pas possible de l'exécuter. L'on prétend que jamais il n'y avait eu tant de monde, et que les directeurs firent plus de 13 000 livres.

Le mercredi des Cendres, l'on donna la première représentation de *Titus*, tragédie du sieur du Belloy, qui n'eut que celle-là.

L'on parlait toujours beaucoup de la mort du roi d'Espagne, mais il n'y en avait encore aucune nouvelle sûre.

Le bruit se répandit que le roi de Portugal avait été assassiné une seconde fois ; l'on en attendait des nouvelles et l'on imputait toujours des faits affreux aux Jésuites, dans cette occasion.

Il arriva alors qu'un Jésuite de Rennes prêcha, dans cette ville, la morale et les principes de Busenbaum (1), et eut l'audace de montrer le livre à la fin de son sermon. Il fut décrété, mais il eut le temps de s'évader.

Le 4 mars, M. de Boulogne, contrôleur général, se retira. Il y avait déjà quelque temps que l'on parlait de sa retraite, ce qui ôtait la confiance et faisait resserrer l'argent. L'on nom-

---

(1) Hermann Busenbaum, théologien allemand dont le traité *Moelle de la théologie morale*, en grande vogue chez les jésuites, contenait sur le régicide des théories dont, au lendemain de l'attentat de Damiens, on pouvait considérer l'exposition comme dangereuse.

mait, dans le public, M. Bourgeois de Boynes, intendant, premier président de la Franche-Comté, ou M. Silhouette, ancien chancelier de M. le duc d'Orléans, ci-devant secrétaire de M. le duc de Noailles. Ce dernier l'emporta, et prêta serment le même jour, 4 Mars.

L'on reçut, le même jour, la nouvelle de la prise du fort David sur les Anglais, et qu'on aurait remporté un avantage considérable sur eux, par mer et par terre. L'on assurait même que Madras devait être pris. Cette nouvelle était très intéressante surtout pour la Compagnie des Indes.

Le 3, madame la présidente de Lamoignon accoucha très heureusement d'une fille.

Le 5, madame la comtesse de la Marche fut présentée. Elle devait recevoir les dames le mardi 6.

M. Amelot, fils de l'ancien ministre, avait épousé Mlle Legendre, fille d'un président de la Chambre des Comptes et petite-fille de M. Roslin, fermier général.

Le choix que le Roi avait fait de M. de Silhouette pour remplacer M. Boulogne, alarma toute la France : c'était un homme à systèmes durs et qui s'était annoncé comme comptant faire taire banqueroute au Roi, et regardant ce moyen comme le seul qui pût sauver l'État. Ce nouveau Contrôleur général, dans le discours qu'il fit à sa réception à la Chambre des Comptes et dans les conversations qu'il avait avec tout le

monde, s'attachait à effacer les impressions que le public paraissait avoir prises contre lui.

M. le cardinal de Tavannes, qui avait été taillé de la pierre par le frère Cosme, mourut d'un abcès dans les reins. Il laissait beaucoup de bénéfices et de belles places vacantes. L'on donnait, dans le public, la grande Aumônerie au cardinal de Gesvres et l'archevêché de Rouen à M. de Choiseul, évêque d'Évreux; car c'était à présent le tour des Choiseul.

Le parlement avait nommé des commissaires pour arrêter les articles des remontrances qu'il comptait faire pour demander le retour des officiers du parlement de Besançon qui avaient été exilés.

L'on reçut la nouvelle que les Anglais étaient descendus à la Martinique avec un grand nombre de vaisseaux.

Le Roi projetait de faire un voyage à Lyon, avec M. le Dauphin, pour s'aboucher avec le Roi de Naples ; l'infant Don Philippe et le roi de Sardaigne devaient aussi s'y trouver. Le tout pour y conclure une alliance ferme et stable.

Ce voyage annonçait une dépense considérable qui alarmait déjà les peuples. L'on faisait courir le bruit qu'il ne coûterait que trois millions, mais c'était une chose incroyable.

M. Silhouette demandait de l'argent aux fermiers généraux et aux receveurs généraux ; l'on disait que les protestants lui offraient 50 millions s'il pouvait leur faire obtenir la légitimation de

leurs enfants, la validité de leurs contrats, et empêcher la confiscation de leurs biens à leur mort. L'on parlait de leur donner la croix de Saint-Louis, mais avec un ruban jaune.

Le 12 mars, M. de la Gardette, garçon gai, aimable, aimé et estimé, fut taillé de la pierre par le frère Cosme. L'opération dura cinquante minutes.

Le bruit courait que M. de Montmartel reprenait toutes ses places, qu'il avançait vingt millions au Roi et que M. de la Borde demeurait sans fonctions.

L'on reçut la nouvelle que le prince Ferdinand avait chassé l'armée impériale d'Erfurth.

Le 12 mars, M. de Belle-Isle se donna encore un nouvel adjoint, qui fut M. le chevalier de Botteville. Il refusa la place.

Le mardi 13, les Chambres furent assemblées, et l'on fixa les objets et les arrêtés des remontrances en faveur du parlement de Besançon et M. le premier président fut chargé, suivant l'usage, de les rédiger.

L'on ne parlait, dans tout Paris, que du voyage de Lyon, que le Roi devait faire. Cependant bien des gens en doutaient et pensaient que l'on ne faisait courir ce bruit que pour faire craindre aux Anglais l'alliance que cette entrevue de plusieurs rois devait naturellement produire.

L'on avait reçu la nouvelle que les Anglais étaient descendus à la Martinique. L'on apprit, dans ce moment, qu'ils avaient été forcés de se

rembarquer et avaient essuyé une perte d'environ 2500 hommes.

Madame la comtesse de la Marche se montrait à tous les spectacles. Bien des gens ne la trouvaient pas aussi laide qu'on l'avait annoncé, et bien des gens vantaient sa politesse et la douceur de son caractère.

Le régiment des Gardes, dont le départ avait été différé, avait reçu des ordres pour partir le mardi 20 du mois, et d'autres officiers en avaient reçu pour se trouver aux couchers du Roi sur la route de Lyon, mais l'on ne leur avait point encore indiqué le jour.

Le 16, il y eut assemblée des Chambres pour entériner les lettres d'honoraire de MM. de Rosnay, de Grau de Plancy et de Pont. Ce dernier souffrait quelques difficultés et, le lendemain 17, l'on renouvela un règlement qui exige dix ans de service dans le parlement pour obtenir l'enregistrement de lettres d'honoraire pour ceux qui passent dans d'autres charges, et vingt pour ceux qui y sont restés.

Mlle Arnould faisait toujours grand plaisir dans le rôle de Thisbé (1). Elle en faisait encore plus au duc de Lauraguais et à Larrivée, acteur de l'Opéra. Celui-ci, payé sans doute par une jolie

---

(1) Dans *Pyrame et Thisbé*, tragédie représentée, pour la première fois, par l'Académie royale de musique, le 17 octobre 1726. Poème de La Serre. Musique de Rebel et Francœur.

princesse, lui faisait, par amour pour cette actrice, bien des infidélités.

L'on attendait toujours des nouvelles sûres des exécutions qui devaient se faire en Portugal, contre les Jésuites, déclarés complices de la conjuration contre le Roi.

L'on avait ramassé tous les événements qui pouvaient nuire ou déplaire aux Jésuites, pour les donner au public, entre autres un arrêt du Conseil qui les condamnait à rendre aux héritiers d'un nommé Ambroise Gris une somme de huit millions. Mais il parut alors un nouvel arrêt du Conseil, qui déclara celui-là fictif et prononça des peines contre ceux qui avaient contribué à l'impression.

Madame de Gamaches fut enlevée par une lettre de cachet et mise dans le couvent de Sainte-Eutrope. Son mari dit au Roi qu'elle avait voulu aposter des soldats aux Gardes pour lui faire donner des coups de bâtons, de même qu'à un maître de pension.

Il parut, cet hiver, à la foire Saint-Germain, un petit serin qui connaissait les cartes, écrivait les noms des spectateurs et disait l'heure qu'il était à une montre.

L'on voyait alors une comète qui faisait grand plaisir aux astronomes, parce que c'était une preuve qu'on pouvait les prédire, ainsi que les éclipses.

Madame la duchesse de Mazarin, qui était mariée depuis plusieurs années et n'était point

devenue grosse, le devint au grand étonnement de tout le monde : l'on prétendit que ce n'était pas par la coopération du Saint-Esprit, mais par celle de l'archevêque de Lyon. D'autres regardaient ce bruit comme une calomnie.

L'on parlait toujours beaucoup du voyage de Lyon ; il paraissait fixé au mois de juin, toujours sous la condition que le roi d'Espagne serait mort dans ce temps-là.

L'on ne perdait pas de vue M. de Silhouette, et l'on attendait, mais, toujours avec beaucoup de patience, quelle serait sa première opération.

M. le prince de Turenne avait vendu sa charge de général de la cavalerie à M. de Béthune. Il y avait été forcé pour payer ses dettes.

Le 8, le Roi fit la réponse au parlement, aux remontrances qu'il lui avait portées sur l'affaire du parlement de Besançon ; le roi demanda la grande députation, afin que sa réponse fût plus authentique. Elle était fort longue et très contraire aux principes adoptés par le parlement.

Le 9, les Chambres étant assemblées pour en délibérer, il fut arrêté que la délibération serait remise au premier vendredi après la Quasimodo.

M. de Lauraguais avait fait la galanterie de 15000 livres aux Comédiens français, pour faire accommoder leur salle, de façon qu'il n'y eut plus personne sur le théâtre que les acteurs. Cet arrangement plaisait beaucoup à la plus saine partie du public, mais ceux qui n'allaient au spectacle que pour se montrer, ne le goûtaient

nullement. L'on profita de cette vacance pour arranger ainsi la salle.

Malgré la pluie, il y eut un monde étonnant les trois jours des Ténèbres Cependant, il n'y parut point de voiture extraordinaire; les plus belles étaient remplies de filles, comme à l'ordinaire. Il commençait déjà à y avoir du monde sur le boulevard.

L'on ne parlait, alors, que des différents projets que M. le Contrôleur général avait dans la tête et était sur le point de faire éclore. Il y eut, le 17, un Conseil où tous les ministres et conseillers aux Conseils d'État eurent ordre de se trouver. Le résultat de ce Conseil fut deux déclarations du Roi, l'une qui suspendait, pendant la guerre, et deux ans après, l'exemption de la taille accordée aux privilégiés. L'autre annonçait une réduction et même une suppression de plusieurs pensions. Enfin, il en avait aussi paru un édit portant création de 72 millions d'actions de 1 000 livres sur les fermes (1). Cette opération ne chargeait en aucune façon le Roi et faisait participer tout le monde au profit des fermiers généraux dont le Roi régla le revenu.

Cette opération fut si fort goûtée du public, et l'on y porta son argent avec tant de vivacité, que l'on fut obligé de mettre des gardes à la porte de l'hôtel où l'on recevait.

Le public, enchanté des nouveautés, regarda

(1) En marge : « Détail de cette opération étrange. »

M. de Silhouette comme le restaurateur de l'État, et tout de suite lui fit faire autant de réformes et d'économie qu'il avait pu en imaginer.

M. le duc de Broglio remporta, alors, une victoire qui fut très intéressante pour la ville de Francfort et qui devait le couvrir de gloire.

L'on chanta un *Te Deum* et l'on tira un feu d'artifice à la place de Grève, mais ce général crut de n'avoir pas reçu une récompense proportionnée au service qu'il venait de rendre, et, fâché de ne pas obtenir le bâton de Maréchal de France, il prétexta sa santé pour prendre les eaux. Cependant il ne quitta pas encore l'armée, mais on en diminua la force en en faisant passer une partie à l'armée de M. de Contades qui était plus en faveur que lui. Le public parisien paraissait s'intéresser pour M. de Broglio et n'était pas content de ce qu'on ne faisait pas valoir cette victoire tout ce qu'elle valait en effet, et croyait qu'on voulait diminuer sa gloire pour relever celle du prince de Soubise qui lui rendait, il faut le dire, toute la justice qu'il méritait. L'on disait qu'il suffisait de remporter une victoire pour être rappelé ou mis dans le cas de se retirer. Une autre raison à laquelle on attribuait le mécontentement de M. de Broglio était la haine invétérée qui était entre sa Maison et la famille de M. de Belle-Isle.

Il parut, alors, une chanson sur la grossesse de madame de Mazarin, que l'on attribuait à l'archevêque de Lyon. Comme j'ai déjà eu l'hon-

neur de le dire, l'on disait que le petit duc de Mazarin se fâchait beaucoup et était fort piqué de ce qu'un prêtre, dont il révoquait la noblesse en doute, avait osé coucher avec sa femme. La chanson était sur l'air de *Joconde* et conçue en ces termes :

Par la stérile Elisabeth
Dieu remplit ses oracles ;
Vous renouvelez, Montazet,
Ce siècle des miracles.
Par vous, aujourd'hui, Mazarin
Est mise au rang des mères ;
Si jamais vous devenez saint
Vous serez un saint père !

Réponse :

Bien des dévots font encor pis,
Sans que l'on en murmure.
C'est tout au plus du paradis
Que cela peut m'exclure.
Le sexe me fût-il fatal,
Je lui donne la pomme ;
Bernis n'est-il pas cardinal ?
Tout chemin mène à Rome !

Il se répandit une histoire affreuse sur madame la duchesse de Mazarin : l'on disait que MM. de Fronsac et de Coigny, qui de bonne amitié et en bonne intelligence, avaient partagé ses faveurs, piqués de s'en voir frustrés, l'épièrent et s'introduisirent dans sa chambre, où ils la surprirent en flagrant délit avec l'archevêque de Lyon. Cette duchesse n'en paraissait pas moins dans le public, elle avait porté son gros ventre à Longchamps et se montrait aux spectacles et aux promenades.

(*A suivre.*)

Un duel au bois de Boulogne (1779).

Lettre du chevalier de la Cardonnie à son frère (1).

16 novembre, au 18 décembre 1779.

Tu vas voir, mon ami, avec quel acharnement le malheur s'attache, quelquefois, aux personnes : j'arrive en avril, l'année dernière, à Brest, pour prendre le commandement d'un vaisseau. Il me fallait un capitaine en second. Il ne restait à prendre parti que M. de Schantz, officier suédois servant dans notre marine depuis longtemps, et parvenu au grade de capitaine. Mon camarade Chavit me répond qu'il est bon à tous égards : il le croyait. Je fus, en effet, très content de lui pendant l'armement, pendant la première croisière où eut lieu l'affaire d'Ouessant, et plus encore au retour, où vinrent les calomnies contre moi. Il fut l'apologiste de ma conduite, qu'il avait été à portée d'éclairer et il y mit même plus de chaleur qu'il ne fallait; moi et

(1) Communication de la famille de l'auteur. — M. de la Cardonnie commandait le vaisseau le *Diomède*, quand la flotte française, sous les ordres de l'amiral d'Orvilliers, livra aux Anglais, en juillet 1778, le combat naval d'Ouessant.

Accusé, ensuite, de n'avoir point obéi à un signal de contremarche donné par l'amiral pendant la lutte, signal qu'il alléguait n'avoir point vu, il fut mis en non activité et tenu en disgrâce. Au cours des démarches qu'il tenta pour se réhabiliter, il eut, avec un officier suédois qui avait été son capitaine en second, une affaire d'honneur dont il raconte les tragiques péripéties dans la lettre ci-dessus adressée à son frère.

mes amis fûmes dans le cas de le modérer là-dessus, ce qu'il faut bien remarquer.

A la seconde sortie, cela se soutient à quelque chose près : mais au retour, j'apprends qu'il parle mal de moi : je le prie de venir à bord où j'étais alité, souffrant beaucoup d'une chûte que j'avais faite, il y avait vingt-trois jours, en commandant l'exercice du canon, à quoi je m'appliquais beaucoup, persuadé que la victoire réside dans l'adresse des canonniers et que, de cette adresse, résulte leur sang-froid. J'étais tombé dans la cale, le pied m'ayant glissé en passant d'un bord à l'autre ; j'eus la clavicule cassée et l'épaule fracassée du même côté.

Voilà M. de Schantz à bord, et assis à côté de mon lit : je l'exhorte à changer de conduite, à reprendre la première, ou encore mieux de ne parler de moi, ni en bien ni en mal ; je l'en prie et je mets en avant des raisons puisées dans son propre intérêt, qui exigeait d'éviter l'inconséquence. Je lui observe qu'il n'avait aucune espèce de sujet, de motif de passer ainsi, pour moi, des transports, pour ainsi dire, de l'amitié, aux fureurs de la haine : que mes procédés avaient toujours été, à son égard, nobles et obligeants, et qu'enfin je le mettais au défi de citer le moindre sujet de mécontentement de ma part.

Ce personnage me répond très mal ; il se permet de me manifester des soupçons injurieux; enfin il en fit tant, qu'il me força de lui dire que, malgré l'état d'infirmité où il me trouvait, il me

restait encore de quoi modifier son opinion sur mon compte, que j'avais la force de me tenir dans un fauteuil, de soutenir un pistolet, et qu'il n'en fallait pas davantage pour le remercier ; que, cependant, je lui demandais huit jours.

Voilà mon homme qui se lève avec un air furieux, en me disant : « Ah, quand vous voudrez! Oh, avec un grand plaisir! — Doucement, je vous prie, Monsieur, lui dis-je ; pourquoi ce tapage? Vous dites *avec plaisir* : on n'en croira rien si on vous entend, et, quand on est convenu de ce que l'on veut faire, il n'y a plus rien à dire! »

Tu croiras, peut-être, qu'après cette scène, cet homme se tut? Point du tout, il se permit encore des propos injurieux, ou du moins qui tendraient à improuver ma conduite à mon bord. Ce fut au point que je me levai ; je me traîne dans la chambre, et là, je lui dis ces propres paroles : « M. de Schantz, vous avez une langue qui ne peut être arrêtée que par des moyens violents! Je vous avais demandé huit jours. En voilà cinq d'écoulés ; cependant, regardez-moi, dès ce moment, comme en pleine santé ; reste à convenir de nos faits. J'ai imaginé un moyen qui remplira vos vues, qui sont sûrement que l'affaire soit entièrement terminée ; il est, en même temps, propre à ménager votre délicatesse, qui aurait trop à souffrir de vous mesurer avec un homme dans l'état d'infirmité où je suis. Nous aurons deux pistolets, dont un seul chargé, couverts

d'une serviette ; vous en prendrez un le premier et me laisserez l'autre. »

Mon homme ne goûta point cette façon de décider la question, et s'y refusa, quoiqu'étant l'offensé, je dusse avoir le choix des armes. Il dit que nous nous battrions au pistolet, mais à longueur de serviette dont je tiendrais un bout, et lui l'autre. J'acceptai cette serviette et lui dis que, le lendemain au jour, il me trouverait à tel endroit, à terre, dans un fauteuil, avec des pistolets et la serviette.

Cela convenu, après avoir paru méditer un moment, tout d'un coup, il revient à moi et me dit : « Monsieur, je ne sais pourquoi vous me faites une affaire ! — Moi, lui dis-je, je vous fais une affaire ? Vous savez que j'en suis incapable ; je les ai en horreur, comme tout galant homme doit les avoir ; mais je sais venger les injures. Est-ce que vous ne vous êtes pas permis de manifester des soupçons injurieux sur ma conduite, mes vertus militaires ? — Moi, Monsieur, personne ne les a autant exaltées que moi ; tout le monde vous le dira : j'ai cité vos actions militaires, l'abordage de deux vaisseaux avec des chaloupes... — Quoi ! Monsieur, vous me tenez pour un honnête homme et vrai militaire ? — Mais, sans doute ! »

Je me contente de cet aveu pour éviter l'affaire la plus grave, le duel le plus caractérisé et accompagné des circonstances les plus affreuses dont il eût jamais été parlé. Convention faite

entre nous que le tout serait enterré dans le plus profond silence et, de sa part, qu'il ne parlerait plus de moi, ni en bien, ni en mal.

Voilà une condition qu'il a tenue au plus mal. J'apprends, aux eaux, que ce malheureux me calomnie, ici, atrocement, et répand des libelles contre moi. Tu crois qu'il me tardait bien de l'en remercier. Tout en arrivant ici, j'écris dans les bureaux de la marine pour savoir son adresse. Un ami me marque qu'ayant eu son congé absolu, il a eu, d'ailleurs, toutes les bulles voulues pour retourner en vue de sa patrie; que, cependant, il pouvait être encore au Hâvre, où il se proposait de chercher un passage. J'écris, au Hâvre, au commissaire ordonnateur pour m'en assurer. Mais quelle fut ma surprise lorsque, quatre jours après, le 8 au soir de ce mois, je reçois un billet de mon malheureux, par lequel il me donne rendez-vous au Palais Royal pour m'entretenir d'affaire importante, à 10 heures précises du matin.

Je vais communiquer cette belle invitation à un ami de bon conseil, qui me dit que je ferais la plus haute imprudence de me mesurer avec cet homme, sans témoins; qu'un calomniateur était capable de tout, que je m'exposerais à être assassiné. Je l'en crus. Je vais trouver M. du Frotier, qui me dit qu'il en serait et qu'il me devait ce service d'ami. Du Chissan, capitaine de vaisseau, m'en dit autant. Mais, le lendemain, M. du Frotier changea d'avis sur d'excellentes

raisons. Nous allons, du Chissant et moi, chez Capellis, lieutenant de vaisseau, pour l'engager à remplacer M. du Frotier; il refuse. Me voilà fort embarrassé ; le temps pressait : il était déjà 10 heures passées. Je pris mon parti de me passer de témoins, à tout risque. Du Chissan fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, mais j'allai trouver mon homme.

Je l'abordai, ma montre à la main : « M. de Schantz, il est 10 heures et demie; je vous ai fait attendre; j'en suis plus fâché que vous, et plus fâché encore que vous m'ayez prévenu ; vous pourrez avoir des preuves que ce n'est pas ma faute, je vous croyais au Hâvre. » Là-dessus, mon homme veut entrer en explications; je l'arrêtai tout court en lui disant : « Quoi! Monsieur, des explications? Nous sommes venus ici pour nous taire : lorsqu'il est question d'agir, il n'est pas question de parler. Où voulez-vous aller? — Sur le boulevard ! — Sur le boulevard? Mais c'est un lieu bien fréquenté! Je suis sûr que vous ne voulez pas être séparé? — Hé bien, où vous voudrez ! — Mais j'ai ouï dire que le bois de Boulogne était le lieu choisi par les honnêtes gens. — Hé bien, vous n'avez qu'à vous y rendre; j'y serai aussi tôt que vous. »

Nous y voilà. Il commence à s'enfoncer à grands pas dans le bois; je ne pouvais le suivre. Je l'appelais, il ne faisait pas semblant de m'entendre. Je l'appelle plus fort : à la fin, il s'arrête. Ce début me mit dans l'inquiétude. Cela avait

bien l'air de vouloir être hors de portée qu'on pût entendre, du chemin, le bruit des armes à feu. Je lui dis que je ne savais pourquoi il allait si loin. Il me répondit en me disant, sur un ton impératif, de tourner mes poches, qu'il voulait savoir si je n'avais pas de pistolets : « Voilà, monsieur, un soupçon bien injurieux, mais il va être lavé ; je ne m'en offense pas. A mon tour ! Voudriez bien découvrir votre poitrine? (et en disant cela, je découvrais la mienne). — Je n'ai rien, sur la peau, que ma chemise, et je suis incapable... — Je le crois, mais vous m'avez autorisé à le voir ! »

Pour lors, il ouvre un peu son jabot : « Ah ! monsieur », lui dis-je. Et, en même temps, je relève toute ma chemise en bouchon sur le menton, et me découvris en entier ; il en fit autant : « Monsieur, lui dis-je, je suis fâché d'en être venu là, mais ceci vaut bien votre soupçon sur les pistolets, et il fallait être à deux de jeu. »

Cela fait, j'attachai, avec un ruban, mon épée au poing, étant à poignée d'acier et fort lisse, et je ne voulais pas qu'elle m'échappât. Pendant ce temps, il était en garde, brandissant son épée d'un air fanfaron. J'espérais bien que cela n'y ferait pas grand' chose. J'allai à lui de la meilleure grâce que je pus, de sorte que nous ne ferraillâmes pas longtemps. Je parvins à lui porter une botte si bien fournie, que mon épée plia. Il fut blessé, mais légèrement ; du moins il lui resta beaucoup plus de force que je n'en avais. Je lui

fut informé et, le 11, j'eus un garde ; on lui en avait donné un aussi, mais il ne pouvait le trouver, et on n'a su son adresse que le 16. Il savait très bien la mienne, puisqu'il m'avait écrit et avait porté lui-même le billet à mon hôtel ; cependant, il n'y revint pas après notre combat où il avait compris, sans doute, que je pouvais lui faire courir des risques, ne pouvant plus espérer, surtout, que nous nous mesurerions sans témoins.

J'ai dit le vrai, mot à mot, sur cette affaire, comme tu le crois bien ; mais tu crois bien aussi que ce scélérat aura fait une autre version à son avantage. Nous étions sans témoins, mais, fort heureusement, il a été aussi maladroit qu'imposteur, de sorte que, sans s'en apercevoir, il s'est déshonoré de plus en plus : « Je l'ai désarmé, dit-il, et j'ai cassé son épée ! — Mais, lui a-t-on observé, la vôtre l'a été aussi ; comment cela s'est-il fait ? — C'est en tombant avec lui. — Ah ! vous l'avez donc saisi ? Mais on n'a jamais saisi un adversaire désarmé ! »

Il l'a fait ainsi à un commissaire des guerres, chevalier de Saint-Louis, qui savait le vrai de moi et qui, par état, voit souvent les maréchaux de France, ce qui est d'autant plus heureux qu'il n'eut rien de plus pressé que de leur rendre le dire de ce malheureux, en l'accompagnant de ces observations. Tu sauras que ces seigneurs m'ont tous accueilli comme leur fils ; j'ai causé tant que j'ai voulu avec eux ; je leur ai rendu fidèlement,

et dans le plus grand détail, l'affaire du bois de Boulogne, et les antécédents, et il m'a paru que je leur avais inspiré un véritable intérêt, de sorte que j'espérais un jugement, et bon, le 29 du passé, mais l'affaire fut discutée et non jugée, et voici pourquoi.

On m'avertit qu'il me fallait être en état de prouver mes griefs, sans quoi je serais sévèrement condamné. J'avais les moyens, mais je trouvai des épines pour les administrer : il fallait des enquêtes, appeler à témoin d'honnêtes gens qui en auraient été désobligés. Mais mon adversaire me sortit d'embarras par la plus lourde faute qu'il pût faire. Ce libelle infâme qu'il avait lu à plusieurs personnes contre moi, il l'a remis au tribunal, signé de sa main. Autre faute aussi heureuse pour moi, c'est qu'il s'en vanta, et j'en fus averti. C'était le 28 au soir, et le tribunal devait tenir le lendemain, à quatre heures du soir. Le temps était court pour faire un mémoire en réponse et faire faire seize copies ; cependant, cela fut expédié. J'avais déjà produit un premier mémoire. Le dernier fut un coup de tonnerre pour le tribunal, qui comptait juger et qui y trouvait des obstacles par ce mémoire qui leur épargnait bien des réflexions. Ils virent que cet homme m'attaquait à un tribunal où je ne pouvais pas me défendre, puisqu'il est question, dans le libelle, de ma conduite militaire dans le combat d'Ouessant, chose qui ne peut être jugée que par un conseil de guerre.

nullement. L'on profita de cette vacance pour arranger ainsi la salle.

Malgré la pluie, il y eut un monde étonnant les trois jours des Ténèbres Cependant, il n'y parut point de voiture extraordinaire; les plus belles étaient remplies de filles, comme à l'ordinaire. Il commençait déjà à y avoir du monde sur le boulevard.

L'on ne parlait, alors, que des différents projets que M. le Contrôleur général avait dans la tête et était sur le point de faire éclore. Il y eut, le 17, un Conseil où tous les ministres et conseillers aux Conseils d'État eurent ordre de se trouver. Le résultat de ce Conseil fut deux déclarations du Roi, l'une qui suspendait, pendant la guerre, et deux ans après, l'exemption de la taille accordée aux privilégiés. L'autre annonçait une réduction et même une suppression de plusieurs pensions. Enfin, il en avait aussi paru un édit portant création de 72 millions d'actions de 1 000 livres sur les fermes (1). Cette opération ne chargeait en aucune façon le Roi et faisait participer tout le monde au profit des fermiers généraux dont le Roi régla le revenu.

Cette opération fut si fort goûtée du public, et l'on y porta son argent avec tant de vivacité, que l'on fut obligé de mettre des gardes à la porte de l'hôtel où l'on recevait.

Le public, enchanté des nouveautés, regarda

(1) En marge : « Détail de cette opération étrange. »

M. de Silhouette comme le restaurateur de l'État, et tout de suite lui fit faire autant de réformes et d'économie qu'il avait pu en imaginer.

M. le duc de Broglio remporta, alors, une victoire qui fut très intéressante pour la ville de Francfort et qui devait le couvrir de gloire.

L'on chanta un *Te Deum* et l'on tira un feu d'artifice à la place de Grève, mais ce général crut de n'avoir pas reçu une récompense proportionnée au service qu'il venait de rendre, et, fâché de ne pas obtenir le bâton de Maréchal de France, il prétexta sa santé pour prendre les eaux. Cependant il ne quitta pas encore l'armée, mais on en diminua la force en en faisant passer une partie à l'armée de M. de Contades qui était plus en faveur que lui. Le public parisien paraissait s'intéresser pour M. de Broglio et n'était pas content de ce qu'on ne faisait pas valoir cette victoire tout ce qu'elle valait en effet, et croyait qu'on voulait diminuer sa gloire pour relever celle du prince de Soubise qui lui rendait, il faut le dire, toute la justice qu'il méritait. L'on disait qu'il suffisait de remporter une victoire pour être rappelé ou mis dans le cas de se retirer. Une autre raison à laquelle on attribuait le mécontentement de M. de Broglio était la haine invétérée qui était entre sa Maison et la famille de M. de Belle-Isle.

Il parut, alors, une chanson sur la grossesse de madame de Mazarin, que l'on attribuait à l'archevêque de Lyon. Comme j'ai déjà eu l'hon-

neur de le dire, l'on disait que le petit duc de Mazarin se fâchait beaucoup et était fort piqué de ce qu'un prêtre, dont il révoquait la noblesse en doute, avait osé coucher avec sa femme. La chanson était sur l'air de *Joconde* et conçue en ces termes :

Par la stérile Elisabeth
Dieu remplit ses oracles ;
Vous renouvelez, Montazet,
Ce siècle des miracles.
Par vous, aujourd'hui, Mazarin
Est mise au rang des mères ;
Si jamais vous devenez saint
Vous serez un saint père !

Réponse :

Bien des dévots font encor pis,
Sans que l'on en murmure.
C'est tout au plus du paradis
Que cela peut m'exclure.
Le sexe me fût-il fatal,
Je lui donne la pomme ;
Bernis n'est-il pas cardinal ?
Tout chemin mène à Rome !

Il se répandit une histoire affreuse sur madame la duchesse de Mazarin : l'on disait que MM. de Fronsac et de Coigny, qui de bonne amitié et en bonne intelligence, avaient partagé ses faveurs, piqués de s'en voir frustrés, l'épièrent et s'introduisirent dans sa chambre, où ils la surprirent en flagrant délit avec l'archevêque de Lyon. Cette duchesse n'en paraissait pas moins dans le public, elle avait porté son gros ventre à Longchamps et se montrait aux spectacles et aux promenades.

(*A suivre.*)

Un duel au bois de Boulogne (1779).

Lettre du chevalier de la Cardonnie à son frère (1).

16 novembre, au 18 décembre 1779.

Tu vas voir, mon ami, avec quel acharnement le malheur s'attache, quelquefois, aux personnes : j'arrive en avril, l'année dernière, à Brest, pour prendre le commandement d'un vaisseau. Il me fallait un capitaine en second. Il ne restait à prendre parti que M. de Schantz, officier suédois servant dans notre marine depuis longtemps, et parvenu au grade de capitaine. Mon camarade Chavit me répond qu'il est bon à tous égards : il le croyait. Je fus, en effet, très content de lui pendant l'armement, pendant la première croisière où eut lieu l'affaire d'Ouessant, et plus encore au retour, où vinrent les calomnies contre moi. Il fut l'apologiste de ma conduite, qu'il avait été à portée d'éclairer et il y mit même plus de chaleur qu'il ne fallait; moi et

(1) Communication de la famille de l'auteur. — M. de la Cardonnie commandait le vaisseau le *Diomède*, quand la flotte française, sous les ordres de l'amiral d'Orvilliers, livra aux Anglais, en juillet 1778, le combat naval d'Ouessant.

Accusé, ensuite, de n'avoir point obéi à un signal de contremarche donné par l'amiral pendant la lutte, signal qu'il alléguait n'avoir point vu, il fut mis en non activité et tenu en disgrâce. Au cours des démarches qu'il tenta pour se réhabiliter, il eut, avec un officier suédois qui avait été son capitaine en second, une affaire d'honneur dont il raconte les tragiques péripéties dans la lettre ci-dessus adressée à son frère.

mes amis fûmes dans le cas de le modérer là-dessus, ce qu'il faut bien remarquer.

A la seconde sortie, cela se soutient à quelque chose près : mais au retour, j'apprends qu'il parle mal de moi : je le prie de venir à bord où j'étais alité, souffrant beaucoup d'une chûte que j'avais faite, il y avait vingt-trois jours, en commandant l'exercice du canon, à quoi je m'appliquais beaucoup, persuadé que la victoire réside dans l'adresse des canonniers et que, de cette adresse, résulte leur sang-froid. J'étais tombé dans la cale, le pied n'ayant glissé en passant d'un bord à l'autre ; j'eus la clavicule cassée et l'épaule fracassée du même côté.

Voilà M. de Schantz à bord, et assis à côté de mon lit : je l'exhorte à changer de conduite, à reprendre la première, ou encore mieux de ne parler de moi, ni en bien ni en mal ; je l'en prie et je mets en avant des raisons puisées dans son propre intérêt, qui exigeait d'éviter l'inconséquence. Je lui observe qu'il n'avait aucune espèce de sujet, de motif de passer ainsi, pour moi, des transports, pour ainsi dire, de l'amitié, aux fureurs de la haine ; que mes procédés avaient toujours été, à son égard, nobles et obligeants, et qu'enfin je le mettais au défi de citer le moindre sujet de mécontentement de ma part.

Ce personnage me répond très mal ; il se permet de me manifester des soupçons injurieux ; enfin il en fit tant, qu'il me força de lui dire que, malgré l'état d'infirmité où il me trouvait, il me

restait encore de quoi modifier son opinion sur mon compte, que j'avais la force de me tenir dans un fauteuil, de soutenir un pistolet, et qu'il n'en fallait pas davantage pour le remercier; que, cependant, je lui demandais huit jours.

Voilà mon homme qui se lève avec un air furieux, en me disant : « Ah, quand vous voudrez! Oh, avec un grand plaisir! — Doucement, je vous prie, Monsieur, lui dis-je; pourquoi ce tapage? Vous dites *avec plaisir* : on n'en croira rien si on vous entend, et, quand on est convenu de ce que l'on veut faire, il n'y a plus rien à dire! »

Tu croiras, peut-être, qu'après cette scène, cet homme se tut? Point du tout, il se permit encore des propos injurieux, ou du moins qui tendraient à improuver ma conduite à mon bord. Ce fut au point que je me levai; je me traîne dans la chambre, et là, je lui dis ces propres paroles : « M. de Schantz, vous avez une langue qui ne peut être arrêtée que par des moyens violents! Je vous avais demandé huit jours. En voilà cinq d'écoulés; cependant, regardez-moi, dès ce moment, comme en pleine santé; reste à convenir de nos faits. J'ai imaginé un moyen qui remplira vos vues, qui sont sûrement que l'affaire soit entièrement terminée; il est, en même temps, propre à ménager votre délicatesse, qui aurait trop à souffrir de vous mesurer avec un homme dans l'état d'infirmité où je suis. Nous aurons deux pistolets, dont un seul chargé, couverts

d'une serviette ; vous en prendrez un le premier et me laisserez l'autre. »

Mon homme ne goûta point cette façon de décider la question, et s'y refusa, quoiqu'étant l'offensé, je dusse avoir le choix des armes. Il dit que nous nous battrions au pistolet, mais à longueur de serviette dont je tiendrais un bout, et lui l'autre. J'acceptai cette serviette et lui dis que, le lendemain au jour, il me trouverait à tel endroit, à terre, dans un fauteuil, avec des pistolets et la serviette.

Cela convenu, après avoir paru méditer un moment, tout d'un coup, il revient à moi et me dit : « Monsieur, je ne sais pourquoi vous me faites une affaire ! — Moi, lui dis-je, je vous fais une affaire ? Vous savez que j'en suis incapable ; je les ai en horreur, comme tout galant homme doit les avoir ; mais je sais venger les injures. Est-ce que vous ne vous êtes pas permis de manifester des soupçons injurieux sur ma conduite, mes vertus militaires ? — Moi, Monsieur, personne ne les a autant exaltées que moi ; tout le monde vous le dira : j'ai cité vos actions militaires, l'abordage de deux vaisseaux avec des chaloupes... — Quoi ! Monsieur, vous me tenez pour un honnête homme et vrai militaire ? — Mais, sans doute ! »

Je me contente de cet aveu pour éviter l'affaire la plus grave, le duel le plus caractérisé et accompagné des circonstances les plus affreuses dont il eût jamais été parlé. Convention faite

entre nous que le tout serait enterré dans le plus profond silence et, de sa part, qu'il ne parlerait plus de moi, ni en bien, ni en mal.

Voilà une condition qu'il a tenue au plus mal. J'apprends, aux eaux, que ce malheureux me calomnie, ici, atrocement, et répand des libelles contre moi. Tu crois qu'il me tardait bien de l'en remercier. Tout en arrivant ici, j'écris dans les bureaux de la marine pour savoir son adresse. Un ami me marque qu'ayant eu son congé absolu, il a eu, d'ailleurs, toutes les bulles voulues pour retourner en vue de sa patrie ; que, cependant, il pouvait être encore au Hâvre, où il se proposait de chercher un passage. J'écris, au Hâvre, au commissaire ordonnateur pour m'en assurer. Mais quelle fut ma surprise lorsque, quatre jours après, le 8 au soir de ce mois, je reçois un billet de mon malheureux, par lequel il me donne rendez-vous au Palais Royal pour m'entretenir d'affaire importante, à 10 heures précises du matin.

Je vais communiquer cette belle invitation à un ami de bon conseil, qui me dit que je ferais la plus haute imprudence de me mesurer avec cet homme, sans témoins ; qu'un calomniateur était capable de tout, que je m'exposerais à être assassiné. Je l'en crus. Je vais trouver M. du Frotier, qui me dit qu'il en serait et qu'il me devait ce service d'ami. Du Chissan, capitaine de vaisseau, m'en dit autant. Mais, le lendemain, M. du Frotier changea d'avis sur d'excellentes

raisons. Nous allons, du Chissant et moi, chez Capellis, lieutenant de vaisseau, pour l'engager à remplacer M. du Frotier; il refuse. Me voilà fort embarrassé ; le temps pressait : il était déjà 10 heures passées. Je pris mon parti de me passer de témoins, à tout risque. Du Chissan fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, mais j'allai trouver mon homme.

Je l'abordai, ma montre à la main : « M. de Schantz, il est 10 heures et demie; je vous ai fait attendre; j'en suis plus fâché que vous, et plus fâché encore que vous m'ayez prévenu ; vous pourrez avoir des preuves que ce n'est pas ma faute, je vous croyais au Hâvre. » Là-dessus, mon homme veut entrer en explications; je l'arrêtai tout court en lui disant : « Quoi! Monsieur, des explications? Nous sommes venus ici pour nous taire : lorsqu'il est question d'agir, il n'est pas question de parler. Où voulez-vous aller? — Sur le boulevard ! — Sur le boulevard? Mais c'est un lieu bien fréquenté! Je suis sûr que vous ne voulez pas être séparé? — Hé bien, où vous voudrez! — Mais j'ai ouï dire que le bois de Boulogne était le lieu choisi par les honnêtes gens. — Hé bien, vous n'avez qu'à vous y rendre; j'y serai aussi tôt que vous. »

Nous y voilà. Il commence à s'enfoncer à grands pas dans le bois; je ne pouvais le suivre. Je l'appelais, il ne faisait pas semblant de m'entendre. Je l'appelle plus fort : à la fin, il s'arrête. Ce début me mit dans l'inquiétude. Cela avait

bien l'air de vouloir être hors de portée qu'on pût entendre, du chemin, le bruit des armes à feu. Je lui dis que je ne savais pourquoi il allait si loin. Il me répondit en me disant, sur un ton impératif, de tourner mes poches, qu'il voulait savoir si je n'avais pas de pistolets : « Voilà, monsieur, un soupçon bien injurieux, mais il va être lavé ; je ne m'en offense pas. A mon tour ! Voudriez bien découvrir votre poitrine? (et en disant cela, je découvrais la mienne). — Je n'ai rien, sur la peau, que ma chemise, et je suis incapable... — Je le crois, mais vous m'avez autorisé à le voir ! »

Pour lors, il ouvre un peu son jabot : « Ah ! monsieur », lui dis-je. Et, en même temps, je relève toute ma chemise en bouchon sur le menton, et me découvris en entier ; il en fit autant : « Monsieur, lui dis-je, je suis fâché d'en être venu là, mais ceci vaut bien votre soupçon sur les pistolets, et il fallait être à deux de jeu. »

Cela fait, j'attachai, avec un ruban, mon épée au poing, étant à poignée d'acier et fort lisse, et je ne voulais pas qu'elle m'échappât. Pendant ce temps, il était en garde, brandissant son épée d'un air fanfaron. J'espérais bien que cela n'y ferait pas grand' chose. J'allai à lui de la meilleure grâce que je pus, de sorte que nous ne ferraillâmes pas longtemps. Je parvins à lui porter une botte si bien fournie, que mon épée plia. Il fut blessé, mais légèrement ; du moins il lui resta beaucoup plus de force que je n'en avais. Je lui

fut informé et, le 11, j'eus un garde ; on lui en avait donné un aussi, mais il ne pouvait le trouver, et on n'a su son adresse que le 16. Il savait très bien la mienne, puisqu'il m'avait écrit et avait porté lui-même le billet à mon hôtel ; cependant, il n'y revint pas après notre combat où il avait compris, sans doute, que je pouvais lui faire courir des risques, ne pouvant plus espérer, surtout, que nous nous mesurerions sans témoins.

J'ai dit le vrai, mot à mot, sur cette affaire, comme tu le crois bien ; mais tu crois bien aussi que ce scélérat aura fait une autre version à son avantage. Nous étions sans témoins, mais, fort heureusement, il a été aussi maladroit qu'imposteur, de sorte que, sans s'en apercevoir, il s'est déshonoré de plus en plus : « Je l'ai désarmé, dit-il, et j'ai cassé son épée ! — Mais, lui a-t-on observé, la vôtre l'a été aussi ; comment cela s'est-il fait ? — C'est en tombant avec lui. — Ah ! vous l'avez donc saisi ? Mais on n'a jamais saisi un adversaire désarmé ! »

Il l'a fait ainsi à un commissaire des guerres, chevalier de Saint-Louis, qui savait le vrai de moi et qui, par état, voit souvent les maréchaux de France, ce qui est d'autant plus heureux qu'il n'eut rien de plus pressé que de leur rendre le dire de ce malheureux, en l'accompagnant de ces observations. Tu sauras que ces seigneurs m'ont tous accueilli comme leur fils ; j'ai causé tant que j'ai voulu avec eux ; je leur ai rendu fidèlement,

et dans le plus grand détail, l'affaire du bois de Boulogne, et les antécédents, et il m'a paru que je leur avais inspiré un véritable intérêt, de sorte que j'espérais un jugement, et bon, le 29 du passé, mais l'affaire fut discutée et non jugée, et voici pourquoi.

On m'avertit qu'il me fallait être en état de prouver mes griefs, sans quoi je serais sévèrement condamné. J'avais les moyens, mais je trouvai des épines pour les administrer : il fallait des enquêtes, appeler à témoin d'honnêtes gens qui en auraient été désobligés. Mais mon adversaire me sortit d'embarras par la plus lourde faute qu'il pût faire. Ce libelle infâme qu'il avait lu à plusieurs personnes contre moi, il l'a remis au tribunal, signé de sa main. Autre faute aussi heureuse pour moi, c'est qu'il s'en vanta, et j'en fus averti. C'était le 28 au soir, et le tribunal devait tenir le lendemain, à quatre heures du soir. Le temps était court pour faire un mémoire en réponse et faire faire seize copies ; cependant, cela fut expédié. J'avais déjà produit un premier mémoire. Le dernier fut un coup de tonnerre pour le tribunal, qui comptait juger et qui y trouvait des obstacles par ce mémoire qui leur épargnait bien des réflexions. Ils virent que cet homme m'attaquait à un tribunal où je ne pouvais pas me défendre, puisqu'il est question, dans le libelle, de ma conduite militaire dans le combat d'Ouessant, chose qui ne peut être jugée que par un conseil de guerre.

On ne jugea pas, et j'en fus fort aise : « Plus on aura du temps, dis-je, et mieux on verra. »

Je me trouvais à la sortie de Nos Seigneurs du tribunal ; ils me firent bonne mine. Il y en eut un qui, depuis longtemps, me marque de l'estime et de l'affection, qui vint à moi et me dit : « M. de la Cardonnie, je vous exhorte à la patience ! » Il sort, et puis rentre, revient à moi et, en me serrant la main, il me dit : « M. de la Cardonnie, tout ce que je puis vous dire, c'est que le tribunal ne vous veut pas de mal ! » Un autre me dit, le surlendemain : « M. de la Cardonnie, regardez ceci comme une bombe qui vous est tombée sur la tête ; vous n'en mourrez pas ; vous vous en porterez même mieux ; je puis vous assurer que le tribunal a la plus haute estime pour vous ! » Je lui répondis que j'avais besoin de consolation, mais que je ne pouvais en avoir de plus grande que le suffrage des officiers de la couronne, des juges de l'honneur et de tout ce que nous avions de plus grand en France.

On a parlé de cette affaire à la cour et à la ville ; il a paru qu'elle a inspiré de l'intérêt pour moi chez les grands et les petits, et enfin cela m'a fait un grand nombre d'amis et de protecteurs. Il devrait en résulter un grand bien, mais Dieu sait si les obstacles ne seront pas plus grands que les efforts ! Les maisons retentissent de mon éloge qu'on fait fort au-dessus de ce que je mérite, et on ne cesse de crier à l'injustice sur le refus d'un conseil de guerre ou d'un com-

mandement (1). Si l'un ni l'autre n'étaient accordés, il resterait encore une grande ressource pour prévenir les soupçons que pourraient faire naître, sur ma conduite, ces refus. Le ministère est prévenu de ce moyen, et est convenu qu'il ne devait ni ne pouvait en empêcher l'usage, après lequel on restera tranquille physiquement et surtout moralement.

Je reviens à mon affaire dans laquelle je n'ai qu'une chose à craindre qui est que mon adversaire, à cause de certaines formes, ne soit pas puni assez sévèrement, car son crime et toute sa façon d'être sont bien connus. J'étais chez le maréchal de Duras, entre [lui et] celui de Richelieu qui lui dit, en me tenant par la main : « Eh bien, il faut sortir cet honnête homme-là de presse, le plus tôt possible ! » Le maréchal de Duras répondit qu'il ne savait pas si, pour mon bien, il fallait se presser de juger : « Je ne crains, ajouta-t-il, qu'une chose. — Quoi ? — C'est que son adversaire se déclare duelliste. Pour lors, tout serait perdu. — Quoi ! Vous croyez qu'il voudrait... — Pourquoi pas ? Je le connais. Je l'ai vu au Havre et à la cour : c'est une belle et méchante bête, féroce même. »

---

(1) M. de la Cardonnie, ayant terminé son temps de commandement, avait désarmé son vaisseau. Aux calomnies répandues contre lui, on ajouta qu'il avait été démonté. Pour faire cesser ces bruits fâcheux pour son honneur, il avait demandé un conseil de guerre qui le jugerait, ou à être employé.

A la suite de cela, il fut examiné si le tribunal ne fera pas, en forme, la demande au Roi du conseil de guerre ou d'un commandement. Et il fut conclu, par bonnes raisons, que cela pourrait me faire plus de mal que de bien, mais je vis avec plaisir qu'on avait saisi une juste idée de mon adversaire. Je fis remarquer combien il était coupable, seulement par le fait de s'être refusé à me donner satisfaction le soir même de notre affaire, ou le lendemain. J'ai prouvé, par la suscription de son billet, qu'il savait au mieux mon adresse et depuis, par bons et valables témoignages, qu'au retour de la croisière, il avait soutenu qu'on n'avait vu ni pu voir de mon bord le fameux signal, et qu'il avait fait le plus grand éloge de moi jusques à dire que j'étais le premier officier de l'armée, ce qui choquait également la vérité et ma modestie.

Ce maréchal n'est pas le seul qui ait dit ouvertement ce qu'il pensait de ce personnage. Un autre, avec qui je causai une heure, me dit qu'il n'y avait qu'à voir cet homme-là pour s'assurer qu'il était méchant et violent. Un autre avait dîné avec la comtesse de Montalembert; en sortant de table, elle lui dit: « Vous avez une grande affaire au tribunal ? — Je sais ce que vous voulez dire. Convenez que votre ami a pour adversaire un grand coquin !... Mais oubliez ce que je vous ai dit, madame ! »

Je reviens à la crainte qu'on pourrait avoir que ce furieux se déclarât duelliste. J'ai su qu'il en

était fort éloigné et que, s'il désire ma mort, il la craint encore plus pour lui. D'ailleurs un seigneur qui, sans m'avoir vu, m'avait pris en affection, me dit qu'il était très lié avec le procureur général et que, quelque démarche que peut faire cet homme, il n'y aura jamais de réquisitoire.

15 décembre, à Versailles. — Le jugement du tribunal, prononcé avant-hier, te fera plaisir. Il déclare le chevalier de la Cardonnie digne de la plus haute estime de la part du tribunal et condamne M. de Schantz à être détenu en prison, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner qu'il soit conduit hors du royaume. Il aura ordre, sans doute, de n'y plus rentrer, puisque, contre l'usage ordinaire, on ne m'a fait promettre verbalement, ni par écrit, de ne plus le chercher.

Le féminisme en 1790.

Cahier des doléances et réclamations des Femmes du département de la Charente.

Il n'a pas été possible d'obtenir le moindre renseignement sur la signataire de ce cahier de doléances des femmes du canton de Marthon. C'est en vain, également, que l'on a cherché le nom de *Vuignerias* dans les publications sur l'Angoumois. Elle doit être parente, peut-être même la veuve, de Decescaud de Vignerias, député de Charras à l'Assemblée préliminaire du tiers-état au siège présidial d'Angoulême en 1789. Quelle femme était-ce que la veuve de Vuignerias ? Probablement une de ces femmes au cœur ulcéré par quelque injustice, à l'imagination ardente, plus farcies de lectures que dotée d'instruction, comme on en vit tant surgir à l'aurore de la Révolution.

Son style est primesautier ; l'orthographe n'existe pas pour elle : elle écrit *Saint-Bole* pour *symbole*, et *étout* pour *est*

tout; elle n'en a cure : le principal, c'est de dire ce qu'elle pense et ce qu'elle désire. Or ses pensées, ses désirs, qui ressemblent tant aux élucubrations *féministes* d'aujourd'hui, tout cela lui est-il personnel, ou n'est-ce pas plutôt l'écho provincial des publications féministes qui parurent à Paris dès les premiers jours de la Révolution ? Imbue de l'esprit des philosophes, entraînée dans le tourbillon général, n'a-t-elle pas été surexcitée par des publications plus ou moins sérieuses, celles de de Pussy entre autres ?

Le 30 novembre 1789, cet écrivain publiait, en effet, le premier et unique numéro des *Étrennes nationales des Dames*, où l'on trouve exprimées les idées de Mme de Vuignerias :

— « Dans la masse énorme d'opprimés, y lit-on, n'y a-t-il « pas au moins la moitié du sexe féminin? Et cette moitié « doit-elle être exclue, à mérite égal, du gouvernement?... « Enfin, est-il dit plus loin, les Prétoriens et les Légions nous « verront avec plaisir, *non-soldées*, partager les gardes labo- « rieuses et fatigantes. Ce n'est pas que la fantaisie de porter « des uniformes nous monte à la tête, mais le désir de manier « le sabre nous porte au cœur. Eh bien, si les hommes veulent « se réserver la garde du Roi, nous serons les amazones de « la Reine!.,. Vous prouverez aux volages et aux ingrats, « (écrit l'auteur, à un autre point de vue) que la femme est, à « l'homme, *égale en droits et égale en plaisirs.* »

Les féministes d'aujourd'hui, qui ont agrandi le programme, liront avec intérêt les *doléances* et les *revendications* de cette provinciale de 1790.

LÉONCE GRASILIER.

Charras, le 29 juin 1790.

L'aurore luit, les ténèbres se dissipent, l'astre du jour approche, le ciel brille ; son éclat est un présage heureux.

O Puissance suprême, fais que ce symbole enflame tous les cœurs, ranime notre espoir et couronne nos vœux!

Quelle confiance ne devons-nous pas avoir, depuis que le Monarque a manifesté à son peuple

ses sentiments paternels, qu'il a permis à chaque individu de porter ses réclamations, de communiquer ses idées, de traiter, discuter par la voie de la presse, tous les objets qui vont bientôt passer sous les yeux de cette auguste Assemblée. Dans le moment d'une révolution générale, qu'une femme, étonnée du silence de son sexe, lorsqu'il aurait tant de choses à dire, tant d'abus à combattre, tant de doléances à présenter, ose élever sa voix pour défendre la cause commune de son sexe ! C'est au tribunal de la Nation qu'elle va la déférer, et déjà sa justice l'assure de son succès.

Pardonne, ô mon sexe, si j'ai cru légitime le joug sous lequel nous vivons depuis tant de siècles ; j'étais persuadée de ton incapacité et de ta faiblesse, je ne te croyais capable, dans la classe inférieure ou indigente, que de filer, coudre et vaquer aux soins économiques du ménage, etc.

Dans un rang plus distingué, le chant, la danse, la musique et le jeu me semblaient devoir être tes occupations essentielles ; je n'avais pas aquis encore assez d'expérience pour discerner que tous ces exercices sont, au contraire, autant d'obstacles au développement du génie. Mais que je suis désabusée, depuis que j'ai vu, avec autant de surprise que d'admiration, dans cette classe où, soit par raison, soit par nécessité, les hommes permettent aux femmes de partager leurs travaux, les unes bêcher la terre, tenir le soc de la charrue, conduire la poste, d'autres entreprendre de longs et pénibles voyages, pour

raison de commerce, par les temps les plus rigoureux.

J'ajouterai que, malgré le défaut de notre éducation, on peut citer plusieurs femmes qui ont donné au public des productions utiles et lumineuses. Enfin n'en a-t-on pas vu tenir les rênes du gouvernement avec autant de sagesse, de prévoyance que de majesté?

Que nous faut-il de plus pour nous prouver que nous avons droit de nous plaindre de l'éducation qu'on nous donne, du préjugé qui nous rend des esclaves, et de l'injustice avec laquelle on nous dépouille, en naissant, au moins dans plusieurs provinces, du bien que la nature et l'équité semblent devoir nous assurer?

L'on a, dit-on, accordé aux nègres leur affranchissement: le peuple, étant aussi esclave qu'eux, est rentré dans ses droits; c'est à la philosophie qui éclaire la Nation à qui l'on est redevable de ces bienfaits. Serait-il possible qu'elle fût muette à notre égard, ou bien que, sourds à sa voix et insensibles à sa lumière, les hommes persistassent à vouloir nous rendre victimes de leur orgueil ou de leur injustice?

O Députés de la Nation, c'est vous que j'invoque! Puissiez-vous vous pénétrer des mêmes sentiments qui m'animent et de la nécessité d'opérer, par l'influence de vos lumières, la sagesse de vos délibérations, le succès de nos justes doléances! Vous ne tromperez point nos attentes; j'en ai pour garant les suffrages d'une

infinité de citoyens éclairés qui ont mis leurs soins, leur destinée dans vos mains, et l'obligation par vous contractée de concourir à la réforme des abus et des préjugés absurdes ou atroces qui déshonorent la Monarchie française. C'est dans cette confiance que j'ose prendre la défense de mon sexe, et que ma plume timide, mais encouragée par la bonté de ma cause, s'exerce pour la première fois. Je conçois que ma réclamation paraîtra d'abord au moins inconsidérée.

La mission des femmes aux États-Généraux est, s'écriera-t-on, une prétention d'un ridicule inconcevable : jamais les femmes n'ont été admises dans les conseils de Raison et de République. Mais oserions-nous nous flatter, par cette nouvelle réforme, d'y participer? Étant douées du savoir et de l'éloquence si digne de notre sexe, n'y a-t-il pas eu des souveraines qui ont gouverné des États, depuis Sémiramis jusqu'à nos jours, et n'ont admis que des hommes dans leurs conseils? La devise des femmes est de travailler, obéir et se taire.

Voilà, certes, un système digne de ces siècles d'ignorance, où les plus forts ont fait des lois et soumis les plus faibles, mais dont, aujourd'hui, la lumière et la raison va être démontrée par vous, Pères d'une patrie à qui vous êtes si chers; c'est de vous, divines organes, que nous implorons les suffrages et à qui nous confions les soins de notre sort.

justice et le flambeau de la philosophie, puis arrête tes rigueurs sur ces vices de la législation enfantée dans les ténébres par l'ignorance et la barbarie, gémis de tous les maux qu'ils ont causés, et hâte-toi de répondre au vœu de ton souverain qui t'a réuni pour suppléer sur les intérêts de son peuple : suprime les abus, régénère la Constitution française par de nouvelles lois. Il est donc en ton pouvoir de les rendre uniformes, il est de ton devoir de redresser les sinuosités qui égarent, chaque jour, les officiers chargés de les faire exécuter; il est, dis-je, d'une nécessité absolue de détruire toutes les deffectuosités monstrueuses de la loi qui ont avili, corrompu l'esprit de la Nation et gangrené ses mœurs.

Ce n'est donc que par la réforme des lois qu'on peut se flatter d'opérer leur régénération et d'anéantir les préjugés; mais que ces lois, dictées par la sagesse, soient un rempart contre l'oppression, et nos deux sexes en devenant alors vertueux par principe, jouiront de la paix qu'inspire une concorde et une mutuelle confiance. L'homme, tranquille au sein de sa famille, ne craint plus que son ami séduise sa femme ou sa fille, et déshonore sa maison.

Vous qui allez devenir les arbitres du bien ou du mal, occupez-vous de changer les règles de notre éducation ; ne nous élevez plus comme si nous n'étions destinées qu'à faire les plaisirs du sérail. Que notre félicité ne soit pas unique-

ment de plaire, puisque nous devons partager, un jour, votre bonne ou mauvaise fortune. Ne nous privez pas des connaissances qui peuvent nous mettre à même de vous aider soit par nos conseils, soit par nos travaux.

Ce n'est point avec les futilités dont on remplit nos têtes que nous pouvons vous remplacer, quand, par une mort naturelle ou prématurée, vous nous laissez chargées du soutien et de l'éducation de vos enfants.

Les gens oisifs ou frivoles ne s'amuseront plus, à la vérité, dans le cercle des femmes, par la puérilité de leurs entretiens, mais aussi les personnes sensées verront avec satisfaction les mères de famille, raisonnables et gaies, s'occuper avec fruit du soin de leurs affaires domestiques, discuter avec connaissance et discernement les intérêts publics; leur esprit orné, dégagé d'intrigues, de jalousie et colifichets, rendra leur commerce et leur conversation aussi agréables qu'utiles.

Réunissez-vous, filles cauchoises, et vous, citoyennes de provinces régies par des coutumes aussi injustes et aussi ridicules, pénétrez jusqu'aux pieds du monarque, du meilleur des Rois, intéressez tout ce qui l'environne, réclamez, sollicitez l'abolition d'une loi qui vous réduit à la misère dès que vous venez au monde, pour transporter à l'aîné de vos frères presque toute la fortune de vos pères, et qui vous prive absolument de toutes les successions possibles de

toutes vos familles, lorsque vous avez des frères. C'est cette coutume qui a fait dire qu'un père pouvait marier sa fille pour un chapeau de roses. C'est elle encore qui est cause de la mésintelligence qui existe dans les familles.

O augustes Représentants, vous venez donc d'abolir cette coutume, de nous rendre, dit-on, égaux par une juste balance, et chasser cette injustice qui nous opprimait et nous maintenait dans l'état le plus vil, en nous privant de cette répartition juste qui nous ôtait notre nécessaire et les talents dignes de notre naissance et de nos dispositions.

O Pères sensibles, et vous, êtres privilégiés que le choix de la Patrie a illustrés à jamais, appuyez ces réclamations, songez que la haine, la jalousie, la discorde et la désunion règneront parmi vos enfants, toutes les fois que vous n'aurez pas les droits de leur départir également votre fortune. Réunissez-vous donc pour opérer toute proscription contraire à notre liberté, sur nos inclinations et sur toutes autres parties concernant celle qui est si chère à notre cœur; que l'amour du bien public soit votre boussole, et que, pénétrés de la sublimité de vos fonctions, mille considérations ne puissent vous en écarter.

Que la bonté du Monarque et l'esprit de patriotisme, dirigés par vos lumières et par la sagesse de cet homme immortel dont le nom passera à toutes les générations futures et la

sagacité assurent à la France le bonheur qu'elle lui présente.

Il sera votre ouvrage, et le moyen de le fixer, c'est de finir de rendre les lois si claires et si précises, que la passion et la cupidité ne puissent s'y cacher sous de fausses interprétations.

L'Europe, attentive et les yeux fixés par vos opérations, commence par regarder la France comme une nouvelle Grèce; nous voyons nos rivaux le dépit dans le cœur, qui seront forcés de vous admirer.

Je devrais terminer ici la tâche que je me suis imposée en prenant la plume. Cependant je me féliciterai d'y avoir ajouté quelques réflexions, si une seule pouvait contribuer au bien général. Je commencerai par celles qui ont rapport à l'objet principal de la sollicitude publique : la Dette nationale.

Nous voyons donc avec plaisir les justes répétitions que vous faites, sur le Clergé et la Noblesse, des arrérages des injustes impositions dont ils s'étaient affranchis sans le consentement de la Nation; ce n'est point à moi à combattre cette opinion presque générale, mais il me semble que l'État pourrait payer, par ce moyen, ses dettes.

Serait-il donc possible qu'à la fin du 18e siècle, l'on fût encore esclave du fanatisme et qu'on ne pût faire des recherches et des réclamations sans être frappé d'anathème parce que c'étaient des

sacrificateurs du Dieu que nous adorons qui ont trompé la crédulité des peuples ?

Ce ne sont point des mains profanes que l'on porterait sur l'arche sacrée, ce serait, au contraire, un acte de justice conforme aux lois qui ne permettent pas qu'un voleur, lorsqu'il est convaincu, jouisse paisiblement du fruit de son crime : ou les effets volés sont restitués à qui ils appartiennent, ou ils sont confisqués au profit de la Nation ; tous biens mal acquis ; je les joindrai donc à ceux des maisons ci-devant religieuses et aujourd'hui nationales (celles des Jésuites, de qui le Roi s'est emparé, et qui ne sont pas fermées) (1) et ferai, de tous ces différents objets, un ensemble et qu'une même masse pour libérer la Nation et satisfaire à ses besoins.

Si toutes ces ressources étaient insuffisantes, j'établirais un impôt sur l'objet du Luxe, simplement, me gardant bien de frapper sur le comestible ni sur ce qui pourrait gêner la prospérité du commerce et moins encore sur le peuple indigent et laborieux.

Si j'ai passé faiblement sur l'ordre du Clergé, ça n'est pas qu'il n'y aurait bien infiniment davantage à dire, mais il n'appartient pas à une

---

(1) Les revenus des biens des Jésuites n'ont pu, depuis près de 30 ans, acquitter leurs dettes. Les frais de direction absorbent presque tout ; les avocats et les procureurs sont intéressés à les éterniser. C'est un abus auquel il faudrait remédier. (*Note du manuscrit.*)

femme de donner à ce sujet l'extension dont il serait susceptible; je voulais seulement donner l'aperçu des ressources que l'État peut trouver dans la confiscation des biens injustement possédés, et qui ne peut blesser le devoir d'un souverain de maintenir les propriétés.

Que vos observations se portent aussi sur les moyens de faire fleurir le commerce en France; il est le nerf principal d'un État; ne souffrez pas, surtout qu'il soit avili par des banqueroutes frauduleuses. Établissez que les banqueroutiers qui, n'éprouveront point clairement des pertes réelles, seront flétris d'un B imprimé sur la joue, afin d'annoncer à tout l'univers que les commerçants, en France, sont déshonorés quand ils manquent de probité.

Que les frais de justice soient modérés, qu'un créancier ne soit pas forcé de sacrifier une partie de sa fortune pour faire condamner un faillant.

Qu'on proscrive les arrêts de surséance et les sauf-conduits qui sont un attentat à la propriété, et que, si on laisse subsister les arrêts de défense, ils n'occasionnent pas plus de frais aux créanciers qu'ils ne coûtent aux débiteurs.

Par ces ordres, vous rétablirez la confiance, vos navires seront accueillis dans tous les ports, et les bons Français seront en recommandation chez l'étranger.

Arrêtez aussi qu'on ne pourra condamner à mort que ceux qui seront coupables de meurtre

ou de lèse-majesté; que les autres criminels soient flétris, non sur l'épaule, mais sur la joue, d'une lettre qui annonce au public le genre de crime qu'ils auront commis, et que tous, marqués du sceau de la réprobation, soient em-employés à des travaux publics si nécessaires en France, soit pour faire des canaux, couper des montagnes, sécher des marais, soit pour nettoyer les villes, adoucir les chemins et les entretenir. Qu'ils soient mis sous la conduite de gens qui en répondront, non dans la crainte qu'ils ne passent en pays étranger (ils porteraient la marque de leur iniquité), mais pour s'assurer de leur personne, et se préserver des nouveaux forfaits qu'ils seraient capables de commettre. On ne doit pas douter qu'il n'y eût moins de criminels, si la mort n'était pas leur punition et ne terminait leur pénible existence.

En m'adressant à vous, ô nos dignes Représentants, je vous dirai : êtres infortunés, voici le moment de réclamer contre la servitude à laquelle vos tyrans vous ont réduits jusqu'à ce jour; vous n'avez joui qu'en droit d'adoption; soyez désormais enfants légitimes, devenez tout à fait français.

Renoncez aux prétendues franchises que vos seigneurs suzerains vous font payer trop cher par les droits qu'ils se sont réservés sur vos personnes, ainsi que sur vos propriétés, dont vos enfants et vos héritiers légitimes sont frustrés, si, à l'instant fatal où vous cessez d'être, le hasard

ou des affaires les ont éloignés de vous, qui vous privent d'une douce satisfaction. Dévorée *(sic)* comme vous, je travaille pour mes enfants.

Nous supplions la respectable Assemblée nationale, les soutiens du peuple, les libérateurs de la Monarchie française, d'obtenir, décider et arrêter :

1° Que la Nation réunie ne fasse plus qu'une même famille, régie par la même coutume, n'ayant qu'un même poids et une même mesure.

2° Que les barrières qui nous séparent et nous interdissent, pour ainsi dire, la faculté de nous secourir mutuellement en nous procurant les produits de nos différentes provinces, soient portées aux frontières.

3° Point de marques de distinction, d'être tous frères et plus encore amis.

Défendons courageusement notre patrie, aimons notre Roi et nos Représentants; soutenons-les courageusement dans leur entreprise. Que la probité et la justice dirigent nos actions, et nous serons heureux.

4° Qu'il nous soit permis de former une troupe vigilante; nous avons assez d'ardeur pour les armes, comme dans tous autres travaux, pour demander d'y être admises.

Messieurs,

Si j'étais assez heureuse pour que mon cahier puisse être trouvé digne de vos regards, je vous

solliciterai de vouloir m'en donner avis, comme étant chargée de la procuration de toutes les dames de mon canton, et qu'elles seraient désireuses, si je ne m'étais pas trop hasardée, d'en apprendre la bonne ou mauvaise réussite (croyant mes demandes très légitimes).

Votre justice, Messieurs, couronnera mes entreprises et vous réserve un triomphe glorieux, à jamais immémorable, qui est le vœu qu'a formé, pour vous tous, le sexe du canton de Marthon, et de ceux qu'il adresse journellement au Ciel pour votre conservation, que j'ose vous assurer être aussi sincère que le très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

MARIE Vve DE VUIGNERIAS,
avec procuration.

Mon adresse est : Madame veuve de Vuignerias, en sa maison de campagne de Vuignerias, paroisse de Charras, proche Angoulême.

Messieurs, que vos attentions se portent à adoucir le sort des malheureuses veuves, c'est une grâce que j'ai l'avantage d'implorer.

Siège de Toulon (1793).

Journal de Vernes (*suite*).

On fesait un mistère du conseil de guerre, et les généraux paraissaient fort tranquiles chés eux. Alors on se livra aux conjectures : les uns dirent que, dans le conseil de guerre, les officiers napolitains et les Anglais ayant eu quelque discussion, le rembarquement de la troupe en était la suite ; les autres assuraient que les Napolitains allaient camper à Balaguier pour reprendre les camps, et qu'on transportait les effets de l'autre côté de la rade.

Toutes ces raisons causèrent de l'inquiétude : elle s'accrut en proportion de l'activité que prit l'embarcation de ces effets, et celle de ceux de quelques particuliers. Le soir, vers les cinq heures, le contre amiral Trogoff s'embarqua dans l'arsenal pour se rendre à bord du *Commerce de Marseille*, avec ses effets et sa maison. Plusieurs autres personnes riches, ou constituées en dignité, s'embarquèrent aussi secrètement ; cela ne laissa plus de doute sur la nécessité de la fuite. Plusieurs personnes de la confiance de M. de Gravina furent chés lui pour connaître la vérité, et il ne la leur déguisa pas. Le gouvernement anglais avait cependant toujours une contenance ferme, puisque, le lendemain matin, il y eut des publications tendantes à tranquiliser les habitans sur les craintes de l'évacuation.

Le transport des effets, qui avait duré toute

l'après-midi et toute la soirée, continua dans la nuit. Des compagnies entières étaient employées à ces charrois. Nombre d'officiers napolitains attachés à des personnes de Toulon, vinrent les chercher pour les conduire à bord de leurs navires : ceci passa de bouche en bouche, et de porte en porte ; dans un clin d'œil, l'allarme ſut dans la ville ; dans un instant les rues furent remplies d'habitans effrayés, qui se questionnaient, se fuyaient, s'embrassaient, se désolaient ; dans une heure, les quais du port furent couverts de males, paquets, matelas, couvertes, caisses, et de citoyens qui cherchaient à se sauver.

Cet instant fut celui où je m'embarquai pour me rendre à bord du *Commerce de Marseille*, vaisseau de guerre que je choisis de préférence comme français, dans lequel j'espérais trouver un azile, et dans lequel je l'eus en effet.

Tout ce qui suit est tracé d'après les récits qui m'ont été faits, et sur lesquels les narrateurs variaient. Il est certain que, de ce moment jusqu'à celui de l'évacuation générale, le désordre a été si grand dans la ville, qu'on ignorait souvent dans un quartier ce qui se fesait dans un autre.

La même après midi, on avait envoyé aux divers forts et camps le résultat du conseil de guerre tenu à une heure. Il paraît qu'il y avait été décidé que le fort des Pomets serait évacué la nuit même ; que le grand et le petit Saint-

Antoine attendraient d'être inquiétés pour se replier sur la place, qu'il en serait de même du fort Faron dont la garnison se replierait successivement sur le fort d'Artigues et sur celui de Sainte-Catherine; que Malbousquet et La Malgue tiendraient jusqu'à l'extrémité, et jusqu'à l'évacuation complète de la place.

Vers la minuit, la garnison des Pomets exécuta les ordres qu'elle avait reçu. Elle encloua ses canons qu'elle jeta dans la citerne et se replia sur le grand Saint-Antoine, après avoir laissé, aux poudres, des mèches qui, peu de tems après, firent sauter le fort en l'air.

Dans la nuit, les garnisons des redoutes de Saint-André, du grand et du petit Saint-Antoine, se replièrent sur la place, après avoir mis leurs canons hors de service, et détruit les ouvrages fortifiés.

On ignore à quelle heure les colonnes qui avaient été aux avenues de la montagne, soit au levant, soit au couchant de Toulon, rentrèrent dans la ville. Il est certain que les articles du conseil de guerre furent exécutés avec plus de ponctualité par les troupes postées dans la partie de Faron, que par celles placées du côté de Saint-Antoine, puisque les postes au couchant furent abandonnés avant ceux du levant, et avec plus de précipitation. Il paraît surtout que l'officier espagnol qui comandait à Malbousquet mit beaucoup de hâte dans sa retraite, et que cela causa, le lendemain, un bien grand désordre. Il est

certain que ce poste, qui, vu sa proximité de la ville, son importance et son état de défense, eut dû ne céder qu'à l'extrémité, fut évacué dans la nuit même, qu'on y laissa tous les ouvrages en bon état,et toute l'artillerie prette à servir contre la ville, et qu'avant le jour les Républicains étaient maître de tout, et dirigeaient déjà leurs coups contre la place.

Dès l'après-midi du 17, le vaisseau de guerre le *Puissant*, la frégate *l'Iphigénie*, dont les coalisés avaient fait une bombarde, et les chaloupes canonières avaient quitté leur station du bassin de la Seyne, où elles étaient exposées au feu des assiégeans, pour rentrer dans la grande rade.

Dans la nuit, les escadres anglaise,espagnole, napolitaine, sarde et française sortirent le goulet pour gagner le large, ou se tinrent en rade sur la partie qui était protégée par La Malgue et le fort Saint-Louis, afin de se trouver à l'abri du canon qu'on leur tirait de l'Éguillette, de Balaguier, et des autres parties de cette côte occupée par les Républicains.

Dans la même nuit, on reçut une quantité prodigieuse de passagers à bord de tous les navires ; cela dura tout le lendemain, de manière qu'au départ des dernières troupes, il ne restait dans la place que ceux qui croyaient faire bien en y demeurant.

Le mercredi 18, on sortit les blessés des hôpitaux et on les embarqua sur les navires de l'escadre de leur nation. Le gouvernement fit publier

un avis pour annoncer que chacun fût tranquile, et que la place ne devait pas être encore évacuée. Cet avis ne rassura personne. Les personnes attachées aux autorités s'étaient déjà sauvées, et il restait dans la ville bien peu de ceux qui y avaient exercé des fonctions publiques.

Vers les neuf heures, il y eut, dans la place, un désordre épouvantable, suivi d'événemens bien désastreux. A cette heure, les Républicains, maîtres de Malbousquet, avaient déjà dirigé leur artillerie, et tiraient des bombes sur la ville. Une de ces bombes tomba sur la maison de madame Robineau, près la porte de France, éclata dans la maison, et mit le feu aux meubles. Des forçats et des soldats se portèrent de suite à la maison et en enlevèrent les effets qu'ils jettaient embrasés par les fenêtres. Cet événement, peu de chose en lui-même, passant de bouche en bouche, accru par les poltrons, exagéré par les méchans, causa une effervescence dont les suites furent funestes. Dans un clin d'œil le bruit général dans la ville fut que Carteaux était entré, et qu'on se fusillait dans la rue Royale. L'exaltation fut à son comble. Sans examiner quel degré de croyance ou de vraisemblance pouvait avoir ce bruit populaire, chacun y ajouta foi. On vit les gens sortir de chés eux, se précipiter vers le port pour y chercher des embarcations, abandonner leurs effets, se presser, s'entasser dans les rues qui aboutissent aux quais, s'y battre et se blesser pour arriver plutôt, pousser des cris

d'épouvante et de douleur. Ceux qui étaient déjà sur le port, voyant arriver par toutes les rues, avec une aussi grande précipitation, cette affluence avec des cris effrayans, entendant dire que les Républicains étaient entrés, sautèrent de suite dans les embarcations pour arriver les premiers. Tous les effets restèrent sur les quais, pêle et mêle, poussés, balotés, jettés dans la mer, ou volés.

Tout le monde se précipita dans les chaloupes, canots et batteaux ; on les surchargea de manière qu'un chavira, et un autre coula bas. Ceux qui étaient dans les bateaux et chaloupes, voulaient les éloigner du quai pour éviter le même sort ; ceux qui étaient sur les quais tenaient ces chaloupes par force pour s'y embarquer. Il y eut des coups de sabres donnés sur les mains et des poignets coupés, pour faire abandonner les batteaux; un nombre prodigieux de personnes se jetta dans la mer et eut de l'eau par dessus la ceinture, pour arriver aux embarcations qui se tenaient un peu au large, afin de ne pas recevoir une trop grande quantité de personnes. Des soldats même, témoins de ce désordre, croyant l'ennemi dans la place et voulant se sauver, augmentaient la confusion. Ils voulurent aussi s'embarquer, se jettèrent à l'eau, et plusieurs menacèrent de fusiller ceux qui les refusaient.

Ceux qui se trouvaient de garde à l'amiral et à la machine à matter, voyant le désordre du quai et la précipitation de l'embarquement, crurent

la ville au pouvoir de Dugommier. Voulant aussi se sauver, ils couchèrent en joue les personnes embarquées dans les batteaux, à mesure qu'ils passaient du port dans la rade et forcèrent ainsi ces embarcations, déjà surchargées, à s'approcher du môle de l'amiral et de la machine, pour en recevoir les détachemens.

Dans l'intérieur de la ville, le désordre fut à son comble. Les portes étant fermées, on ne put plus ni entrer, ni sortir; ceux qui, dans l'intérieur, voulaient aller hors des portes pour y prendre leurs parens ou leurs effets, ne le purent pas; ceux qui, du dehors, voulaient se sauver dans l'intérieur, se trouvèrent dans l'impossibilité de le faire; tout était dans la confusion et dans la consternation.

Des hommes attachés au parti de la République par penchant, ou ceux qui, étant de tous les partis, s'y attachaient dans ce moment pour s'en faire ensuite un mérite aux yeux de Dugommier lorsqu'il serait dans la place; ceux-là, dis-je, augmentèrent le désordre. Ils tinrent des propos contre les coalisés et les citoyens qu'ils connaissaient, parens ou amis de ceux qui avaient occupé des places ; ils firent des actions répréhensibles, se livrèrent à des menaces et à des excès; des patrouilles furent insultées, et même arrêtées dans leur marche, au point d'être réduites à employer la force pour continuer l'exercice de leur consigne. On assure, que du côté de Sainte-Ursule et du Champ de bataille, on fit feu sur les

patrouilles avec des pistolets, et notamment sur une patrouille espagnole; que ceux-ci y répondirent par des décharges de fusil, et qu'il y eut quelques personnes tuées.

Des cris de désordre se poussaient d'un côté de la ville, tandis que des cris de joie partaient de l'autre. Vers les dix heures, et au moment du plus grand désordre, deux hommes se rendirent à bord de l'amiral, en enlevèrent le pavillon blanc, et y substituèrent le pavillon aux trois couleurs; mais il n'y resta qu'un moment, et fut enlevé presqu'aussitôt qu'arboré.

Enfin, après deux heures de cris, de coups, de désordre, d'épouvante, de désolation, la frayeur se dissipa, les craintes se calmèrent en partie, et l'embarcation se continua jusqu'au soir avec un peu plus de tranquilité; mais la majeure partie des effets fut perdue.

Dès le matin de ce même jour 18 décembre, la garnison du fort Faron s'était repliée sur celle du fort d'Artigue, ceux-ci sur Sainte-Catherine, et le tout sur la place, par la porte d'Italie.

L'armée qui avait passé la nuit sur la crête des montagnes, s'empara alors de ces divers forts, à mesure que les coalisés les évacuaient; il en avait été de même des redoutes de Saint-André et des deux Saint-Antoine.

Vers les dix heures, on vit, au fort Faron, une fumée des plus fortes, qui semblait la suite d'une explosion. On crut que les coalisés, en abandonnant ce poste, avaient mis le feu aux mines;

on a sçu, depuis, que c'était un signal convenu entre les Républicains pour annoncer qu'ils étaient en possession de ce poste important, et, pour que l'armée aux ordres de Gardanne s'aprochât avec précipitation pour couper la retraite sur la place aux coalisés. Cela ne réussit pas, puisque, d'un côté les troupes des trois forts se replièrent à tems sur la ville, et que, de l'autre, les détachemens du Cap Brun entrèrent dans le fort La Malgue sans avoir été entamés.

Vers les onze heures, le camp des Sablettes, qui était tenu par les Anglais, pour empêcher Dugommier d'arriver à la Croix des signaux, fut évacué. On en détruisit les ouvrages, on encloua les canons, et on mit le feu aux poudres.

L'après-midi, d'assés bonne heure, on fit sauter le Cap Brun, et la batterie qui était au bas, du côté de la mer, qu'on apellait la Poudrière.

Le soir, les troupes des puissances coalisées, voyant la nécessité de vuider la place, en effectuèrent la sortie. Avant de quitter Toulon, il fut délibéré d'incendier l'arsenal et les vaisseaux qui étaient dans le port. La chose fut exécutée par les Anglais et par les Espagnols. Les premiers mirent le feu aux vaisseaux qui étaient dans l'arsenal, aux hangars de bois de construction, aux magasins des voiles et toileries et à la corderie. Le tout fut consumé, ou partie. Les Espagnols n'en firent pas autant à la partie qui leur était confiée, et qui regardait surtout les vaisseaux qui étaient dans le port, et au Mourillon.

On dit que leur précipitation à se sauver, et la confusion qu'ils mirent dans leur retraite les empêcha d'exécuter les ordres qu'ils avaient reçu ; quel qu'ait été leur motif, il est certain qu'il resta entiers, dans le port, neuf vaisseaux de ligne, presque tous très vieux, excepté seulement le *Dauphin royal*, ou *Sans culotte*, vaisseau neuf à trois ponts, qui était au Mourillon, où il servait de caserne (1).

Les Républicains, après s'être emparés des postes abandonnés par les coalisés, s'étaient aprochés jusques sous le canon de la place ; du côté de la porte d'Italie, leurs voltigeurs venaient jusqu'aux murailles du Champ de Mars. Ils tirèrent toute la journée, de leurs postes, sur la ville, des boulets et des bombes; plusieurs boulets atteignirent les maisons situées du côté de la porte d'Italie.

A cinq heures du soir, au moment où l'incendie commençait dans l'arsenal, les troupes coalisées sortirent de la place. Comme, hors la ville, tout était sous le canon de l'ennemi, l'évacuation se fit par les poternes de la porte d'Italie. Les coalisés se replièrent de là sur le fort La Malgue, au pied duquel étaient les embarcations nécessaires pour transporter les soldats à bord de l'escadre de leurs nations respectives.

---

(1) Il restait exactement, dans le port de Toulon, quatre vaisseaux de ligne, outre le *Sans-Culotte*, plusieurs frégates et des bâtiments plus petits.

Cette opération fut longue, et dura une partie de la nuit; elle se fit, dans de certains momens, avec quelque désordre. Le fort de La Malgue fut évacué le dernier, pour favoriser l'embarquement de l'armée, après quoi il fut abandonné. Lors de la retraite, la cavalerie espagnole fit l'arrière-garde ; les chevaux furent laissés à l'arsenal : les uns disent que les dragons leur coupèrent les jarrets pour que les Républicains ne pussent pas s'en servir, les autres assurent qu'ils brulèrent avec la corderie.

Tout ce qui tenait à la marine anglaise et espagnole resta dans la place après l'évacuation, et ne fut que dans la nuit, dans les vaisseaux.

Les Napolitains ont perdu 12 pièces de canon de campagne et neuf gros caissons d'artillerie ; on peut suposer que les Anglais n'ont pas été plus heureux pour l'artillerie qu'ils avaient débarquée et qu'ils tenaient dans l'arsenal.

Il est assuré, par tous les raports venus de ce côté, que les soldats de la marine, les ouvriers de l'arsenal et les habitans de la ville qui (étaient) attachés au club et au parti des assiégeans, furent au devant du général Dugommier, aussitôt que les coalisés eurent vuidé la place. Ils s'étaient fait précéder par une musique militaire qui jouait des airs patriotiques, et portaient au-devant d'eux des lauriers et un drapeau tricolore. Ils espéraient être bien reçus du général, et ils furent trompés dans leur attente. Dugommier leur reprocha d'avoir resté dans une ville révoltée, et

bien loin d'écouter leurs déclamations de patriotisme, il les fit fusiller sur le chemin même, ou passer au fil de l'épée.

En entrant dans la place, les Républicains ont exercé des actes de vengeance auxquels on devait s'attendre. Les hommes ont été fusillés, les femmes et les enfans n'ont pas été épargnés, et cette ville a offert le spectacle terrible qui suit les guerres, et surtout les guerres civiles.

Les uns disent que l'armée de Dugommier était de cent cinquante mille hommes; qu'on avait fait une levée forcée dans tous les départemens voisins, en ordonnant à chaque garde national de se munir de vivres pour six jours. D'autres prétendent qu'elle n'était que de trente mille hommes(1). Je crois les deux raports exagérés. Si l'on considère le nombre d'hommes qu'il a fallu aux assiégeans pour attaquer les trois camps de Caire, pour occuper tous les postes, pour garnir les crêtes des montagnes, pour s'avancer sur la place en occupant tous les points, on se convaincra que 30 000 hommes eussent été insuffisans. Les coalisés avaient dans la place douze mille hommes qui, répartis dans un nombre considérable de postes extérieurs, exposés sans cesse à l'ennemi, fesant, tant au dehors qu'au dedans, un service très pénible, se trouvaient harassés, principale-

---

(1) L'armée de Dugommier se composait en réalité de 20 000 hommes en état de combattre; celle des alliés de 15 000 hommes, environ.

ment depuis plusieurs jours. Les pertes faites des deux côtés ne sont pas connues, et ont été enflées ou diminuées par chaque parti, d'après l'intérêt qu'il en avait.

Voici la position des deux armées.

La Républicaine était divisée en deux parties, l'une au couchant, l'autre au levant de Toulon. La première, commandée par Dugommier, tenait environ quatre lieues, ayant son aile droite aux Sablettes et à Bellevue, son aile gauche au Revest et au Bau de quatre heures ; le centre à la Seyne, à Brégaillon, Missiessy et les environs ; le quartier général à Ollioules. La seconde, comandée par Gardanne, occupait l'espace de deux lieues et demi, depuis le Revest et La Valette, jusqu'au château de Sainte-Marguerite, le quartier général à La Garde.

A cette dernière armée, les coalisés avaient, en opposition, le fort Faron et sa redoute, le fort d'Artigues, celui de Sainte-Catherine et le camp du Cap Brun.

A la première, les coalisés avaient opposé, à l'aile droite des Républicains, le camp des Sablettes et les trois camps de Caire ; à l'aile gauche le fort des Pomets, les redoutes de Saint-André, du grand et du petit Saint-Antoine ; au centre, le fort Malbousquet, et en dernier lieu la batterie de Missiessy. Dans le cœur de ces retranchemens étaient le fort La Malgue au levant, le camp des Napolitains et Calabrois au couchant ; le quartier général à Toulon.

En mer, à bord du vaisseau de guerre français, *le Commerce de Marseille.*

Mercredi, 18 décembre. — Le fort Sainte-Marguerite et les batteries de la côte ont tiré, tout le jour, des boulets et des bombes contre ce vaisseau, aucun ne l'a atteint; quelques bombes ont crevé en l'air, quelques boulets nous ont dépassé.

Nous avons louvoyé toute la journée, en dirigeant notre route sur les îles d'Hyères, recevant cependant tous les jours des réfugiés, et ne fesant point de chemin, soit pour attendre les embarcations, soit pour attendre les escadres coalisées qui sont encore dans Toulon.

Le navire a apareillé et s'est assés éloigné de la côte. A la nuit close, on a vu une espèce d'aurore boréale du côté de Toulon. De tems en tems on voyait s'élever de grandes masses de flame, on entendait, dans le lointain, des explosions. L'horison offrait l'aspect le plus effrayant. Vers le milieu de la nuit, on a vu une longue colonne de feu ; c'était l'incendie des vaisseaux et de l'arsenal de Toulon. A la pointe du jour, le feu durait encore. L'horison, vers cette partie, était coloré d'un rouge de feu qui contrastait d'une manière à la fois agréable et terrible avec l'aurore qui, précédant le lever du soleil, colorait l'autre partie de l'horison d'un rouge orangé.

En mer.

Jeudi, 19 décembre. — Nous avons été en

panne toute la nuit, ou nous n'avons fait que louvoyer, pour attendre les escadres. A neuf heures du matin, nous avons vu, à l'aide des lunettes, les escadres anglaise et espagnole qui quitaient la rade de Toulon, et en dépassaient le goulet, dirigeant leur route sur Hières : nous avons navigué pour les joindre.

L'escadre napolitaine, qui était sortie avec ses transports dès la veille, à passé à notre vent, dirigeant sa route vers Porto Longone, à l'île d'Elbe, où nous avons scu, ensuite, qu'elle avait mouillé pour attendre les ordres de sa cour, soit relativement à sa destination ultérieure, soit relativement aux Français auxquels elle avait donné azile.

Le soir, toutes les escadres ont mouillé aux îles d'Hières, ayant au midi les îles de Porquerolles, de Levant, de Porteros, et, au nord, Hières et la côte.

Vers le lever de l'aurore, les deux horisons ont offert un contraste très-agréable : d'un côté la pleine lune, prette à se coucher, présentait son globe argenté dans toute sa grandeur et blanchissait cette partie de l'horison, au même instant que le soleil, sortant du sein de l'onde, offrait une masse rouge qui dorait l'horison duquel il s'élevait.

Nous avons resté, tout le 20, au mouillage.

En rade, aux îles d'Hières.

Samedi, 21 décembre. — On a embarqué, sur

lieux dont je n'avais jamais voulu m'éloigner, des amis que je ne croyais plus revoir. Inocent de tout crime punissable d'après les codes établis chés les nations civilisées, n'ayant rien à me reprocher dans la Révolution française, n'ayant jamais été d'aucun parti, si ce n'est celui de la modération et des loix dans l'affaire des Sections, je m'exilais cependant volontairement pour ne pas périr sous le fer des bourreaux. Que de souvenirs douloureux ces confins fesaient passer sur mon cœur! Que de réflexions j'ai faites sur les maux des guerres civiles !

En mer.

Dimanche, 29 décembre. — Cette nuit, nous avons dépassé Vintimille et Monaco. Vers la minuit, nous avons mis en pane devant Oneille où nous avions des passagers à débarquer. Au jour, nous nous somes trouvés entre Port Maurice et Oneille.

En mer.

Lundi, 30 décembre. — Hier, après avoir débarqué à Oneille environ 70 passagers qui avaient demandé à y aller, nous avons continué notre route vers l'Elbe. L'après-midi nous avons vu l'isle de Gorgonne (1) qui appartient à ... (*sic*) et l'isle de Capraie (2) dont les Génois sont souverains.

(*A suivre.*)

(1) La Gorgone, île située à 32 kil. S. O. de Livourne.
(2) L'île de Capraja, située à 40 kil. N. E. de la Corse.

Mémoires de la Lune (1756-1765) *(Suite).*

Les Chambres s'assemblèrent et l'on nomma, pour rédiger les itératives remontrances, des commissaires qui s'assemblèrent chez M. le premier président; il se tenait aussi, chez lui, des conférences sur les saisies réelles et sur les arrêts de défenses.

A l'ouverture de la Comédie française, tout le public s'y porta avec la dernière fureur, par l'empressement de voir le nouvel arrangement. Rien n'était si beau que le théâtre, et l'illusion était bien plus frappante. Cependant bien des gens n'en paraissaient pas contents.

Mai. — MM. Astruc, beau-frère du contrôleur Villevault, son ami et son parent, et Journet, conseiller de la Cour des Aides de Montpellier, se firent maîtres des Requêtes, sur l'assurance qu'ils eurent d'être nommés commissaires pour ces nouvelles actions sur les fermes. Cette place valait 12000 livres. Tous les autres maîtres des Requêtes se plaignaient hautement de se voir préférer de nouveaux venus.

L'on donnait à la Comédie *Venceslas*, ancienne tragédie de Rotrou, que Marmontel avait habillée au goût du siècle et que bien des gens trouvaient qu'il avait défigurée. Marmontel avait saisi cette idée pour avoir occasion de présenter à madame la Marquise une épître dédicatoire aussi ridicule que mal écrite.

Le 10, les fermiers des Postes s'assemblèrent,

parce que ce devait être le lendemain que M. de Silhouette devait s'adresser à eux pour faire quelqu'arrangement qui lui produisît de l'argent.

Cahusac, auteur de plusieurs mauvais opéras, fit publiquement tant d'actions de folie qu'il fut enfermé à Charenton.

M. de Roquemont (1) s'étant tiré d'une longue maladie, le guet fit un feu d'artifice et chanter un *Te Deum*.

M. le duc d'Aumont ôta les entrées aux comédies aux officiers des Mousquetaires, ce qui indisposa très fort tout le corps contre lui. On les leur conserva à l'Opéra, mais ils ne voulurent pas en profiter comme grâces.

M. de Silhouette demanda aux fermiers des Postes une augmentation de 3600000 livres sur le bail, par an, et leur accordait le produit de toutes les lettres de l'armée et un quart en sus d'augmentation sur les ports de lettres. Les administrateurs des Postes, sentant que cette augmentation leur ferait du tort, demandèrent la permission de faire des représentations, qui furent dressées par Bouret, qui était en même temps fermier des Postes et fermier général.

L'on dit que le premier projet de M. de Silhouette avait été de forcer ceux qui étaient en même temps fermiers généraux et fermiers des Postes d'opter, mais Lenormand, mari de madame la Marquise, était de ce nombre et

(1) M. de Roquemont, commandant du guet.

fut cause que ce projet ne fut pas accompli.

L'on chantait beaucoup les louanges du nouveau contrôleur général.

Chicoyneau de la Valette, ci-devant conseiller au parlement, devenu fermier général, et qui avait épousé une parente de la Marquise, après avoir eu la plus forte jalousie contre sa femme et l'avoir tenue enfermée, se livra aux derniers excès de la débauche, se mit à entretenir des gueuses et fit tant de dépense que le bruit se répandit qu'il allait manquer. Sa femme alla se jeter aux pieds de la Marquise et obtint un ordre du Roi pour se retirer dans un couvent. M. de Silhouette manda Chicoyneau, lui lava la tête et l'obligea à assigner, sur les fermes, 12000 livres de rente à sa femme.

Brissart, autre fermier général, qui était aussi dans le goût d'entretenir des gueuses, fut aussi tancé par le contrôleur général.

La santé du Roy était très dérangée. L'on parlait diversement de sa maladie ; il était couvert de dartres et ne voulait garder aucun régime. Il ne pouvait plus monter à cheval. Cependant il faisait des voyages comme à l'ordinaire. L'on parlait toujours de celui de Lyon, et la santé du Roi d'Espagne, qui allait de plus en plus mal, le rendait prochain.

Le nouveau contrôleur général avait fait une grande réforme dans les écuries. Les chevaux, qui y coûtaient onze francs, furent réduits à 4 livres 10 sols par jour.

M. d'Argental, conseiller d'honneur au parlement, ami de M. de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, fut nommé ministre plénipotentiaire de l'Infant don Philippe, place dont la seule fonction était de recevoir 12 000 livres tous les ans. Le parlement trouva mauvais qu'il acceptât une place pour laquelle il fallait prêter serment à un prince étranger, ce qui était contre ses principes, et voulut l'engager à opter. On lui donna, dans la *Gazette*, le titre de comte. Cependant, il était fils d'un receveur général et grand protecteur des auteurs et comédiens français (1).

L'on apprit, dans ce temps, que le Pape, allant à Civita Vecchia, avait manqué d'être pris par des corsaires algériens, et que, sans le chevalier de Polastron, qui commandait une frégate française, il aurait été pris.

L'on reçut le mandement que l'archevêque de Paris envoya pour le jubilé, dont la bulle était arrivée depuis quelque temps. Mais l'archevêque avait voulu élever des difficultés dont il fut obligé de se départir.

Les actions des fermes étant remplies, le bureau de la distribution fut fermé le 26 du mois.

Le 28, il y eut assemblée au parlement pour arrêter les articles des itératives remontrances.

Il parut, le même jour, un arrêt du Conseil qui nommait les commissaires des fermes. C'étaient Trudaine de Montigny, Flesselles,

(1) En marge : « Mort du président de Lamoignon. »

Astruc, beau-frère du Contrôleur général, très inepte, et Potier, fils d'un procureur, mais qui avait beaucoup d'esprit.

L'on ne parlait en aucune façon de nos armées. Le général Daun avait été un peu battu.

L'affaire de Madame de Gamaches se poursuivait toujours avec vivacité, et M. de Mouy avait été décrété de prise de corps (1).

M. Pinault de Tenelles, maître des Requêtes, épousa Mlle du Noyer, fille d'un conseiller au parlement.

M. de Silhouette avait loué à Bercy la maison qu'y avait ci-devant M. Orry, ancien contrôleur général.

Il parut alors une chanson en forme de testament de madame la duchesse d'Orléans, dans laquelle son mari, sa mère, son frère et chaque femme du Palais royal, ainsi que M. de Polignac, avait son couplet.

L'on travaillait toujours à Brest, à Dunkerque et au Hâvre, à faire des vaisseaux et des bateaux plats, dans le projet de faire une descente en Angleterre, mais l'on pensait, à Paris, que l'on s'en tiendrait aux préparatifs et que la descente ne se ferait pas.

L'on arrêta quatre jeunes gens qui avaient emmené quatre filles dans la forêt de Bondy, avaient commis sur elles toutes sortes d'horreurs, leur avaient mis des chandelles allumées dans

---

(1) En marge : « La maréchale de la Motte, mère. »

le... avaient ensuite arrêté des passants et les avaient forcés à commettre, vis à vis de ces filles, des abominations.

La promenade des boulevards était toujours fort à la mode; tous les jours il y arrivait quelqu'accident, mais rien ne pouvait empêcher les femmes de s'y montrer et de s'y aller voir réciproquement.

L'on avait donné à la Comédie française une pièce intitulée *La Servante généreuse*, traduite de l'italien de Goldoni, qui n'eut aucun succès. Bertin, des parties casuelles, Richelet, ancien conseiller au Châtelet, et Lanoue, ancien comédien, y avaient tous travaillé. La Hus, comédienne entretenue par Bertin, y parut avec un habit superbe (1).

La grande réputation que M. de Silhouette avait eue avant de l'avoir méritée s'affaiblissait beaucoup, de même que son crédit à la Cour. Chacun attendait le moment favorable pour lui jeter la pierre.

Le besoin d'argent augmentait chaque jour. M. de Silhouette envoya au parlement cinq édits, l'un concernant les toiles peintes, l'autre la régie des cuirs; le troisième supprimait les charges sur les postes, le quatrième créait cent charges de receveurs de la Ville, et le cinquième, enfin, sous le nom d'*Edit de subvention*, créait un troisième vingtième et les 25 pour cent, imposait

(1) En marge : « Réception de M. Gauthier. »

4 sols par livre sur les entrées de tous les objets de consommation, attribuait au Roi les octrois des villes, supprimait le franc salé à tous ceux qui en jouissaient, imposait une somme de 24 livres sur tous les domestiques mâles et les chevaux, et la même somme sur toutes les affiches, enseignes et écriteaux, et contenait encore plusieurs nouvelles impositions très onéreuses aux riches comme aux peuples.

Ces édits souffrirent beaucoup de difficultés au parlement. On y arrêta des remontrances auxquelles on fit une réponse assez vive, mais en conséquence de laquelle on fit quelques corrections aux édits ; ces corrections encore tendaient à une augmentation d'impôts, ce qui choqua beaucoup le parlement et lui fit arrêter de nouvelles remontrances.

Le Roi prolongea les séances de son parlement pour les affaires publiques seulement.

L'on parlait beaucoup d'un lit de justice ; cependant, l'on assurait que le Roi ne voulait point absolument en tenir. Le besoin d'argent, joint aux sollicitations de Silhouette, l'y forcèrent et, le 19 septembre, le parlement reçut des ordres pour se rendre à Versailles le lendemain. Il fit des protestations, tout de suite, tant sur la forme du lit de justice que contre ce qui y serait mis en délibération. Le 20, le parlement se rendit à Versailles, le lit de justice s'y tint comme à l'ordinaire. M. le premier président y parla avec assez de force, M. le Chancelier y

pataugea et ne dit rien. L'avocat général Joly de Fleury y parla comme de coutume, c'est à dire comme un homme vendu à la Cour. Le Roi apporta quelqu'adoucissement aux édits qui y furent enregistrés. Le lit de justice fut terminé par l'enregistrement de la déclaration qui rompait les séances du parlement, et chaque officier s'en alla dans ses terres gémir et pleurer sur le sort de sa patrie.

Dès ce moment, les 4 sols pour livre et les 3 vingtièmes furent exigés et imposés dans l'étendue du ressort du parlement de Paris, quoique les autres parlements ne l'eussent point enregistré et eussent même formellement déclaré, dans des remontrances, qu'ils ne consentiraient jamais à son enregistrement parce qu'il était impossible de le faire payer, les peuples ne pouvant payer le second.

M. de Silhouette ne perdait pas de vue son projet de mettre des commissaires dans toutes les affaires du Roi, et, en même temps, de placer, par ce moyen, ses créatures. En conséquence, il mit comme commissaires aux Postes MM. de Villevault et Journet : le premier, homme d'esprit, s'était fait maître des Requêtes lors de la nomination de Silhouette au contrôle général. L'autre, sous le titre de parent de Madame Silhouette, avait quitté sa province pour venir prendre la même charge, et avait épousé la fille de Geoffroy, caissier des fermes.

L'on avait nommé un troisième commissaire,

mais c'était en vue d'établir la petite poste dont on parlait toujours, mais dont les inconvénients avaient, jusqu'alors, retardé son établissement, d'autant mieux que l'on craignait, avec raison, de n'y pas faire un grand profit.

M. Silhouette ne s'oubliait pas. Il venait d'acheter une terre et, sous prétexte de meubler l'hôtel du Contrôleur général, il s'était fait donner 150000 livres. Non content de ce don, il trouva moyen, avec 257000 livres, de se faire donner une rente viagère de 60000 livres, tant sur la tête de sa femme que sur la sienne.

M. de Broglio fut enfin nommé général de l'armée. Les soldats avaient en lui la plus grande confiance; l'inimitié qu'avait pour lui M. de Belle-Isle l'avait, jusqu'alors, éloigné du bâton de Maréchal de France, qu'il obtint.

Madame la duchesse de Gramont, sœur du duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, réussit très bien auprès du Roi, qui se plaisait beaucoup à sa conversation; et l'on espérait qu'elle supplanterait madame de Pompadour.

Le voyage que le Roi devait faire à Lyon fut entièrement rompu. Le Roi de Naples prit, pour se rendre sur le trône d'Espagne que son frère venait de laisser vacant par sa mort, son chemin par mer.

L'on parlait de paix, et l'état déplorable de la France la faisait désirer ardemment, mais l'Angleterre et le Roi de Prusse, quoique très mal

aussi dans leurs affaires, ne paraissaient pas s'y prêter. L'on assurait que la marquise, le Belle-Isle et le Choiseul, dont le crédit était bien plus grand en temps de guerre, et qui pouvaient plus aisément pêcher en eau trouble, ne la désiraient point.

Les cris des peuples et les difficultés de percevoir les nouveaux impôts, faisaient, chaque jour, donner de nouveaux arrêts du conseil qui détruisaient ce qui avait été fait au lit de justice.

Le Roi ouvrit les yeux et vit que son royaume était perdu si Silhouette restait en place, et qu'il avait agi, jusqu'à présent, comme s'il avait voulu ruiner son royaume. La difficulté était de lui donner un successeur, à cause de la difficulté de la place. Il n'y avait pas d'argent, les troupes n'étaient pas payées. Dans un besoin aussi pressant, le Roi ne trouva pas d'autre moyen que d'envoyer à l'hôtel de la Monnaie sa vaisselle et d'inviter ses sujets à suivre son exemple. Il fixa le prix de la vaisselle à 56 livres le marc, dont un quart se payait en argent, et l'autre quart en billets qu'on appela billets de monnaie.

Dans le premier moment, les grands du royaume et beaucoup de particuliers s'empressèrent, tant à Paris qu'en province, d'envoyer leur vaisselle à la Monnaie. Mais cette ardeur se relentit, l'on préféra la vendre à beaucoup plus bas prix argent comptant, et l'on alla même jusqu'à l'envoyer dans les pays étrangers ; le plus grand nombre la cacha, dans la crainte

qu'il ne vînt des ordres et qu'on fît des recherches. Les billets de monnaie perdirent beaucoup, on les agiota, et il se trouva des gens qui gagnèrent beaucoup. Cette opération produisit à l'État environ vingt millions. L'on alla jusqu'à inviter les églises, communautés et fabriques à porter leur argenterie, ce qui fit que les autels furent dépouillés. Les peuples en murmurèrent et marquèrent leur mécontentement. La France paya cher les vingt millions que lui avait procurés le port de la vaisselle aux hôtels des monnaies. Elle perdit son crédit ; tous les banquiers et prêteurs, tant étrangers que régnicoles, fermèrent leurs caisses et refusèrent de prêter et de faire des avances.

M. de Silhouette ne trouva plus d'autre moyen pour fournir aux frais de la guerre, que de faire suspendre le payement des capitaux et des arrérages de rentes dues par le Roi. L'on fit la rente des rentes et l'on ferma, dès ce moment, le payement de la caisse des amortissements, des lettres de change tirées des colonies sur les trésoriers et sur la compagnie qui fournissait à la marine. Cette espèce de banqueroute fit crier tout le monde et acheva de détruire toute confiance et tout crédit.

M. de Silhouette ne put plus rester en place. Il fut renvoyé; tout le monde criait après lui, on lui jetait la pierre de toutes parts, chacun aurait voulu le voir pendu.

Son successeur n'était pas encore nommé; il

gratuit que le Roi leur demanderait. Malgré le besoin d'argent et l'état déplorable où était la France, les évêques ne perdaient pas de vue leur objet. Ils voulaient toujours faire révoquer la déclaration du 2 septembre 1754 et faire revenir les prêtres exilés ou bannis. Il y eut un refus de sacrements, mais le prêtre qui l'avait fait fut éloigné par lettre de cachet, et soustrait à la juridiction du Châtelet qui avait commencé contre lui des procédures.

Le parlement avait arrêté des réponses très fortes contre les édits portés au lit de Justice ; le Roi avait promis sa réponse.

Silhouette qui, avant son élévation, avait vécu très simplement et en homme retiré, se montra dans Paris, au moment de son expulsion, avec un grand faste ; on aurait dit qu'il voulait insulter au peuple qu'il avait insulté par ses impôts, et au Roi qu'il avait volé et pillé.

Madame la duchesse de Parme, fille du Roi, fut attaquée de la petite vérole, en ce moment.

1760

Les Comédiens français donnèrent une tragédie intitulée *Zulica* (1), qui ne fut point goûtée à la première représentation, mais corrigée par le sieur Dorat, qui en était l'auteur : elle réussit passablement et eut six représentations.

(1) *Zulica*, tragédie en cinq actes de Dorat, représentée pour la première fois à la Comédie-Française le 7 janvier 1760. Elle reçut plus tard le titre d'*Amilka ou Pierre le Grand*.

L'on fit un catafalque pour le roi et la reine d'Espagne; l'oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Moreau, ci-devant conseiller au parlement, pour lors évêque de Vence. Personne n'entendit, mais tout le monde la lut, malheureusement.

L'Opéra avait cessé les représentations d'*Amadis* pour reprendre l'opéra de *Pyrame et Thisbé*, qui était bien usé et qui ne leur produisit pas beaucoup d'argent. Mlle Arnould attirait toujours tous les applaudissements, sans les mériter beaucoup(1). Mlle Lemierre, dont la voix était charmante et qui, seule, pouvait remplir ses rôles, en fut jalouse. Elle voulut jouer des rôles affectés à celle-ci; les directeurs la refusèrent et elle demanda son congé.

Plusieurs personnes furent mises à la Bastille pour avoir fait des mauvaises plaisanteries sur la monnaie neuve qui se distribuait alors dans Paris.

L'ancien évêque de Troyes, Poncet de la Rivière, toujours animé du même esprit de fanatisme et comptant sur la faiblesse du ministère, fit adresser aux évêques qui devaient être de l'assemblée du Clergé, une lettre circulaire pour les engager à n'accorder aucun don gratuit, qu'auparavant le Roi n'eût consenti au retour des prêtres bannis ou exilés et qu'il n'eût révoqué sa Déclaration du 2 septembre 1754.

---

(1) En marge : « Mariage de Mlle Boucher. »

Roi. Un troisième édit imposait à 3000 livres une fois payées tous les anoblis depuis 1715 et 1500 livres leurs veuves et leurs enfants, s'ils étaient décédés.

Par le premier édit, la capitation était doublée pour tout le monde, à l'exception des gens de finance pour qui elle était triplée.

Le catafalque de madame la duchesse de Parme fut fait le 12, et le public parut plus content de l'oraison funèbre de M. Poncet de la Rivière, qu'il ne l'avait été de celle de l'évêque de Vence. Le Roi forma le projet de ne plus faire de catafalque, à cause de la dépense qu'ils occasionnaient, et parce qu'on n'en faisait point dans les pays étrangers.

M. le comte de Maillebois, qui avait été renfermé et ensuite exilé dans sa terre, obtint de revenir, et l'on assurait même qu'il obtiendrait de servir dans la campagne lors prochaine.

Après l'examen fait, par les commissaires, des édits qui avaient été présentés, ils furent portés à l'assemblée des Chambres, où l'on arrêta, avant d'enregistrer le premier, qu'il serait fait au Roi des représentations et qu'il serait supplié de retirer la seconde partie de son édit concernant le don gratuit.

Madame la princesse de Condé fut attaquée de la même maladie qu'avait eue Mlle de Soubise, sa sœur, et reçut les sacrements le samedi 16 février, pour un mal de gorge gangrené.

M. de Lomarie (1) épousa Mlle de Bretonvilliers ; il s'était fait, pendant le carnaval, plusieurs autres mariages.

L'on ne parlait pas plus de M. l'abbé de Bernis que s'il n'avait jamais existé, et l'on assurait qu'il était très resserré dans son exil.

M. Berryer, ministre de la Marine, qui avait écrit une lettre très vive aux officiers de l'escadre de M. de Conflans, en avait reçu une réponse encore plus forte : ils demandaient tous à être jugés dans un conseil de Guerre, ce qui fit penser que le ministre serait obligé de se retirer, ce qui ne s'exécuta pas sur-le-champ, mais on le regardait, depuis ce moment, comme l'oiseau sur la branche.

L'on donnait l'opéra des *Paladins* de Rameau, en trois actes, dont les paroles étaient détestables, la plaisanterie très fade, mais dont la musique réussissait assez bien.

Le Roi fut extrêmement piqué du préambule de l'arrêté du parlement. Il fut incommodé et ne put aller à Marly passer les jours gras ; il eut une fluxion, un peu de fièvre et fut purgé.

Le 20, l'on donna aux Français la tragédie de *Spartacus* de M. Saurin, fils du Saurin fameux par les couplets de Rousseau. Cette tragédie eut un succès très faible (2).

---

(1) Lanmarie (?).

(2) Elle porta cependant son auteur, Bernard Joseph Saurin (1706-1781), à l'Académie française, en 1761.

La maladie de la princesse de Condé continuait toujours, et elle n'était pas hors d'affaire.

Le sieur Delafosse, un des officiers de marine qui avaient signé la lettre écrite à M. Berryer, fut enfermé au château de Saumur. M. Berryer donna des commissions aux capitaines et armateurs de vaisseaux marchands pour ramener les vaisseaux de l'escadre de M. de Conflans qui avaient échoué dans la Vilaine et pour une expédition dans le Canada, ce qui indisposa encore davantage tous les officiers de marine.

M. le maréchal de Belle-Isle et M. le duc de Choiseul jetaient feu et flamme contre l'arrêté du parlement.

Il parut, dans ce même temps, des remontrances de la Chambre des Comptes contre les édits de Silhouette et leur enregistrement fait au mois de septembre précédent.

Les fermiers généraux du Comité furent menacés par M. Bertin, contrôleur général, de la Bastille, s'ils s'opposaient aux opérations du sieur Delaborde et s'ils n'envoyaient pas, dans les 24 heures, 170000 livres à la ville, pour le payement des rentes. Le contrôleur général était fort embarrassé pour ces édits; ils avaient été retirés et ensuite renvoyés au parlement.

Le 23, l'on dénonça aux Chambres assemblées un livre intitulé *Instructions pour les députés aux assemblées diocésaines*. Ce livre qui, sûrement, était l'ouvrage de quelque esprit fana-

tique et qui sonnait le tocsin pour s'opposer en tout à la volonté du Roi, fut brûlé.

Les gens du Roi furent mandés le même jour pour se rendre à Versailles. M. le prince de Conty négociait pour diminuer l'indisposition dans laquelle le Roi était vis-à-vis du parlement, et en même temps rapprocher ses idées de celles de cette compagnie, et il fut mandé lui-même à la Cour, le dimanche 24 février.

Le même jour, la princesse de Condé était à toute extrémité et l'on assurait la mort de la princesse de Soubise, que son mari avait, il y avait deux ans, renvoyée en Allemagne dans sa famille, à cause de sa mauvaise conduite. Elle était de la maison de Hesse-Rheinfelds (1).

Le comte de Cossé épousa Mlle de Neuss et le Roi le fit duc à brevet. Mlle de Fitz-James se maria avec M. d'Hautefort, fils de l'ambassadeur. M. de Lignerac se maria avec Mlle de Lévis, et M. de Parabère, veuf de Mlle de Gourgues, épousa Mlle Gagne de Périgny, sœur du maître des Requêtes.

Le 26, le Roi retira les édits qu'il avait envoyés au parlement, qui les rendit en faisant un arrêté pour prouver au Roi les sentiments qui animaient cette compagnie pour lui. Cet arrêté contenait des représentations que M. le premier président était chargé de faire. Le 28, le Roi signa le contrat de mariage de M. le marquis de Juigné, colonel

(1) En marge : « Départ de M. de Montrevel. »

du régiment de Champagne, avec Mlle Thiroux de Chammeville, fille de l'un des fermiers des postes, et celui de M. de Lignerac avec Mlle de Lévis.

Le 29, le Roi renvoya les sept édits à son parlement. Celui qui contenait le don gratuit avait été réformé, et cet impôt remplacé par un troisième vingtième, pour les années 1761 et 1762, et le doublement et le triplement de la capitation pendant les mêmes années.

Le Roi, en même temps, fit réponse aux précédentes représentations du parlement, très satisfaisante, mais il y disait que, si les édits n'étaient pas enregistrés, ce qu'il ne pouvait croire, il se verrait forcé de manquer aux engagements et au crédit qu'il avait contracté envers ses sujets les plus fidèles. Il ordonnait en même temps au premier président de lui renvoyer ses édits par ses gens, le dimanche 2 mars, s'ils n'étaient pas enregistrés, sans qu'il eût besoin de donner de nouveaux ordres.

Le parlement nomma des commissaires pour examiner ce nouvel édit et, le soir même, ils s'assemblèrent à l'hôtel du bailliage.

Mars. — Le 1er mars, les Chambres furent assemblées, on y lut un arrêté qui était le fruit de l'assemblée des commissaires de la veille, par lequel le Roi était supplié de retirer son édit à l'effet de restreindre son troisième vingtième aux années 1760 et 1761, de même que l'augmentation de la capitation, et cela par le ministère de M. le premier président.

Il y avait alors, à Paris, un petit nain, fils d'un gentilhomme polonais, qui passait pour avoir beaucoup d'esprit et était d'une très jolie figure. Il avait 28 pouces et était âgé de 22 ans.

Madame la princesse de Condé était toujours très mal ; on lui avait appliqué plusieurs fois des vésicatoires, et ce qui augmentait encore sa maladie était le grand nombre de médecins qu'elle avait et la diversité de leurs sentiments.

Le Roi, par sa réponse, accorda au parlement la diminution du temps qu'il demandait, et l'édit fut enregistré le 3 mars. L'on procéda ensuite à l'enregistrement de la déclaration portant un sol pour livre sur les entrées de Paris, et l'on nomma des commissaires.

Mlle Terray des Rozières, fille du procureur général de la cour des Aydes, épousa M. de Saint-Sauveur, fils de la sous gouvernante de M. le duc de Bourgogne, et colonel du régiment de Flandre.

La déclaration portant un sol par livre fut enregistrée avec quelques modifications, de même que celle concernant les toiles peintes.

Madame la princesse de Condé mourut dans un temps où l'on croyait qu'elle était un peu mieux. Elle emporta les regrets de toute la France ; elle fut enterrée, sans aucune cérémonie, aux Carmélites. Madame la comtesse de la Guiche, qui était de sa cour, et qui l'avait peu quittée, avait la même maladie.

Les commissaires travaillèrent aux autres

édits, et l'on enregistra des lettres patentes concernant la vaisselle d'argent, avec quelque modification.

M. le duc de Brancas mourut.

L'assemblée du Clergé fut ouverte par un discours de M. Moreau, évêque de Vence. L'on s'attendait tous les jours à voir se renouveler les anciennes difficultés entre le clergé et le parlement. M. l'archevêque de Narbonne, dans le discours qu'il fit au Roi, lui parla des déclarations qu'il avait données et du chagrin que le Clergé avait d'être justiciable du parlement.

M. de Saint-Simon, évêque de Metz, mourut, et n'emporta les regrets de personne. L'abbaye de Jumièges devint vacante par cette mort.

L'on reçut de fort mauvaises nouvelles de Thurot. Il parut constant qu'après avoir débarqué en Irlande, il avait été obligé de se rembarquer, qu'il avait été poursuivi par des vaisseaux anglais, et qu'après un combat très opiniâtre dans lequel il avait été tué, toute sa petite escadre avait été faite prisonnière. Il y eut plusieurs officiers aux Gardes de tués, dont M. de Biron, et plusieurs blessés, entre autres le chevalier de Bragelongue.

Le 17 mars, M. le marquis de Juigné épousa Mlle de Chammeville, fille très riche. La bénédiction nuptiale leur fut administrée par M. l'archevêque de Rouen.

Le 13, il y avait eu une grande fête chez M. l'ambassadeur d'Espagne. Il y avait eu un concert magnifique et un jeu très considérable.

(*A suivre.*)

La question juive en 1789 et 1790 (1).

I

PÉTITION DES JUIFS (2).

Nosseigneurs,

La cruelle oppression sous laquelle nous gémissons depuis tant de siècles, les calomnies dont on nous a flétris pour justifier cette oppression, la foi publique si souvent violée à notre égard, les démarches et les dépenses énormes que nous avons faites plusieurs fois pour obtenir des remèdes à nos maux, et qui ne nous ont valu qu'une stérile compassion, ou tout au plus de légers palliatifs qui, en disparaissant, ont rendu nos douleurs plus sensibles qu'elles ne l'étaient auparavant ; tout cela a entièrement abattu notre courage et a fermé nos cœurs à l'espoir, la seule consolation des malheureux.

Il n'a fallu rien moins que la réunion des lumières et des vertus du Roi, et les vôtres, Nos-

(1) Communication de M. ALBERT SAVINE (Arch. nationales, D. XXIX, 92).

(2) La question de l'admission des juifs au titre de citoyens français, demandée ou combattue par certains cahiers, fut introduite à l'Assemblée par une adresse des juifs résidant à Paris, déposée le 26 août 1789, sur le bureau. La pétition de Zalkind Hourwitz est un peu antérieure. Ballottée du Comité des Rapports au Comité de la Constitution, elle fut définitivement enregistrée à son arrivée au Comité des Rapports, le 18 août. Tous les signataires en sont juifs allemands ou polonais.

seigneurs, pour ranimer nos espérances. Sa Majesté daigna, il y a six ans, nous affranchir de l'odieux péage corporel qui nous assimilait aux animaux ; c'est à vous, Nosseigneurs, d'achever son ouvrage et de nous réintégrer dans les droits de l'homme dont nous avaient privés nos frères dénaturés qui, supposant l'Être suprême, notre Père commun, aussi méchant et aussi bizarre qu'eux, ont prétendu lui rendre service en persécutant ses enfants qui le saluent en hébreu. A cet horrible blasphème qu'on n'ose plus prononcer dans ce siècle éclairé, l'intérêt privé a substitué une autre logique qui, pour être moins sacrilège, n'en est pas moins absurde; on prétend qu'il est juste de nous écraser d'impôts et de nous interdire toutes les professions légitimes, parce qu'il se trouve, parmi nous, des individus qui, étant écrasés d'impôts et n'ayant pas la liberté d'exercer aucune profession légitime, aiment mieux se livrer à l'usure que de devenir voleurs de grands chemins.

C'est, apparemment, d'après cette logique que les auteurs de certains cahiers, alarmés de votre justice éclairée, mettent dans le nombre de leurs doléances la crainte de voir la fin de notre oppression ; ils osent, en conséquence, vous recommander sérieusement de nous exclure du bonheur que vous préparez à tous vos frères, sans distinction de culte, c'est-à-dire que, pour vous montrer dignes descendants des Vandales et des Goths, vous condamniez nos enfants à

être, dès leur naissance, malheureux et inutiles à l'État, et cela uniquement parce qu'il plaira à la Providence de les faire naître juifs plutôt que mahométans ; ils veulent, en un mot, que nous troublions, par nos pleurs et par nos gémissements, la joie publique dont la France vous sera redevable. Mais consolez-vous, Nosseigneurs, ces cahiers qui offensent votre sensibilité, sont désavoués par tous les bons Français ; plusieurs de vos dignes membres sont expressément chargés de plaider notre cause à votre auguste tribunal ; l'Académie de Metz a même eu la générosité de proposer un prix sur les moyens de nous rendre heureux et utiles à l'État : son zèle a été récompensé par le plaisir qu'elle a eu de donner le premier exemple de tolérance à notre égard en couronnant, parmi les réponses qu'elle a jugées dignes du prix, une qu'elle savait venir d'un juif (1).

Cet exemple, notre conduite irréprochable, dans les circonstances actuelles, malgré notre misère, malgré la cruelle persécution que nous venons d'essuyer en Alsace et en Lorraine ; mais, plus que tout cela, votre humanité et votre patriotisme nous sont de sûrs garants que vous voudrez bien finir notre oppression et nous mettre sur le pied de tous les non-catholiques.

Daignez, Nosseigneurs, agréer d'avance nos

(1) Le mémoire couronné en troisième ligne, par l'Académie de Metz, était dû à Zalkind Hourwitz.

[illegible] sincères et très respectueux remerciements, ainsi que ceux de tous les citoyens sensibles.

[illegible] ils [illegible] la Compagnie [illegible] Lazard [illegible], [illegible], secrétaire [illegible] de la bibliothèque du Roi. Marx [illegible] Calman [illegible] de Metz [illegible] Mardochée [illegible] Simon, Lazare, Léon [illegible] Abraham [illegible]. Henry [illegible], Alexandre Salomon [illegible].

II

[illegible] DE PELLETIER

[illegible] Nosseigneurs de l'Assemblée nationale [illegible] la motion des juifs (1).

[illegible] heureux, sans doute, si [illegible] de la demande des juifs: il suffit qu'ils soient hommes pour qu'ils soient intéressants; mais il est un premier intérêt qui

---

(1) Malgré l'intervention de Robespierre, la discussion de [illegible] se termina par la décision de ne rien innover relativement aux juifs. A partir de ce moment, Cerf-Beer, [illegible] Godard et les autres instigateurs de l'émancipation multiplièrent les pétitions. Godard saisit les districts d'une pétition et c'est dans ces conditions que H. F. Pelletier fut nommé commissaire par le district des Mathurins.

Membre de l'Académie royale d'écriture, poète médiocre, Pelletier venait de publier *la Régénération de la France*, où il étudiait les réformes demandées aux États généraux. Après le

doit décider un bon Français, c'est celui de sa patrie. Il faut donc tout franchir pour cet intérêt si cher et si puissant et, quoi qu'il en puisse coûter à mon cœur, il faut dire les tristes vérités qui doivent s'opposer à l'admission des juifs aux droits de citoyens actifs.

J'exposerai d'abord les réflexions qui m'ont paru les plus déterminantes. J'examinerai ensuite, tant dans leur adresse que dans leur pétition, si les raisons qu'ils allèguent détruisent celles que les peuples de la terre ont cru avoir, en tout temps et en tous lieux, pour ne les point admettre à l'état civil.

Premièrement, les juifs, n'ayant aucune domination, sont soumis à toutes les puissances de la terre ; ils n'existent, en tous lieux, que par ces sentiments de tolérance que la charité arrache à toutes les nations; ils se soumettent, dans tous les pays, à toutes les humiliations dont on veut les flétrir; donc ce peuple ne peut avoir aucuns de ces sentiments qui ennoblissent l'homme et qui élèvent son âme, puisqu'il vit partout dans une espèce d'opprobre.

---

10 août, il se montra républicain fervent, demanda la peine de mort contre quiconque parlerait d'investir du pouvoir suprême un chef, sous quelque dénomination que ce pût être. Il fut juge de paix de la section de Beaurepaire, en l'an II. Incarcéré, en Thermidor, comme partisan de Robespierre, il ne fut remis en liberté qu'après plus d'un an d'emprisonnement. En l'an IV, il exposait un système socialiste très curieux « pour éviter toute coalition du peuple agriculteur et du peuple vendeur ».

Une nation telle que la nôtre, qui vient d'étonner l'Europe entière par son énergie ; qui vient d'apprendre aux tyrans qu'un moment suffit pour renverser leur puissance, et aux peuples qu'il est toujours en leur pouvoir de briser les fers de la tyrannie, qui vient de s'affranchir du joug de l'oppression et du despotisme ; chez laquelle chaque individu doit porter, sur le front, le caractère majestueux de la liberté ; la nation française, dis-je, pourrait-elle s'affilier et s'incorporer avec un peuple vil, rampant et l'objet du mépris de tous les peuples de la terre ?

Si les mânes de l'aristocratie qui vient d'être ensevelie pressaient par des agents secrets, qui n'ont encore que trop d'influence, d'honorer les juifs du titre de citoyens français, ce ne pourrait être qu'un des moyens dont se serviraient nos tyrans détrônés pour mettre, au milieu de nous, des exemples de servitude et d'avilissement et par lesquels ils espéraient faire oublier aux Français cette noble fierté qui cause leur désespoir. Peut-être trouverait-on les causes de l'abâtardissement du courage des Hollandais, dans cette énorme quantité de juifs qu'ils ont au milieu d'eux.

Secondement, les juifs sont incapables de prendre des sentiments nationaux et de patriotisme en faveur d'aucun pays. Ils ont un régime civil qui leur est particulier, aussi bien qu'un régime religieux ; leurs lois civiles sont absolument liées avec leurs lois religieuses, en sont

absolument dépendantes ; en transgressant les unes, ils transgressent les autres ; ils sont, dans leur conscience, également criminels.

Ils ne voient qu'impureté et souillure chez toute nation qui n'est point juive ; ils sont séparés des peuples du monde, non seulement par les lois civiles et religieuses, mais encore par mille usages particuliers ; en un mot, ils ont toutes les lignes de démarcation possibles entre eux et tous les autres hommes, et l'idée de les identifier à une nation chrétienne est le rêve le plus caractérisé, mais il est respectable : c'est le rêve de la bienfaisance et de l'humanité.

La croyance des juifs a pour bases treize articles fondamentaux, si sacrés selon eux, qu'ils considèrent tous les hommes qui les nient, comme abominables et comme méritant la mort (1).

Le douzième, cependant, est absolument incompatible avec les principes de la religion chrétienne ; il porte « qu'il viendra un Messie « qui sera d'un bien plus grand mérite que tous « les Rois qui auraient été dans le monde avant « lui ; qu'encore qu'il tarde à venir, il ne faut « point douter de sa venue, ni se prescrire un « temps où elle doit être ; et encore moins le « tirer de l'Écriture, vu qu'il ne doit y avoir « jamais de Rois, en Israël, qui ne soient de la « race de David et de Salomon (2). »

---

(1) *Histoire des différents peuples du monde*, Tome III, chap. XI, page 363.

(2) *Ibidem.*, page 362.

Leur loi leur défend expressément de s'allier par le mariage avec les nations ; tous leurs commentaires respirent la haine et la rage, particulièrement contre les chrétiens. On peut, selon ces commentaires, les voler, les traiter ainsi que les animaux féroces ; les pousser dans le précipice ; les tuer impunément et proférer contre eux les plus horribles imprécations (1). Leur haine est telle, contre les chrétiens, qu'en différents lieux, ils les ont massacrés lorsqu'ils se sont trouvés les plus forts.

Les juifs ne veulent point que l'on juge de leur religion par les commentaires ; cependant, lorsque ces commentaires forment la croyance et fixent l'opinion universelle, il n'est pas possible de les écarter. C'est comme si l'on disait qu'il ne faut point juger de la religion chrétienne d'après les interprétations et applications des Pères de l'Église.

Ils opposent aux reproches qu'on leur fait, le texte de leur loi, et voici ce qu'ils disent (2) :
« Si, quelque part, Dieu a voulu imposer à son
« peuple une sainte colère contre d'autres
« peuples, c'est contre les habitants seuls de la
« terre de Chanaan, qui avaient mérité sa pros-
« cription. Mais, partout, il prescrit aux Juifs
« de ne pas les maltraiter ; il leur dit, au
« contraire, de les aimer, de leur donner du

(1) *Histoire des différents peuples du monde*, chap. XIII, page 383.

(2) *Pétition des Juifs*, page 69.

« pain, de visiter les malades ; de fournir des « vêtements à ceux qui sont dans le besoin. En « un mot, les maximes de la religion judaïque « sont si humaines, qu'elles recommandent à « ceux qui moissonnent et ceux qui vendangent « de laisser des épis et des grappes pour le « pauvre et pour l'étranger. »

On ne peut disconvenir de la vérité de ces citations, mais tout cela est antérieur à la venue du Messie. On ne leur conteste point la pratique de ces saintes maximes, en ces temps : ils étaient alors le peuple de Dieu, et ils ne pouvaient point haïr les chrétiens avant qu'il y en eût. Or, les citations que font les juifs ne détruisent point celles que je viens de faire. Ils ont pensé quelquefois, depuis la venue du Christ, que la sainte colère que Dieu leur avait inspirée contre les habitants de la terre de Chanaan pouvait se tourner contre les chrétiens.

Troisièmement, les juifs sont les hommes du monde les plus superstitieux : or des exemples de superstition sont des poisons funestes chez une nation qui ne fonde ses lois et sa liberté que sur les lois de la raison.

Quatrièmement, les juifs n'exercent que le commerce ; on n'en voit presque point dans les ateliers d'ouvriers ou d'agriculteurs. Or, le commerçant soumet l'artisan à son joug, car c'est lui qui l'occupe.

Les juifs qui, dans tous les lieux où ils ont une espèce d'existence civile, ont su s'emparer de la

seigneurs, pour ranimer nos espérances. Sa Majesté daigna, il y a six ans, nous affranchir de l'odieux péage corporel qui nous assimilait aux animaux; c'est à vous, Nosseigneurs, d'achever son ouvrage et de nous réintégrer dans les droits de l'homme dont nous avaient privés nos frères dénaturés qui, supposant l'Être suprême, notre Père commun, aussi méchant et aussi bizarre qu'eux, ont prétendu lui rendre service en persécutant ses enfants qui le saluent en hébreu. A cet horrible blasphème qu'on n'ose plus prononcer dans ce siècle éclairé, l'intérêt privé a substitué une autre logique qui, pour être moins sacrilège, n'en est pas moins absurde; on prétend qu'il est juste de nous écraser d'impôts et de nous interdire toutes les professions légitimes, parce qu'il se trouve, parmi nous, des individus qui, étant écrasés d'impôts et n'ayant pas la liberté d'exercer aucune profession légitime, aiment mieux se livrer à l'usure que de devenir voleurs de grands chemins.

C'est, apparemment, d'après cette logique que les auteurs de certains cahiers, alarmés de votre justice éclairée, mettent dans le nombre de leurs doléances la crainte de voir la fin de notre oppression; ils osent, en conséquence, vous recommander sérieusement de nous exclure du bonheur que vous préparez à tous vos frères, sans distinction de culte, c'est-à-dire que, pour vous montrer dignes descendants des Vandales et des Goths, vous condamniez nos enfants à

être, dès leur naissance, malheureux et inutiles à l'État, et cela uniquement parce qu'il plaira à la Providence de les faire naître juifs plutôt que mahométans ; ils veulent, en un mot, que nous troublions, par nos pleurs et par nos gémissements, la joie publique dont la France vous sera redevable. Mais consolez-vous, Nosseigneurs, ces cahiers qui offensent votre sensibilité, sont désavoués par tous les bons Français ; plusieurs de vos dignes membres sont expressément chargés de plaider notre cause à votre auguste tribunal ; l'Académie de Metz a même eu la générosité de proposer un prix sur les moyens de nous rendre heureux et utiles à l'État : son zèle a été récompensé par le plaisir qu'elle a eu de donner le premier exemple de tolérance à notre égard en couronnant, parmi les réponses qu'elle a jugées dignes du prix, une qu'elle savait venir d'un juif (1).

Cet exemple, notre conduite irréprochable, dans les circonstances actuelles, malgré notre misère, malgré la cruelle persécution que nous venons d'essuyer en Alsace et en Lorraine ; mais, plus que tout cela, votre hum[illegible] patriotisme nous sont de sûr[illegible] voudrez bien finir notre oppr[illegible] tre sur le pied de tous les non-[illegible]

Daignez, Nosseigneurs, agré[illegible]

---

(1) Le mémoire couronné en troisième ligne, [illegible] de Metz, était dû à Zalkind Hourwitz.

seigneurs, pour ranimer nos espérances. Sa Majesté daigna, il y a six ans, nous affranchir de l'odieux péage corporel qui nous assimilait aux animaux ; c'est à vous, Nosseigneurs, d'achever son ouvrage et de nous réintégrer dans les droits de l'homme dont nous avaient privés nos frères dénaturés qui, supposant l'Être suprême, notre Père commun, aussi méchant et aussi bizarre qu'eux, ont prétendu lui rendre service en persécutant ses enfants qui le saluent en hébreu. A cet horrible blasphème qu'on n'ose plus prononcer dans ce siècle éclairé, l'intérêt privé a substitué une autre logique qui, pour être moins sacrilège, n'en est pas moins absurde; on prétend qu'il est juste de nous écraser d'impôts et de nous interdire toutes les professions légitimes, parce qu'il se trouve, parmi nous, des individus qui, étant écrasés d'impôts et n'ayant pas la liberté d'exercer aucune profession légitime, aiment mieux se livrer à l'usure que de devenir voleurs de grands chemins.

C'est, apparemment, d'après cette logique que les auteurs de certains cahiers, alarmés de votre justice éclairée, mettent dans le nombre de leurs doléances la crainte de voir la fin de notre oppression ; ils osent, en conséquence, vous recommander sérieusement de nous exclure du bonheur que vous préparez à tous vos frères, sans distinction de culte, c'est-à-dire que, pour vous montrer dignes descendants des Vandales et des Goths, vous condamniez nos enfants à

être, dès leur naissance, malheureux et inutiles à l'État, et cela uniquement parce qu'il plaira à la Providence de les faire naître juifs plutôt que mahométans ; ils veulent, en un mot, que nous troublions, par nos pleurs et par nos gémissements, la joie publique dont la France vous sera redevable. Mais consolez-vous, Nosseigneurs, ces cahiers qui offensent votre sensibilité, sont désavoués par tous les bons Français ; plusieurs de vos dignes membres sont expressément chargés de plaider notre cause à votre auguste tribunal ; l'Académie de Metz a même eu la générosité de proposer un prix sur les moyens de nous rendre heureux et utiles à l'État : son zèle a été récompensé par le plaisir qu'elle a eu de donner le premier exemple de tolérance à notre égard en couronnant, parmi les réponses qu'elle a jugées dignes du prix, une qu'elle savait venir d'un juif (1).

Cet exemple, notre conduite irréprochable, dans les circonstances actuelles, malgré notre misère, malgré la cruelle persécution que nous venons d'essuyer en Alsace et en Lorraine ; mais, plus que tout cela, votre humanité et votre patriotisme nous sont de sûrs garants que vous voudrez bien finir notre oppression et nous mettre sur le pied de tous les non-catholiques.

Daignez, Nosseigneurs, agréer d'avance nos

---

(1) Le mémoire couronné en troisième ligne, par l'Académie de Metz, était dû à Zalkind Hourwitz.

très sincères et très respectueux remerciements, ainsi que ceux de tous les chrétiens sensibles.

A. ALCAN fils, 1[er] lieutenant de la Compagnie Tournier. ZALKIND HOURWITZ, polonais, secrétaire interprète de la bibliothèque du Roi. MARX ÉLY. J. WOLFF. ABR. GÉDÉON. SICHEL CALMAN SCHWENK, de Metz. MOYS POLOGNEE. MARDOCHÉE ÉLIE. JACOB MAYER. J. SIMON. LAZARE. LÉON OLMER. LÉON CAHEN. ABRAHAM GING. HENRY GABRIEL. G. SALOMON. ALEXANDRE. SALOMON ULMAN.

II

MÉMOIRE DE PELLETIER

Mémoire à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale, au sujet de la pétition des juifs (1).

Je m'estimerais trop heureux, sans doute, si j'avais à parler en faveur de la demande des juifs: il suffit qu'ils soient hommes pour qu'ils soient intéressants ; mais il est un premier intérêt qui

(1) Malgré l'intervention de Robespierre, la discussion de décembre 1789 se termina par la décision de ne rien innover relativement aux juifs. A partir de ce moment, Cerf-Beer, l'avocat Godard et les autres instigateurs de l'émancipation, multiplièrent les pétitions. Godard saisit les districts d'une pétition, et c'est dans ces conditions que H. F. Pelletier fut nommé commissaire par le district des Mathurins.

Membre de l'Académie royale d'écriture, poète médiocre, Pelletier venait de publier *la Régénération de la France*, où il étudiait les réformes demandées aux États généraux. Après le

doit décider un bon Français, c'est celui de sa patrie. Il faut donc tout franchir pour cet intérêt si cher et si puissant et, quoi qu'il en puisse coûter à mon cœur, il faut dire les tristes vérités qui doivent s'opposer à l'admission des juifs aux droits de citoyens actifs.

J'exposerai d'abord les réflexions qui m'ont paru les plus déterminantes. J'examinerai ensuite, tant dans leur adresse que dans leur pétition, si les raisons qu'ils allèguent détruisent celles que les peuples de la terre ont cru avoir, en tout temps et en tous lieux, pour ne les point admettre à l'état civil.

Premièrement, les juifs, n'ayant aucune domination, sont soumis à toutes les puissances de la terre ; ils n'existent, en tous lieux, que par ces sentiments de tolérance que la charité arrache à toutes les nations; ils se soumettent, dans tous les pays, à toutes les humiliations dont on veut les flétrir; donc ce peuple ne peut avoir aucuns de ces sentiments qui ennoblissent l'homme et qui élèvent son âme, puisqu'il vit partout dans une espèce d'opprobre.

---

10 août, il se montra républicain fervent, demanda la peine de mort contre quiconque parlerait d'investir du pouvoir suprême un chef, sous quelque dénomination que ce pût être. Il fut juge de paix de la section de Beaurepaire, en l'an II. Incarcéré, en Thermidor, comme partisan de Robespierre, il ne fut remis en liberté qu'après plus d'un an d'emprisonnement. En l'an IV, il exposait un système socialiste très curieux « pour éviter toute coalition du peuple agriculteur et du peuple vendeur ».

Une nation telle que la nôtre, qui vient d'étonner l'Europe entière par son énergie ; qui vient d'apprendre aux tyrans qu'un moment suffit pour renverser leur puissance, et aux peuples qu'il est toujours en leur pouvoir de briser les fers de la tyrannie, qui vient de s'affranchir du joug de l'oppression et du despotisme ; chez laquelle chaque individu doit porter, sur le front, le caractère majestueux de la liberté ; la nation française, dis-je, pourrait-elle s'affilier et s'incorporer avec un peuple vil, rampant et l'objet du mépris de tous les peuples de la terre ?

Si les mânes de l'aristocratie qui vient d'être ensevelie pressaient par des agents secrets, qui n'ont encore que trop d'influence, d'honorer les juifs du titre de citoyens français, ce ne pourrait être qu'un des moyens dont se serviraient nos tyrans détrônés pour mettre, au milieu de nous, des exemples de servitude et d'avilissement et par lesquels ils espéraient faire oublier aux Français cette noble fierté qui cause leur désespoir. Peut-être trouverait-on les causes de l'abâtardissement du courage des Hollandais, dans cette énorme quantité de juifs qu'ils ont au milieu d'eux.

Secondement, les juifs sont incapables de prendre des sentiments nationaux et de patriotisme en faveur d'aucun pays. Ils ont un régime civil qui leur est particulier, aussi bien qu'un régime religieux ; leurs lois civiles sont absolument liées avec leurs lois religieuses, en sont

absolument dépendantes ; en transgressant les unes, ils transgressent les autres ; ils sont, dans leur conscience, également criminels.

Ils ne voient qu'impureté et souillure chez toute nation qui n'est point juive ; ils sont séparés des peuples du monde, non seulement par les lois civiles et religieuses, mais encore par mille usages particuliers ; en un mot, ils ont toutes les lignes de démarcation possibles entre eux et tous les autres hommes, et l'idée de les identifier à une nation chrétienne est le rêve le plus caractérisé, mais il est respectable : c'est le rêve de la bienfaisance et de l'humanité.

La croyance des juifs a pour bases treize articles fondamentaux, si sacrés selon eux, qu'ils considèrent tous les hommes qui les nient, comme abominables et comme méritant la mort (1).

Le douzième, cependant, est absolument incompatible avec les principes de la religion chrétienne ; il porte « qu'il viendra un Messie « qui sera d'un bien plus grand mérite que tous « les Rois qui auraient été dans le monde avant « lui ; qu'encore qu'il tarde à venir, il ne faut « point douter de sa venue, ni se prescrire un « temps où elle doit être ; et encore moins le « tirer de l'Écriture, vu qu'il ne doit y avoir « jamais de Rois, en Israël, qui ne soient de la « race de David et de Salomon (2). »

---

(1) *Histoire des différents peuples du monde*, Tome III, chap. XI, page 363.

(2) *Ibidem.*, page 362.

Leur loi leur défend expressément de s'allier par le mariage avec les nations ; tous leurs commentaires respirent la haine et la rage, particulièrement contre les chrétiens. On peut, selon ces commentaires, les voler, les traiter ainsi que les animaux féroces ; les pousser dans le précipice ; les tuer impunément et proférer contre eux les plus horribles imprécations (1). Leur haine est telle, contre les chrétiens, qu'en différents lieux, ils les ont massacrés lorsqu'ils se sont trouvés les plus forts.

Les juifs ne veulent point que l'on juge de leur religion par les commentaires ; cependant, lorsque ces commentaires forment la croyance et fixent l'opinion universelle, il n'est pas possible de les écarter. C'est comme si l'on disait qu'il ne faut point juger de la religion chrétienne d'après les interprétations et applications des Pères de l'Église.

Ils opposent aux reproches qu'on leur fait, le texte de leur loi, et voici ce qu'ils disent (2) : « Si, quelque part, Dieu a voulu imposer à son « peuple une sainte colère contre d'autres « peuples, c'est contre les habitants seuls de la « terre de Chanaan, qui avaient mérité sa pros- « cription. Mais, partout, il prescrit aux Juifs « de ne pas les maltraiter ; il leur dit, au « contraire, de les aimer, de leur donner du

(1) *Histoire des différents peuples du monde*, chap. XIII, page 383.

(2) *Pétition des Juifs*, page 69.

« pain, de visiter les malades; de fournir des « vêtements à ceux qui sont dans le besoin. En « un mot, les maximes de la religion judaïque « sont si humaines, qu'elles recommandent à « ceux qui moissonnent et ceux qui vendangent « de laisser des épis et des grappes pour le « pauvre et pour l'étranger. »

On ne peut disconvenir de la vérité de ces citations, mais tout cela est antérieur à la venue du Messie. On ne leur conteste point la pratique de ces saintes maximes, en ces temps : ils étaient alors le peuple de Dieu, et ils ne pouvaient point haïr les chrétiens avant qu'il y en eût. Or, les citations que font les juifs ne détruisent point celles que je viens de faire. Ils ont pensé quelquefois, depuis la venue du Christ, que la sainte colère que Dieu leur avait inspirée contre les habitants de la terre de Chanaan pouvait se tourner contre les chrétiens.

Troisièmement, les juifs sont les hommes du monde les plus superstitieux : or des exemples de superstition sont des poisons funestes chez une nation qui ne fonde ses lois et sa liberté que sur les lois de la raison.

Quatrièmement, les juifs n'exercent que le commerce; on n'en voit presque point dans les ateliers d'ouvriers ou d'agriculteurs. Or, le commerçant soumet l'artisan à son joug, car c'est lui qui l'occupe.

Les juifs qui, dans tous les lieux où ils ont une espèce d'existence civile, ont su s'emparer de la

plus grande partie du commerce; des entreprises soit en fabrique, soit en agriculture, pourraient arriver un jour à mettre sous leur dépendance nos ouvriers et nos agriculteurs; alors, ces classes d'hommes, les plus précieuses à l'État, seraient réduites à ramper sous un peuple universellement méprisé, et qui n'est renommé que par son insatiable avarice et par son inhumanité pour les chrétiens.

Jetez les yeux sur la Hollande, où les juifs forment une grande partie de la population générale, vous verrez qu'ils y ont accaparé toutes les ressources qui font subsister ici une partie des classes les plus indigentes du peuple.

Le peuple chrétien, en Hollande, souffre peu de ces accaparements de menu trafic, parce que la navigation y occupe une multitude d'hommes; mais, dans nos villes non-maritimes, dans Paris, quelles seraient les ressources des infortunés? On n'en peut douter, ils n'en auraient d'autres que le désespoir.

Cinquièmement, les juifs ayant, sur la surface du globe, une liaison, une correspondance et une communication fraternelle entr'eux, sont propres à introduire en France tous les ouvrages étrangers qu'ils pourraient avoir à meilleur marché que ceux de nos fabriques, et à anéantir plus que jamais nos manufactures. On peut considérer ce que sont celles de la Hollande, pays où les juifs sont en si grand nombre.

Par toutes ces considérations, il serait donc

absolument impolitique d'admettre les juifs à jouir du droit de citoyen actif.

Sans doute, il est beau d'être charitable et les cœurs les plus faits pour connaître l'humanité sont, on n'en peut douter, les cœurs français; jamais la nation, livrée à elle-même, ne se déshonorera par la persécution; elle usera, envers les juifs, de la tolérance dont ils jouissent en France depuis longtemps; mais les actes d'humanité, tout chers qu'ils soient aux bons cœurs, doivent encore être réglés; nous leur devons donner des bornes à l'égard d'un peuple qui, par ses principes et par son attachement à ses dogmes, est étranger partout, et nous ne pouvons porter l'humanité pour lui au delà des bornes de la raison, sans être barbares envers les nôtres : l'obligation la plus sainte, le devoir le plus sacré est de veiller à l'intérêt et au bonheur de la Société; de ne rien faire qui puisse être en contradiction avec le dévouement et l'amour que nous devons à nos frères; et c'est pour eux, sans doute, que l'humanité doit premièrement parler à nos cœurs.

Après ces réflexions, il ne me reste plus qu'à examiner ce que les juifs disent pour intéresser la nation à leur sort. Je commencerai par le contenu de leur première adresse à l'Assemblée nationale.

Les juifs réclamant pour eux, dans cette adresse, les droits de l'homme reconnus par l'Assemblée nationale, disent : « En restituant à

« l'homme sa dignité première, en le rétablis-
« sant dans la jouissance de ses droits, vous
« n'avez entendu faire aucune distinction entre
« un homme et un autre homme ; ce titre nous
« appartient comme à tous les autres membres
« de la Société ; les droits qui en dérivent nous
« appartiennent donc également (1). »

J'observerai que les augustes représentants des Français n'ont eu, dans leurs décrets, d'autres vues que la liberté, la dignité et le bonheur de la nation ; ils ont voulu que tout citoyen pût jouir, dans cet empire, des droits de l'homme ; ils savent que ces droits n'ont rien d'incompatible avec les principes de la religion chrétienne. Mais les maximes de la religion juive sont absolument attentatoires aux droits de l'homme chrétien.

A la vérité, les juifs n'ont point d'égard, en France, à ces maximes monstrueuses de leur religion ; l'intérêt même qu'ils ont d'être soufferts parmi nous, les met dans la nécessité de les laisser comme dans l'oubli ; accoutumés à vivre ici parmi une nation bonne, humaine et généreuse, il est impossible que leur cœur ne repousse pas des préceptes aussi barbares. Une raison plus impérieuse encore, c'est qu'ils sont en petit nombre parmi nous, et que leur état de faiblesse leur impose la docilité : que sont 60 ou 80 mille individus, en comparaison de 25 millions?

(1) Pages 2 et 3.

Supposons qu'à la faveur des avantages qu'on leur accorderait, ils vinssent à s'accroître, soit dans le royaume entier, soit dans quelques-unes de nos provinces, les maximes d'intolérance que leur offre leur religion ne ressusciteraient-elles pas, en raison de l'accroissement de leur nombre? Arrivés enfin à surpasser de beaucoup celui des chrétiens, n'arriveraient-ils pas, en même temps, au terme de la persécution à leur égard ?

Les juifs demandent, par leur *Adresse*, les droits de cité, et à jouir de toutes les facultés civiles ; ils demandent même une prompte décision parce qu'ils voient la nation dans une espèce d'ivresse de bienfaisance... Ces droits, dans un état florissant, invoqués par les juifs, et qu'ils n'ont en aucun pays, seraient propres à les attirer en France et à les rendre très nombreux, au moins dans quelques provinces : qui pourrait garantir qu'alors ils ne seraient point dangereux ?

Ils conviennent eux-mêmes de l'accroissement dont je viens de parler; et voici ce qu'ils disent dans leur pétition : « Il ne faut point oublier un « article important de prospérité pour la France, « qui résultera de l'admission des juifs à l'état « civil, c'est un accroissement prodigieux de po- « pulation (1).

« Non seulement, en effet, vous conserverez

---

(1) Page 31.

« les juifs qui existent en France ; mais ceux-là
« même, bientôt vous en verrez croître le
« nombre, au milieu de vous, par l'effet seul de
« l'amélioration de leur sort. Leurs usages, leurs
« mœurs, leurs lois mêmes encouragent parmi
« eux la propagation de l'espèce humaine ; et
« leur population, lorsqu'elle n'est point arrêtée
« par le malheur, est véritablement hors de
« rapports avec celle des autres hommes.

« Vous attirerez à l'instant, en France, un
« grand nombre de ceux qui sont répandus sur
« la surface du globe, et qui, dans divers
« royaumes, sont exposés à tant de traitements
« odieux et tant de barbares insultes. »

Il est clair que les juifs nous promettent une furieuse population de leur part ; et ils présentent cela comme un grand avantage pour la France, parce qu'ils y voient le leur.

Que l'on accorde aux juifs ce qu'ils demandent, avant six mois, peut-être, on en aura des milliers à Paris, et des millions dans le reste du royaume.

On estime déjà plus de 150 mille personnes, tant à la charité des paroisses et des districts qu'à celle des citoyens bienfaisants de cette capitale ; leur nombre s'accroîtra, sans doute, en raison de celui de juifs qui viendront s'y établir, car ils auront bientôt envahi, sur les dernières classes du peuple, les objets d'industrie qui les font subsister.

S'il était possible qu'ils eussent, ainsi qu'ils en ont été accusés, trahi le parti patriotique en

Hollande, quelle raison de plus ne serait-ce pas de les craindre en France ?

Mais, en supposant encore que les juifs qui pourront abonder ici, ne soient point destinés à troubler la société, est-il bien décidé qu'une augmentation de population soit avantageuse ?

La quantité des habitants n'est point ce qui manque à la France, c'est leur bonheur. Une population trop grande multiplierait les besoins, et la trop grande consommation, absorbant les productions, amènerait des calamités égales à celles que cause la stérilité. Laissons arriver la prospérité : elle peut venir autrement qu'en croupe avec les juifs, et la population est sa compagne inséparable.

On dira que, si l'on s'apercevait que le nombre des juifs s'accrût trop en France ou dans une province, on serait à même d'y apporter remède; mais serait-il temps, alors, de dire à des hommes qui, sous la protection des lois, se seraient établis dans un pays, qui y auraient des propriétés, un commerce, un état quelconque : « *Sortez du royaume, nous ne voulons plus de vous ?* »

Rendons présent à nos yeux ce moment terrible, ce moment déchirant. Une nation aussi juste que sensible pourrait-elle prononcer cet arrêt cruel ? Ah ! De telles proscriptions ne sont faites que pour les tyrans : des Français libres ne pourraient jamais s'y déterminer.

Les juifs prétendent que l'attachement qu'ils ont pour leur religion doit garantir qu'ils seront

fidèles à leur serment; que leur religion sera un frein pour eux, au milieu des passions qui pourraient les égarer.

Comment accorder ces arguments avec les maximes de leur religion, puisque, plus le serment qu'ils feraient serait sincère, plus il contreviendrait à ses préceptes? Il faudrait, au contraire, pour compter sur la fidélité de leur serment, les croire indifférents pour leurs maximes religieuses.

Ils disent qu'ils n'ont point troublé et qu'ils ne troubleront la Société par l'exercice de leur religion, et que le passé doit répondre de l'avenir. Mais, comme ils n'ont encore eu, en France, qu'une existence précaire, le passé nous apprend seulement qu'ils ont toujours été, ici, en petit nombre, et qu'ils n'ont eu d'autre parti à prendre que d'être soumis et paisibles. Si leur manière d'exister ici changeait tout à coup et devenait assurée, s'ils y devenaient très nombreux, comment pourrions-nous, avant cette époque, calculer l'avenir sur le passé?

Les juifs se plaignent amèrement, dans cette *Adresse*, de l'humiliation dans laquelle ils vivent, d'être séparés de la société, de cette *persécution terrible et de tous les moments à laquelle ils ont été livrés*.

Leur sort, à la vérité, ne peut que pénétrer les âmes sensibles; des hommes sans patrie, errants sur le globe de la terre, exposés à toutes les persécutions et toutes les fureurs qu'inspire le

fanatisme chez les peuples dominés par la fausse piété, et au caprice du despotisme qui tyrannise malheureusement la plus grande partie du monde, les juifs ont certainement une existence déplorable ; mais ce malheur peut-il être imputé à une nation quelconque ? Certes, il ne peut l'être qu'à la religion qu'ils professent, à cette religion qui les sépare de toutes les sociétés par les lois civiles qu'elle leur impose ; qui est l'implacable ennemie de toutes les autres, et qui prononce la mort contre tout homme qui n'est pas juif.

Nous devons charitablement les plaindre de cet attachement aveugle pour leurs lois ; mais nous nous aveuglerions nous-mêmes, si nous les admettions comme citoyens.

L'accord de tous les peuples de la terre sur ce point de politique, est, sans doute, un argument qui vient étayer puissamment tout ce que je viens de dire. Je passe à leur pétition.

Les juifs établissent, pour premier principe, que tous les hommes domiciliés dans un État, ou vivant comme sujets de cet État, doivent indistinctement participer au même titre, et jouir des mêmes droits.

A cet argument captieux, on peut répondre que l'asile qu'ils ont en France est l'effet de la bonté ou de l'humanité naturelle à la nation, et non l'effet d'une politique saine et réfléchie ; mais que cette tolérance, purement charitable, ne peut devenir une arme entre les mains des objets de cette charité.

Que penserait-on d'un homme qui aurait joui, pendant longtemps, des faveurs de l'hospitalité, et qui viendrait dire, un jour, à celui qui lui aurait accordé ce bienfait : « *Vous m'avez donné asile chez vous pendant tant d'années, donc je suis maître dans votre maison, autant que vous-même ?* »

L'état civil accordé, ou plutôt restitué aux protestants par l'Assemblée nationale, paraît, aux juifs, conclure en leur faveur (1). Mais peuvent-ils s'assimiler aux protestants ?

Les chrétiens sectaires suivent tous, à quelques modifications près, la même loi que les catholiques; aucune secte de la religion chrétienne ne prononce peine de mort contre quiconque n'est point soumis à ses dogmes; aucuns chrétiens non catholiques n'ont des lois civiles qui les séparent des catholiques. Les mariages des uns sont reconnus bons par les autres ; ils s'allient les uns aux autres par ce sacrement; en un mot il n'est aucune ligne qui les sépare civilement et nécessairement.

Les juifs sont-ils dans cette position vis à vis de nous ? Je crois avoir prouvé le contraire. Ils prétendent que le mot *tolérance* ne nous convient plus. Ils ont raison, il doit être banni par rapport à tous ceux dont la religion n'enseigne pas la barbarie et qu'elle ne sépare pas des autres hommes ; mais si les juifs veulent conser-

---

(1) Page 17.

ver la liberté de vivre en France, qu'ils souhaitent que ce mot y existe encore en leur faveur!

Ils disent que, si leur sort empirait ici par la comparaison qu'ils feraient de leur état à celui des autres hommes, on ne pourrait les blâmer d'aller chercher la tranquillité et le bonheur dans un État voisin qui leur promît des destinées plus heureuses.

Rien de plus juste, sans doute ; la nation française est trop loyale pour ne leur point accorder toute liberté à cet égard. Moins la France partagera ses richesses avec des étrangers, plus elle en aura pour ses enfants : 60 ou 80 mille juifs vivant en France, et beaucoup d'entre eux s'y enrichissant, cela tournera, à l'avenir, au profit de 60 ou 80 mille véritables citoyens. Tant que la France saura bien calculer, elle aimera mieux les juifs sous la domination de ses ennemis, que sous la sienne.

Ils disent eux-mêmes ce que je dirai pour faire valoir mon opinion. Écoutons-les, ou plutôt écoutons leur avocat :

« Eh bien! croit-on que l'état d'avilissement
« dans lequel la plupart d'entre eux sont, pour
« ainsi dire, repoussés continuellement par les
« institutions humaines, n'aurait pas une
« influence extrêmement dangereuse sur le peu-
« ple libre au milieu duquel ils vivraient et qu'il
« est prudent de nourrir ce honteux spectacle,
« à côté des passions nobles que doit enfanter
« la liberté ? Il faut ajouter que, si les juifs res-

« taient au milieu de vous, sans avoir le droit « de citoyens, ils consommeraient vos produc- « tions sans rien produire eux-mêmes ; qu'ils « seraient servis par la chose publique, sans que « la chose publique fût servie par eux ; qu'ils « conserveraient toujours l'esprit de leur corps, « sans jamais prendre celui de la nation ; qu'ils « attireraient tout à eux, enfin, sans jamais rien « faire pour le bien de la Patrie ; et voilà com- « ment ils seraient forcés de se venger, et « comment ils se vengeraient effectivement, et « par la nature même des choses, de la distinc- « tion qui serait établie entre eux et les autres « hommes (1). »

Dans l'impossibilité où l'on est, en France, d'accorder le droit de citoyens aux juifs qui ont établi des distinctions entre eux et les autres hommes, qui se considèrent toujours comme étrangers partout où ils n'obéiront pas à un roi de la race de David et de Salomon, qui ne veulent point épouser d'autres femmes que des juives, qui ne veulent renoncer à aucunes des lois civiles qui leur sont particulières, ni à aucuns des usages qui les isolent au milieu de toutes les sociétés qui ne sont pas juives, ils apprennent eux mêmes à la France combien il lui serait avantageux si les 60 à 80 mille qui sont dans son sein allaient être citoyens dans l'État où ils ont été appelés.

C'est en vain qu'ils cherchent à persuader que

(1) Page 28.

la faculté « *de se présenter dans les assemblées publiques, leur fera perdre insensiblement l'esprit d'isolement dont la plupart d'entre eux sont pénétrés* (1) » ; la seule impossibilité dans laquelle ils sont d'épouser des chrétiennes les isole absolument parmi nous ; et de toutes les séparations, celle de corps est la plus décidée, sans doute. Il y a, en un mot, trop de lignes de démarcation entre eux et nous et, quoi qu'ils en puissent dire, ils ne peuvent être qu'étrangers parmi nous.

Viennent-ils parler des Anglais qui, en 1753, ont révoqué un bill, presque aussitôt qu'il avait été passé, par lequel ils leur avaient imprudemment accordé le droit de citoyens. Ils attribuent la cause de cette révocation aux préjugés qui, selon eux, obstruaient encore la raison, dans les esprits anglais. Ils opposent à cet échec, reçu chez un peuple, selon eux, à préjugés, deux édits d'un Prince, qu'ils regardaient, sans doute, comme plus éclairé que toute la nation britannique, par lesquels il les mettait dans ses états « *au niveau des autres citoyens* ».

Ici l'auteur de la *Pétition* fait un étrange abus de la comparaison ; il compare la révocation d'un peuple libre et philosophe avec l'admission d'un despote qui, dans la plupart des lois qu'il a faites, n'a pas plus consulté la volonté de ses peuples que la raison qu'elles outragent.

Je viens de remplir une tâche pénible par les

---

(1) Page 31.

vérités que je me suis trouvé dans la nécessité de dire, par l'espèce d'assaut qu'il a fallu donner à des arguments sur lesquels un peuple malheureux fondait, sans doute, son espoir. Ce n'est qu'avec douleur que je me suis déterminé à représenter la triste nécessité qu'il y a de refuser aux juifs une grâce qu'ils implorent et qui semble, au premier aspect, être un tribut que l'on ne peut refuser à des hommes. Ah ! sans doute il n'appartient qu'à des cœurs barbares de trouver du plaisir dans ce qui peut désoler les infortunés ; et il a fallu un intérêt aussi puissant que celui de ma patrie pour surmonter, en moi, le sentiment de la pitié.

Je désirerais, peut-être plus que personne, qu'ils pussent obtenir leur demande, si leur admission ne devait frustrer de toutes les branches de trafic, de toutes les ressources ces classes aussi précieuses qu'indigentes dont Paris est à moitié peuplé, ainsi que la plupart des grosses villes, et ne devait réduire à l'impossibilité de subsister ces mêmes citoyens qui ont montré un patriotisme si unanime, si ardent et si puissant dans la révolution ; qui ont versé leur sang avec dévouement et avec joie pour la liberté publique ; qui, s'ils n'ont pas eu des couronnes civiques, en ont tous mérité ; et quand, enfin, il serait possible d'écarter des considérations si déterminantes, quand la génération actuelle aurait la générosité d'oublier ses propres intérêts, il faut penser aux races futures ; il faut les

regarder comme présentes, comme demandant compte d'un consentement indiscret, d'une admission funeste, qui pourrait, un jour, opérer la ruine de nos neveux et leur préparer un sort mille fois plus déplorable que celui des juifs ne l'est aujourd'hui.

PELLETIER (1),

Membre du Comité permanent du district des Mathurins, rue Neuve de Richelieu-Sorbonne, au coin de celle de la Harpe, n° 1.

RENONCIATION AU TITRE DE CITOYEN FRANÇAIS

Messieurs,

Pour une brebis perdue, dit-on, le troupeau ne se perd pas, ni pour un citoyen la nation.

Puisse-t-elle être plus florissante que jamais, la nation française dont je me sépare !

Je la quitte, non point par haine ; je ne garde point d'animosité : je suis d'ailleurs incapable de nuire à une fourmi.

Je ne crois point être forcé à la quitter pour mes vices : je proteste contre tous les rapports calomnieux.

---

(1) A la suite du rapport de Pelletier, première forme de ce mémoire, le district des Mathurins déclara vouloir accorder, dès à présent, aux juifs « tout ce que leur qualité d'hommes peut prétendre de la justice de l'humanité et du droit des gens », mais estimer « que les juifs ne devaient point être admis aux droits de citoyens » et qu'il convenait de représenter à l'Assemblée nationale « que l'admission des juifs ne pouvait être décrétée qu'après avoir recueilli le vœu du peuple français dans les assemblées primaires de toutes les provinces. »

Quelles sont mes raisons ? Goût, amour, passion de la liberté.

Je suis, avec vénération, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

JÉROME ORLIAC CATZAN,
chez M. Bruxelles,
rue Notre Dame des Victoires, coin de la rue Saint-Pierre.

Renonciation.

L'homme naît libre et demeure libre, a dit l'Assemblée nationale dans sa *Déclaration des Droits,* et les vœux de son cœur sont libres comme lui.

Désirant de profiter de la faveur que ce principe incontestable présente, et d'avoir le libre usage de ma liberté originelle, je, soussigné, natif de Tarascon-en-Foix, déclare ne vouloir plus tenir à la France, mon ancienne patrie, par aucune loi.

En conséquence, j'abjure tous les devoirs et renonce à tous les droits et à toutes les prétentions du citoyen français. Et, pour rendre mon abjuration et renonciation solennelles et authentiques, je supplie l'Assemblée nationale de vouloir bien m'en donner acte, ou l'insérer dans son procès-verbal.

La nation à qui j'en délivre cent exemplaires, voudra bien aussi reconnaître leur authenticité.

En foi de quoi j'ai signé.

JÉROME ORLIAC CATZAN.

Fait à Paris, le 10 mai 1790.

Mémoires de la Lune (1756-1765) *(Fin).*

Plus de 400 femmes s'y rendirent sur son invitation, et tous les hommes sans y être invités, ainsi qu'il l'avait désiré. Il y eut même de la cohue et l'on prétend qu'il se fit plusieurs vols. L'on dit qu'il devait en donner une semblable toutes les semaines.

Il y eut, pendant la foire Saint-Germain, un Anglais, sur le théâtre des danseurs de corde, qui faisait, sur une petite corde de laiton, des tours très forts, ce qui attira à ce spectacle la plus nombreuse et la meilleure société de Paris.

Le spectacle de l'Opéra-Comique était toujours très suivi : le défaut de nouveautés dans les autres spectacles faisait beaucoup de bien à celui-là.

Les maîtres des Requêtes, sur le bruit qu'un nommé Foulon, commissaire des guerres employé en qualité d'intendant de l'armée, nouvellement reçu conseiller en la Cour des Aides, avait envie de se faire maître des Requêtes, s'assemblèrent pour arrêter qu'ils représenteraient qu'il n'était pas fait pour être reçu dans une charge de maître des Requêtes.

L'on ne parlait nullement de nos armées; cependant les régiments qui étaient en France commençaient à faire quelques mouvements, et les officiers nommés pour servir comptaient de partir dans le commencement de mai.

M. Amelot de Chaillou, de la bonne et ancienne

maison de robe de ce nom, se présenta pour être reçu conseiller au parlement. Les sujets d'aussi bonne famille étaient bien rares, dans cet état.

Opéra chez M. de Belle-Isle, composé par le président Hénault et le duc de Nivernois.

Le mardi 18, on procéda à la vérification de l'édit au sujet de la taxe de 3000 livres sur la noblesse. Il fut arrêté des remontrances au Roi pour le supplier de retirer son édit. Sur les deux autres édits restants, l'on renvoya de le vérifier au jeudi 20.

Bal le 19, chez l'ambassadeur d'Hollande.

Le chevalier de Bragelongue, qui était de l'embarquement de Thurot, que l'on avait cru mort, donna de ses nouvelles, et l'on apprit qu'après un combat naval très opiniâtre, Thurot avait été tué, ainsi que plusieurs officiers et tout le reste de son escadre.

M. de Pioulins, premier président du parlement de Grenoble, mourut. Quoiqu'il y eût plusieurs prétendants, entre autres M. le président de Montferrat, tout le public nomma tout de suite M. de Bérulle, intendant de Moulins : c'était une place que ses ancêtres avaient occupée.

Le jeudi 20, l'on arrêta des représentations au Roi sur son édit concernant les charges des ports, et celui qui mettait un impôt sur l'amidon.

M. Soullet, conseiller au parlement, mourut de la petite vérole et fut généralement regretté.

M. Amelot de Chaillou fut reçu conseiller au parlement.

Le 31, l'édit concernant les charges sur les ports, quais et halles de Paris, fut enregistré. Le Roi, le 28, avait retiré son édit sur la noblesse, de même que celui qui mettait un impôt sur l'amidon.

L'on fit une opération à M. le duc de Bourgogne, qui souffrait depuis longtemps d'une douleur à la hanche et à la cuisse. Ce jeune prince, qui donnait les plus grandes espérances, souffrit cette opération avec un courage étonnant.

M. Lefranc de Pompignan fut reçu de l'Académie française ; son discours frondait les mœurs du siècle et était une apologie de son mérite. Il parut contre lui des écrits mordants, commençant par le mot... (*sic*), quand il fit un mémoire qu'il présenta au Roi pour justifier sa conduite et son discours, mais il ne servit qu'à irriter davantage contre lui les gens de lettres.

Il parut alors une comédie intitulée *Les Philosophes,* dont un nommé Palissot était l'auteur. Cette pièce avait eu beaucoup de peine à être reçue des comédiens et à passer à la police. Elle attaquait une secte de gens qui s'appelaient *Philosophes* et qui étaient auteurs de l'*Encyclopédie*, du livre *De l'Esprit* et de beaucoup de livres dans lesquels étaient avancées des propositions très singulières. Cette pièce fut jouée d'autorité. Mlle Clairon, qui vivait beaucoup avec cette secte, ne voulut point prendre la part qui lui revenait dans le profit des représentations. Elle fut même très piquée contre ses confrères de ce qu'ils

avaient consenti à la jouer. L'on s'attendait tous les jours que l'auteur serait accablé de coups de bâton, mais l'on se contenta de l'accabler de libelles et d'ouvrages remplis d'injures. Plusieurs auteurs de ces ouvrages furent arrêtés et mis à la Bastille.

La salle des Comédiens italiens exigeant beaucoup de réparations, ils établirent une salle sur le boulevard, ce qui, dans les commencements, leur attira beaucoup de monde. Ils y donnèrent des bals qui furent peu fréquentés. L'on avait toujours, pour le boulevard, une fureur inconcevable ; il était du bon air d'y aller la nuit, ce qui occasionnait beaucoup de petits arrangements et de parties fines.

M. le duc de Bourgogne allait toujours de plus en plus mal, et l'on craignait à chaque instant de le voir périr.

L'Opéra donnait *Dardanus*, qui avait été très suivi tant que Mlle Arnould avait joué. Cet opéra était très bien remis.

L'on ne parlait pas plus de nos armées que si nous eussions été en pleine paix.

M. le maréchal de Belle-Isle fit recevoir maître des Requêtes un nommé Foulon, qui avait fait les fonctions d'intendant de l'armée, et dont on prétendait qu'il voulait faire un intendant de la Guerre perpétuel. Cette préférence donna de la jalousie aux maîtres des Requêtes, qui s'opposèrent autant qu'ils purent à sa réception, mais ce fut inutilement. Les intendants des finances

arrêtèrent que, quand il leur écrirait, ils ne lui feraient aucune réponse.

M. Bidé de la Grandville, conseiller d'État, mourut d'une attaque d'apoplexie. Sa place fut donnée à M. de Barentin, intendant d'Orléans, et cette intendance fut donnée à M. Perrin de Cypierre, pour qui M. le duc d'Orléans la demanda.

Le 13 juin, les Chambres furent assemblées au sujet de l'affaire du parlement de Besançon ; le résultat de cette assemblée fut que M. le premier président se retirerait par devers le Roi pour le supplier de se faire représenter les dernières remontrances de son parlement à ce sujet. Le Roi répondit qu'il se les ferait représenter et ordonna au premier président de venir chercher la réponse, le vendredi 27 du même mois. Le parlement avait pris cette affaire avec beaucoup de chaleur, et l'on craignait qu'elle n'occasionnât de sa part quelque évènement fâcheux.

Le parlement était encore occupé de plusieurs autres affaires, mais il en avait si fort l'habitude, que souvent il s'assemblait pour des affaires qui n'en valaient pas la peine, et qui même, quelquefois, n'étaient pas trop de son ressort.

M. de Revol, président des Requêtes, mourut ; c'était un homme de beaucoup de mérite et qui avait su allier l'étude des langues et des belles lettres à celle de la jurisprudence. Cette place vacante occasionna beaucoup de mouvements de la part de beaucoup de conseillers. Les

plus jeunes et les moins propres pour des places semblables furent ceux qui s'en donnèrent le plus.

Les officiers et les soldats des Gardes françaises qui avaient été avec Thurot arrivèrent à Paris dans un état déplorable.

La place de président, vacante par la mort de M. de Revol, fut accordée à M. Rolland, conseiller aux Requêtes, fils d'un conseiller de Grand'-Chambre, homme fort borné et petit-fils d'un homme de finance : ce choix étonna tout le monde; ce jeune homme s'était montré toujours très ardent et très vif dans toutes les affaires publiques, et avait même souvent lâché des propos de son opinion très déplacés et très peu respectueux pour le Roi et ses ministres.

[*Les faits suivants, jusqu'à l'année* 1765, *ne sont pas trop suivant l'ordre de leur date* (1).]

M. le duc de Bourgogne mourut et emporta tous les regrets qu'un jeune prince de cet âge peut exciter. M. le Dauphin y fut extrêmement sensible. Il resta sur un lit de parade dans son cercueil, neuf jours, aux Tuileries, et toutes les cours allèrent lui jeter de l'eau bénite.

La guerre continuait toujours, et nos généraux, qui changeaient à chaque campagne, ne réussissaient pas mieux; nous perdions toujours beaucoup de monde.

M. le maréchal de Belle-Isle mourut; comme

(1) Cette phrase est textuelle.

on lui attribuait la guerre qui durait depuis plusieurs années, il ne fut regretté que par ses créatures.

La marquise fit donner le département de la Guerre à M. le duc de Choiseul, qu'elle protégeait si ouvertement que le public ne doutait pas qu'ils vécussent dans la plus intime amitié. M. le duc de Choiseul demanda des sommes exhorbitantes pour la campagne suivante et, à force de lui représenter le peu d'argent que le Roi avait et la difficulté qu'il y avait de mettre de nouveaux impôts, il restreignit ses demandes à 25 millions de moins. Il fit donner la place de ministre des Affaires Étrangères à son cousin, le marquis de Choiseul, surnommé « le merle », qui, jusqu'alors, n'avait d'autre connaissance des Affaires Étrangères que celles qu'il avait pu acquérir en six mois d'ambassade auprès de la reine de Hongrie. M. le duc de Choiseul se réserva toutes les relations avec l'Espagne et avec les colonies.

M. Bertin, contrôleur général, ne savait comment faire pour avoir des fonds pour la guerre.

Mademoiselle, fille aînée du Roi, mourut et fut généralement regrettée. Le Roi avait pour elle une amitié singulière.

L'on se moquait toujours de toutes les demandes et de toutes les actions du chancelier Lamoignon.

M. Berryer, ministre de la Marine, avait acquis la confiance de la Marquise, qui s'était brouillée avec M. de Choiseul. Ces deux ministres n'étaient

jamais d'accord ; il se passa même entre eux plusieurs scènes dans lesquelles ce dernier parla à M. Berryer avec toute la hauteur et l'arrogance possible.

M. Berryer fut fait garde des Sceaux, et l'on assurait qu'il avait la parole d'être fait chancelier à la mort de M. Lamoignon.

M. le duc de Choiseul fut nommé au département de la Marine et le réunit à celui de la Guerre. Il protégeait beaucoup Laborde, dont la fortune... (*sic*).

Il arriva une affaire aux Jésuites, qui eut des suites très funestes pour eux. Les sieurs Léoncy, négociants de Marseille, firent banqueroute. Ils avaient sur les Jésuites des lettres de change pour des sommes très considérables, tirées par un père de La Valette, qui était leur premier commis, pour le commerce dans les Iles. Les créanciers de Léoncy les firent assigner aux consuls de Marseille; d'autres créanciers se réveillèrent, et on les fit assigner dans différentes autres juridictions. Ils obtinrent un arrêt d'attribution à la Grand'Chambre, tous les créanciers se réunirent, les avocats soutinrent que toute la Compagnie de Jésus était solidaire. L'avocat de la Compagnie soutint le contraire; ils furent assez imbéciles pour produire leurs constitutions, pour prouver que les maisons n'étaient pas solidaires. L'on en demanda le dépôt au greffe; elles furent examinées, et l'on y trouva des principes contraires aux libertés gallicanes et même

allant jusqu'à autoriser le régicide. Les Chambres furent assemblées, les constitutions y furent dénoncées par M. l'abbé Chauvelin, les endroits les plus abominables y furent cités et on procéda, en conséquence, contre la Société, qui eut recours au Roi et à M. le Dauphin qui les avait toujours protégés ouvertement.

Le Roi demanda que les constitutions fussent apportées : elles le furent, mais il se trouva, sur-le-champ, un autre exemplaire qui fut déposé au greffe du parlement. M. de Flesselles, jeune maître des Requêtes, qui avait beaucoup de talent et d'esprit, fut chargé d'en faire le rapport au Conseil, et en même temps le Roi voulut qu'elles fussent examinées par les archevêques et évêques qui se trouvaient à Paris. Les prélats, qui ont toujours aimé mieux ce séjour que celui de leurs diocèses, s'y trouvèrent au nombre de cinquante-deux. Quarante-cinq furent du nombre (*sic*) de conserver les Jésuites en reformant leurs constitutions, et sept furent d'avis qu'ils ne pouvaient pas rester en France. Quand on proposa aux Jésuites de réformer leurs constitutions, ils répondirent que cette opération dépendait de la Cour de Rome, qui répondit à cette proposition, comme organe du général : *Sint quales sunt, aut non sint.*

Le parlement allait toujours son train et ordonna que, dans six mois, leurs collèges furent fermés, et qu'ils eussent à vuider le royaume. Dans les conseils qui se tenaient à ce sujet,

M. Berryer était toujours d'avis de l'expulsion, et il entraînait les suffrages de la plus grande partie des ministres, soit à cause de son mérite, soit aussi parce qu'étant lieutenant de police, lors de l'assassinat du Roi, et cette affaire n'ayant jamais été bien éclairée, l'on ne doutait pas que M. Berryer ne sût que les Jésuites y avaient eu part.

M. de Flesselles rapporta supérieurement cette affaire au Conseil en présence du Roi et de M. le Dauphin. Dans les commencements de son rapport, il était troublé et interdit des regards que lui lançait M. le Dauphin.

Le résultat de son rapport fut une déclaration qui fut envoyée aux parlements (plusieurs avaient déjà suivi l'exemple de celui de Paris). Mais cette déclaration, qui leur était un peu favorable, ne fut pas enregistrée, et le Roi ne persista pas à en demander l'enregistrement. Cependant le délai de six mois fut prorogé de six autres mois. Pendant ces délais, les Jésuites faisaient agir tous leurs protecteurs et faisaient des cabales, mais inutilement : tous les parlements se réunirent, à l'exception de ceux de Besançon et de Douai.

Il ne faut pas croire que les démarches du parlement ne fussent pas soutenues et autorisées par les ministres. Plusieurs avaient des conférences secrètes avec quelques-uns des membres du parlement, surtout avec M. Landry, conseiller de la première des Enquêtes, homme connu

comme janséniste outré et d'un mérite supérieur. Ce magistrat avait empaumé cette affaire avec la plus grande chaleur et c'était lui qui faisait les arrêts après avoir dressé les conclusions, et qui avait une correspondance établie avec des officiers de tous les parlements.

Les six mois échus, le parlement rendit son arrêt définitif : il ôta l'éducation de la jeunesse aux Jésuites, déclara leurs vœux abusifs et leur enjoignit de sortir de France.

Plusieurs commissaires du parlement furent nommés pour extraire, des livres des Jésuites, les principes contraires aux maximes de l'État. L'on en fit des volumes énormes sous le nom d'*assertions*. Il fut arrêté qu'elles seraient envoyées à tous les évêques et archevêques du ressort pour être condamnées dans leurs diocèses. Ces recherches étaient l'ouvrage de M. Roussel, conseiller de la 3e des Enquêtes, et encore plus de son frère, qui n'avait pas d'état.

Pendant que le parlement était occupé de l'instruction des Jésuites, il enregistrait journellement des édits ou déclarations qui mettaient de nouveaux impôts sur ce peuple, dont il n'était nullement content, comme le doublement de la capitation, le troisième vingtième, qui se prolongeait, et des dons gratuits sur les villes.

Comme la Marine était très délabrée, M. le Contrôleur général trouva moyen de persuader à des villes et à des corps et communautés de donner des vaisseaux au Roi, ce qui fut exécuté

de la part de plusieurs qui donnèrent leur argent, et l'on dit que l'on ferait construire des vaisseaux, ce qui fut fait, mais la Marine n'en alla pas mieux.

L'on trouva, dans la maison des Jésuites, à Billom en Auvergne, un tableau représentant le général et la société fort au-dessus des rois et des souverains, sauvant les uns et détruisant les autres; tout Paris courut pour voir ce tableau qui fut d'abord déposé au Palais, et ensuite dans leur maison du noviciat, rue Cassette; on grava le tableau, et il donna lieu à mille mauvais propos.

Cependant les parlements de Douai et de Besançon ne suivaient pas l'exemple des autres, et conservaient toujours les Jésuites, et l'on sentait que, tant qu'ils auraient une retraite en France, l'on ne pourrait pas se flatter de les y voir jamais rétablis. Dans le ressort des autres parlements, on les avait expulsés, mais, malgré les précautions qu'on y avait apportées, ils ne s'en étaient pas allés les mains vides : on surprit ceux de Lyon qui avaient fait des ballots des livres de leur bibliothèque et qui allaient les faire embarquer sur le Rhône pour les conduire à Avignon. D'autres enlevèrent d'autres effets, et l'on en fut instruit par des crocheteurs ou par des lettres surprises ou perdues.

Les parlements avaient assujetti les Jésuites qui voulaient rester en France à un serment. Quelques-uns le firent, mais en très petit nombre.

Les autres en furent décrétés, ainsi que la plus grande partie des évêques, qui prétendait que le parlement ne pouvait pas dissoudre une communauté, déclarer ses vœux abusifs et leur rendre leur liberté.

Les évêques regardaient le serment comme attentatoire à leur autorité, prétendant qu'il attaquait le for intérieur; quelques-uns donnèrent des mandements, beaucoup d'autres se contentèrent de clabauder.

Pendant tout ce temps, le parlement avait toujours des difficultés avec M. l'Archevêque. Il avait été envoyé à la Roque, château dans le Périgord, appartenant à son frère; il en était revenu aussi entêté, et le Roi, qui le voyait incorrigible, se contentait de le mal recevoir, de lui interdire la cour et Paris, et l'obligeait de rester à Conflans, sa résidence de campagne.

Toute la famille royale protégeait ouvertement M. l'Archevêque et les Jésuites. La destruction de ceux-ci leur faisait le plus grand chagrin, et ce chagrin était cause que le Roi, sous les yeux et par les ordres de qui toute cette affaire se menait, n'osait point employer ouvertement son autorité personnelle.

Les Jésuites confesseurs du Roi et de sa maison étaient restés à la Cour, mais, ainsi que les autres, ils s'étaient habillés en simples abbés. Beaucoup de seigneurs et, par conséquent, plusieurs particuliers qui, d'ordinaire, sont leurs singes, avaient donné asile à des Jésuites. Le

procédé était devenu à la mode. Cependant, ceux qui le faisaient avaient en vue de plaire à M. le Dauphin et à la famille royale. L'on s'occupait, au parlement et dans les provinces, de la façon de remplacer les Jésuites pour les colleges : ils s'en étaient emparés dans la plus grande partie des villes. Quelques-uns envoyèrent des députés à Paris pour y chercher des sujets; d'autres prirent des engagements avec quelques autres communautés de moines.

Les évèques voulaient avoir l'administration de ces nouveaux collèges, et faisaient naître, tous les jours, de nouvelles difficultés sur le choix des sujets. A Paris, l'on donna le collège de Louis le Grand à l'Université, et l'on forma le projet d'y réunir...

[Ici, dix pages en blanc.]

1765

Des absences fréquentes et beaucoup d'affaires m'ont fait perdre de vue les évènements les plus intéressants du royaume et de la capitale. Je n'ai mis qu'en gros ceux qui sont arrivés depuis la fin de l'année 1760, mais je recommence de nouveau à les suivre avec attention.

La commission, ou plutôt le nouveau parlement que le Roi avait nommé à Rennes, et la maladie de M. le Dauphin étaient les sujets de toutes les conversations.

Le Roi donna la survivance de la place de gouvernante des Enfants de France à madame la

princesse de Guéménée ; elle était encore très jeune, mais les princes dont elle devait élever les enfants l'étaient encore beaucoup plus, car il n'y avait pas à espérer que notre pauvre Dauphin revînt de sa maladie.

Le parlement de Bretagne avait refusé, en 1764, d'enregistrer une déclaration portant augmentation de deux sols par livre sur les droits de traité, ou, pour mieux dire, avait cassé le consentement que les États avaient donné à l'établissement de ce droit. Le conseil cassa les arrêts, le parlement fit arracher les affiches qui en avaient été faites. Plusieurs membres du parlement furent exilés, d'autres furent mandés à la suite de la cour, et enfin le parlement entier fut mandé. Le Roi lui fit une réponse très vive et très ferme. Ce parlement, à son retour à Rennes, en témoigna son étonnement et sa sensibilité, et enfin donna ses démissions.

La province resta six mois, ou environ, sans qu'il s'y rendît aucune justice, ce qui occasionna beaucoup de crimes et de délits.

Pendant le silence de ce tribunal, les officiers, par leurs propos et par leurs actions, paraissaient insulter à la bonté du Roi et vouloir, par leurs discours de bravoure, imiter les jeunes mousquetaires. M. de la Chalotais fut accusé de correspondre avec les étrangers, d'avoir écrit des lettres à des conseillers au parlement pour les engager à tenir ferme. L'on allait même jusqu'à dire que le Roi en avait une dans sa poche,

dans laquelle il mandait : « Le père est un imbécile et le fils un fanatique. »

Le Roi envoya des lettres au parlement de Bretagne pour juger leur confrère ; il en refusa l'enregistrement : alors le Roi nomma trois conseillers d'État, MM. Pelletier de Beaupré, de la Bourdonnaye et Guygnard de Saint Priest ; douze maîtres des Requêtes, du nombre desquels les sieurs Fargès, Baudouin, Meulan, Caze de La Bove, Douet de la Boullaye, Chaillon de Jonville, Daine, Ducluzel, Journet, Esmangard, Pernay et Choppin et le sieur de Calonne, ancien procureur général au parlement de Douai pour faire les fonctions de procureur du Roi de la commission. M. de la Bourdonnaye s'excusa sur ce qu'il était breton, allié ou parent d'un grand nombre des membres du parlement, et sur ce qu'il avait des biens dans la province. M. Ducluzel fut envoyé pour apporter la nouvelle de l'enregistrement de l'édit d'établissement de ce fantôme de parlement. Les lettres étaient adressées à « nos gens tenant notre cour de parlement à Rennes ». Il resta à Paris à cause de la mort subite du sieur de la Chabrière, fermier général, son père, et fut remplacé par le sieur de Sénac. L'on avait nommé d'abord M. Leprêtre de Châteaugiron, l'un des avocats généraux du véritable parlement de Rennes, qui ne s'était pas retiré. C'était apparamment un tour qu'on lui avait joué pour le perdre dans l'esprit de ses confrères et de toute sa province ; aussi s'excusa-

t-il de faire ces fonctions, par la raison de l'inimitié qui était entre M. de la Chalotais et lui, et pour cause de maladie.

Ces représentants de parlement, ou soi-disant tels, firent célébrer une *messe rouge*, et enregistrèrent la déclaration qui avait causé la disgrâce du véritable parlement et les lettres patentes qui leur attribuaient le jugement de M. de la Chalotais, et renvoyèrent l'ouverture de leurs séances à la huitaine (2 décembre 1765).

Ces députés du Conseil furent fort mal reçus à leur arrivée à Rennes ; ils ne virent que l'intendant et l'intendante qui ne pouvaient pas s'en dispenser. L'on rejeta le délai de huitaine sur l'absence de quelques-uns de leurs membres, et nommément M. Fargès, homme très gros et très petit, et l'on afficha au coin des rues de Rennes : *La troupe du sieur Pelletier* (il y avait sur le boulevard, à Paris, un homme de ce nom qui tenait un théâtre de marionnettes) *ne fera l'ouverture de son théâtre que lundi 2 décembre, attendu qu'il lui manque un polichinelle.*

Le lundi 2, les procureurs parurent à l'audience, et déclarèrent qu'ils n'avaient point d'affaires prêtes. On leur enjoignit d'en mettre en état ; quant aux avocats, ils refusèrent de plaider. Cette nouvelle cour jugea quelques affaires criminelles.

La maladie de M. le Dauphin était venue à ce point qu'il n'y avait plus d'espérance. L'on avait fait les prières de quarante heures, et

M. l'Archevêque de Paris ordonna une neuvaine.

Le parlement de Paris avait arrêté des représentations au Roi contre la commission de Bretagne ; le Roi les reçut le dimanche 8 décembre, et renvoya la réponse à huitaine. Le 10 décembre, le parlement fut assemblé pour entendre la lecture que M. le premier président devait faire de ces représentations qu'il avait faites au Roi, qui, pour lors, était à Fontainebleau pour la maladie de M. le Dauphin.

Dans cette assemblée, il fut question de l'exécution de l'arrêt qui avait été rendu au mois de septembre précédent contre des actes arrêtés en l'assemblée du Clergé qui s'était tenue cette année, et l'on nomma des commissaires pour examiner le compte qui avait été rendu par les gens du Roi, à ce sujet. L'on y dénonça ensuite une lettre qui avait été écrite par M. l'Archevêque de Paris à un prêtre nommé Gilbert, dans laquelle il lui mandait que « puisqu'il était déterminé à ne pas se départir de la loi du silence, il lui retirait ses pouvoirs tant pour la confession que pour la supériorité des maisons religieuses dont il était chargé ». Sur cet objet l'on nomma des commissaires et l'on arrêta que copie de la lettre, de la déclaration faite par ce prêtre qui avait été mandé à cinq heures de relevée, et du procès-verbal de l'assemblée, serait portée au Roi, en allant chercher sa réponse aux représentations au sujet du parlement de Bretagne.

M. le Dauphin se trouva, le 11, dans un état si près de sa fin, que l'on envoya un courrier à M. le prince de Condé, qui était à Paris et qui le fit repartir sur le champ pour Paris (*sic*).

Le sieur Duplessis, officier aux gardes, épousa la demoiselle Chouart, fille d'un receveur général. Le sieur Duplessis avait eu un cousin conseiller au parlement, qui avait été enfermé pour dettes à Saint-Éloy et qui s'en était sauvé depuis quatre mois et s'était caché dans le Temple.

La maladie de M. le Dauphin empirait chaque jour, et l'on fut obligé de lui faire une opération à l'anus, où il lui était survenu une grosseur. Il était regardé absolument sans espérance et il mourait dans les douleurs les plus vives. Le 16, on le regarda comme à l'agonie. L'on avait donné ordre de chauffer les appartements à Choisy, parce que le Roi devait y venir avec madame la Dauphine, et les relais étaient disposés sur la route.

MM. de Marville et Bacquencourt arrivèrent le même jour de Pau, où ils étaient allés tenir les audiences pour y remplacer le parlement qui avait donné ses démissions, et dont on les avait acceptés.

L'Opéra donnait *Médée*, de Lully; Mondonville s'était avisé d'en faire un nouveau sur les mêmes paroles, mais qui n'avait eu aucun succès à Fontainebleau.

Les Comédiens français donnaient *Le philo-*

sophe sans le savoir et *La bergère des Alpes*, deux pièces qui n'avaient d'autre mérite que la nouveauté et le jeu des acteurs.

Les Italiens jouaient *La fée Urgèle*, conte de Voltaire, mis en action par Panard. Son succès était médiocre; cependant les spectacles étaient très pleins, et l'on attendait l'ordre pour les suspendre.

Le lundi 16 septembre, sur l'ordre du Roi, le parlement rendit arrêt pour faire descendre la châsse de Sainte-Geneviève. Elle fut descendue à une heure après midi, et, de ce moment, les chefs du Châtelet et les gens du Roi restèrent auprès d'elle pour la garder, ainsi que le chevalier du Guet, avec un détachement de ses troupes avec la bayonnette au bout du fusil. Il y eut, à Sainte-Geneviève, une affluence de monde très considérable, le peuple y allait par curiosité, et le beau monde par air, et peu de gens par dévotion.

Le 17, les spectacles furent fermés à cause des processions des paroisses et des communautés qui allaient constamment à Sainte-Geneviève.

M[lle] de la Tour du Pin épousa M. de Grancey.

Les spectacles continuèrent d'être fermés, et, le 20, à huit heures du matin, M. le Dauphin mourut. Le Roi et toute la famille vinrent à Versailles sur le champ.

M. de Saint-Florentin en ayant fait part à M. le premier Président, par ordre du Roi, il assembla la compagnie et l'on arrêta qu'il serait

fait au Roi une députation pour aller le complimenter, ainsi que cela s'était fait lors de la mort de madame la première Dauphine, en 1746.

M. le premier Président avait fait la lecture de la lettre que lui avait écrite M. de Saint-Florentin, aux Chambres assemblées.

Le Roi était parti de Fontainebleau à deux heures après midi, M. le Dauphin était dans un état qui faisait pitié, toute la famille était dans la plus grande douleur. Elle arriva à Versailles sur les 7 heures du soir, le Roi ne voulut voir absolument personne; tous les princes étaient revenus avec lui, à l'exception de M. le duc d'Orléans, qui était resté à Fontainebleau pour faire les honneurs.

Le 21, l'on apprit que M. le Dauphin avait demandé à être enterré à Sens. L'on disposait tout pour se conformer à sa volonté. M. le prince de Condé devait retourner à Fontainebleau pour chercher son cœur et l'apporter à Saint-Denis.

Chacun raisonnait sur ses dernières dispositions, sur la longueur et la façon de porter le deuil et sur le temps que l'on serait sans spectacles, mais l'on ne savait encore rien de positif.

Le 20, était mort à Paris un enfant de M. de Laverdy, contrôleur général, mais l'on était trop préoccupé de la perte de M. le Dauphin pour faire attention à cet évènement.

La châsse de Sainte Geneviève avait été remontée aussitôt que la nouvelle de la mort de M. le Dauphin fut parvenue à Paris; les officiers

du Châtelet et tous ceux qui étaient obligés de la garder la virent remonter avec plaisir.

Il y eut, à Fontainebleau, de grandes difficultés à qui aurait le commandement, entre M. le maréchal de Richelieu, premier gentilhomme de la Chambre en exercice, M. le maréchal de Biron, colonel des Gardes françaises, le marquis de Montmorin, en qualité de concierge garde-clefs du château de Fontainebleau, et le sieur de Dreux, grand maître des Cérémonies. Le Roi donna à M. le duc d'Orléans des lettres pour commander.

L'on destinait et l'on arrangeait, pour madame la Dauphine, l'appartement de madame de Pompadour, à Versailles.

Le 22, le Roi vit tout le monde à son lever, comme à l'ordinaire. Il avait l'air extrêmement triste. Pour la Reine, elle se mettait à pleurer dès que quelqu'un entrait dans son appartement. Madame la Dauphine et Mesdames ne voyaient personne.

Le 22, mourut à Paris subitement M. de Chabannais, qui fut très légèrement regretté : il avait vécu, toute sa vie, très mal avec sa femme et pas trop bien avec ses enfants.

Les spectacles étaient toujours fermés. Le lieutenant de police n'en avait que plus d'affaires. Les jeunes gens commençaient à en être fâchés. Pour les filles, l'on ne trouvait pas place chez elles.

Le 25, jour de Noël, l'on prit le deuil pour

M. le Dauphin, tout au plus fort. Les hommes en pleureuses et les dames en crêpes. Toutes les étoffes noires étaient prodigieusement enchéries, les marchands voulaient se dédommager de la perte que ce deuil leur causait d'ailleurs, et elle était d'autant plus grande qu'une très grande partie de l'Europe était dans le même cas.

Il y eut un procureur au Châtelet qui tua sa femme pour l'avoir trouvée couchée avec un de ses clercs.

Le 26, le cœur de M. le Dauphin fut apporté de Fontainebleau à Villejuif, par M. le duc de Fleury; M. le prince de Condé le prit et le porta, avec une escorte de trois cents hommes ou environ, à Saint-Denis.

L'on avait recueilli les dernières paroles de M. le Dauphin à son fils, M. le duc de Berry. Elles couraient Paris et on les lisait avec beaucoup de plaisir.

La commission de Bretagne allait toujours son train ; l'on avait levé les scellés en présence des accusés, que l'on avait fait venir du château où ils étaient enfermés, et ils avaient subi interrogatoire. Jusqu'alors, leur affaire ne paraissait devoir les effrayer, ni ceux qui s'intéressaient à eux.

Les commissaires jugeaient les affaires criminelles. Quant au civil, les avocats n'y allaient pas, et les procureurs très peu. Le parlement attendait toujours la réponse du Roi à ses représentations en faveur de celui de Bretagne. Celui

de Normandie avait arrêté une grande députation et avait envoyé pour savoir de Sa Majesté quel jour il voudrait la recevoir, mais les députés arrivèrent dans un moment où M. le Dauphin était très mal et ne crurent que ce fût le temps de parler au Roi d'affaires aussi importantes. Ainsi ils attendaient un moment plus opportun.

M. le Dauphin fut enterré à Sens le dimanche 29, sans beaucoup de cérémonie. M. le duc d'Orléans était le seul prince du sang qui l'avait accompagné, et il revint à Versailles le même jour, au soir.

Le lundi 30, le sieur Le Doux, receveur des tailles de Paris, fit banqueroute. Il n'avait qu'une fille unique qui avait épousé M. Caze de la Bove, maître des Requêtes, petit-fils de M. Boullongne, ancien contrôleur général. Ce mariage avait été généralement désapprouvé lorsqu'il s'était fait, la dame Le Doux ayant mené une vie si débordée que son mari avait été obligé de la faire enfermer dans un couvent où elle était morte. M. Caze de la Bove était, dans le moment, un des commissaires en Bretagne.

Les accusés de cette province avaient été ramenés au château de Saint-Malo.

Les spectacles étaient toujours suspendus, ce qui fit qu'il y eut beaucoup de monde chez les marchands, et que les femmes reçurent beaucoup d'étrennes.

M. de Cambise, ancien officier de cavalerie, fut très grièvement blessé par le carrosse d'un

petit-maître, officier aux Gardes, nommé le baron de Cretot. Il faisait un froid si affreux, que les chevaux ne pouvaient pas se tenir.

Il y eut un homme qui fut assassiné, à la barrière du Cours, par un soldat aux Gardes, qui lui coupa le nez, les oreilles, et tout ce qui, aux hommes, excède la peau.

L'on alla, comme à l'ordinaire au Palais, le mardi au soir, et il n'y eut point de désordre ni de tumulte comme l'année précédente, parce qu'on y mit cent hommes de garde, de trente qu'il y avait les années précédentes.

1766

Janvier. — Le Roi était toujours dans la plus grande douleur. Il était allé à Choisy pour se dispenser de recevoir des visites et des compliments; toute la famille royale ne voulut voir personne.

Tout Paris fit ses visites à pied, et plusieurs chevaux des gens qui voulaient aller en carrosse eurent les cuisses ou les jambes cassées. La rivière fut absolument arrêtée par les glaces, ce jour-là.

Siège de Toulon (1793).

Journal de Vernes (*fin*).

En mer.

Mardi, 31 décembre. — Au jour, nous avons vu l'isle d'Elbe. Nous avions louvoyé toute la nuit ; nous avons fait la même chose tout le jour pour nous raprocher de cette isle, dont les vents et les courans nous éloignaient également.

Nous avons constamment navigué, depuis notre départ d'Hières, avec deux vaisseaux anglais à trois ponts, qui sont nos conserves, et que nous avons toujours eus, l'un de l'avant, et l'autre à l'arrière. L'un est *la Bretagne*, comandée par M. Hotham, contre amiral de la Blanche (1) ; l'autre est *le Windsor Castle*, comandé par M. Cosby, contre amiral de la Bleue. Ajoutés notre vaisseau comandé par le contre amiral Trogoff, et voilà une escadre de trois vaisseaux, tous les trois à trois ponts et comandés par trois amiraux.

Au soleil couchant, le ciel s'est extrêmement rembruni. Autour du vaisseau, on a vu plusieurs trombes plonger dans la mer, en aspirer l'eau avec un bourdonement effrayant, l'élever en forme de colonne, et en laisser la surface couverte d'écumes. De suite, les éclairs ont sillonné la nue et le tonnerre a grondé. Le tems n'en est

(1) C'est-à-dire contre-amiral du pavillon blanc, les pavillons blanc, rouge, bleu, marquant la hiérarchie parmi les amiraux.

pas, pour cela, devenu plus mauvais, et on en a été quitte pour de grosses ondées de pluye.

En mer.

Mercredi, 1er janvier. — Au jour, les vents étant devenus favorables, nous nous somes raprochés de l'Elbe. Vers les deux heures, nous avons jetté l'ancre dans la grande rade, hors du port, dans un excellent mouillage, avec 14 et 16 brasses d'eau, beau fonds.

A peine mouillés, le canot du Grand Duc, monté par un officier de port, s'est rendu au bord des trois amiraux; peu après, celui du consul d'Angleterre a fait la même cérémonie.

Le vaisseau *la Bretagne* a salué le pavillon toscan de treize coups de canon, et le rempart de la ville lui a rendu le salut, coup pour coup. Le port et les murs de la ville étaient couverts de monde. Peu après, nous avons eu la permission de débarquer.

Porto-Ferrajo.

Jeudi, 2 janvier. — Mon intention et celle de quelques français n'étant pas de rester à Porto-Ferrajo, mais de passer à Livourne, nous avons été rendre visite au gouverneur, pour lui faire viser nos passeports, et obtenir de lui les papiers nécessaires pour nous rendre en terre ferme. Il était assés affairé, attendant, ce même jour, la visite des trois amiraux : cependant il nous a expédiés.

A dix heures, les trois contre amiraux se sont rendus au château de l'Étoile, où le gouverneur réside. A cette occasion, le canon du rempart s'est fait entendre. La visite finie, le gouverneur a raccompagné lesamiraux jusqu'à leurs chaloupes.

Lorsque nous étions en mer, des commissaires avaient parcouru les divers vaisseaux, et demandé à chaque passager où il voulait aller. Ces commissaires avaient anoncé que l'intention de l'amiral Hood était de réunir ensuite les passagers destinés pour un même lieu, sur un même vaisseau, et de les faire transporter où ils avaient désiré d'aller. Les choses paraissent avoir changé, car cette après-midi on a fait débarquer tous les français, quels qu'ils fussent, et ils ont été mis à terre, quoique la plupart d'entre eux n'eussent pas de logement. Cela a fait jetter les hauts cris surtout par une certaine classe de gens qui se sont vus à la rue, dans une petite ville sans auberge, qui n'a pas 3 000 âmes de population, et dans laquelle les trois vaisseaux vomissaient une couple de mille français, sans pain et sans logement. Le gouverneur et ses adjudans se sont donnés toutes les peines possibles pour loger les Français, et ont ordonné aux habitans de les reçevoir chés eux, en leur cédant tout ce qu'ils auraient de libre.

En mer.

Vendredi, 3 janvier. — Ce matin, vers les neuf heures, deux grosses tartanes et un pinque,

tous porto-ferrajais, ont mis à la voile de ce dernier port, pour se rendre à Livourne, portant nombre de passagers français avec leurs effets. A peu près dans le même tems, un vaisseau anglais de 74 et la frégate française *le Topaze*, comandée par M. de Grasse, sont arrivées, venant de Livourne. Ces vaisseaux portaient au gouverneur l'ordre du Grand-Duc, de ne point laisser passer de Français dans ses états de terre ferme, vu qu'il y en avait déjà un nombre effrayant. De suite un esquif du gouvernement a porté, aux battimens sortis, l'ordre de rentrer dans le port, de manière qu'après avoir fait six à sept milles en mer, il a fallu retourner sur nos pas.

Au premier moment, cet ordre a tout mis en combustion sur les battimens, et surtout sur notre pinque qui avait deux canons de deux livres de bale. Un matelot disait que c'était pour n'avoir pas salué les amiraux anglais qu'on rentrait, un autre assurait qu'il y avait des corsaires algériens dont on craignait les poursuites. Nous avions, sur notre bord, sept à huit soldats toscans qui conduisaient des forçats à Livourne ; en une minute tout a été sens dessus dessous : on a chargé les canons et les fusils, on était alerte, le matelot canonier se désespérait de ne pas trouver les mèches ; on eût dit que nous avions toute la Barbarie à nos trousses. Nous sommes paisiblement rentrés, et les canons ont été déchargés... avec le tirebourre.

Arrivés, autre embarras. Il a fallu raisoner au

bureau de la Santé, comme si nous avions fait un voyage autour du monde; enfin, après deux heures, nous avons eu l'entrée, et nous nous somes vus consignés dans Porto-Ferrajo, sans en pouvoir plus sortir.

Porto-Ferrajo.

Dimanche, 5 janvier. — Le gouverneur a donné les ordres les plus précis, pour que les habitans se réduisant au plus étroit nécessaire, louent tous les apartemens qu'ils auront de libres aux Français réfugiés. Tant bien que mal, tout le monde est logé, qui dans un magasin, qui sous les toits, qui dans des cantines : les plus pauvres ont de la paille dans des cazernes.

On donne une étape à chaque individu : elle consiste en un pain, une demi livre de viande et une chopine de vin par jour; quelques fois de la merluche, ou des harengs, avec un peu d'huile; quelques fois aussi un peu de bois; quelques fois aussi un quarteron de riz ou de pâte. Ce sont les Anglais qui donnent cette ration, dans des magasins situés près le bagne, où les Français se rendent tous les jours, et où ils se battent à coups de poing, pour savoir à qui passera le premier pour avoir son étape plutôt qu'une autre. Ce sont des cris, des piaillemens, des injures, des coups, des meurtrissures, des vilainies, dont la canaille française est seule capable. Il faut dire aussi que les réfugiés sont très nombreux, et que la distribution, qui comence à 7 heures du matin,

n'est souvent pas finie l'après-midi, quelque activité et quelqu'adresse qu'y mettent les distributeurs.

Porto-Ferrajo.

Samedi, 18 janvier. — Aujourd'hui, fête de la reine d'Angleterre. Le vaisseau amiral anglais a fait trois salves de 21 coups de canon chacune. Les vaisseaux n'étaient pas pavoisés, ils avaient seulement le pavillon royal d'Angleterre au grand mât, et le pavillon blanc au mât de mizaine. De leur côté, les Français avaient le pavillon royal de France au grand mât et le pavillon blanc au mât de mizaine. Le pavillon royal est blanc avec trois fleurs de lys : *le Commerce de Marseille* avait son pavillon royal de soie et les trois fleurs de lys d'or.

Depuis quelques jours, il arrive successivement des Français qui viennent des isles d'Hières, qu'on reçoit ici, et auxquels on donne la ration.

Le gouvernement a fait interdire la promenade le long des remparts, la seule qu'on eût dans l'intérieur de la ville ; mais, comme cette promenade avoisine les fortifications et les canons, la prudence a exigé qu'on en éloigne les étrangers.

Il a été fait défenses aux habitans de danser ce carnaval, et de donner bal chés eux : les dames en sont désolées.

Les français réfugiés ici ont présenté aux amiraux anglais et au gouverneur une adresse

qui a été signée sur la place où quelques personnes arrêtaient ceux qui passaient, pour avoir leur signature.

Adresse des Français fugitifs de Toulon, réfugiés à Porto-Ferrajo, à MM. les amiraux anglais, et à M. le gouverneur toscan.

C'est quand les hommes sont dans un excès de malheur, qu'ils sentent tout le prix de l'assistance. Des factieux ont attiré sur la France toutes les calamités humaines en détruisant l'autel et le trône. Après avoir usurpé toutes les autorités, ils disposent, par leur insatiété, de toutes les propriétés, par leur cruauté de toutes les vies, et par leur impiété de toutes les opinions.

L'Europe étonnée, jettant sur la France coupable un regard d'indignation, et sur la France malheureuse un regard de compassion, veut étoufer le monstre moral qui cherche à dévorer tous les principes de religion, de gouvernement, de société, de justice et de vérité.

La plupart des habitans de la Provence, honteux et fatigués de tant de crimes, se sont unis, en avril dernier, à ceux de Lyon, de Bordeaux et de diverses autres villes, dans le dessein d'arrêter le système impie, sanguinaire et destructeur qui a suivi l'époque fatale de la mort de Louis XVI, et présagé celle de son auguste épouse. Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon, ont pris les armes contre la Convention; mais la Providence semble avoir voulu punir tous les Français des forfaits qui ont fait tomber la tête de leur légitime Souverain et de son épouse, en ne permettant pas qu'une résistance partielle fut éficace. Le midi de la France, après avoir recouru à la protection des Puissances à qui la Convention avait déclaré la guerre, après avoir mis Toulon sous la garde de ces mêmes puissances, proclamé Louis XVII et fait reparaître le pavillon blanc, se flattait de combiner ses mouvemens avec ceux du nord, de la Vendée, de la Bretagne et de la Normandie, pour dompter l'hydre révolutionnaire, ramener l'ordre et obtenir la paix, en rétablissant la monarchie, le culte et la justice.

Ces espérances ont été vaines : Lyon, Bordeaux et Marseille ont été successivement subjuguées par les armées de la Convention, favorisées par des perfides qui se sont plus à tromper leurs compatriotes, et à trahir la cause sacrée de leur

Roi. La même perfidie a rendu insuffisantes les forces qui gardaient Toulon ; les avenues de cette ville se sont abreuvées du sang des troupes de la coalition, parce que leurs efforts ont été longs et bien soutenus. De plus grands sacrifices étaient impossibles ; il s'en est suivi, le 17 décembre, l'évacuation de Toulon, la fuite de ses habitans, et, avec eux, des Français qui s'étaient ralliés aux Toulonnois pour le rétablissement de la monarchie française.

C'est alors que le malheur des Français royalistes a été à son comble dans le midi de la France. Ceux qui, dans d'autres villes, attendaient tout du succès de Toulon, sont déchus de tout espoir. Ceux à qui la confusion d'une terreur panique, malicieusement combinée par les factieux dans Toulon, n'a pas permis de profiter des moyens d'évasion que les chefs des puissances coalisées avaient ménagé sur les vaisseaux de guerre, ont été massacrés et victimes de la fureur des soldats conventionels, qu'un esprit de vengeance et un prestige de fortune entretienent dans des idées de meurtre et de pillage. Ceux qui ont eu le bonheur de se réfugier sur les vaisseaux de guerre ont vu, en un instant, toutes leurs possessions usurpées, leurs familles sincopées, et quelques-uns leurs femmes ou enfans séparés et égarés dans le tumulte. Sans hardes, sans numéraire, sans nourriture, sans azile, ils n'ont eu, pour conserver leur existence isolée, que la main secourable qui leur a été tendue au nom de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne. de S. M. le Roi d'Espagne, de S. M. le Roi de Sardaigne, et de S. A. R. le Grand-Duc de Toscane.

Témoins de ces événemens, nous avons été conduits à Porto-Ferrajo ; nous y avons trouvé, dans les amiraux anglais, M. Hotham et M. Cosby, deux chefs qui, ne consultant que des vues protectrices, généreuses et alimentaires, nous font fournir, avec autant d'ordre que d'exactitude, une ration qui est la principale base de notre subsistance.

Nous avons rencontré, dans le gouverneur toscan, M. le baron de Knezevich, un chef plein de justice, de charité, de soin, d'humanité, pour alléger nos peines et maintenir la tranquilité, rempli de sollicitude pour vaincre les difficultés de la distribution des logemens à environ 1 500 individus arrivés précipitamment dans une petite ville, dont la population n'est que d'environ 3 000 personnes, et dépourvus de tout le nécessaire, d'une affluence inatendue et d'autant plus embarrassante, qu'elle s'accroît journellement.

Nous avons reçu de M. l'archiprêtre M. Barbery, de toutes les personnes en place, et des habitans de Porto-Ferrajo, un accueil hospitalier, doux et compatissant qui, secondant les intentions de MM. les amiraux et de M. le gouverneur, concourt, avec leur vigilance et leur activité, à adoucir l'amertume de notre déplorable position.

Notre premier devoir est de témoigner à MM. les amiraux anglais et à M. le gouverneur toscan, combien nous sommes reconnaissans et satisfaits de leurs bienfaits. Nous les prions de transmettre à leurs souverains respectifs S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et S. A. R. le Grand Duc de Toscane, ce témoignage de notre respect et de notre gratitude, comme le cri et le vœu de tous les Français qui sont réunis à Porto-Ferrajo, l'expression de leurs sentimens et le gage de leur bonne conduite. Nous les prions encore de les assurer que, fermes dans notre amour pour la religion, et dans notre dévouement à toutes les souverainetés légitimes, nous nous efforcerons de mériter, par notre soumission aux loix du lieu qui nous sert d'azile, la continuation de cette bienfaisance qui nous accueille, nous protège et nous soutient.

Nota. — Cette adresse a été signée par tous les Français qui sont à Porto-Ferrajo.

Porto-Ferrajo.

Mardi, 21 janvier. — Aujourd'hui, anniversaire de la mort de Louis XVI, les vaisseaux français ont eu leurs vergues en pantene et leurs pavillons en berne. De quart d'heure en quart d'heure, l'amiral tirait un coup de canon. A onze heures, on a fait le service et chanté la messe à bord. Pendant cette cérémonie et le *Libera* on a fait trois décharges de 21 coups de canon chacune, à pleine volée, et trois décharges de mousqueterie. Les amiraux et les officiers anglais ont assisté à ce service : leurs vaisseaux portaient le pavillon en berne.

Les Français qui sont ici voulaient faire

célébrer un service pour le même objet; le gouverneur ne l'a pas permis.

Quinze grenadiers de Royal-Louis avaient déserté pour se rendre à Longone; l'amiral Trogoff a envoyé des officiers de son bord au gouverneur de cette place pour réclamer ces soldats, et ils ont été ramenés ici.

Le gouvernement a rendu diverses ordonnances, toutes relatives aux mesures de sûreté, ou à celles de police, qu'exige l'abord de tant d'étrangers, dans une aussi petite ville. Les deux plus remarquables sont, l'une qui fait défenses aux habitans de percevoir de l'argent des Français, pour leur logement, cet objet devant être payé par la nation anglaise; l'autre qui fait défenses aux Français d'avoir des armes chés eux, leur ordonne de les remettre étiquetées et en dépôt à la grand'garde, et prohibe aux habitans de leur pretter des fusils pour la chasse.

Samedi, 1er février. — Toute la flotte qui était mouillée aux îles d'Hières est arrivée ici, avec les vaisseaux de guerre anglais qui y restaient. A son départ, cette flotte était de 76 voiles, et formait le coup d'œil le plus imposant. Elle est arrivée par pelotons, soit parce que, connaissant sa destination, les meilleurs voiliers sont arrivés les premiers, soit parce que ce qui allait en corps a été séparé, le 27, par un coup de vent terrible, qui a fait courir les navires d'un côté et d'autre. Le 25, il en était arrivé quatorze, le 26 dix-sept, le 27 treize, grand nombre le 28, le corps du

convoi le 29, et les traîneurs les jours suivants.

Le gouvernement s'est trouvé très embarrassé pour loger tous ces Français. Le chevalier Elliot, arrivé le 22, s'est porté à Longone pour voir s'il serait possible que le gouverneur napolitain y reçût quelques-uns des réfugiés ; il n'a pas réussi dans sa mission.

Le 29, l'amiral Hood, en arrivant, a salué le pavillon toscan de 5 coups de canon ; le rempart lui a rendu le salut coup pour coup.

Les frégates françaises *la Perle*, *la Topaze*, l'*Aréthuse*, sont arrivées avec le convoi anglais : *le Pompée* et *le Puissant* ont été envoyés à Gibraltar.

L'amiral Hood, suivi des officiers de son escadre, a été aujourd'hui rendre visite au gouverneur, qui l'a raccompagné jusqu'à son canot ; à son débarquement, le rempart l'a salué de 11 coups de canon.

Samedi, 15 février. — Il y a eu une rixe entre des matelots anglais et quelques soldats toscans ; on a mis toute la garnison sur pied pour l'appaiser.

Vendredi, 28 février. — Les habitans de cette ville ont été payés par les Anglais du logement qu'ils ont accordé aux Français pendant les mois de janvier et février, sur le pied des notes qu'ils en ont eux-mêmes fournies au gouvernement.

Une proclamation du gouverneur annonce qu'à compter du 1er mars, le payement des logemens regardera les Français en propre ; elle invite les

habitans à traiter ces réfugiés avec modération et fraternité.

Il meurt beaucoup de Français des fièvres épidémiques et bilieuses, qui se propagent avec facilité, et enlèvent beaucoup de monde.

M. Hustin, capitaine comandant le régiment Royal-Louis, est mort de ces fièvres. L'amiral Trogoff et nombre d'officiers ont assisté à son convoi.

Samedi, 29 mars. — Depuis le 1er du courant, il n'y a plus de ration en nature, elle est payée en argent. On a formé, de tous les Français qui sont ici, deux classes, l'une composée des nobles, prêtres, avocats, négocians, notaires, à trois *paolos* par jour; l'autre n'en a que deux. On paye toutes les quinzaines.

Les premiers jours du mois, il est parti environ 1 500 français pour Oneille.

Lundi, 31 mars. — L'amiral Trogoff est mort hier, des fièvres épidémiques et malignes qui règnent ici, à bord de son vaisseau. Il a été enseveli aujourd'hui à Campo-Santo. La cérémonie du convoi était très imposante. Le canot où était la bierre était précédé de deux autres; après venaient tous les canots et chaloupes de tous les vaisseaux anglais et français portant les officiers de leurs bords, et ayant leur pavillon arboré. Les canots se suivaient à distance réglée, et à mesure que le convoi passait devant chaque navire, celui-ci fesait une salve. Dès la veille, le vaisseau amiral français avait mis ses vergues en

pantene et ses pavillons en berne ; de quart d'heure en quart d'heure on tirait un coup de canon. Le corps a été reçu sur le quai par le clergé. Les amiraux anglais et le gouverneur tenaient les quatre coins du poèle.

Mercredi, 30 avril. — Dans le comencement du mois, toute l'escadre anglaise a mis à la voile, et a quité ce parage pour se rendre en Corse, dont elle va tenter la conquête. *Le Commerce de Marseille* et *la Britannia* ont resté seuls dans la rade.

Depuis lors, on entend le canon dans l'éloignement.

15 mai. — Il y a eu une insurrection en Sardaigne. Les habitans de Cagliari se sont emparés de la citadelle, se sont saisis du gouvernement, et ont renvoyé en Piémont le vice-roi, les officiers, les administrateurs, les receveurs et autres qui régissaient le pays au nom du roi de Sardaigne. Ils n'ont cependant pas secoué le joug de la royauté, mais ils se sont défaits des sous ordres, dont ils prétendaient avoir à se plaindre. Deux battiments qui transportent ces fugitifs à Oneille on relàché ici, à cause des vents contraires.

On assure Saint-Florent en Corse pris par les Anglais, qui, aidés du parti du général Paoli, font, dans cet instant, le siège de Bastia.

Le vaisseau *la Britannia* et *le Commerce de Marseille* sont partis pour se rendre à Saint-Florent. Il ne reste, dans cette station, que la frégate *la Tisiphone*.

Lundi, 30 juin. — Le 20 mai, *la Rondinella*, frégate du Grand-Duc, est arrivée ici amenant deux compagnies du régiment toscan, qui vienent remplacer pareil nombre qui retournent à Livourne. Le comandant a également changé : c'est ce qu'on nomme ici *la muta*.

Le 29, il y a eu une rixe violente entre les matelots anglais de *la Tisiphone* et les marins du pays : les officiers ont été réduits à tirer le sabre ; il y a eu des blessés de part et d'autre. M. Elphinstone, capitaine de la frégate, a expédié sa chaloupe à M. Hood pour lui faire part de l'événement ; en réponse, il a reçu l'ordre de quitter ce pays : il ne reste plus aucun navire dans la station.

Les Anglais ont pris Bastia. A cette occasion, une proclamation a invité les maçons et les marins à se rendre à Bastia ; les premiers pour réparer les maux causés à la ville par le siège ; les seconds pour monter des frégates françaises dont les Anglais se sont emparés dans Bastia. Cette invitation n'ayant rien fait, une seconde a annoncé que les maçons et les marins n'auraient plus de traitement jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à Bastia. On le leur a effectivement suprimé, et, de suite, la faim les a fait présenter et partir.

Le 21, il est arrivé deux galères de Gênes, chassées par le mauvais tems. Elles n'ont pas salué la place. J'en ai demandé la raison : on m'a répondu que, dans la hiérarchie politique, le Grand-Duc regardant Gênes comme inférieure à lui, rend, dans le salut, un coup de canon de

moins que n'en tire le navire génois : *inde iræ*, de manière que, pour concilier l'amour propre des deux états, tout se fait entre eux sans bruit et sans poudre. Les galères ont cependant salué, de 4 coups de canon chacune, le Saint-Sacrement, le dimanche de l'Octave, lorsqu'il a passé devant la rade.

En mer.

Vendredi, 18 juillet. — Le dimanche 14, il est arrivé à Porto-Ferrajo la frégate anglaise *la Méléagre* et une grosse flutte de la même nation, avec des ordres de M. Elliot, pour que 500 français passassent de suite à Bastia, en attendant que le reste y passât, ce qui serait avant la fin du mois. J'ai été de ceux portés sur la première liste.

Le 16, je me suis embarqué sur la flutte : nous y étions 302 passagers.

Le 17, à la pointe du jour, nous avons mis à la voile avec un très petit vent. L'après-midi, il s'est mis un peu de vent, et, au soir, nous avons été aux attérages de Corse.

Aujourd'hui à sept heures, nous somes entrés dans le port, et nous n'y avons eu la faculté de descendre à terre que vers le midi.

Peu avant mon départ de Porto-Ferrajo, les prêtres constitutionels qui s'y trouvaient avaient reçu du Pape une bulle qui les relève de leur serment, les absout, et leur permet de célébrer la messe. Dès le lundi 15, ils avaient commencé à la dire dans les diverses églises.

Calvi s'est rendu dans le mois d'août. Les Anglais ont perdu, à ce siège, peu de monde par l'effet de l'artillerie, mais beaucoup par les suites des maladies.

Le 17, à huit heures du soir, on fit, à Bastia, la réjouissance de la prise de Calvi et de l'entière réduction de la Corse.

Le 28 août 1794, 600 Anglais se sont embarqués à Bastia sur des transports, pour aller à Livourne et, de là, à l'armée des puissances coalisées en Italie. Ces troupes ont été relever la garnison des vaisseaux anglais.

Tout ce qui précède est extrait des lettres d'un français nommé Vernes, à un de ses amis.

Le 4 octobre 1794, M. le chevalier Gilbert Elliot, baronnet, à faire afficher à Bastia une proclamation, au nom du roi d'Angleterre, dans laquelle il annonce au peuple corse, sa nomination à la vice-royauté de ce royaume, et promet qu'il va s'occuper de suite des moyens d'organiser définitivement les autorités de cette isle, pour assurer sa prospérité.

Le 8 et le 9 août, la municipalité de Bastia et le gouvernement provisoire de Corse ont, chacun de leur côté, fait afficher une proclamation pour féliciter le peuple corse sur la nomination de M. Elliot à la vice royauté de cette isle.

Le 9, jour de jeudi, la municipalité provisoire de Bastia, a donné une fête à l'occasion de cette nomination. A une heure après-midi, il y a eu

une salve d'artillerie. A quatre heures, un *Te Deum* en musique et la bénédiction du Saint Sacrement. M. Elliot, M. le général Stuart, le comandant des troupes à Bastia, la municipalité, ont assisté à cette cérémonie, ainsi que nombre de Corses, d'Anglais et de Français invités. Le vice-roi était dans l'église, sous un dais.

Le soir, il y a eu illumination générale dans toute la ville et à la comédie, bal, illumination et cocagne. On dit que c'est le général Paoli qui a fait la dépense de cette fête. On a dansé jusques à deux heures après minuit. M. Elliot y a assisté dans une loge préparée pour lui.

Le même jour, on a commencé à monter la garde chés M. Elliot, comme vice-roi.

Dans toutes les églises, avant la bénédiction, on dit l'oraison pour Georges III.

Le 6 novembre 1794, proclamation du vice-roi de Corse, pour la formation d'un régiment corse, composé de trois bataillons de 500 hommes chaque, à la solde de l'État.

Le 7 novembre 1794, on a sçu, à Bastia, que l'escadre française, embossée au golphe Juan, a profité d'un gros tems pour sortir et rentrer à Toulon (1). Le même coup de vent avait forcé l'escadre anglaise aux ordres de l'amiral Hotham,

---

(1) L'escadre française composée de sept bâtiments sortis de Toulon, sous les ordres de l'amiral Martin, au commencement de juin, avait été contrainte de se réfugier au golfe Juan, où les forces supérieures de l'amiral Hotham la tenaient bloquée depuis cette époque.

à s'éloigner de l'entrée du golphe où elle croisait depuis deux mois.

Le 8 novembre, M. le vice-roi Elliot, qui était allé à Corte pour l'organisation du parlement de Corse, est retourné à Bastia.

L'escadre anglaise est retournée à Saint-Florent, où elle se radoube.

La semaine dernière, les Sans-Culottes corsaires de la Capraie, ont pris 7 petits bâtimens venus de Livourne. Cela a rallenti le peu de commerce qui se fait entre cette place et Bastia. Les navires qui sont à Livourne attendent une escorte, et n'arriveront qu'en convoi. Ces corsaires réfugiés à la Capraie (apartenant à la République génoise) sont tous montés par les Corses qu'on a fait sortir forcément de Bastia, comme tenant au parti républicain et antipaoliste, lorsque les Anglais ont fait la conquête de cette ville.

Le 8 novembre, il est arrivé à Bastia une frégate et un transport venant de Malte, où ils avaient été chercher des matelots pour le service de l'escadre anglaise.

Le 23 novembre, on a assuré que l'escadre anglaise, qui s'est réparée à Saint-Florent, en est repartie pour aller au devant de son ennemie.

Le 24 novembre, on a enterré, à Bastia, un sergent-major du 69e régiment, mort de consomption. Il y avait, à son enterrement, un détachement militaire, la musique, et un nombreux cortège de femmes, parmi lesquelles étaient la femme et la mère du mort. Il y avait aussi un

cortège de franc-maçons, dont le défunt était, tous avec leurs tabliers, cordons, et autres signes caractéristiques. Après les cérémonies religieuses, les franc-maçons ont fait les leurs, après lesquelles on a fait trois décharges qui ont terminé le tout. On ensevelit les Anglais dans le même cimetière des Corses.

28 novembre 1794, vendredi. — Il est arrivé un yacht anglais, chargé de français, passé de Mahon à Gibraltar, et de ce dernier port en Corse. Ils n'ont débarqué que le lendemain, et avec beaucoup de difficultés.

La gabarre *la Moselle*, qui était en radoub dans le port, a mis à la voile pour se rendre à Livourne, et, de là, à l'escadre.

Le 30 novembre, dimanche. — On a affiché une proclamation au nom de Georges III, roi d'Angleterre et de Corse, et de M. Gilbert Elliot, vice roi de cette isle, pour mettre tous les habitans de la Corse, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60, en réquisition, pour marcher contre les ennemis intérieurs et extérieurs, dès qu'ils en seront requis. Chaque cent hommes a un capitaine d'armes, un lieutenant, etc. Les levées seront divisées par tiers, chaque tiers tirera au sort à qui marchera le premier, le second et le troisième, en cas de première, seconde, ou troisième réquisition. Personne n'est excepté.

De son côté, la municipalité a indiqué, par des affiches, l'assemblée des citoyens de Bastia pour cet enrôlement à mardi prochain, 2 dé-

cembre, savoir ceux de la haute ville, dans la paroisse Sainte-Marie, ceux de la basse ville dans la paroisse Saint-Jean, et ceux du centre dans l'église des Jésuites.

Depuis plusieurs jours, on fait de grands transports de vivres et munitions, soit à dos de mulets, soit par charretes ; le tout file du côté de Corte.

Le 8 décembre 1794, lundi. — On a affiché une proclamation du vice roi qui ordonne que les tribunaux des juridictions, le tribunal suprême, et celui du podesta de chaque *pieve* (1) (qui remplace le juge de paix), entreront de suite dans l'exercice de leurs fonctions.

Une seconde proclamation indique à dimanche prochain l'assemblée de tous les habitans de ce royaume, pour la nomination des deux membres par *pieve*, qui doivent composer le parlement de Corse. Le vice roi se réserve d'indiquer le jour où les membres élus se rendront à Corte pour l'ouverture du parlement.

Une troisième proclamation contient le discours prononcé par le roi d'Angleterre aux députés corses, lorsqu'ils lui présenteront leur constitution à accepter.

L'après-midi, on a affiché une notification au nom de la municipalité, par laquelle « tous les « français réfugiés à Bastia sont tenus de se pré- « senter, mercredi 10 décembre, à l'église Saint- « Roch, pour s'y former en milices, depuis l'âge

(1) *Pieve*, tribu corse.

« de 16 ans jusqu'à 60, se nommer des capitaines « et lieutenans à l'instar des Corses, et pretter « serment de fidélité au roi d'Angleterre et au « gouvernement corse; jurer de maintenir la « constitution corse, de dévoiler tous les com- « plots contre la tranquilité de ce royaume, et de « le défendre contre tous ses ennemis. »

Cette notification a beaucoup inquiété les Français, qui ont craint pour leurs parens encore en France, là où les listes qu'on va faire seraient envoyées en France par quelque corse attaché à la République; qui y ont vu, par le serment de fidélité au roi Georges III, toute renonciation à la qualité de français, et la destruction de toute espérance pour rentrer dans leur patrie; enfin qui ont craint de s'engager, par ce serment, de manière à ne plus pouvoir quitter la Corse. Ils ont résolu de faire des représentations à ce sujet, principalement encore au serment de maintenir la constitution corse, qui exclut les Français de tous les emplois quelconques.

Mercredi, 10 décembre. — Hier, les Français se sont beaucoup agités relativement à la proclamation qui les enrégimente en milices et au serment qu'on exige d'eux. Plusieurs ont fait à M. Hermann, secrétaire de M. le vice-roi, et à M. Amiot, des représentations qui ont paru les fraper. M. le vice-roi, se trouvant sur le continent où il a été chercher son épouse, les secrétaires n'ont pu rien dire aux Français de bien satisfaisant: ils leur ont conseillé de porter leurs

représentations à M. Pozzo di Borgo, président du conseil d'État. On s'est démené pour aller chés lui, on a indiqué des rendés-vous pour cela : on a fini par ne rien faire.

Aujourd'hui, l'assemblée indiquée à Saint-Roch pour neuf heures, a eu lieu à dix. Elle a été présidée par M. Poggi, podesta de Bastia, et par quelques membres de la municipalité. Il paraît que le conseil d'État avait été informé des craintes des Français et de leur répugnance au serment, puisque M. Pozzo di Borgo est venu à cette assemblée, quoiqu'il ne dût pas s'y trouver. Il y a eu un petit discours, dans laquelle le président a annoncé que chacun avait la liberté de faire ses observations sur l'objet de la séance. Fonvielle cadet(1) a fait des représentations anonçant qu'il parlait au nom de tous les Français ; un M. Stuart l'a désavoué, et presque tous les Français en ont fait autant. Peut être Fonvielle, louable de sa fermeté, était-il condamnable en prescrivant au gouvernement ce qu'il voulait qu'il fît. Quoi qu'il en soit, M. Pozzo di Borgo a répondu à Fonvielle et aux Français avec beaucoup d'élo-

(1) Ce Fonvielle, ancien notaire aux environs de Toulon, était le frère du chevalier de Fonvielle, auteur de *Mémoires historiques* où se trouve une relation curieuse du siège de Toulon (Paris, Ponthieu, 4 vol. in-8). Tous deux avaient pris une part active à la révolte de cette ville. Après le siège, l'ancien notaire était passé en Corse, où il reçut des Anglais « une solde de première classe, au produit de laquelle il ajouta celui d'un journal à la main, auquel il occupa plusieurs de ses co-exilés... » (*Mém. hist.*, t. III, p. 71).

quence. Il a dit que ce serment était une mesure de sûreté que le conseil d'État croyait devoir à la nation corse, qu'il représentait ; que cet enrôlement n'était qu'une mesure de prudence en cas d'attaque extérieure ; que personne ne perdait sa liberté, et que, malgré le serment et l'enrôlement, chacun demeurait libre de quitter la Corse au moment où il le voudrait.

Il paraît que ce qui s'était passé hier avait été raporté au conseil d'État, puisqu'on a changé à plein la formule du serment, que celui à pretter est absolument diférent de celui affiché, et surtout de celui des Corses, auxquels on avait assimilé les Français. Il ne s'agit plus de fidélité au roi d'Angleterre, ni de maintenir la constitution corse. Voici ce serment, restraint d'ailleurs au tems où l'on demeurera en cette isle :

« Nous jurons, pendant le tems que nous « demeurerons dans le royaume de Corse, d'obéir « au gouvernement de S. M. George III, roi de « la Grande-Bretagne et de Corse, et à toutes les « autorités créées et reconues par lui ; de dévoiler « tous les complots qui pourraient être formés « contre la sûreté de ce royaume, et de le défen- « dre, durant notre séjour, de tous les ennemis « externes et internes. »

Ce serment n'ayant rien de contraire à la délicatesse, et étant celui qu'on est censé pretter tacitement dans chaque pays, lorsqu'on y aborde, il a été pretté par tous les Français, quelques-uns exceptés.

Souvenirs du capitaine de vaisseau Krohm (1766-1823).

Ces *Souvenirs* ont été découverts à Rochefort, par M. le docteur Ardouin, dans les papiers de famille que MMmes Krohm, descendantes de l'auteur, ont bien voulu mettre à sa disposition. Ils se borneraient au récit du séjour de Krohm, comme mousse à bord de la gabare l'*Écluse*, — récit émouvant, d'ailleurs, et précieux pour l'histoire des mœurs de l'ancienne marine, — si M. Ardouin n'avait pu les compléter à l'aide de différents mémoires que nous reproduirons.

Les détails fournis par ces documents nous dispensent de faire ressortir l'éclat des services de Krohm, services qui furent mal récompensés, comme le démontre sa lettre du 27 mars 1818 à l'Intendant de la Marine à Rochefort. Disgracié par le gouvernement de Louis XVIII, pour avoir offert son épée à Bonaparte, après les Cent-Jours; en proie, depuis trois ans, à une misère dont il souffre moins pour lui-même que pour les siens, il écrit cette lettre, témoignage de ses angoisses et de son découragement. Il ne survit point longtemps à son infortune, et meurt en 1823, à l'âge de 56 ans, dévoré par le chagrin de ne plus servir son pays.

Je suis né à Neuville, sous Montreuil-sur-Mer (1), en Picardie, département du Pas-de-Calais, le 16 août 1766, de Krohm (Pierre-François-Joseph), ancien chirurgien de la marine, et de Louise-Cécile Lefèvre. Mon père était de famille hérétique. Mes aïeux tiraient leur origine de la Bulgarie. Lors des guerres de ces peuples contre l'Empire d'Orient, l'histoire fait mention d'un *Krom*, digne de ce siècle de barbarie, et qui fut fameux par le supplice affreux qu'il fit

(1) Krohm a intitulé ces pages : *Onze mois de campagne comme mousse.*

subir à un empereur de Constantinople, son prisonnier. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot *Bulgarie*. « L'empereur Nicéphon, successeur d'Irène, du temps de Charlemagne, fut vaincu par les Bulgares. Leur roi, nommé *Crom*, lui coupa la tête, et fit de son crâne une coupe dont il se servait dans ses repas, selon la coutume de ces peuples. »

Mon père perdit le sien à l'âge de 13 ans ; il était sergent-major de grenadiers dans un régiment suisse au service de la France. Il avait précédemment servi en Italie, sous le pape, qui le récompensa en véritable pape. J'ai vu plusieurs personnes qui l'avaient connu particulièrement ; ils disaient qu'il était surnommé « le beau Suisse », et qu'à une taille presque gigantesque de 6 pieds 4 pouces, il joignait la plus belle figure et les plus belles proportions qu'il fût possible de voir. C'était un véritable modèle, sa peau était rosée et blanche, ses cheveux blonds, ses yeux bleus, avec les sourcils et la barbe presque noirs. Il mourut encore jeune, à Rochefort, où mon père était né.

Mon père entra, à 13 ans, élève en chirurgie à l'hôpital de la marine de Rochefort, où il servit comme chirurgien des vaisseaux du Roi jusqu'à l'an... (*sic*), qu'il se maria avec ma mère, au retour d'une campagne, après s'être perdu sur les bancs de Flandre, où son vaisseau avait fait naufrage. Je fus le premier fruit de cet hymen. Mon père se fit recevoir maître en chirurgie à

Montreuil, où il ne resta que deux ans, après lequel temps il vint s'établir, comme chirurgien, à Muron, près Rochefort, où il a vécu jusqu'à l'âge de 69 ans, aimé, estimé, chéri de tout le monde, et particulièrement des pauvres, desquels il était le père et le conseil.

Le jour de sa mort a été un jour de deuil pour tous ceux qui le connaissaient, et particulièrement pour moi et pour tous mes autres frères et sœurs du premier comme du second lit, car notre bon père était vraiment adoré de toute la famille. Je l'ai pleuré et le pleurerai toute ma vie, et ne demande à Dieu que le bonheur de laisser, en mourant, des enfants qui héritent de mes sentiments pour l'auteur de leurs jours. Car, ainsi que mon père, je chéris ma famille et ne fais pas de différence entre ceux du premier et du second lit, et je les bénis également.

Dans cette inaction où me réduisent mes maux et le cours des événements, établi dans un séjour où l'image du passé se retrace sans cesse à mon imagination, où aucune distraction ne peut effacer l'impression des plus grandes peines, je vais essayer de décrire les principales circonstances de ma vie. Je dirai mes fautes et mes travaux. Je parlerai souvent de mon père. Hélas ! il est si doux de se rappeler son meilleur ami !

Je n'ai pas la prétention de bien écrire, mais je dirai la vérité; puisse-t-elle servir à éclairer, un jour, mes enfants ! Je suis au bout de ma carrière, et ils vont commencer la leur; qu'ils

sachent que, si la franchise est une vertu avec des égaux, elle est souvent funeste avec des chefs qu'ils ont obligés quand ils étaient dans le besoin, et qui ont oublié qu'ils furent nos camarades et nos égaux dans le service, et qu'il vaut cent fois mieux obéir à des hommes déjà éminents par leur ancienneté et leurs vertus que de devenir les inférieurs d'hommes intrigants qui ne peuvent souffrir l'idée de leur nullité, dans un état où la faveur, la bassesse ou l'impudence les ont élevés au-dessus de leurs collègues. Mais telle est l'espèce humaine ; tous les hommes n'ont pas le courage et la vertu de dire, comme Thémistocle, à un brutal : « Frappe, mais écoute ! » Il est un heureux terme à prendre quand on veut faire son chemin : il faut très souvent faire la sourde oreille et lâcher son indignation et son mépris sous un air qu'il est plus aisé de sentir que de dépeindre.

J'avoue de bonne foi que jamais je n'ai pu souffrir qu'on me vexât, et sourire à des impertinences ou à des grossièretés qui offensaient ou ma délicatesse ou mon honneur. C'est pourtant ainsi que j'ai vu tant de gens faire des chemins rapides ; il faut, avec certains chefs, n'avoir ni humeur, ni honneur, ni bravoure et être plutôt médiocre et très-rampant. On en verra quelques exemples dans la suite de cet écrit et qui furent, en grande partie, la cause de bien des chagrins et des mortifications que j'aurais pu m'épargner. Je dirai plus : j'ai su, plus d'une fois, qu'on vou-

lait mettre mon amour-propre à l'épreuve en me faisant payer, par des vexations passagères, un avancement durable que l'on avait bonne envie de me donner. Mais, je le répète, je n'ai jamais eu la force de rien souffrir de ce que je croyais être humiliant. J'ai, sans doute, eu tort ; je ne sais, si j'étais à recommencer ma carrière et que je redeviendrais ce que j'ai été, si je serais plus politique. Je n'en crois rien. Il faudrait, quand on a le malheur de se trouver avec de tels misérables, qu'il est absolument impossible d'humaniser, pouvoir s'en séparer le plus tôt possible, sans cependant motiver sa demande de changement, car il est bien rare que celui qui fait son bonheur du malheur des autres voie avec plaisir une de ses victimes lui échapper ; car, alors, s'il ne peut la retenir dans les fers, il fera, du moins, tout ce qu'il pourra pour lui nuire et même la perdre, s'il peut y réussir. Car le méchant est capable de toutes sortes de noirceurs, et nous en avons bien vu, dans cette révolution.

Je n'avais que dix ans quand je perdis la plus tendre des mères : né, comme elle, en Picardie, elle m'appelait son bon Hiacinthe, son cher pays. Elle était née avec le goût le plus décidé pour la lecture et la méditation ; elle connaissait les Pères de l'Eglise comme un théologien profond, aimait à discuter sur les matières de l'Écriture sainte, la Bible, et surtout l'histoire de l'Église et de ses souverains pontifes depuis Saint-Pierre jusqu'à nos jours. L'histoire

ancienne et moderne, celle de France lui étaient aussi familières. Bonne chrétienne, bonne mère, bonne épouse, elle avait toute la philosophie et la résignation d'un grand cœur; elle s'est vue mourir en bénissant Dieu; elle s'est lu elle-même la prière des agonisants, après nous avoir fait mettre à genoux auprès de son lit; elle nous a embrassés, nous a donné sa bénédiction, et a rendu sa belle âme à Dieu, à l'âge de 41 ans, le 14 octobre 1776. Elle est morte de l'asthme, après des souffrances affreuses et continuelles.

Qu'on ne me reproche pas d'entrer dans tous ces détails : il y a 46 ans que ma mère est morte, elle est toujours présente à ma mémoire, et je ne crois pas avoir passé deux mois de ma vie, sans l'avoir vue dans mes rêves. Je peux dire que nous ne nous sommes pas quittés, et que le jour qui nous réunira n'aura rien de nouveau pour moi. Ainsi soit-il!

Mon père était devenu veuf, à l'âge de 32 ans, avec quatre enfants, dont le plus jeune, qui était ma sœur Adélaïde, n'avait que six ans. Les soins que mon père était obligé de donner à ses malades, jour et nuit, ne lui permettaient pas de rester longtemps sans se remarier; il fit choix d'une demoiselle des environs, fille du plus grand mérite, qui voulut bien se charger de la difficile tâche d'élever trois enfants qui, depuis la mort de leur mère et presque toujours absents de leur père, avaient rompu leur frein et oublié

les sages leçons que leur mère n'avait cessé de leur donner jusqu'à sa mort. Mademoiselle Marie Marthe Gouraud promit de nous aimer comme ses propres enfants ; elle a tenu parole et a été plutôt notre mère que notre marâtre.

Je ne dirai pas qu'elle nous a aimés comme ses propres enfants, cela n'est pas dans la nature, cela est impossible ; mais je dirai que, si Dieu l'appelle auprès de lui avant moi, je la pleurerai comme ma seconde mère et ma meilleure amie (1).

Mon père, peu de temps après son mariage, prit chez lui un ci-devant abbé, dans l'intention de me faire apprendre le latin, car je ne me rappelle pas d'avoir jamais appris à lire. Son dessein était de me faire entrer, ainsi qu'il l'avait fait lui-même, à l'hôpital de Rochefort.

Mais mon instituteur, qui était un véritable tigre, qui m'aurait plutôt abruti par les coups qu'il eût fait de moi un latiniste, sut m'inspirer une telle aversion pour lui et pour la langue latine, qu'un beau jour, après avoir été mis tout en sang, avec une tige d'osier, je pris le parti de le mordre fortement à la jambe, pour me dépêtrer plus promptement de lui.

Alors, ayant déjà été à Rochefort, une fois, lors du passage du comte d'Artois, j'en pris la

(1) Cette excellente femme est morte le 22 juin 1835. Bonne vieille grand'mère, comme elle nous aimait tous ! (Note de M. Hubert Krohm, fils de Hyacinthe Krohm.)

route et arrivai à la porte de Charente, presque en même temps que mon père qui, ayant, à son arrivée de voir ses malades, appris mon escapade de la bouche même de mon régent qui était incapable de se tenir debout, fut contraint de se mettre sur son lit; mon père dis-je, m'ayant trouvé, me demanda ce que je voulais devenir, en fuyant ainsi la maison paternelle : « M'embarquer lui dis-je, et ne jamais apprendre le latin ! » J'avouerai, en passant, que j'aurais préféré la mort à retourner à la maison.

Mon père me dit : « Vous serez satisfait, Monsieur ! »

Il me conduisit chez un de ses anciens amis, vieux loup de mer, excellent marin ; mais il suffira, pour vous donner une idée de son heureux caractère, de dire qu'il avait été puni pour avoir donné un coup de fusil à un matelot, qui étant sur une vergue, ne serrait pas la voile assez promptement à sa fantaisie.

Mon père et moi dînâmes chez mon capitaine, qui était prêt à partir pour Bayonne sur la gabare *l'Écluse*, qu'il commandait. Je lui entendis dire à mon père, lorsqu'il nous laissa pour retourner à Muron : « Sois tranquille, s'il a encore envie de retourner à la mer, après cette campagne, il faudra bien qu'il ait le diable au corps ! »

Mon père m'embrassa et partit. Il m'envoya, peu de jours après, des hardes de bord pour faire la campagne.

J'étais enchanté de mon sort; je couchais et

mangeais avec mon capitaine, et ne concevais pas comment j'avais pu être aussi longtemps à prendre le parti de me faire marin, puisqu'on était si bien logé, si bien nourri, qu'on n'apprenait pas le latin, et qu'on se promenait, du matin au soir, partout où l'on voulait. Je me rappelle qu'un jour, je me rendis pour dîner, que tout le monde était à table. Mon capitaine me dit d'un ton de mauvaise humeur : « D'où venez-vous ? »

Je rougis comme si je venais de faire une grande faute :

« Monsieur, lui dis-je, je viens de l'enterrement d'un capucin. — Ce n'est pas vrai, il n'est pas mort de capucin ; la grosse cloche aurait sonné ! — Mais, Monsieur, ce n'était pas un capucin véritable. — Ce n'était pas un sacré capucin ? C'était donc un sacré bougre ? — Hélas ! mon Dieu ! dis-je en faisant le signe de la croix, avec qui suis-je tombé ! Peut-on parler ainsi d'un capucin ! »

Mon capitaine avait une femme qui était aussi aimable qu'il était méchant ; voyant que je pleurais à chaudes larmes, elle s'empressa de m'embrasser, et me dit : « Effectivement, mon bon ami, ce n'était pas un capucin, il n'avait pas été sacré prêtre ; ce n'était qu'un frère capucin. Essuyez vos yeux, mettez-vous à table et mangez ! »

J'avais le cœur trop gros, je remerciai la dame et lui dis que je ne savais pas qu'il y eût deux sortes de capucins.

Le capitaine se mit à rire, en faisant une grimace de possédé, suivant sa coutume, et me dit : « Oui ! Oui ! il y a les sacrés capucins et les sacrés... »

Sa femme se hâta de lui mettre la main sur la bouche, et lui dit : « Ah ! mon ami, je vous en prie... — C'est bon, c'est bon, dit-il, il en apprendra bien d'autres à bord ! »

Un de mes nouveaux camarades, nommé Guichard (il est devenu capitaine de frégate), qui était neveu de mon capitaine et qui venait de faire sa première campagne avec son oncle, me demanda si je n'avais pas été grondé ou battu pour être arrivé trop tard. Je lui dis que non : « Va ! va ! me dit-il, ça ne durera pas longtemps ; quand tu seras à bord, tu payeras bien ça. — Est-ce qu'on bat, à bord ? lui dis-je. — Si on bat, mon ami ! Moi qui suis le fils de la sœur de sa femme, il avait toujours les coups sur moi. Maman m'avait cependant bien recommandé à mon oncle, qui lui avait dit d'être tranquille. Eh bien ! quand je suis arrivé ici, j'avais les fesses tout écorchées, et maman a eu toutes les peines du monde à me faire débarquer. — Mangeais-tu avec lui ? lui dis-je. — Ma foi, non. — Oh ! dans ce cas, c'est bien différent ; moi, j'y mange et je suis bien sûr que je ne serai ni battu, ni fouetté ! »

Nous nous séparâmes parce qu'on m'appela, mais je n'étais pas bien tranquille sur mon avenir.

Le lendemain, nous nous rendîmes à bord; il était à peu près midi. Je suivis mon capitaine dans la grande chambre; il y avait trois autres messieurs. On nommait l'un M. Louit : il était le second capitaine; l'autre, M. Lermite : il était le chirurgien de la gabare. Je ne me rappelle plus du nom du troisième. C'était un jeune homme de La Rochelle, qui m'avait l'air parfaitement honnête et qui mangeait avec le capitaine. J'ai su, depuis, qu'il faisait ses campagnes pour être reçu capitaine marchand, et qu'il donnait quatre francs par jour pour avoir ce qu'on appelle *la table*.

On donna l'ordre à un jeune homme de 14 à 15 ans de mettre la table; il obéit sans rien dire; j'avais trouvé assez singulier qu'il ne m'eût pas salué quand j'étais entré dans la chambre, et je le lorgnai, en conséquence, un peu de travers, et, dans le fait, quel rapport pouvait-il y avoir entre lui et moi? Il avait un gilet graisseux et des culottes à l'avenant; il était coiffé d'un bonnet de coton assez malpropre, et moi j'avais un habit neuf écarlate que mon père m'avait fait faire d'un de ses vieux habits, avec une culotte et une veste noires, des bas blancs et des souliers à boucles d'argent, un chapeau à trois cornes et des manchettes. Certes, il y avait trop de disparate entre mon costume et le sien, pour avoir rien de commun avec lui. Cependant personne ne me disait mot, et je n'étais pas tranquille.

Enfin, on mit la table, cela me consolait, lorsque je m'aperçus que celui que l'on appelait « mousse, moussaille » n'avait mis que quatre couverts au lieu de cinq, comme il me semblait que cela devait être, en me comptant. Je me tuais à lui faire signe qu'il se trompait et qu'il n'y avait pas assez d'assiettes sur la table, lorsque je le vis s'approcher de moi et me dire : « Eh ! t'imagines-tu donc manger à table, comme à Rochefort ? — Monsieur, lui dis-je, je n'ai pas gardé les cochons avec vous, pour que vous me tutoyiez ; vous êtes un impertinent, apprenez que je vais me plaindre au capitaine ! — Porte-lui ça aussi, mon ami ! me dit-il. Et en même temps il m'appliqua un bon soufflet, en me disant : « Tu auras l'honneur de manger avec moi, et encore tu ne seras que mon second ; le capitaine m'a dit de te faire aller droit, sans quoi je serais fouetté ! »

Je commençais à me douter qu'il pourrait y avoir quelque chose de vrai dans ce qu'il me disait, mais cependant j'attendais très impatiemment l'instant de se mettre à table pour avoir la satisfaction de voir, au moins, gronder cet impertinent de n'avoir pas mis mon couvert, et surtout de m'avoir tutoyé et gifflé, car je n'aurais pas oublié de le dire. On se met à table, on ne me dit rien ; je restais assis dans mon coin, lorsque le capitaine demanda à boire : « A boire ! » répéta-t-il en jurant. Je regardai le mousse crasseux et lui fis signe de donner à

boire. Il eut la cruauté de sortir sans me répondre. Alors, on s'adressa directement à moi : « Eh ! n'entendez-vous pas que je demande à boire ? — Il est sorti, Monsieur, dis-je, en montrant la porte. » Il partit d'un éclat de rire, ainsi que les trois convives, et me dit, en prenant son sérieux : « Donne-nous à boire, mousse ! »

Je vis que, vraiment, je n'étais qu'un mousse, et que mon maudit camarade, qui était à demi caché derrière la porte, ricanait en me regardant avec un ton insultant. Je me décidai ; je pris la bouteille et le pot à l'eau, je m'approchai de cette fatale table ; je ne voyais plus personne, j'étais baigné dans mes larmes, un froid mortel s'empara de moi ; cependant nous étions dans l'été et je suais à grosses gouttes. On me tendait un verre, je le remplis d'eau jusqu'au bord, parce qu'on ne le retirait pas ; quand il ne put plus en contenir, mon capitaine me le jeta au nez en me disant : « Apprenez qu'on ne sert jamais l'eau la première, et n'oubliez pas surtout que je ne gâte pas ce que le bon Dieu a fait, et que je bois toujours mon vin pur ! »

Je mourais de honte et de désespoir ; j'aurais voulu être encore sous la férule de mon maître de latin, mais cela n'était plus possible. Je m'étais remis sur mon caisson, où je sanglotais en étouffant. Je ne sais comment le dîner se finit, ni si je fus longtemps évanoui ; quand je revins à moi, il n'y avait plus personne à table.

Mon nouveau camarade, — car enfin il faut bien appeler les choses par leur nom, — me demanda si je voulais manger ; je lui dis que non ; il me dit que j'avais raison, et ne me parla plus.

On avait fait tendre mon hamac, on me mit dedans, je m'endormis et ne fus réveillé que par un craquement diabolique qui se faisait dans le navire, et un mouvement qui me faisait croire, à chaque instant, que nous allions renverser d'un côté ou de l'autre. La peur me prit, je descendis de mon hamac et fus trop heureux qu'on me remît dedans. Nous étions à la voile, avec le plus beau temps du monde et vent arrière pour Bayonne ; c'est, du moins, ce que nous entendions dire aux matelots qui assuraient que, si le vent ne changeait pas, nous entrerions à Bayonne dans l'après-midi, de bonne heure. Je restai tout le jour dans mon hamac, sans boire ni manger ; je n'avais rien pris depuis l'avant-veille au soir, et on ne s'occupait pas plus de moi que si je n'avais pas été à bord.

Enfin, on crie : « Terre ! » Tout le monde s'empresse de monter sur le pont pour voir les terres d'Espagne ; la curiosité fit, sur moi, le même effet que sur les autres ; tout le monde voyait la terre, excepté moi qui ne prenais que pour des nuages ces magnifiques Pyrénées, que j'ai parcourues depuis avec tant de plaisir. Je ne pouvais m'imaginer qu'il y eût des montagnes plus élevées que les nuages ; cependant cela m'était démontré par ma simple vue, et ce qui

n'était pas moins difficile à comprendre pour moi, c'est qu'une partie de ces mêmes montagnes était couverte de neige en été.

Enfin, on distingue le rivage, on dit que la barre est belle et que le pilote-major s'est fait reconnaître avec son pavillon. Effectivement, nous continuons notre route, nous donnons dans la passe et nous recevons deux coups de mer, dont le premier me fait tomber de cul, et me fait croire que nous sommes perdus sans ressources, parce que l'eau avait couvert une partie de l'arrière de notre navire et nous avait presque fait enfoncer notre devant jusque par-dessus le gaillard d'avant; au second coup de mer, je vois plusieurs carcasses de navires qui étaient pêle-mêle sur notre gauche, et qu'on me dit être de ceux qui avaient fait naufrage, soit en entrant, soit en sortant de la rivière; nous nous trouvâmes, tout d'un coup, comme dans un bassin, dans une belle rivière qui était bordée de monde qui était venu de Bayonne et des environs pour nous voir entrer, car malgré que le spectacle se répète souvent, il est toujours nouveau parce qu'il est toujours périlleux.

Depuis la scène de la veille que je reçus ma première leçon de mousse et un verre d'eau par le nez, je n'avais rien pris, ni même entré dans la grande chambre, parce que, de l'instant que je me réveillai, étant sous voiles, jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi que nous passâmes la barre, le roulis et le mal de mer ne m'avaient

certainement pas donné envie de me repaître; mais une fois en rivière, j'eus faim.

Je m'approchai de mon confrère, qui se nommait Foucaud; je m'étais imaginé qu'il me ferait au moins quelques excuses de ce qui s'était passé, et qu'il aurait bien pu m'épargner en partie. Ce fut tout autrement; il me tire son bonnet gras et me dit : « A quelle heure Monsieur veut-il souper? Monsieur veut-il avoir une table à part, ou attendra-t-il que le capitaine soupe, pour manger avec lui? »

Je voyais bien qu'il se moquait de moi et qu'il fallait prendre son parti; je me mis à rire, et lui dis que je savais bien qu'il était mon camarade, et que nous devions vivre ensemble, mais que je le priais de ne plus se moquer de moi, et surtout de me donner à manger, que je n'en pouvais plus de faim : « Je le crois, me dit-il, car tu n'as rien pris depuis Rochefort, mais c'est ta faute; pourquoi as-tu fait le sot, tu ne savais donc pas que c'est moi qui suis ton chef, que j'ai les clefs de tout et que personne ne peut rien avoir sans ma permission, pas même ceux qui mangent avec le capitaine? Parce que j'ai été fouetté pour en avoir agi autrement, il n'y a que le capitaine qui peut boire et manger quand il veut. » Il me dit qu'il était d'une aussi bonne famille que moi, qu'il se nommait Foucaud, qu'il était de Courant, près Saint Jean d'Angély.

« — Oui! Oui! Oui! Je crois tout ça, mais, au nom de Dieu, donne-moi à manger! » Il me

donna un morceau de pain et de fromage que je dévorai, plutôt que je ne le mangeai.

Peu de temps après, nos maîtres se mirent à table ; je fus gouaillé pendant une partie du souper. J'avais pris mon parti, je me mis à rire moi-même de ce qu'ils appelaient avoir fait mon noviciat; enfin le capitaine dit : « Nous en ferons quelque chose, d'ailleurs son père ne veut pas qu'il fasse d'autre campagne, et il ne faut pas le gâter ! »

Je soupai avec mon camarade Foucaud et mangeai très bien, et je fus me coucher.

Au point du jour, j'entendis un sabbat du diable ; on battit le tambour pendant plus d'une demi-heure, et on finit par tirer un coup de canon, qui me fit sauter en place, sans le vouloir; je crois qu'il y avait autant de peur que de curiosité, car je courus bien vite m'informer d'où venait le bruit, et je n'avais jamais entendu une pareille explosion de ma vie, et si près de moi, car on sait qu'il y a loin de l'avant-garde où on tire le canon de diane ou de retraite, au centre de la ville où j'avais demeuré ; d'ailleurs, j'avouerai que je n'y avais jamais fait attention.

Le lendemain, le capitaine ordonna de faire l'exercice des mousses. Je vis tous ceux du navire grimper comme des chats et courir sur les vergues, comme des écureuils. J'essayai de faire comme eux, je savais bien monter sur les arbres, mais on ne court pas debout sur les branches ; honteux de voir faire ce que je n'aurais pu faire

moi-même, je m'enhardis au point que, le quatrième jour, j'allais faire virer la girouette et que le huitième, il n'y avait que *Brasse-au-vent* et moi qui fussions capables de nous mettre nus et de nous habiller sur la pomme du grand-mât; (*Brasse-au-vent* est un nom de guerre que l'on donne communément aux mousses, comme *Tribord*, *Sud-Ouest*, *Nord-Est*, et tant d'autres noms: tant qu'à moi, on m'appelait *Bitacle* ou *Habitacle*) et, comme notre bâtiment avait un pont sur les allées marines, et qu'il y avait, tous les après-midi, plusieurs centaines de messieurs et de dames qui étaient à nous voir exercer, cela nous valait quelques pièces de douze sous, que le capitaine des mousses nous partageait fort également, après en avoir pris la moitié à lui tout seul, en sa qualité de capitaine des mousses, et comme ayant seul le droit de nous assembler avec son sifflet et de nous faire manœuvrer.

M. Dizay, notre capitaine, avait des infirmités qui ne lui permettaient pas toujours de marcher librement (il avait la goutte), et alors je lui donnais le bras, quand il allait en ville; il me mena, à deux fois différentes, chez une dame ou demoiselle, au Saint-Esprit: c'est une partie de la ville qui est sur la rive droite de la rivière, et habitée en grande partie par des juifs. Cette dame ne cessait de m'embrasser et de me dire qu'elle me trouvait charmant; elle me donna des confitures que je trouvai fort bonnes. Mon capitaine l'invita à dîner à bord pour le len-

demain ; elle y vint et, quelques jours après, le capitaine me demanda si je me rappelais bien la maison de cette dame. Je lui dis que oui, qu'elle demeurait chez un homme qui faisait des chaudrons et qui avait plusieurs garçons.

Il me dit : « C'est ça ; tenez voilà deux boîtes de confitures dans ce petit panier d'osier, vous allez lui porter, et vous lui direz que je n'ai pas le temps de lui écrire. »

Je m'empressai de m'acquitter de ma commission, mais je ne fus pas plus tôt entré en ville que le diable me tenta par une envie désordonnée de savoir si les confitures que le capitaine envoyait à la dame étaient aussi bonnes que celles qu'elle m'avait fait manger. Je montai sur le rempart ; je découvris un des pots de confitures, je les trouvai excellentes ; je regoûtai encore, enfin je regoûtai tant de fois que je m'aperçus qu'il me serait impossible de donner le pot pour entier. Je me mis à pleurer de ma gourmandise, et, tout en pleurant, je me décidai à finir la boîte, parce que je me disais que, comme je n'avais pas de lettre à remettre, je dirais qu'on ne m'avait donné qu'une boîte, au lieu de deux. Mais, ayant réfléchi qu'on ne donne pas une boîte de confitures seule, je me mis à pleurer plus fort que jamais, lorsque je vis paraître un polisson de mon âge, qui me demanda pourquoi je pleurais.

« Hélas ! lui dis-je, c'est la gourmandise qui en est cause. Je lui contai mon aventure. — Et

que prétendez-vous faire actuellement, me dit-il ? — Aller chez la dame lui porter le pot de confiture et lui dire qu'on ne m'en a remis qu'un pour elle. — Mais vous ferez une double faute et vous serez gourmand et menteur ! Tenez, me dit-il, mangeons le second pot ; vous retournerez à bord et vous direz que la commission est faite. — Ma foi, lui dis-je, je crois que vous avez raison. »

Je n'eus pas plustôt dit ce mot, que la boîte fut décoiffée et dévorée par les deux plus expéditifs gourmands qu'il eût été possible de trouver, et je jetai les deux pots par-dessus le rempart.

Rendu à bord, mon capitaine me demanda si j'avais bien fait ma commission : « Oui, lui dis-je, Monsieur, en rougissant jusque dans le blanc des yeux, mais ce n'est pas à elle que j'ai remis les confitures, c'est à sa sœur. — Elle n'a pas de sœur ! petit drôle, me dit le capitaine. — C'était donc sa cousine. — Elle n'en a pas non plus ! Vous verrez que le drôle aura remis mes confitures à quelques égrillardes qui se seront moquées de lui. Nous allons voir ça, demain matin. »

Je ne pus dormir de toute la nuit ; j'étais sûr d'être fouetté comme un bidet, et je le méritais bien.

Le lendemain matin, mon capitaine me dit de le suivre. Nous traversâmes le beau pont du Saint-Esprit, qui ne me parut pas avoir cent pas de long, tant je craignais d'en trouver le bout. Ne sachant où conduire mon capitaine, lorsque nous l'eûmes traversé, le capitaine me dit : « Marche devant ! »

Plusieurs rues aboutissent à ce pont, je me donnai bien de garde de prendre la bonne route; je conduisis le capitaine dans un chemin détourné : « Ce n'est pas là, me dit-il, vous vous trompez. — Pardonnez-moi, lui dis-je. »

Il me suivit en jurant ; je continuai mon chemin en marchant plus vite que le capitaine, qui suait à grosses gouttes, et qui jurait comme un damné. Enfin, voyant une vaste boutique de poëlier, où une douzaine de garçons, qui travaillaient ensemble, faisaient un sabbat tel qu'on n'aurait pas entendu Dieu tonner, mon capitaine me dit que ce n'était pas là ; je l'assurai que si, que je reconnaissais bien la maison, où enfin je demandai la dame à qui j'avais remis, disais-je, les confitures. On ne m'entendait pas. Je paraissais sûr de ce que je demandais, mais on ne m'écoutait pas.

Enfin, mon capitaine s'approcha d'un de ceux qui paraissait être le chef, et lui demanda à parler à la maîtresse de la maison. On lui dit qu'il n'y avait que des hommes, et qu'on ne mangeait pas là, que c'était l'établissement : « Je le vois bien ! » dit le capitaine, en me donnant un soufflet, et là-dessus nous retournâmes à bord où, pour la première fois de ma vie, je montai sur le cabestan, où on m'administra douze coups de fouet. Je les méritais bien ; mais mon capitaine n'avait-il pas eu à se reprocher d'avoir confié des friandises à un polisson de mon âge, et, dans le fait, n'était-il pas possible

que je me fusse trompé de rue, et que j'eusse remis à toute autre personne ce qu'on m'avait confié? Cela n'était pas, mais cela pouvait être.

Je me suis rappelé cette anecdote toute ma vie, et jamais il ne m'a pris fantaisie d'envoyer des friandises à personne par un mousse, ni même par un novice.

Lorsque la dame qui devait recevoir les confitures sut ce qui s'était passé, elle se mit à m'embrasser et à pleurer : « Le pauvre enfant, disait-elle, il a reçu douze coups de fouet pour moi! Il était bien innocent; n'est-ce pas, mon ami, que vous vouliez bien vous acquitter de votre commission et que vous vous êtes trompé de rue? » Et, là-dessus, de gronder mon capitaine de m'avoir fait fouetter : « Vous allez voir qu'il faudra que je m'excuse avec ce drôle-là! Eh! pourquoi ne s'est-il pas souvenu de la rue? »

Il n'est jamais venu à l'idée du capitaine que j'avais mangé les confitures, et cet événement m'a valu, de sa part, et de la part de la demoiselle, bon nombre de petits cadeaux que j'étais bien loin de mériter, et mon camarade, le pauvre Foucaud, ne laissa pas que de se ressentir des suites de cet événement.

Par exemple, mon capitaine ne s'était pas encore aperçu que Foucaud, qui avait près de 15 ans, avait près de la moitié de la tête de moins haut que moi; on ne lui avait jamais reproché d'avoir une très-large face, une grande bouche, un nez écrasé et des yeux louches; on ne l'avait

jamais appelé ni *Carlin*, ni *Basset*, ni *Face de cul*, et il suffit qu'un jour le capitaine, dans un moment de mauvaise humeur, le nommât ainsi, pour que les officiers, qui n'étaient pas toujours contents de lui, et les matelots le nommassent ainsi. Je vous demande si les mousses le nommaient autrement que *Face de cul*, quand on appelait les mousses dans la chambre! Enfin, je ne puis dissimuler que j'entrai un peu dans la cabale qui lui fit rendre une partie de l'argent qu'il s'était appliqué, par suite de nos exercices des mousses, comme j'en ai parlé ailleurs.

Enfin, le pauvre Foucaud fut fouetté, débaptisé de son beau nom de guerre, qui était *Tribord*, et contraint de partager, avec les autres mousses, le petit pécule qu'il s'était appliqué en sa qualité de capitaine. Je devins le favori, parce qu'on croyait avoir commis une injustice à mon égard ; on avait pourtant grand tort : Foucaud était aussi rangé, aussi surveillant que je l'étais peu. Je n'eus qu'à peu près cinq ou six heures de temps les clefs de l'office et des caissons au vin, et, à son arrivée, il trouva le cuisinier et le matelot de cuisine ivres d'eau-de-vie, ainsi qu'un certain Boileau, qui était le fesseur en titre de tous les mousses, et qui me dit que, si je voulais lui donner un verre d'eau-de-vie et une bouteille de vin, il ne me fouetterait pas si fort, la première fois qu'il me le donnerait. Je lui en donnai deux au lieu d'une, et je n'en fus pas moins bien fouetté, quand il m'administra ce

qu'il appelait « le sacrement de la culotte basse. »

Enfin, dans ce temps-là, on se faisait tellement un jeu de fouetter les malheureux mousses, qu'il ne se passait guère de jour que nous ne recevions cette détestable punition.

Boileau était, comme je l'ai dit, le fouetteur en titre, et il était convenu avec tous les matelots qu'il partagerait notre vin avec celui qui serait la cause que nous aurions le fouet, de sorte qu'il y avait autant d'espions que de camarades. Il est bon de vous dire qu'à cette époque, les mousses avaient leur vin comme les matelots, et que, lorsqu'un pauvre petit diable était condamné à recevoir le fouet, il était obligé de porter sa ration de vin à Boileau, qui la buvait avec le dénonciateur, et il fallait leur essuyer la bouche et les remercier. Il fallait si peu de chose pour donner le fouet à un malheureux mousse! Jurait-il, mentait-il, répondait-il malhonnêtement à quelqu'un, cassait-il un verre ou une assiette, la soupe était-elle trop ou trop peu salée, trop ou pas assez cuite, trouvait-on les pois trop cuits, ou de l'étoupe dans la gamelle, etc? Le fouet!

C'est moi qui fis abolir cette infernale coutume; je dirai comment cette grande révolution arriva, car ce fut une grande révolution que l'abolition de cette tyrannie, mais il m'en coûta cher et encore plus au fils du second-maître d'équipage, qui avait 16 ans passés, et se jeta à la mer, où il se noya, pour n'avoir pas le fouet : il se nommait Vrillaud. *(A suivre.)*

Portefeuille de Mahul.

I. — *Lettres du Cardinal de Bonald à A. Mahul.*

Ces lettres sont conservées à Carcassonne, Bibliothèque municipale, collection d'autographes ; celles de Bonald en originaux, celles de Mahul (dont la *Revue rétrospective* a déjà publié le *Journal anecdotique*, tome VIII, p. 265) en minutes. La correspondance commence au Puy (Haute-Loire) entre l'évêque et le préfet. Elle continue après leur commun déplacement, le premier nommé archevêque de Lyon, le second préfet de Vaucluse (février-décembre 1839). Il n'en subsiste que des débris.

La correspondance paraît s'ouvrir par un billet de remerciement de l'évêque, pour une invitation à la Préfecture, qu'il accepte « avec reconnaissance ».

Après cette entrée en relations, quelques lettres administratives sont échangées. La plus curieuse est celle où l'évêque s'explique au sujet d'un service fait pour le repos de l'âme de Charles X.

ÉVÊCHÉ DU PUY — Le Puy, le 11 décembre 1836.

(*Confidentielle.*)

Monsieur le préfet,

Comme vous aurez, sans doute, entendu parler d'un service fait dans la cathédrale pour le repos de l'âme de Charles X, je m'empresse de vous donner quelques renseignemens pour vous éclairer sur un fait qui a pu vous inspirer quelques craintes.

Le service, que l'on fera probablement sonner fort haut dans les journaux, se réduit à une messe basse célébrée *à l'insu* de l'autorité ecclésiastique et à l'insu même du prêtre célébrant. On est venu demander, à la sacristie, une messe

en noir pour une famille ; on s'est empressé de se rendre aux désirs de la personne qui voulait faire célébrer cette messe. Ce n'est que lorsque le prêtre ne pouvait pas quitter l'autel qu'on est venu lui nommer tout bas le nom de Charles (*sic*).

A cette messe, à laquelle assistoient une trentaine de personnes, on a fait une quête pour les dames du bouillon (1). C'est donc par *surprise* qu'on a fait ce service qui, du reste, n'avait rien de solennel. On savoit que j'avois déjà écrit aux curés des principales paroisses de mon diocèse pour défendre absolument toute démonstration dans cette circonstance. D'autres curés avoient refusé de se rendre aux propositions qui leur ont été faites. On ne pouvait donc pas espérer de vaincre ma résistance. On a pris une autre voie.

Voilà, Monsieur le préfet, le récit exact de ce qui s'est passé. Assurément je n'aurois pas voulu empêcher quelqu'un de prier pour le repos de l'âme d'un prince qui est mort chrétiennement ; la reconnaissance a toujours ses droits ; mais je devois interdire tout ce qui pouvait altérer la paix et la tranquillité.

Veuillez agréer, etc.

L.-J. Maurice, évêque du Puy.

---

(1) Le *bouillon* désigne probablement une œuvre de charité locale.

Bientôt le préfet Mahul demande la croix de la légion d'honneur pour son évêque. Celui-ci, pressenti par l'administration centrale, répond qu'il ne demande rien, mais qu'il acceptera la distinction réclamée pour lui. La communication au préfet de sa lettre à M. de La Freyange est une preuve de leurs bonnes relations :

Le Puy, le 19 mars 1837.

Monsieur, je suis bien touché de la bienveillance de M. le Préfet à mon égard et de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde. Vous savez quelle est ma manière de voir sur la faveur dont vous me parlez. Je porte une croix que je mets au-dessus de toutes les autres. Si le gouvernement m'envoie celle de la Légion d'honneur, je ne la refuserai pas. Il n'est point dans mes intentions de me montrer hostile au pouvoir. Je regarderais cette hostilité comme contraire à mes devoirs et aux dispositions pacifiques qui doivent animer un évêque. Jamais je ne demanderais cette distinction : cette démarche ne me paraîtrait pas moins contraire à l'esprit qui doit m'animer. Voilà le fond de ma pensée.

Quant au tableau que je sollicitais pour ma cathédrale, il y a eu une méprise que je suis bien aise de relever. On a cru que le tableau de Sainte-Anne, qui est à l'exposition et qui doit être envoyé au Puy pour l'église de Saint-Laurent, étoit un don du gouvernement. Point du tout : la fabrique de Saint-Laurent a acheté le tableau.

Depuis quelque temps, il s'est répandu un bruit, dans le département, dont je suis bien

aise de vous donner connaissance : c'est qu'un ministre protestant s'établirait au Puy où il n'y a pas plus de trente protestans. J'ai rassuré plusieurs personnes à ce sujet, mais, si la chose était vraie, on ferait une imprudence en favorisant cet établissement, et certes on ne favoriserait pas le maintien de la paix : cette ville n'a jamais eu d'autres temples que les temples catholiques. Que diraient les populations religieuses du département si on venait à apprendre que l'administration a ménagé l'établissement d'un ministre réformé dans le chef-lieu ? Quand on a le bonheur d'être tranquille dans un pays, il faut savoir conserver précieusement ce bienfait de la providence et éloigner avec soin toutes les chances de discorde. La paix a toujours régné ici.

Veuillez, Monsieur, agréer, etc.

L.-J. Maurice, évêque du Puy.

Une fois la nomination faite, le nouveau légionnaire s'empresse de déclarer qu'il n'a jamais sollicité cette faveur et insiste pour qu'on établisse nettement ce fait.

Évêché du Puy — Le Puy, 18 juillet 1837.

Monsieur le préfet,

La décoration que le gouvernement m'a accordée est l'objet de beaucoup d'observations diverses, comme vous devez bien le penser et comme vous l'aviez un peu prévu. On vous fait parler, on me fait parler aussi, et, comme c'est

l'ordinaire, il n'y a point la moindre vraisemblance dans tout ce que l'on raconte.

J'ai cru cependant devoir vous faire connaître confidentiellement, et avec franchise, les bruits que l'on répand; j'espère de votre bienveillance que vous contribuerez à les dissiper.

On dit donc que l'on tient de la préfecture que j'ai sollicité la croix d'honneur et qu'on peut facilement en avoir la preuve par écrit. Vous savez, Monsieur le préfet, que je n'ai point eu l'honneur de vous écrire à ce sujet, et vous vous rappellez la conversation que nous eûmes ensemble, lorsqu'il y a un an, vous me fîtes entrevoir les intentions du Ministre.

Le marquis de la Freyange m'a écrit plusieurs fois au sujet de la croix d'honneur. Il *m'a demandé si je la refuserais* au cas qu'on me la donnât. Je me suis borné à lui répondre *que je portais une croix que j'estimais au-dessus de toutes les autres, que je ne demanderais jamais rien à cet égard, et que, si le gouvernement me donnait la croix, je ne ferais pas d'opposition*. Telle était la substance de ma lettre. Il n'était pas dans mon caractère de dire autre chose, mais il était dans ma manière de voir d'assurer que je ne ferais pas d'opposition. L'opposition me paraît contraire à l'esprit de paix qui doit animer les évêques.

Je serais fâché que mes diocésains prissent le change sur mes sentimens, et qu'on me prêtât des démarches qui me semblent au-dessous de

la dignité de mes fonctions, et qui étaient bien loin de mes pensées. Voilà ce que n'ont pas compris les personnes qui prétendent être si bien informées de ma correspondance avec vous, et qui nous font parler, l'un et l'autre, avec si peu d'exactitude.

J'espère, monsieur le préfet, que vous apprécierez ma manière d'envisager la faveur que le gouvernement m'a accordée, et que, si l'occasion s'en présente, vous voudrez bien rendre justice à la réserve que j'ai mise quand il s'est agi de la croix d'honneur pour moi. Ainsi sera dissipé le bruit qui s'est répandu que vous aviez une lettre de moi dans laquelle je sollicitais la décoration.

Veuillez agréer, etc. (1)

L.-J. MAURICE, évêque du Puy.

Le 21 février 1839, l'évêque adresse ses adieux à Mahul transféré à la préfecture d'Avignon. Il lui exprime des regrets sympathiques et, comme madame Mahul attendait alors un héritier, l'évêque ajoute : « Veuillez lui dire qu'à Notre-Dame du Puy, elle ne sera pas oubliée. »

Quelques mois après, c'est au tour de l'évêque d'avoir de l'avancement, et, dans une lettre du 10 décembre pour féliciter M. de Bonald de sa nomination au siège de Lyon, Mahul lui dit :

« Je pressens le déchirement (le mot n'est pas trop fort,) que va produire, des deux parts, votre séparation d'avec l'Église du Puy, après une si longue, si intime et si glorieuse union. J'ai eu

---

1. On lit en marge : « Monsieur Mahul, préfet de la Haute-Loire, pour lui seul ».

l'honneur de connaître, et j'ai su assez apprécier le pasteur et le troupeau pour m'en former une opinion égale à la réalité. Mais j'ose préjuger, Monseigneur, que l'un et l'autre diront, sans doute en versant quelques larmes : « Que la volonté de Dieu soit faite et non pas la nôtre ! »

Réponse de l'évêque :

Le Puy, 17 décembre 1839.

Monsieur le préfet,

Dans la circonstance pénible où je me trouve, lorsqu'on exige de moi le sacrifice le plus grand que je puisse faire, j'ai besoin de consolations. La lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire en a été une véritable pour moi, et, en la recevant, j'ai été on ne peut pas plus sensible à votre bon souvenir.

Je quitte un diocèse auquel je suis extrêmement attaché, et je le quitte malgré moi et pour me conformer à la volonté du Souverain Pontife. On a fait, ici, des pétitions ; elles n'ont rien produit, mais elles ont été encore un lien de plus qui m'attache à mon troupeau. Maintenant je fais un vœu, c'est que vous remontiez le Rhône : mon fardeau me serait un peu moins pesant.

Veuillez offrir mes hommages respectueux à Madame Mahul. Agréez, etc.

L.-J. Maurice, évêque du Puy.

Il y a, ensuite, une assez longue interruption; un an après (20 décembre 1840), Mgr de Bonald exprime ses regrets d'avoir été si négligent; il s'en excuse sur les nouvelles charges qui pèsent sur lui :

« Les afflictions se sont tellement pressées sur moi, que je n'ai pas eu assez de liberté pour remplir un devoir qui me tenait fort au cœur.... Je n'avais pas besoin de cette dernière douleur que j'avais éprouvée. Assez d'autres m'avaient brisé. Il est vrai que l'immense charité qui a éclaté à Lyon a été pour moi une douce compensation à nos désastres. Il y aura bien des infortunes soulagées.... »

L'administration et la politique éloignent de plus en plus le cardinal et le préfet. La correspondance reprend en 1848 par la proposition que, moins de quinze jours après le renversement de la monarchie de Juillet, Mahul fait à Mgr de Bonald de réunir un concile provincial. La proposition était peu opportune, et le cardinal l'éluda sans difficulté; la lettre de Mahul et la réponse de Mgr Bonald sont les dernières pièces de cette correspondance :

6 mars 1848.

Monseigneur, confiant dans le souvenir de vos constantes bontés pour moi, je demande à V. E. la permission de lui soumettre une pensée qui, dans les circonstances solennelles où la Providence vient de nous placer inopinément, préoccupe ici les amis des libertés catholiques, dont je suis le plus humble, mais non pas le moins dévoué.

Nous formons des vœux, Monseigneur, afin qu'il paraisse opportun à V. E. de profiter de la

rupture de tous les liens restrictifs de nos institutions pour que l'Eglise de France revendique, elle aussi, la plénitude de ses libertés, et qu'elle le montre par un acte décisif. La réunion d'un Concile provincial nous apparaît comme la plus éclatante et en même temps la plus populaire des mesures qui pourraient être adoptées à cet effet.

La primauté du siège de Lyon au-dessus de tous ceux de la vieille Gaule, et les actes personnels de V. E., qui l'ont placée à la tête des apôtres de nos libertés catholiques, font tourner les yeux vers elle, dans l'espérance de lui voir prendre l'initiative d'un acte ardemment souhaité comme une manifestation solennelle de l'indépendance et de la liberté de l'Eglise de France.

A part les considérations purement ecclésiastiques qu'il appartient exclusivement à V. E. d'apprécier, je lui demande la permission de lui soumettre succinctement les considérations de politique humaine que notre position centrale, ici, nous permet d'envisager distinctement.

Les doctrines de liberté absolue pour tous, professées par le gouvernement provisoire, réclamées par l'unanimité des opinions et universellement mises en pratique, constituent, en ce moment, une circonstance unique pour rompre sans violence les liens de l'Eglise et la remettre en possession, sans conteste, de l'une de ses libertés les plus précieuses : l'abolition de l'autorisation laïque pour la réunion des conciles et des synodes.

Par surcroît de prudence, ce concile pourrait être convoqué et réuni sans bruit, sauf à donner, après, à ses actes la publicité convenable. De cette façon, ceux qui, peut-être, s'effaroucheraient de l'annonce du concile seraient tout au moins réduits au silence par le calme et la simplicité du fait accompli.

La sagesse des Pères du concile discernerait facilement, parmi les matières susceptibles de recevoir ses décisions, celles qui, dans la mesure appropriée à l'Eglise, seraient de nature à s'adapter avec faveur aux circonstances du moment et à mettre en évidence les sympathies naturelles de l'Eglise catholique et du clergé français pour les institutions et les maximes les plus libérales (1). Au moyen de ce discernement, on estime que personne n'oserait incriminer un acte de la liberté d'association, ainsi paré des sympathies populaires; la liberté du concile et du synode, sans autorisation laïque, se trouverait dès lors acquise *ipso facto*, avec bien plus d'autorité et de certitude que par une décision réglementaire, laquelle, d'ailleurs, ne serait probablement pas obtenue.

Cette difficulté d'obtenir une décision régle-

(1) Addition marginale dans le brouillon, raturé et corrigé de la main de Mahul : « On se borne à citer, pour exemple, la légitimité, au point de vue consciencieux, de la soumission sincère au gouvernement de la République, et l'adhésion des catholiques à toutes les libertés légitimes que cette forme de gouvernement comporte. »

mentaire deviendrait plus grande et plus périlleuse, si on attendait la réunion de l'Assemblée constituante, car l'on doit craindre de retrouver, dans cette assemblée, la coalition des jalousies administratives et les préjugés surannés du gallicanisme, dont certains mauvais esprits pourraient, d'ailleurs, se faire des prétextes d'irritation et des thèmes de popularité.

Telles sont, Monseigneur, les considérations que j'ai sollicité la permission de soumettre à la souveraine appréciation de Votre Eminence. Votre détermination, quelle qu'elle soit, sera accueillie ici, comme toujours, avec une entière soumission.

Je prie V. E. d'agréer, avec son ancienne bonté, mes très-respectueux hommages.

ARCHEVÊCHÉ
DE
LYON.

Lyon, le 11 mars 1848.

Votre manière de voir, Monsieur, est entièrement la mienne relativement à l'usage de la liberté. Aussi, je me serais déjà entendu avec mes collègues, si Lyon n'était encore dans une position exceptionnelle. Vous avez été dans le calme et la paix, dès les premiers jours de la révolution. Nous n'avons pas eu ce bonheur ici. Une masse considérable d'ouvriers, tels que nous les a faits un journal radical de la localité, ne nous a pas encore permis de jouir d'une tranquillité véritable. Ces travailleurs ont visité

toutes nos providences (*sic*) et y détruit (*sic*) toute industrie.

Aucun métier ne leur a échappé ; retirés dans deux forts, ils font peser sur nous une crainte continuelle. Mon habitation a été au moment, deux ou trois fois, d'être incendiée. La Providence m'en a gardé, mais il faut prendre toujours les plus grandes précautions. Il ne m'est possible de rien entreprendre d'important avant d'être sorti de cette fâcheuse situation. Mon séminaire est envahi : on y a établi un club. Il n'était pas possible de continuer les études. J'ai réclamé ; j'attends l'effet de ces réclamations. Nous avons cru devoir, dans l'intérêt de la religion, faire une adhésion franche au nouvel ordre de choses, dans l'espérance qu'on nous donnerait cette liberté que nous poursuivons depuis si longtemps, mais nous voyons que l'Eglise finira par n'avoir aucune part à cette liberté que l'on promet, et que tant de corporations, d'associations prennent pour en faire un mauvais usage.

Au reste, dès que je le pourrai, je m'entendrai avec mes suffragants. Sur cinq, il y a deux prélats fort âgés qui ne viendront pas. Sur les trois autres, il y en a un qui ne sera peut-être pas de notre avis. Ces réunions provinciales seraient d'autant plus à propos, qu'il y aurait quatre ou cinq questions capitales à traiter qui regardent le moment présent.

J'ai été bien reconnaissant de votre bon sou-

venir. Il m'est bien précieux, surtout dans les circonstances où nous sommes.

Veuillez agréer, etc.

L.-J.-M. card. DE BONALD,
Arch. de Lyon.

II. — *Lettres de Guizot à Mahul.*

11 Décembre 1830.

Votre article est très bien, Monsieur, tout à fait dans l'esprit du sujet. Excellente préface... Je n'ai que quelques abbréviations à vous demander, car la place est rare. Soyez assez aimable pour venir me voir demain, ou après-demain matin. Je serai toujours à votre disposition de 9 heures à 11 heures.

Tout à vous.

GUIZOT.

31 Janvier 1831.

J'espère, Monsieur, que vous donnerez, cette semaine, l'article *Haute-Garonne*, ou quelque autre de même genre. En général, vos articles réussissent très bien ; aucun mieux que l'article *Lyon*. Le dernier, d'un autre caractère, était très bon et utile. Mais dites-moi que, mercredi ou jeudi matin, vous m'enverrez quelque chose ; on y compte. Mille et mille complimens.

GUIZOT.

Mercredi, 8 heures du matin.

Vous me rendriez un vrai service, Monsieur, si vous pouviez écrire, d'ici à vendredi avant midi, cinq ou six pages sur la situation actuelle et pour dire que ni les associations nationales, ni même la question de paix ou de guerre n'en sont le côté le plus essentiel; que son véritable caractère, ce qui fait aujourd'hui le fond des choses, c'est la question de savoir si nos affaires seront aux mains des hommes de sens ou des rêveurs, des honnêtes gens ou des brouillons. Voilà le vrai débat, à Paris d'abord, dans les chambres comme dans la ville, ensuite dans les départements, dans chaque ville de chaque département. Ce qui importe par-dessus tout, c'est que les hommes de sens et les honnêtes gens prévalent. Ils feront ensuite la guerre, s'il le faut, mais avant tout, ne tombons pas aux mains de gens qui nous perdront, quoi qu'ils fassent.

Il y a là, ce me semble, quelques bonnes et utiles pages à écrire. Vous les ferez à merveille. Dites-moi que vous le pouvez.

Mille amitiés

GUIZOT.

Mardi 18 juin 1832.

Vous avez raison dans vos désirs, mon cher Monsieur, et raison dans vos craintes. Nous avons gagné une grande bataille; elle eût pu, elle peut encore nous conduire à de grandes conquêtes. Jusqu'ici, nous n'avons guère de profit

net que la gloire. Je dis trop. Voici trois résultats fort considérables et que rien ne peut nous enlever : 1° La parodie de la révolution de juillet est jouée et tombée, tombée outrageusement; je doute que, d'ici à longtemps, on essaye de nous en donner une nouvelle représentation. 2° Le pouvoir est rentré en possession du canon. Deux choses sont indispensables pour gouverner, la raison et le canon. Charles X est tombé faute de raison; nous chancelions faute de canon. Nous l'avons retrouvé. 3° le roi personnellement a beaucoup gagné; il a eu du courage, et son courage a eu du succès. Voilà nos bénéfices acquis, certains.

Il y en avait bien d'autres à tirer de l'événement; mais, par malheur, les événements n'accouchent pas tout seul, ils leur faut des accoucheurs, et qui sachent manier le forceps. Les accoucheurs n'y sont pas. Les fautes du premier moment ont été grandes. L'état de siège, excellent à mettre pendant qu'on se battait, excellent à exploiter pendant huit jours, s'il avait été mis pendant la bataille, a étonné le lendemain de la victoire, et embarrasse aujourd'hui. On est resté, depuis le succès, dans une nullité que le succès a rendue plus éclatante, et dont on ne sort que par des bouffées de violence, qui ressemblent fort, je le crains, à des étourderies. Tout cela me désespère.

J'ai dit mon avis pendant 48 heures, très franchement, très vivement, sans me considérer le moins du monde. Tantôt on ne l'a pas suivi,

tantôt on l'a gâté en le suivant. On a un talent incroyable pour ôter à la prudence toute vigueur, à la vigueur toute prudence. On excelle à tirer d'un bon conseil une faute, d'un succès un échec. Je vous le répète, tout cela me désespère, et je me tiens à l'écart, plus convaincu que jamais que les choses deviennent ce qu'en font les hommes, et que la formation d'un cabinet est aujourd'hui la première, l'absolue condition de tout ce qu'il y a à faire pour notre cause. On commence à le sentir.

Au premier moment, la victoire avait tourné quelques têtes. Il y a des gens qui se croyaient vainqueurs eux-mêmes et pour leur compte; les uns, honnêtes et courageux, avaient fait bonne contenance pendant le danger et penchoient à croire que, par conséquent, tout leur était dû et possible ; les autres, après avoir eu grand'peur, se hâtaient d'exploiter la victoire par l'intrigue. Toutes ces bouffées de puérile confiance se dissipent un peu ; toutes ces menées d'égoïstes prétentions n'aboutissent pas à grand'chose. On en revient à comprendre qn'on a fait, les 5 et 6 juin, une déclaration de guerre qui commence une campagne, ouverte il est vrai par une victoire, mais qui reste toute entière à faire, et qui donnera plus d'une grande bataille à livrer.

On se tourne donc un peu vers les gens qui se battent, mais ceux-ci comprendront, j'espère, cette fois, qu'il ne faut s'engager qu'à bonnes enseignes et avec de bonnes chances de succès.

J'ai la ferme confiance que notre cher pays peut être sauvé, qu'il y a un moyen de s'arracher aux griffes du démon révolutionnaire, mais il faut savoir que c'est bien le démon, que les marques des griffes sont visibles et que ce n'est pas trop de toutes nos forces pour un tel combat. Je suis donc décidé, pour mon compte, à n'entrer que dans une combinaison forte, honorable, et qui ait, à la fois, la réalité et l'air d'un gouvernement constitutionnel. Il y a des chances pour qu'elle réussisse à se former, je l'espère même. Mais il y aura bien du temps de perdu, et la position sera beaucoup moins bonne qu'elle n'eût été il y a dix jours. Qu'elle soit tenable seulement, et il faudra l'accepter, et je compte bien que vous serez des premiers à l'accepter, et à vous y commettre avec votre courage accoutumé (1).

Je ne sache personne qui en ait déployé plus que M. Dejean (2), et je m'en vante quelque peu, car j'y avais compté. Je ne compte sur personne, mon cher monsieur, plus que sur vous et lui. Préparez tous deux ce que vous avez de meilleur, car le meilleur sera indispensable, dans la lutte qui nous attend. Nous avons à nous organiser parlementairement, administrativement et mora-

---

(1) Mahul était député de l'Aude depuis 1831. C'est lui qui, le 12 novembre 1831, avait déclaré « que les fonctionnaires d'ordre politique étaient *la chair de la chair et les os des os* du ministère ». Phrase à laquelle la presse fit un certain succès.

(2) Le général comte Dejean, pair de France.

lement. Il faut que nous nous emparions des chambres par une administration homogène et intelligente, et des esprits en leur fournissant un aliment autre que les vieilles théories ou les vieilles passions révolutionnaires. Voilà notre tâche, cherchez des ouvriers tout autour de vous, posez des jalons. S'il nous est donné de mettre la main à l'œuvre, ces préparatifs ne seront pas perdus ; si nous restons encore en dehors, ils embarrasseront nos adversaires.

Je ne prévois pas, avec le cabinet actuel, la prochaine convocation des chambres. Quelques idées de dissolution ont traversé l'esprit de quelques personnes, rien de plus. Que devient M. Génie ? La *France méridionale* devrait bien entrer pleinement et marcher vite dans la bonne voie. Donnez-moi de vos nouvelles et croyez à mon bien sincère attachement.

GUIZOT.

Rémusat est revenu de Londres, content de l'Angleterre, quant à nous et quant à elle-même. M. de Talleyrand, sera ici samedi ou dimanche. L'Europe comprend mieux la France que la France ne comprend l'Europe.

30 juin 1834.

Mon cher Monsieur, vous êtes mon chagrin de cette année; il y a bien, au milieu de notre succès général, quelques contrariétés assez vives, mais vous, vous êtes un vrai chagrin. Nous cher-

chons les chances d'avenir, nous calculons les possibilités : Saint-Pons, Narbonne. Avez-vous, sur cela, quelque idée et quelque avis ? Mandez-le moi. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce qui ne sera pas absolument impossible sera tenté. Et croyez que M. Thiers s'y employera très-chaudement. Il a vivement ressenti votre échec (1).

En attendant, quels sont vos projets ? Désirez-vous que je demande, pour vous, le service ordinaire ? Avez-vous quelque autre vue ? Dites-moi tout ce qui vous traverse l'esprit. J'ai besoin de m'occuper de vous. Indiquez-moi comment.

Je vous regrette d'autant plus que, malgré la victoire, je ne crois pas du tout que les choses soient destinées à aller toutes seules. Aux grands dangers succèderont les grandes difficultés ; les esprits s'éparpilleront, les prétentions s'enhardiront. La session prochaine sera, si je ne me trompe, une session de débats très animés et très croisés. C'est dans une telle situation, surtout, qu'il importe d'avoir un noyau d'amis sûrs, intelligents et déjà exercés. Vous manquerez beaucoup au nôtre.

La petite session, si elle mérite ce nom, va être probablement rapprochée au 31 juillet, afin que le roi puisse partir du 5 au 10 août et faire son voyage de Bordeaux. Nous ouvrirons

(1) Mahul venait d'échouer dans l'Aude, où il s'était représenté à la députation. Il avait obtenu 86 voix contre 138 données à M. Teisseire, député sortant.

sans discours du trône, nous laisserons constater qu'on n'est pas en nombre, et nous prorogerons.

Adieu, mon cher Monsieur; donnez-moi des détails sur tout ce qui s'est passé et se passe autour de vous. Mes respects à Mme Mahul. Croyez-moi tout à vous de cœur.

GUIZOT.

10 heures trois quarts. — Je reçois, à l'instant même, votre lettre du 25. Vous verrez que nous avions pensé aux mêmes choses, et dans le même sens. Je vais traiter avec le garde des sceaux. Cela vous est dû. Le traitement viendra à la première vacance. Je vous informerai du résultat dès qu'il sera décidé.

Mercredi 17 septembre.

J'ai écrit, ces jours-ci, à M. Bégé (1), mon cher monsieur. Je ne vous cache pas que, tout en lui parlant de vous vivement et comme j'en pense, tout en le pressant de préparer et de seconder vos chances à Saint-Pons, j'ai mis dans mon langage quelque réserve. Je connais peu M. Bégé; il n'est point du nombre des préfets avec qui j'ai des relations étroites. Vous comprendrez sans peine et vous approuverez, j'en suis sûr, mes précautions oratoires. Vous êtes de ceux qui savent entendre et accepter la vérité, même quand elle les touche. Personne, je le dis haute-

(1) Achille Bégé, maître des requêtes, préfet de l'Hérault.

ment, ne désire plus votre réélection que moi, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour y concourir. Vous êtes de mes plus proches, et déjà de mes plus anciens compagnons d'armes politiques ; vous êtes de mes amis. Vous me manquez réellement dans la chambre. Il faut que vous y reveniez, et vous y reviendrez. N'aurez-vous décidément aucune chance à Narbonne ?

J'ai, du garde des sceaux et à peu près du Conseil tout entier, la promesse que vous serez mis en service ordinaire à la première vacance de maître des requêtes ; mais je n'ai jamais pu, quelque persévérance que j'y aie mise, et j'y suis revenu cinq ou six fois, décider M. Persil à mettre sur-le-champ, dans le service ordinaire, un maître des requêtes de plus. Il y en a déjà deux, dit-il, au delà du nombre légal il veut bien maintenir cet excédent, mais non l'accroître. Il n'y a pas eu moyen de le vaincre dans ce retranchement. J'en ai été vivement contrarié. Je tenais à ce qu'on vous donnât, à l'instant même, cette marque d'adhésion. Elle viendra un peu tard, mais enfin elle viendra.

Je ne vous dis rien de la politique générale. Elle a eu, et elle a plus de désagrément que de danger. Nous fondrons la cloche l'hiver prochain. Il faut savoir attendre. Je n'ai fait qu'entrevoir la chambre, mais je la tiens pour bonne, pour meilleure. Faites en sorte que les *Procuradores* de Madrid aient l'ombre du sens com-

mun, et tout ira bien. Je ne crains sérieusement que ce point de l'horizon.

Adieu, mon cher monsieur, écrivez-moi, parlez-moi de vous et de tout. Absent ou présent, député ou non, vous tenez toujours, en moi, la même place. Mais je vous veux présent et député. Mes respects, je vous prie, à Mme Mahul.

GUIZOT.

Je vous ôte votre préfet pour le mettre près de Paris. Vous vous y étiez certainement attendu. Je veille au successeur. J'en ai déjà fait écarter deux. J'espère qu'on vous en donnera un bon. Il est question de celui de la Drôme, M. Henri, jambe de bois, ancien militaire. Je crois que ce serait bien. N'en parlez pas. Je compte toujours nommer M. Casimir Bonet inspecteur des Ecoles primaires.

Samedi 14 [1836].

Un seul mot, mon cher ami, car je suis horriblement pressé : soyez content et arrivez le plus tôt possible. Je suppose que vous passerez par Paris pour aller au Puy (1). Nous avons tous besoin de causer avec vous. Vous aurez là beaucoup de bien à faire et des moyens de le faire. J'y ai, pour mon compte, de nouveaux établissements d'instruction publique, entre autres un collège

(1) Après un second échec comme candidat à la députation, à Narbonne, en 1835, Mahul avait été nommé maître des Requêtes, puis, l'année suivante, préfet de la Haute-Loire.

royal, qui appelleront toute votre vigilance. Je suis charmé qu'enfin nous ayons fini. Mes respects à Mme Mahul. Mille amitiés bien sincères.

GUIZOT.

20 octobre 1836.

Mon cher Préfet, je me reproche de ne vous avoir pas encore écrit. N'imputez pas le retard, je ne dirai pas à la moindre froideur, mais à la moindre insouciance. J'ai beaucoup pensé à vous, je me suis souvent occupé de vous, mais, au début d'un cabinet, quand il faut porter partout tantôt le mouvement, tantôt la surveillance, le tems coule avec une rapidité déplorable, et la meilleure volonté ne suffit à rien. Du reste, je compte assez sur votre amitié pour croire que vous êtes sûr aussi de la mienne. Vous ne m'écririez jamais, que j'aurais en vous la même confiance. Faites en autant pour moi. J'y ai droit.

Je sais qu'un changement de résidence vous conviendroit, mais j'ai appris avec plaisir, par le général Dejean, que vous n'en vouliez qu'à bonnes enseignes et avec un avantage réel. Vous avez toute raison. Je n'entrevois, en ce moment, aucune perspective de mutation qui puisse faire vaquer un département à votre convenance. J'ai cru, ces jours derniers, que Limoges vaquerait, et Limoges vous eût, je crois, convenu, mais M. Germeau aime mieux y rester que de devenir secrétaire général du commerce. Le Gard et

l'Hérault ne donneront lieu, quant à présent, à aucun mouvement. C'est l'avis de mes meilleurs amis sur les lieux mêmes. Attendons donc un peu. L'attente ne sauroit être très longue. Je désire vivement que vous soyiez en mesure de préparer votre retour à la Chambre; nous y travaillerons de concert.

La situation générale, quoique difficile, est bonne et forte. Nous avons le haut du pavé et nous le garderons; je ne crois pas m'abuser en ayant le sentiment d'un affermissement progressif déjà rapide. Qu'en pense-t-on autour de vous? Les symptômes d'une majorité décidée sont, de jour en jour, plus assurés. Quant au dehors, les affaires de Suisse sont en train d'arrangement et, pour celles d'Espagne, nous attendrons, nous observerons. C'est la seule position supportable. Il faut poser en principe que la France veut rester maîtresse de ses destinées, ne les compromettre dans celles d'aucun autre peuple, et qu'elle est bonne pour se défendre contre les absolutistes et contre les anarchistes, selon que le danger viendra des uns ou des autres.

Adieu, mon cher Préfet. Rappelez-moi, je vous prie, au bon souvenir de Mme Mahul. Écrivez-moi toutes les fois que vous aurez quelque chose d'un peu particulier à me dire. Excusez-moi si je ne vous réponds pas bien exactement, et croyez à ma bien sincère et déjà ancienne amitié.

GUIZOT.

8 février 1839.

Mon cher ami, un seul mot sur votre position professionnelle, au milieu de la position générale. Restez où vous êtes (1); faites strictement ce qui vous est imposé, tenez-vous du reste bien tranquille et ne vous inquiétez pas. Vous serez bien soutenu. Vous pouvez agir très peu et avec réserve. Apt seul vous est un embarras. Mêlez-vous en le moins possible. Je ne vous dis rien de plus. La crise est sérieuse. Non qu'elle ait aucun danger réel, mais parce que la question est grave et qu'il faut la résoudre. Adieu; mille amitiés très sincères. (2).

GUIZOT.

Du Val Richer, 24 septembre 1839.

Mon cher Préfet, votre nouveau procureur général M. Gonet, me demande de vous le faire connaître. C'est un homme d'esprit et de savoir-faire. Vous le verrez bien. J'ai toujours eu à m'en louer. J'espère qu'il réussira dans le pays. Aidez-le chez vous.

Je ne vous écris qu'un mot en courant. Je passe ici un été fort tranquille et fort actif, car je travaille beaucoup. Je ne retournerai à Paris que pour la session, qui sera je ne sais pas quoi, Adieu, mes respects à Mme Mahul. Vous savez bien, j'espère, que je suis toujours tout à vous.

GUIZOT.

---

(1) Mahul était alors préfet de Vaucluse.
(2) Note au crayon, de la main de Mahul : « 1839, coalition. »

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
—
CABINET.
—

Val Richer, 19 juillet 1846.

Vous avez toute raison, mon cher Mahul, de vous adresser à moi comme à un ancien ami, et toute raison de penser que je serois charmé de vous voir rentrer à la Chambre. Vous avez eu un vrai malheur que j'ai déploré. Mais vous êtes toujours, j'en suis sûr, un conservateur sincère, consciencieux, courageux, de qui la bonne politique, la politique vraiment libérale et morale n'aura jamais que de l'appui à attendre. Je désire donc de tout mon cœur que vous ayiez des chances sérieuses. L'administration, vous le savez comme moi, doit choisir et appuyer, entre les candidats de son opinion, celui qui lui apporte la meilleure dot. Pour peu que la vôtre ait ce mérite, le préfet doit non seulement ne pas vous combattre, mais vous être favorable. Je ne doute pas que ce ne soit aussi l'avis de Duchâtel, et qu'il n'agisse en conséquence. L'administration peut toujours, je pense, entre des candidats également conservateurs et tous honorables, garder une attitude impartiale et qui serve au succès de la cause commune.

Adieu, mon cher Mahul. Bon succès et mille amitiés bien sincères.

GUIZOT.

Brompton, 18 janvier 1849.

Mon cher ami, voici la lettre que vous me lemandez. Elle est telle que vous pouvez la lésirer, et je serois surpris que votre évêque ne ût pas lui-même tel que vous le désirez. Tenez-noi au courant de ce qu'il vous dira et de ce qu'il era.

Je ne compte, en effet, rentrer en France que lans le cours du mois de mars. Je regretterois ien de ne pas vous trouver à Paris. Il est proable que je n'y passerai qu'une quinzaine de ours et que j'irai m'établir au Val Richer. Je n'amuse encore à faire des projets.

Je suis bien aise que ce que j'ai écrit ait réussi. 'aurois pu dire autre chose, et plus, et plus ivement. Je n'ai pas voulu. Plus je vais, plus je néprise la politique. Il faut dire la vérité et agir elon la vérité, sans disputer. Ce qui ne m'emêche pas de rester fidèle au gouvernement eprésentatif. J'ai déjà dit et je redirai hautement que je suis prêt à accepter le mandat du 'alvados. Je ne laisserai à personne, amis ou nnemis, la possibilité d'en douter. Puis j'attenrai tranquillement. J'ai porté longtems un ourd fardeau. Je n'en veux reprendre un noueau, plus lourd encore, que clairement appelé t réellement fortifié par mon pays. Vous savez ue je ne suis pas pessimiste, mais j'ai acquis n sentiment bien profond du danger et de la ifficulté. Ceci n'est pas un abyme où il suffise le se jeter, pour le fermer.

Adieu, mon cher ami ; mes enfants vont très-bien. Vous avez bien raison de me parler de l'article de M. Veuillot. Peu de choses m'ont fait plus de plaisir. Si vous avez occasion de le voir, dites-le-lui, je vous prie. Je suis bien aise que cela lui revienne de toutes parts. Adieu. Mille amitiés.

GUIZOT.

Brompton, 23 février 1849.

Mon cher ami, voici une lettre pour M. Cros de Mayrevieille. Veuillez la lui faire parvenir. Je vous envoye, en même tems, la réponse que j'ai reçue de l'évêque de Carcassonne. Vous y verrez que ses dispositions sont bonnes, mais un peu inquiètes sur le succès.

Je suis aussi frappé que vous des bêtises incurables. J'espère toujours que le tems et le malheur les forceront à se guérir. Mais il est clair qu'en attendant, il ne faut pas se mettre à leur merci.

Je ne vous reverrai pas avant le mois de mai. Je ne veux rentrer en France que lorsque les élections seront faites. A travers beaucoup de petites passions et intrigues ennemies, vieilles et jeunes, on persiste à me porter dans le Calvados et ailleurs. Je réponds que je suis prêt et que je ferai mon devoir, mais que je n'irai pas chercher la justice. Je l'attendrai ici. Je désire bien que vous réussissiez chez vous.

Mille amitiés bien vraies. GUIZOT.

Quand vous verrez l'évêque de Carcassonne, parlez-lui de moi, et remerciez-le, de ma part, de sa réponse.

III. — *Lettres de Charles de Rémusat à Mahul.*

Lafitte, 19 août [1824].

J'adresse, mon cher Monsieur, à la Société, un long article sur la traite, dont j'avais été chargé par notre Comité. Vous verrez, dans votre sagesse, ce qui vaut mieux, de le transmettre au comité de la traite, ou directement au comité de rédaction. Seulement, dans le dernier cas, il faudrait effacer au titre *Publié par ordre*, etc. Quant aux corrections, coupures, etc, je vous laisse maître de les faire à votre gré, bien assuré que vous me défendrez énergiquement.

Je devais faire, en outre, un autre article pour le *Constitutionnel*, et le voici. Il n'est besoin de le communiquer à personne, et je crois qu'il suffit que vous preniez la peine de l'envoyer à M. Etienne (1). Il a promis d'insérer tout ce que le Comité lui adresserait, et, en cas d'absence, il a désigné M. Buchon, comme étant chargé de le remplacer pour cela. Vous pourrez me nommer à ces messieurs, si vous croyez que cela ait le moindre avantage. Je recommande le tout à votre prudence.

(1) Charles-Guillaume Etienne (1777-1845), auteur dramatique et directeur du *Constitutionnel*.

Je n'ai point de nouvelles à vous donner sur ce pays; on n'y est occupé que du bon marché du grain qui, à la vérité se donne pour rien. L'affaire des transfuges a beaucoup remué le peuple de Toulouse. On peut dire que c'est l'opinion publique qui a emporté l'absolution, mais beaucoup plutôt encore la pitié publique que l'opinion. Quant aux ultras, ce sont des ventrus.

Adieu, mon cher Monsieur, conservez-moi votre bon souvenir et croyez à mes inviolables et tendres sentiments.

Ch. Rémusat.

Lafitte, par Noè, Haute-Garonne.

Toulouse, 18 octobre [1830].

Excusez-moi mon cher Monsieur, si je ne vous ai pas écrit plus tôt, mais vos amis d'ici m'ont dit l'avoir fait, et j'ai été si occupé de mes cabales électorales, que je n'ai pu trouver un moment. Vous savez dans quel état j'ai trouvé les choses. L'annonce de la candidature de M. Duran m'a fait colloquer au grand collège et, quoiqu'on tienne, maintenant, pour certain qu'il ne se présentera pas, cet arrangement a été maintenu car M. Alexandre de Cambon a trop de chances à Muret, où j'irai cependant lui disputer le terrain, si j'échoue à Toulouse (1).

---

(1) Rémusat fut élu député de la Haute-Garonne le 28 octobre 1830.

Ce système nouveau m'a contrarié de bien des façons, et surtout parce qu'il ne vous laisse, en ce moment, aucune place. Croyez bien que je n'y aurais pas consenti, s'il nous avait enlevé des chances réelles, mais vos amis (et vous en avez ici de très-dévoués) ont dû vous écrire qu'il étoit tout à fait impossible, pour cette fois, de faire passer deux étrangers, et si j'obtiens la préférence sur vous, c'est uniquement, je vous le dis sans compliment, parce que j'ai quelques centaines d'hectares dans le département et que je suis allié à M. de Lafayette. Encore mon succès est-il douteux.

Quoiqu'il en soit, si l'arrangement subsiste, je suis porté au grand collège avec Auguste de Cambon, et M. de Malaret sera le candidat du Sud. Cette disposition n'a été admise qu'en faisant espérer aux commerçants qu'on porterait un des leurs à l'arrondissement du centre, lorsqu'il serait vacant. Mais voici l'arrière pensée de vos amis : il n'y a pas de commerçant présentable. Les prétentions sont nombreuses et s'entre-détruisent. L'opinion décidée leur paraît si forte au centre, qu'ils espèrent y faire ce qu'ils voudront, et vous devinez bien quel serait leur candidat. En tout cas vous pouvez tenir pour certain, mon cher Monsieur, que nous sommes, vous et moi, pour longtemps les deux candidats, et je dirai les deux seuls candidats du parti décidé. Vous ne doutez pas que je ne seconde, ici, en toutes choses, les efforts de vos amis pour

vous faire prendre à l'avance des racines dans le sol électoral.

Agréez, je vous prie, les nouvelles assurances de mon inviolable et entier dévouement.

CH. RÉMUSAT.

Lagrange, 26 août [1834].

Nous ne vous oublions pas, mon cher ami, et moi moins que tout autre. Vous aurez compris quelles sont nos espérances et combien nous avons poussé à l'annulation de l'élection de Lodève. Lorsque la réélection se fera, Fumeron (1) ne sera pas éligible davantage, et pourvu, ce qui est probable, que l'on ne lui donne pas un étranger comme successeur, l'option du marquis pour Castres doit vous livrer Saint-Pons. Tout cela ne sera prêt que pour le mois de janvier. D'ici là, il me semble que vous avez le temps de faire vos préparatifs. Dites-moi si j'ai tort d'avoir de l'espoir de ce côté. Je regarde toujours Narbonne comme une tentative plus honorable qu'utile. Quant à Uzès, Bedoch (2) affirme que l'on n'y peut penser que pour un ministre, ou pour un candidat ayant une place assez importante

(1) Le marquis Fumeron d'Ardeuil dont l'élection à Lodève, le 21 juin 1834, avait été annulée, et qui, s'étant représenté, échoua de nouveau le 20 septembre. Son concurrent était M. Chamaraule, qui fut élu.

(2) Pierre-Joseph, chevalier Bedoch, député de la Corrèze.

pour donner l'espoir d'un grand patronage, un Edmond Blanc (1), enfin.

Qu'aurez-vous dit de notre triste petite session ? L'effet a été bien mauvais ! Il y a eu, dans tout cela, plus de hasard et de malentendu qu'on ne croit. Les journaux ont fabriqué, au tiers parti, une victoire qu'il n'avait ni préparée, ni prévue. Une chaleur étouffante et l'indécision du ministère ont fait le reste. Le mal apparent est beaucoup plus grand que le mal réel. Au fond, la Chambre est bien moins tiers-parti que la précédente. Elle est plus riche, plus fashionable ; les nouveaux ont quelques préventions contre Thiers, qui est, en ce moment, l'objet de toutes les attaques de Dupin et des intrigans. On ne lui pardonne pas son union étroite avec Guizot. Celui-ci a gagné, et je ne serais pas étonné qu'il ne fût, de tous les ministres, le plus favorable (*sic*) dans la nouvelle Chambre. Pour l'intérieur du Cabinet, la retraite du maréchal Soult n'a eu que des avantages. Le Conseil est constitué sur un pied d'indépendance plus réel à l'égard du Roi que par le passé. Les désordres administratifs du dernier ministère de la Guerre passent toute croyance. Le maréchal Gérard paraît peu disposé à le ménager. Vous voyez qu'au fond je n'ai nulle inquiétude et, s'il ne survient pas d'Espagne quelque fâcheux

(1) Adolphe-Edmond Blanc, secrétaire général au ministère de l'Intérieur, député de la Haute-Vienne.

événement, je suis persuadé que nous allons avoir quatre mois de repos.

Adieu, mon cher ami, conservez-moi votre affection ; offrez mes tendres respects à madame Mahul. Admirez toujours la muse de la Préfecture et croyez à mon entier et inviolable dévouement.

Ch. Rémusat.

Dimanche 16... [1836].

Il faut, mon cher ami, que vous me pardonniez mes longs retards. D'abord j'ai l'excuse banale, mais réelle, des grandes occupations ; puis je ne savais où vous prendre. Enfin je n'avais rien de positif ni de pressant à vous dire. Sous ce dernier rapport, je ne suis pas beaucoup plus avancé aujourd'hui, mais je veux vous prouver que je ne vous oublie pas.

Commençons par votre position personnelle. Elle est bonne, ici, et dans l'esprit du Ministre, et dans l'esprit des bureaux. Vous auriez pu être compris dans le mouvement qui se prépare, mais, d'un côté, je ne voulais point vous proposer pour un changement insignifiant, et, de l'autre, il eût été déraisonnable de vous donner quelque chose de significatif dans le Nord, à vous qui êtes du très petit nombre des préfets qui consentent à aller dans le Midi. Ayez confiance et patience, la chose s'arrangera. Je vous conseille seulement de ne pas trop vous attacher à Nismes. M. de Jessaint ne pêche

guère que par omission. Son changement ne peut donc guère être une disgrâce, et il faut du temps pour lui trouver un dédommagement convenable.

Quant à Carcassonne, je crois qu'on va vous donner M. Legoux; c'est un homme d'esprit, très ferme. Je ne sais s'il a toute la maturité désirable. Ne parlez pas et n'écrivez pas sur ce choix, je vous en prie, avant qu'il ne soit au *Moniteur*.

Je garde pour moi et vos notes sur le personnel, et vos conjectures électorales. J'en profiterai. On s'occupera très-prochainement de la sous-préfecture de Brioude; on accuse votre intérimaire d'avoir fait, en votre absence, trop d'avances aux légitimistes.

Tout va bien ici. Le ministère gagne du terrain. J'ai beaucoup d'espérances.

Adieu, mon cher ami, je vous griffonne tout ceci à la hâte. Mais je compte sur votre amitié; comptez sur toute la mienne.

CH. RÉMUSAT.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
—
CABINET
DU SOUS SECRÉTAIRE D'ÉTAT.
—

Paris, le 10 décembre 1836.

Je pense souvent à vous, mon cher ami, et je n'oublie ni vos conseils, ni vos indications, ni

vos intérêts. Soyez assez bon pour m'écrire souvent, lors même que je ne vous répondrais pas de même.

Voici le but de cette lettre : vous conviendrait-il d'être préfet d'Auch ou de Montauban? Je sais que vous voudriez mieux, mais j'en entrevois, d'ici à assez longtemps, aucune chance de vacance aux postes que vous désirez. L'avantage de ceux que je vous indique serait, pour l'un d'être le préfet de M. Persil; pour l'autre, d'être notoirement envoyé pour travailler à l'élection de janvier et contre celle de Malleville.

Veuillez me répondre sur le champ, et ne répondez qu'à moi. Ceci est une idée qui m'est toute personnelle et qui tient à un plan dont je n'ai pas encore parlé au ministre.

Si vous quittez le Puy, y aurait-il nécessité absolue de vous bien remplacer? Y aurait-il grand inconvénient à vous donner pour successeur M. Mourgue ou M. Fleury?

Avez-vous quelque croix à demander pour le jour de l'an?

Nous vous enverrons, dans peu, un nouveau sous-préfet à Issengeaux.

Adieu, mon cher ami, tout à vous et à toujours.

Ch. Rémusat.

Mahul à Rémusat.

Paris, mardi soir 5 mai 1840.

Mon cher ami,

Je crains de m'être mal expliqué, hier. Je n'ai pas entendu refuser la Direction, même dans le cas où vous n'y trouveriez pas d'obstacle. C'est seulement pour ce cas de grosse difficulté que je vous ai demandé de me promettre Montpellier.

Toulouse seul m'aurait paru préférable à la Direction.

Je vous écris ceci pour consoler ma pauvre femme qui se chagrine de ce qu'elle croit un refus de ma part. J'espère vous atteindre un moment avant le jour de mon départ, nécessaire, d'ailleurs, en toute hypothèse.

Rémusat à Mahul.

5 juin 1840.

Voici, mon cher ami, une promotion dans laquelle vous n'êtes pas compris, car il n'y avait pas de place convenable pour vous. Suivant moi, il n'y en a que deux de possibles : la Direction départementale et communale et Toulouse. L'une est vacante, et l'autre a chance de le devenir bientôt. Il est convenu, dans le conseil, qu'à la première vacance au Conseil d'État (et le comte

d'Aure est fort malade), M. de Lacoste (1)..... et conseiller d'état, et M. Floret (2) le remplacera.

Voilà l'état des choses dont je devais vous rendre compte. Je vous prie de tenir complètement secret le dernier arrangement.

En attendant, faites votre élection. On nous la représente comme douteuse. M. Thiers est aussi vif pour son succès que vous avez pu le trouver froid quand vous étiez à Paris, et il fait des éloges immodérés de M. de Cambis et de M. Ménard et même de Gérente. Cependant Rousset sera sous-préfet à Apt. J'étais d'avis d'y nommer Pons, mais M. Thiers n'a pas voulu, disant que cela chagrinerait Ménard. Gardez encore tout cela pour vous.

Savez-vous que Teisseire, votre ancien ami, va être préfet? J'ai demandé à la gauche un préfet. Elle est si dénuée, qu'elle n'a pu m'offrir que celui-là. Saladin va à Carcassonne. Je crains qu'il ne soit faible.

Adieu, mon cher ami, soyez persuadé que je ne vous oublie pas, et plaignez-moi d'être le moins libre des hommes.

Tout à vous de cœur.

Ch. Rémusat.

---

(1) M. de La Coste, conseiller d'Etat, préfet des Bouches-du-Rhône.

(2) Joseph-Paul-Marc Floret, ancien préfet, maître des Requêtes, député de l'Hérault, en 1842.

1er mai 1841.

Mon cher ami,

Je m'aperçois que je vous ai envoyé, hier, un gros paquet en contenant deux autres pour le sous-préfet de Muret, et que j'ai oublié d'y mettre un billet de moi que je retrouve sur ma table, et où je vous priais de faire parvenir le tout sous enveloppe officielle. Vous n'aurez su ce que cela voulait dire, ou, si vous avez pensé que cela venait de moi, vous m'aurez trouvé un peu leste. Pardonnez-moi; que cette lettre répare mon oubli, et agréez mille amitiés tendres.

4 juin 1841.

Mon cher ami, j'ai reçu une visite de Quelier Labrière, qui me prie de vous parler de son affaire de Perpignan. Il a reçu une assignation, comme témoin, dans le procès de l'ancien chef de la préfecture. Vous devez connaître cette affaire. Labrière désirerait vivement que vous lui donnassiez les moyens de ne pas y aller. Je pense, comme lui, qu'il vaut mieux qu'il ne dépose pas, non qu'il y ait rien, dans sa mission, qui ne fût très avouable, mais parce qu'il est, vous le savez, toujours fâcheux d'aller raconter la police au public et aux tribunaux qui n'y entendent rien. Vous savez, d'ailleurs, quelles inimitiés règnent à Perpignan, et la chose pourrait tourner mal pour M. Pascal.

A ce propos, Labrière m'a prié de le recom-

mander à vous, et je vous dirai bien volontiers que c'est un agent très utile, dans certaines occasions. Il a une énergie rare et beaucoup d'intelligence. Je le crois sûr, quand on l'emploie et qu'on le traite bien. Ses défauts sont la fougue, la vanité. De plus, il est très cher. Il est propre aux missions courtes et décisives.

Serez-vous assez bon pour adresser cette lettre sous le couvert ministériel?

Adieu, mon cher ami, je pars. Croyez à mon vieux et tendre dévouement.

Ch. Rémusat.

22 mai. Toulouse.

Par je ne sais quel incident, votre lettre, timbrée au départ du 15 mai, m'arrive aujourd'hui avec deux timbres d'arrivée, l'un du 19, et l'autre du 22. Je vais avoir une explication avec le directeur de la poste, mais en attendant, mon cher Monsieur, je vous dis ce fait pour vous excuser mon silence. Sans cela, je me serais hâté de vous écrire que je suis ici seul, sans femme, résigné à y rester jusques et y compris les élections. Ainsi nous pourrons nous voir, car je crois qu'elles ne se feront pas avant les premiers jours de juillet. Je serais charmé que vous vinssiez ici tous deux, mais je dois vous dire que j'ai fait le ferme propos de vous rendre visite, et voici ma marche, que différentes circonstances me rendent fort difficile de déranger : notre

Conseil général tiendra bon jusqu'au jour fatal, c'est-à-dire après-demain 24. Le surlendemain, jeudi, je dois indispensablement me rendre dans mon arrondissement ; je resterai trois jours à Muret et quatre ou cinq à ma campagne, puis, c'est-à-dire vers le 3 ou le 4 juin, j'ai pris l'engagement d'aller à Auch, et je reviendrai par l'arrondissement de Saint-Gaudens, après une absence, en tout, de cinq à six jours. Tout cela fait qu'après un nouveau séjour dans mon arrondissement, c'est-à-dire vers le 15, je pourrai bien m'acheminer vers Carcassonne. Qu'en dites-vous ? Cela vous convient-il ?

Je suis charmé et peu surpris de tout ce que vous me dites du succès de notre ami Dejean. Je ne suis pas moins ravi de ce que j'apprends de vos chances électorales. Les miennes ne sont pas trop mauvaises. Mon élection est la seule, ici, sur laquelle on puisse former une conjecture. Mais, quelles qu'elles soient, elles seront bonnes pour le gouvernement, sauf les chances des *ultrà*, auxquelles je ne crois guère. Nos amis sont excellens pour moi, Génie particulièrement. Il est aimable, intelligent, capable. Je forme pour lui mille projets. Il faudrait en causer à nous trois.

Les journaux m'effrayent, quelquefois, sur Paris. J'ai cependant reçu, hier, une lettre de Duchâtel, qui est très satisfait. Selon lui, les choses n'ont jamais été si bien. Quel bonheur, si nous avons du bonheur !

Adieu, mon cher Monsieur, vous connaissez tous mes sentiments d'estime, de confiance, de dévouement.

CH. RÉMUSAT.

Lafitte, 6 juillet.

Le journal m'apprend votre arrivée, mon cher ami, et je m'empresse de répondre à votre lettre: je vous remercie de me l'avoir écrite. Même avant de l'avoir reçue, je pensais que les choses s'étaient passées comme vous le dites; je suis bien aise de le savoir et de pouvoir l'affirmer. J'ai écrit dans ce sens à des personnes intéressées. Je ne sais si cela leur fera grande impression.

Vous voyez si bien toute cette affaire, que je n'ai rien à vous en dire : je crois qu'on a eu tort de révoquer M. Floret. Il avait très bien réussi. Il était fort aimé. Quand on connaît la position de l'autorité à Toulouse, et celle de l'administration municipale, double position qu'il n'a pas créée et qui a plus de dix ans de date, ce qu'il a fait se conçoit très bien, quoiqu'il soit tout simple qu'à Paris on ne l'approuvât pas. Il fallait lui donner de nouvelles instructions et ne pas le révoquer.

Mais, enfin, cela est fait, et il faut songer à vous et au présent. Nul doute que ces circonstances ne vous créent des difficultés, mais vous avez ce qu'il faut pour les surmonter et, comme les préventions qu'on aura pu concevoir n'ont

nul fondement en ce qui vous concerne, le vrai percera avec le temps, et il pourra même en résulter une réaction pour vous. Vous connaissez le pays. Je n'ai absolument rien à vous apprendre, et je connais à peine Toulouse.

Nos arrondissemens, que je connais mieux, ne vous donneront nul ennui, et je vous promets qu'il en sera de même du député de Muret. Je ne vous importunerai jamais que pour de petites choses, d'accord avec le sous-préfet, et je vous promets de ne vous rappeler jamais ni le Cambis, ni le Meynard. Cependant, permettez moi, dès à présent, de vous recommander mon sous-préfet, et de vous prier de le traiter avec distinction et de lui dire combien je vous ai parlé de lui. C'est un homme excellent, un excellent fonctionnaire, politiquement plus sage que moi, et qui a besoin d'être bien traité, étant un peu triste de sa position et convaincu qu'on l'a déprécié dans l'esprit du ministre. Je crois que Mallac (?) pourrait bien lui avoir appliqué la superbe de son jugement. Mais ce n'en est pas moins un administrateur comme il les faut, et qui a tout ce qu'il faut pour avancer.

Enfin, mon cher ami, je ne vous remercie pas de l'amitié que vous me témoignez dans votre lettre : j'en suis bien touché, et cependant j'y comptais comme, j'espère, vous comptez sur la mienne. Je vous verrai bientôt et j'espère que je vous trouverai libre de vos premiers soucis. Quant à moi, rien ne pouvait m'être plus agréable

que vos nouvelles relations, et elles resserreront encore les liens, déjà vieux, de tendre estime et de dévouement qui m'attachent à vous.

CH. RÉMUSAT.

20 juillet [1841].

Je n'ai su que hier, à peu près où vous étiez, mon cher ami, car je vous supposais parti pour Paris, et je vous écris, désirant depuis longtemps vous dire combien j'ai été occupé de vous et avec quelle triste et profonde sympathie je vous ai suivi dans ces pénibles épreuves. Les évènements qui vous ont frappé (1) nous ont donné une nouvelle et forte leçon, en nous faisant voir combien, en temps paisible, après vingt ans de liberté de presse, au grand jour de la publicité, il était encore possible de voir se répandre assez naturellement les imaginations les plus absurdes au sujet d'une histoire insignifiante et s'accréditer artificiellement les préventions les plus fausses à l'égard d'un homme dont le caractère et la vie n'offrent rien d'équivoque, ni de mystérieux. Vous êtes victime d'une fatalité qui doit nous éclairer tous, et nous faire faire bien des réflexions sur nous-mêmes et sur la vie politique.

---

(1) Lors des troubles de Toulouse à l'occasion du recensement, en juillet 1841, Mahul s'étant retiré pour éviter une collision entre la garde nationale et l'armée, avait été révoqué.

C'est une raison de plus, ce me semble, pour qu'indépendamment de toute affection plus intime, tous les gens de cœur et qui ont l'esprit libre, vous témoignent quelle part douloureuse ils prennent à vos chagrins et vous disent que vous avez été aux prises avec des difficultés probablement indomptables et auxquelles vous deviez, de toutes les manières, succomber. Tel qui vous juge de façon tranchante, eût été renversé plus vite, et personne ne sait quel parti, entouré de circonstances si orageuses et si compliquées, il eût pris. Les jugemens après coup sont bien faciles! Quoi qu'il en soit, croyez-bien, je vous prie, à tous les sentimens que je vous exprime si mal. Ne me répondez pas si, comme cela est possible, il vous en coûte de traiter, quand le coup est si récent, un pénible sujet, et comptez, en toute occurrence, sur mes vieux sentiments d'estime et de dévouement.

Ch. Rémusat.

[S. d.]

Quand j'ai reçu votre lettre, mon cher collègue et complice en juste milieu, votre préfet était nommé. J'étais à la campagne lors de cette nomination, et j'aurais été à Paris, que j'aurais pu difficilement intervenir. Pour répondre autant que possible à votre désir, je ne pouvais plus qu'une chose : aller aux renseignemens. Mes préventions étaient défavorables. Si elles ne sont pas complètement dissipées, elles sont affaiblies.

J'ai causé avec le ministre. Il ne connaît pas personnellement M. de F. Il me paraît l'avoir nommé, surtout à la recommandation de M. d'Argout, qui en fait le plus grand cas comme administrateur, et qui l'avait remarqué, sous ce rapport, parmi tous les sous-préfets de France. M. de Montalivet croit qu'il ira bien ; il convient qu'il a été dans le mouvement. Il le croit guéri et sûr. Cependant il dit et m'a chargé de vous dire qu'il n'hésiterait pas à le changer à la moindre faute, ou si, après l'avoir observé, vous êtes d'avis de ce changement. Il vous prie même d'y faire attention et de lui écrire en toute franchise. Quelque désir que j'aie de vous revoir ici, je vous conseille donc de rester encore quelque temps pour observer ce nouveau venu et le guider au besoin. Encore une fois, le ministre le croit capable et ferme. Il ajoute qu'étant destiné à avoir cent mille francs de rente, il ne peut être un *bouzingot*.

Voilà tout ce que je puis vous dire. Notre situation ici n'est pas satisfaisante. L'amélioration générale est évidente ; les élémens de gouvernement commencent à se développer. Mais, tandis que tout le monde gémit de voir le ministère si peu capable de les exploiter, il s'avise de s'attribuer le progrès général ; il devient confiant en lui-même et, à l'égard des autres, aigre et défiant. Vos amis ne sont pas les moins largement partagés dans la distribution de sa malveillance. Bref, on s'épure, on se blâme et nous

sommes divisés. Je n'hésite pas à imputer la principale part, dans cet état de choses, aux ministres et à quelqu'un encore que vous devinez. Quant à Dupin, il est toujours inégal et décousu. Il finira par être ministre, mais non président du Conseil. Je ne crois, du reste, à aucun changement ministériel avant l'ouverture de la session.

Les affaires de Belgique sont dans leur crise. Le gouvernement en est inquiet. Le cabinet anglais s'est refroidi et occupe, à la conférence, une sorte de juste milieu entre nous et les trois autres puissances. On voudrait que le roi Léopold cédât. Ce serait une grande platitude, moins pour lui que pour nous, mais on doute qu'il puisse la faire. Il y a des gens très au courant qui parient qu'avant quinze jours, les Belges commenceront les hostilités. Où cela nous conduirait-il? Les plus habiles disent que, pendant trois semaines ou un mois, la guerre paraîtra toujours au moment d'éclater et finalement n'éclatera pas. Je serais assez de cet avis, mais je crains que ce dénouement ne soit acheté par des sacrifices qui rendront fort difficile de défendre à la Chambre la conduite du cabinet. Le fait est qu'il n'y a pas de cabinet sous le rapport de la politique étrangère. Il y a le Roi, et rien de plus.

On parle beaucoup d'un plan de modération parlementaire de la part de l'opposition. Si ses propres préjugés, ses propres passions, si Mau-

guin et le *National* le lui laissent accomplir, elle pourrait fort nous embarrasser.

La session ne s'ouvrira pas avant novembre. Nos amis sont encore dispersés et se portent bien. Tous songent beaucoup à vous. Les préventions contre Guizot sont toujours aussi fortes. Contre Thiers, elles ne sont guère moins faibles.

Adieu donc, vous connaissez mes tendres sentiments de dévouement et d'amitié.

CH. RÉMUSAT.

Le général Beaufort aux arrêts (1804).

Le ministre de la Guerre au général Duroc, gouverneur du Palais (1).

12 Germinal an XII.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre par laquelle vous m'informés que le général Beaufort s'est présenté à l'audience des Tuileries, sans y être autorisé, avec le grand uniforme de général de division. Je vous préviens que j'ai chargé le gouverneur de Paris de lui ordonner les arrêts pour vingt-quatre heures, et de lui prescrire de ne porter que l'uniforme affecté aux officiers réformés.

Je vous salue.

A. BERTHIER.

---

(1) Communication de M. le vicomte DE GROUCHY. Bibl. Nat. f. fr. n° 6592. — Le général Beaufort-Thorigny avait été mis en non-activité par le premier Consul.

Les attaques à l'armée (1789-90).

PROTESTATIONS DES COLONELS ET DES RÉGIMENTS (1).

A la séance de l'Assemblée nationale du 12 décembre 1789, Dubois-Crancé, parlant au nom de la minorité du Comité militaire, provoqua un véritable tumulte de protestations. « Arrêté dans sa carrière militaire par M. de Saint-Germain, il insulte l'armée ! s'écriait la droite, en la qualifiant de « ramassis de gens sans aveu, sans domicile fixe, prêts à attaquer la liberté comme à la défendre, aveuglément dévoués à la main qui les conduit..., dont la paresse a fait la vocation..., qui se sont fait soldats pour éviter des punitions civiles ! »

L'Assemblée, par respect pour la liberté des opinions, lui maintint la parole, malgré les demandes de rappel à l'ordre, mais, dès le lendemain, la presse s'emparait de l'incident. Le parti royaliste s'empressa de tirer parti de ce que le *Courrier français* désignait par l'euphémisme « expressions inconsidérées ».

Les soldats et les officiers du régiment d'Auvergne, les premiers, réclamèrent une réparation au nom de l'honneur de l'armée. Cet exemple fut suivi par de nombreux régiments, même après que toute la presse révolutionnaire se fut efforcée d'expliquer et d'atténuer les paroles du porte-voix de la minorité du Comité militaire.

Dubois-Crancé, dans une lettre rendue publique, crut devoir protester de la pureté de ses intentions. « Quoique sa lettre, disait le journal de Prudhomme, soit un modèle d'éloquence simple et sublime, ce n'est pas là que nous prendrons la preuve de la perfidie des insinuations que l'on a fait circuler parmi nos frères d'armes : c'est dans son discours. Après l'avoir lu et relu, nous n'y avons pas trouvé un seul mot offensant contre elle, contre les soldats en général. Il a parlé en leur faveur... Il a parlé des soldats qui violent les lois et non pas de ceux qui les observent, qui les respectent et qui donneraient leur vie pour la liberté. »

Les Révolutions de Paris plaidaient fort habilement : elles ne convainquirent personne que Dubois-Crancé eût visé les

(1) Archives nationales, C 101, 102, 103.

déserteurs seuls, quand il parlait, par exemple, de « gens aveuglément dévoués à la main qui les conduit ».

L'incident ne fut clos que lorsque l'Assemblée eut chargé son président d'écrire aux régiments, pour leur exprimer les sentiments des représentants du pays à leur égard ; ainsi la tentative faite par le parti révolutionnaire pour diviser l'armée, avait échoué : elle fut reprise lentement, sous prétexte de reconstitution et de réorganisation, et aboutit, avec l'aide d'une presse admirablement disciplinée et de clubs manœuvrant avec une merveilleuse entente, à l'émigration en masse du corps des officiers peu à peu dépossédés de leurs grades et contraints à un serment qui répugnait à la conscience de beaucoup (1791).

Les documents publiés ici sont empruntés aux nombreuses protestations des régiments et à la correspondance échangée entre les colonels et le président de l'Assemblée, au sujet de cet incident de la campagne révolutionnaire.

A. Savine.

I

Lettre du marquis d'Ambert, colonel du régiment Royal de la Marine.

Avignon, ce 2 janvier de l'an 1790.

Monsieur le Président, on ne peut qu'être surpris de la manière insultante avec laquelle monsieur Du Bois de Grancey (1) *(sic)* s'est permis de parler des soldats qui composent l'armée. Au nom de ceux qui forment le régiment Royal de la Marine, au mien, monsieur le Président, qui, en ma qualité de colonel, n'en suis que le premier soldat, je demande vengeance à l'As-

(1) Dubois-Crancé.

semblée nationale, et la supplie de vouloir bien apprendre à l'Europe étonnée que l'armée française n'est pas composée de brigands, comme le prétend monsieur Du Bois de Grancey.

Il est douloureux pour nous, monsieur le Président, de voir consigner dans les fastes de la Monarchie, un propos aussi indécent, puisque l'impression de ce mémoire a été ordonnée.

On ne peut pas croire que la nation assemblée puisse humilier son militaire au point de laisser impunie une insulte pareille. Cette qualification ne pourrait regarder que les soldats qui auraient manqué de fidélité au roi, mais comme, heureusement, ceux qui composent le régiment Royal de la Marine se sont toujours fait honneur d'une soumission sans borne aux ordres de Sa Majesté, je vous supplie, monsieur le Président, de vouloir bien m'autoriser à leur apprendre que l'Assemblée nationale rend justice à leur mérite, à leur fidélité, et approuve leur délicatesse, afin de pouvoir calmer l'effervescence que cette expression injurieuse a pu et dû causer parmi eux.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

LE MARQUIS D'AMBERT.

P.-S. Veuillez bien m'adresser votre réponse à Marseille où je serai dans peu de jours, et où le régiment est en garnison, n'étant ici que pour terminer quelques affaires.

J'ai cru devoir faire passer au ministre de la guerre la copie de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire (1).

II

Lettres de Dagobert, major des Chasseurs royaux du Dauphiné

A Romans, le 6 janvier 1790.

Monsieur le Président, je cède aux instances réitérées des Chasseurs royaux du Dauphiné ; depuis qu'ils ont appris que M. Dubois de Crancé avait traité de brigands les soldats de l'armée, ils m'ont instamment sollicité de mettre sous les yeux de l'auguste Assemblée nationale, combien leur sensibilité est douloureusement affectée de se voir ainsi outragés dans ce que tout Français a de plus cher : l'honneur ! Fiers de se sentir

(1) Le parti révolutionnaire tira vengeance de l'attitude énergique du marquis Merle d'Ambert : quelques mois plus tard, la municipalité de Marseille l'accusa de maltraiter ses soldats, allégation qui fut combattue par l'adjudant Bernadotte — le futur roi de Suède — à la tête d'une députation de bas-officiers (21 mars 1790). Bientôt après, la maréchaussée de Marseille mit à profit une bagarre entre la troupe et la garde nationale pour infliger au marquis d'Ambert une condamnation sévère (juillet 1790).

Remplacé dans son commandement, le marquis ne tarda point à émigrer. Revenu après la Terreur, il prit part aux journées de Vendémiaire, fut arrêté, en l'an VI, comme émigré rentré, condamné à mort par une commission militaire et exécuté.

sans reproches, ils ne craignent pas d'interpeller M. Dubois de Crancé de prouver son assertion.

Était-ce des soldats français qui ont pillé les provinces et incendié les châteaux? Etait-ce des soldats fidèles à leurs drapeaux qui sont allés, jusque sous les yeux du maître qu'ils adorent, égorger ses gardes et piller leur hôtel? Rome et la Grèce se seraient honorés de la valeur, de la loyauté du militaire français. L'inviolabilité de la personne de M. Dubois de Crancé a pu lui promettre qu'il pouvait l'outrager impunément, mais les représentants de la Nation n'ignorent pas de quel prix est cette délicatesse, dans ceux qui ont voué leur sang à la patrie : ils auront la justice de ne pas laisser sans réparation une insulte qui tend à les avilir aux yeux de l'Europe.

Je suis avec respect, etc.

DAGOBERT (1).

Romans, ce 25 janvier 1790.

Monsieur le Président, après avoir été l'organe de la sensibilité des Chasseurs royaux

---

(1) L'auteur de cette lettre est Dagobert, qui commanda en chef l'armée des Pyrénées en 1793 et 1794, et mourut à Urgell (Catalogne) des suites de blessures reçues sur le champ de bataille. La Convention nationale ordonna l'inscription de son nom sur une colonne du Panthéon.

du Dauphiné, je m'empresse de l'être de leur reconnaissance et de l'attendrissement qu'ils ont éprouvé à la lecture de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et qui fait connaître l'intérêt que prend l'Assemblée nationale aux braves défenseurs de la patrie. Ils vous prient, monsieur le Président, d'assurer l'Assemblée que leur dévouement à la chose publique est indépendant du bien que vous leur faites espérer; que ce dévouement, dicté par l'honneur et le patriotisme, ne peut être égalé que par la fidélité, le respect et l'amour qu'ils ont pour la personne du roy.

Je suis avec respect, etc.

DAGOBERT.

III

Lettre de De Briel, premier capitaine commandant le régiment de Navarre.

A Rouen, le 14 janvier 1790.

Monsieur le Président, j'ai lu, à la tête du régiment de Navarre, la lettre qui m'a été adressée au nom de l'Assemblée nationale. J'ay cru convenable de faire distribuer aux compagnies des exemplaires imprimés de cette lettre bien propre à perpétuer, dans l'armée française, les sentiments qui l'animent.

Les officiers, sergents, caporaux et soldats

d'un corps qui fut toujours fidèle aux lois du véritable honneur, me chargent de vous attester qu'ils sont inviolablement attachés à tous leurs devoirs envers la patrie et le roy. Je vous prie, monsieur le Président, d'être leur interprète et le mien auprès des représentants de la nation.

J'ajoute qu'incorporé, pour ainsi dire, dans la garde nationale de la ville de Rouen, par le patriotisme et par l'union la plus intime, nous avons concouru constamment à la conservation des subsistances destinées pour la capitale, à l'exécution des lois, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Je suis avec respect, etc.

DE BRIEL.

IV

Lettre de Vassan, major du régiment des Chasseurs à cheval des Évêchés.

Belfort, le 18 janvier 1790.

M. le Président, nous ne doutions pas que l'Assemblée nationale ne regrettât l'effet que devait nécessairement produire, sur l'armée, l'épithète injurieuse échappée à M. Dubois de Crancé; nous gémissons qu'une expression aussi peu méritée, et qui devait blesser profondément tout soldat français, eût pu être entendue au milieu des représentants de la Nation ; ils ont

jugé, comme nous nous y attendions, l'impression douloureuse que cette inculpation devait faire, et nous recevons avec sensibilité, la marque de justice qu'ils donnent à leurs frères ; ils y ajoutent encore en vous ayant chargé d'être leur interprète. Oui, monsieur le Président, les officiers et soldats français mériteront toujours l'estime de leurs concitoyens, par leur entier dévouement à la patrie et au roi, qui n'est qu'un avec elle, et l'opinion de nos députés, qui nous flatte, nous fait éprouver une satisfaction bien réelle, à laquelle nous mettrons toujours beaucoup de prix et que nous justifierons dans toutes les circonstances.

Nous ne doutons pas que l'Assemblée nationale, dont les intentions sont pures et franches, ne s'occupe essentiellement d'établir des bases invariables pour la constitution de l'armée, si nécessaire à la gloire de la Nation ; réunissant les deux titres de citoyens et de soldats, nous jouirons plus particulièrement encore de ce qui doit l'assurer à jamais, en rendant à cet empire son antique splendeur.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Vassan.

V

Lettre des garnisons de Valognes et de Cherbourg.

Cherbourg, le 7 janvier 1790.

A Monseigneur le Président de l'Assemblée nationale, pour être lu à l'Assemblée, de la part des soldats français en garnison à Valognes et Cherbourg.

Voués, de notre propre mouvement, à la défense de la patrie, nous ne pouvons qu'être pénétrés du plus profond respect pour l'auguste Assemblée où ses volontés se manifestent. Jusqu'ici, ce respect même nous avait tenus dans le silence, et nous nous serions reprochés, Nosseigneurs, de vous détourner un seul instant de vos importants travaux pour vous en entretenir ou vous parler de notre amour pour la patrie : ce dernier sentiment est si profondément gravé dans nos cœurs, que nous ne pouvions pas nous imaginer que quelqu'un de raisonnable pût en douter.

Nous parlerons donc, et, puisque les serments qu'ont faits les soldats français ne suffisent pas encore pour rassurer sur leur compte, nous jurons encore une fois d'exécuter, pour le service de la patrie et celui du roy, de toutes nos forces et au péril de notre vie, tout ce qui nous sera prescrit par ceux que vous reconnaissez ou reconnaîtrez pour nos chefs. Pourrions-nous

balancer ? Notre bon roy sera toujours notre maitre ; ses ordres seront toujours notre loi !

Si ce dernier serment nous a paru nécessaire, c'est qu'on cherche à nous ôter le seul bien qui nous reste, le seul que nous ayons recherché en entrant au service, le bien sans lequel la plus riche des nations ne pourrait jamais dédommager suffisamment celui qui, pour assurer sa tranquillité, consent à abandonner ses foyers, à sacrifier sa liberté, à traverser les mers, à s'exposer à toutes les maladies inévitables dans les armées, le bien auquel, cependant, rien ne pourra nous faire renoncer, enfin l'honneur.

On a osé dire au milieu de vous, Nosseigneurs, — on attribue même ces propos à l'un de vos membres —, que nous étions des gens sans domicile, sans aveu, sans patrie, dont la paresse a fait la vocation ; une foule de brigands inconnus, qui, souvent, ne se sont faits soldats que pour se soustraire aux poursuites civiles ! Qu'avons-nous donc fait pour mériter ces sanglantes injures ? Nos camarades et nous-mêmes avons versé notre sang pour défendre notre patrie. Dernièrement, nous avons donné, au-delà des mers, une opinion bien différente de nous aux Américains, que nous avons aidés à devenir libres. A quel citoyen avons-nous donné la mort ? Dans toutes les villes où des incendies se sont manifestés en notre présence, qui a donné des secours plus prompts et plus efficaces que nous ? Dans les villes de garnison, ne se commet-

il pas infiniment moins de crimes qu'ailleurs? Quelques-uns de nous, peut-être, sont sans domicile ; mais est-ce un crime d'être pauvre? Peut-on, d'ailleurs, être sans aveu, quand on est avoué par la patrie? Est-on sans patrie quand on est soldat français?

Nous reprochera-t-on la conduite que quelques-uns de nous ont tenue dans les derniers troubles? Nous n'avons point versé le sang des citoyens, ni reçu ordre d'en verser. Dans toutes les émeutes, nous nous présentions comme plastrons, et ne faisions nul usage de nos armes. A la vérité, plusieurs ont quitté leurs drapeaux ou se sont livrés à l'insubordination ; mais ils étaient trompés comme le peuple, et par le peuple. Les fantômes ont enfin disparu. L'ordre va, sans doute, se rétablir avec la vérité, et ce qui peut faire excuser la conduite des soldats qui ont abandonné leurs drapeaux, c'est qu'ils ont souvent cru servir la patrie, en se joignant au peuple égaré.

Néanmoins, Nosseigneurs, on veut nous faire passer pour les ennemis des citoyens, et le rebut de la société. Quel titre, cependant, plus beau que celui de soldat, de défenseur de la patrie et de sujet d'un monarque adoré? Vous ne souffrirez pas, sans doute, qu'on nous outrage, et, pour nous dédommager de l'avoir été publiquement, au sein même de notre Assemblée, vous nous ferez rendre l'honneur, sur lequel nous comptons pour toute récompense. Nous com-

mencerons à croire à son retour lorsque nous apprendrons que vous avez eu la bonté d'entendre la lecture de cette lettre.

Nous sommes, avec tous les sentiments que vous devez inspirer à ceux qui aiment le plus ardemment leur patrie, Nosseigneurs, etc.

Régiment maréchal de Turenne.

Bas-officiers : **Renoux**, sergent-major; **Picquot**, sergent-major; **Jourdan**, fourrier; **Maurice**, sergent; **Richard**, fourrier; **Belin**, fourrier; **Debricos, Bernard, Lavaysse**, fourriers; **Baudré, Legrand**, adjudants.

Caporaux, soldats, etc. : **Mereaux**, caporal ; **Lemoine, Bergère, Delille, Duvivié**, caporal; **Ribière**, fourrier; **Brésil.**

Détachement du régiment de l'Isle de France.

Bas-officiers : **Baugars**, sergent.

Caporaux, soldats, etc. : **Dagèdre**, fusilier; **Ladouceur, Marcant, Charroy.**

Detachement d'ouvriers de Guériot à l'abbaye.

Bas-officiers : **Millet**, sergent-major.

Caporaux, soldats : **Brindamour**, caporal; **Etienne Labotte, Ladouceur, Valentin.**

Régiment de la Reine.

Bas-officiers : **Gérard, Audin**, fourrier; **Laius, Lœuillet, Defougny, Duperche, Petitot, Touret, Lachevalière**, fourrier; **Guérin**, adjudant; **Hugues**, sergent; **Haillant**, adjudant de Chasseurs ; **de la Touche**, sergent; **Leroy**, sergent; **Thibaut, Laferté**, sergents ; **Ducastel**, grenadier.

Caporaux, soldats, etc. : **Camus, Lacroix, Mauch, Normand, Morizot, Baumont, Janin, Duchemin, Lavolonté, Leménager**, caporal; **Télémaque**, soldat ; **Gaucher**, caporal; **Olive, Petit**, caporal de Chasseurs; **Verdun**, chasseur; **Lefèvre**, chasseur ; **A. Lagon**, fourrier de Chasseurs; **Richard**, fourrier ; **Delbit**, fourrier de Grenadiers ; **Refaure**, fourrier ; **Trivoulat**, fourrier ; **Dot**, fourrier.

Sangêne, chasseur de la Reine, secrétaire.

VI

Plainte du régiment de la Fère (1)

Phalsbourg, le 12 avril 1790.

Monsieur le Président, la liberté de la presse est un droit que les augustes représentants de la Nation ont reconnu et établi par une loi faite pour honorer des législateurs philosophes. Si cette loi fait partie de celles qui rendent à l'homme toute la dignité de son être, si elle doit désormais propager les vraies lumières et contribuer à l'affermissement d'une constitution qui a régénéré l'empire, en détruisant la tyrannie et le despotisme qui ont si longtemps dégradé et avili les peuples, elle ne peut ni ne doit autoriser personne à abuser de la faculté d'exprimer ses pensées.

Cette faculté doit-elle dégénérer en une licence scandaleuse? Un citoyen exaltant son imagination, exagérant tous les principes des lois régénératrices, peut-il se permettre journellement les plus odieuses calomnies et répandre,

(1) Cette plainte est parvenue à l'Assemblée le 17 avril, d'après le livre d'enregistrement. Elle se réfère, non plus aux paroles prononcées à la tribune par Dubois de Crancé, mais à une attaque par voie de presse, du fameux Carra (*Annales patriotiques et littéraires* du 3 avril 1790), celui-là même qui voulait placer sur le trône de France le duc d'York ou le duc de Brunswick. Il ne paraît pas qu'il ait été donné aucune suite à cette adresse.

pour nous dénoncer l'officier qui l'aura renvoyé avec cette cartouche; puis nous inviterons les soldats et les bas-officiers à demander l'expulsion de ces donneurs de cartouches jaunes, aux bons amis de la patrie et de la révolution. C... »

Peut-on entendre une assertion pareille, peut-on lire les réflexions qui l'accompagnent, sans être pénétré de la plus juste indignation? Des officiers français avoir expulsé de leur corps, avec des cartouches jaunes, des soldats auxquels on n'a d'autre reproche à faire que leur attachement à la Constitution! Une calomnie pareille déshonore et celui qui la hasarde, et celui qui la répand sans les preuves les plus authentiques.

Les défenseurs d'une patrie qui leur est devenue plus chère depuis le jour mémorable où ils ont proféré le serment sacré dont les principes étaient gravés dans tous les cœurs, ont cru ne pouvoir se montrer plus dignes des bienfaits qui leur avaient été promis par le vertueux et respectable chef de l'empire, et assurés par l'auguste Assemblée des représentants du peuple, qu'en régénérant les corps sous les drapeaux desquels ils sont réunis : nous nous sommes intéressés vivement à cette régénération, qui ne pouvait s'effectuer qu'en améliorant la composition des régiments. Ils ont adressé leurs vœux à leurs chefs et à leurs officiers, en leur donnant à connaître qu'ils rougissaient de voir, parmi eux, des êtres vils qui avaient déshonoré le titre de soldat. Il ont sollicité, plusieurs fois, que l'on chassât avec ignominie des camarades qui s'é-

taient rendus indignes de servir avec eux en manifestant, dans plusieurs circonstances, un esprit d'insubordination et même de révolte.

Concourir de tous nos efforts à soutenir, parmi nos frères d'armes, les principes de l'honneur, est un devoir que nous avons rempli avec le plus grand zèle. Des cartouches jaunes ont été délivrées à ceux que l'opinion publique avait flétris, et qui avaient démérité sous tous les rapports. Une conduite aussi irréprochable, des sentiments aussi magnanimes sont-ils, doivent-ils être pris pour la profession de foi d'une vile association de brigands, qui a juré de maintenir l'odieuse oppression que le patriotisme a anéantie? Cette armée s'opposerait-elle à la souveraineté du pouvoir législatif et constituant! Non, monsieur; une pareille idée est absurde et doit paraître outrageante à tous ceux qui connaissent le véritable esprit des guerriers-citoyens.

En quels lieux, dans quelle occasion les officiers ont-ils mérité que l'on inculpe de la manière la plus injurieuse, et leur conduite particulière et leurs sentiments? S'il existe parmi eux — ce que nous ne pouvons penser — des individus auxquels on ait de justes reproches à faire, leurs torts doivent-ils être ceux que l'on prend plaisir à s'imaginer que nous avons tous, sans nulle exception?

Qui ose interpréter d'une manière aussi défavorable le maintien de l'ordre et l'administration

la plus intègre et la plus impartiale de la justice envers des sujets prévaricateurs, nous doit une réparation proportionnée à l'offense qu'il nous fait. Prêcher la révolte contre l'autorité légitime est, dans un écrivain, un crime dont l'impunité peut entraîner les plus funestes conséquences, surtout lorsque, pour donner une apparence séduisante à ses insinuations perfides, faites pour provoquer des infractions aux règles de la subordination, il pousse l'audace jusqu'au point d'afficher le langage du patriotisme et de la liberté.

Quelle liberté, monsieur, serait celle dont les apôtres n'adopteraient que les expressions du fanatisme, qui emploieraient tous leurs efforts à dénigrer les actions les plus louables, et à répandre, dans la société, tous les germes d'une prévention si nuisible au bon ordre et à l'harmonie qui doivent établir un rapport intime entre tous les individus !

Si la vraie liberté est le plus grand des biens pour les peuples qui savent en jouir et se maintenir au niveau des lois qui l'ont assurée et qui doivent la maintenir, les législateurs suprêmes de la Nation sont intéressés à proscrire tout ce qui pourrait, en enhardissant la licence, compromettre l'honneur des particuliers, fomenter dans l'armée de fausses idées, et entraîner la rébellion aux lois militaires. Nous espérons, monsieur le Président, que l'auguste Assemblée nationale ne pourra qu'approuver notre démarche et juger, d'après la lecture de l'article susmen-

tionné, si nous sommes fondés à exiger que les soldats et les officiers de l'armée obtiennent une satisfaction méritée et que messieurs les journalistes apprennent que, s'ils sont estimables en défendant la cause publique, ils doivent être réprimés avec la plus grande sévérité, lorsqu'ils publient des écrits incendiaires, si dangereux dans la crise actuelle des choses.

C'est avec de pareils sentiments, le plus profond respect pour les augustes représentants de la Nation et la plus entière soumission aux lois, qu'ils ont décrété, dans leur sagesse, que nous avons l'honneur d'être, monsieur le Président, etc.

Les officiers, bas-officiers et soldats du régiment d'infanterie de la Fère :

VICOMTE DE GALARD, LE CHEVALIER D'ELBÉE, DANGLEMONT. LE CHEVALIER DE COSNAC, LE BARON D'AUZERS, SAINT-MARTIN, CHARETIER, BESSOU DE LACOSTE, LE CHEVALIER DEVIGNES, DE LA VOLPILLIÈRE, DE CHAULNES, DE LARIVE, DAËN, D'ESCORAILLES, LE CHEVALIER D'ETH, DE SARRAU, RAFFIN, DE SAINT-HILAIRE, CHEVALIER DE GUILLERMIN, LE CHEVALIER DE MONTUEJOLS, VERDELON, BOUCHOIR, CAPPY, PALMIER.

DELISLE, sergent ; GOYNEAU, sergent-major ; CARBONNIER, sergent-major ; DECAGE, sergent-major ; COQUEVAL, LE DOYEN, DUROUNET, LAURENT, LECOURT, DUGUÉE, MEURGOZ, GUIGUES, GEMORT, ARTOIS, BAUMEL, CLARIS, THIBAULT, MICHEL, CHANU, FAURE, DALESME, DELIN, CHAUSSON, RIVAS, FERTÉ, ARIGUT, DAUBOSTEL, SÉBASTIEN, JORISMER, LEBLANC, FRANÇOIS, VERET, HUION, CUROT, CHAUVET, BOUILLON, GONAILLE, THULET, DAMEL, BOUGAR, VERGNON, SOURD, LARENDRE, QUEDEVILLE, JOSSERAND, GALLAND.

Certifié par nous, major commandant le régiment d'infanterie de la Fère.

LE CHEVALIER DE BOÜAN, *major*.

Le procès de Calas (1761-62).

Rapport et lettre de M. de Morthon, juge-mage à Toulouse (1).

Le 13 Octobre (1761), entre 9 et 10 du soir, Marc-Antoine Calas fut étranglé (2) dans la maison paternelle, cituée dans la grand'rue, au milieu de la ville, toutes les portes de la maison étant bien fermées.

Comme les voisins entendirent du bruit dans cette maison, et surtout une voix plaintive, il s'assembla un concours de monde devant cette porte: y voyant que l'on reffusoit d'ouvrir, fut (*sic*) advertir la justice, qui s'y transporta avec sa main-forte, et ayant hurté avec force, parce qu'on reffusoit d'ouvrir, pour lors le Capitoul ayant menacé d'enfoncer les portes, Calas père, pour éviter cet éclat, ouvrit les portes, et le Capitoul, avec son assesseur, avec partie de la main-forte, étant entrés, on trouva le cadavre dans un magasin, en chemise, dont l'assesseur dressa procez-verbal, et, au lieu d'interroger sur-le-champ Calas père, Calas fils cadet, la femme dudit Calas, la servante et Lavaisse, fils d'un célèbre avocat et protestant qui étoit dans ladite

(1) Communication de M. Henry Martin. — Bibl. de l'Arsenal, Mss, *Recueil* n° 7464. — Pas de nom de destinataire.

(2) On sait que la mort de Marc-Antoine Calas fut en réalité le résultat d'un suicide, et non celui d'un crime ; l'arrêt de réhabilitation de Jean Calas, son père, faussement accusé de l'attentat, fut rendu le 9 mars 1765.

maison, il fit conduire ces cinq prévenus à l'Hôtel de Ville, où ils restèrent ensemble toute la nuit.

Dès le lendemain matin, trois ou quatre des meilleurs avocats furent à l'Hôtel-de-Ville où ils donnèrent leurs secours et leurs conseils à ces prévenus, qui ont tous constamant nié le délict, et, comme ils furent, dans la suite, séparés, ils sont tombés dans nombre de contradictions.

Monier, assesseur et avocat, entrant dans le party des avocats, a déguisé et pallié les dépositions pour favoriser son confraire, c'est un fait que les témoins divulguent publiquement. Cependant, le procureur du Roy a trouvé suffisament de preuve pour conclure à la roue, contre Calas père et fils, à la corde contre l'épouse dudit Calas, aux galères perpétuelles contre Lavaisse, et la servante à assister au suplice, et au banissement.

Les Capitouls, par leur sentence, n'ont ordonné que la question ordinaire et extraordinaire contre Calas père et fils, et la femme dudit Calas, et que Lavaisse et la servante seroint présentés à la question.

Sur l'appel, le Parlement a cassé la sentence des Capitouls et a ordonné que les preuves tenant l'inquisition commencée seroit continuée ; cet arrêt fut rendu par dix juges. Le rapporteur, les deux présidents à mortier, et deux conseillers étoit d'avis que Calas père et fils, et ledit Lavaisse seroint rompus vifs, préalablement le

poin coupé, et que l'épouse dudit Calas et la servante seroint pendues. Les autres cinq juges furent de l'avis de l'arrêt, à quoi il passa *in mitiorem*.

On travaille à la continuation de cette procédure et, comme il avoit été ordonné un chef de monitoire qu'on n'avoit pas fait fulminer, on l'a fait fulminer dimanche dernier, ayant été publié de nouveau le dimanche précédent, avec avertissement de la fulmination, ce qui a produit un nombre infini de révélans qu'on ouïra sans relâche.

Le public n'a pas été content ny de la sentence, ny de l'arrêt, d'autant mieux qu'il est indubitable, et même par la procédure, qu'il a été billoté, et à raison de ce, les Capitouls avoint ordonné qu'il seroit enterré, et, en conséquence, l'enterrement en fut fait avec un concours des plus extraordinaires, ce qui ne paroît pas conséquent avec la sentence, ny avec l'arrêt.

On attend actuellement la fin de la procédure et l'arrêt qui interviendra.

Monseigneur,

Enfin, le procès de Calas et de ses corrées (1) vient d'être terminé, ce soir à cinq heures. Calas l'avait été déjà (condamné), le 9 du courant, à la question ordinaire et extraordinaire, à faire

(1) *Corrées*, complices (*co-rei*).

amende honorable, ensuite à être rompu vif et à rester pendant deux heures en vie, et ensuite à être brûlé et ses cendres jettées au vent.

Le 10, ledit arrest fut exécuté suivant sa forme et teneur. Lorsqu'il fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, il ne fit aucun aveu; il soutint, au contraire, qu'il mouroit innocent, mais qu'à l'égard des quatre autres complices qui avoient été capturés avec luy, et arrêtés dans la maison où le délit avoit été commis, il avoient toujours été ensemble.

Ce fanatique suporta tous ces différents suplices sans vouloir jamais se recognoître, et expira dans son obstination.

J'avois cru que ces prévenus seroient jugés cinq jours après, et c'est ce qui a retardé ma lettre pour vous envoyer les deux arrêts par le même courrier, et voicy la suite :

Le verbail de mort et celuy de la torture remis à M. le procureur général, on dit qu'il a conclu à la mort contre ces quatre prévenus. Les avocats, qui avoient épuisé leur art et leurs sollicitations, voyant que tout étoit inutile, et qu'ils ne pouvoient rien espérer de bon en faveur de Lavayse, fils de leur confrère, et que s'il étoit justicié, l'ordre des avocats en seroit flétri, se tournèrent d'un autre cotté et firent des représentations secrètes aux juges; qu'attendu la mort fanatique de Calas père, il faloit du moins sauver les âmes des autres quatre prévenus, et qu'on avoit besoin du temps, ce qui leur fut

accordé, et ce n'a esté que le soir que le procès a esté jugé deffinitivement : la servante de Calas a été relaxée ; la femme de Calas et Lavayse ont été mis hors de cour et de procès, et Calas fils a esté condamné à un bannissement à perpétuité hors du royaume.

Le puplic s'est fort récrié contre cet arrest, qui a passé *in mitiorem* de sept contre les six qui ont fait l'arrest. La sincérité du premier rendu contre Calas, l'aveu de ce dernier qu'ils ne s'étoient jamais quités, est difficile à concilier avec le dernier. Mais celui-cy intéressoit le fils d'un avocat qui a de la réputation, quoyque protestant, et l'on peut assurer qu'il ont autant de crédit dans les Parlements, que de ressources dans leur art.

On a ressu icy la déclaration du Roy concernant les Pères jésuites, et on fait le (1) qui sera raporté après demain 20 du courant. Je ne manqueray pas de vous faire part de ce qui se passera à ce sujet, et je n'attendray pas que tout soit fini ; cella seroit trop long.

Je suis, avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

De Morthon, juge-mage.

P.-S. — Le 20, les Chambres assemblées n'ont fait que nommer des commissaires, deux de chaque Chambre, pour faire leur raport.

(1) Deux mots illisibles.

Souvenirs du capitaine de vaisseau Krohm (1766-1823). (*Suite.*)

Il y avait déjà quelques jours que notre chargement de bois de construction était complet, mais il n'y avait pas assez d'eau sur la barre, ou bien les vents se trouvaient contraires. Enfin, un soir, le pilote-major nous avertit que nous appareillerions le lendemain matin, ce qui eut lieu. Cependant, je remarquai que notre capitaine disait au pilote-major : « Les vents de N.-O. sont dehors, le temps n'est pas fait. — Je vous assure que si, dit le pilote; le vent qu'il fait actuellement nous conduira jusqu'à Rochefort ! »

Notre sortie fut heureuse, mais nous n'étions pas à quatre lieues au large, que le vent calma et passa au Nord. Le capitaine manœuvra pour continuer sa route, mais peu de temps après, les vents soufflèrent avec furie, étant passés au N.-O. Enfin, la mer devint affreuse et le vent tout-à-fait contraire. Le pilote signala qu'il n'y avait pas d'eau sur la barre pour rentrer à Bayonne ; nous fîmes des signaux de détresse, et nous vîmes sortir, comme par enchantement, une douzaine de grandes chaloupes pointues des deux bouts, et qui étaient manœuvrées par des hommes d'une adresse et d'une force étonnantes, et telles que, depuis que je vais à la mer, je n'en ai jamais vu de pareils; ils semblaient se jouer avec le terrible élément; leurs embarcations paraissaient quelquefois debout sur le sommet

la plus intègre et la plus impartiale de la justice envers des sujets prévaricateurs, nous doit une réparation proportionnée à l'offense qu'il nous fait. Prêcher la révolte contre l'autorité légitime est, dans un écrivain, un crime dont l'impunité peut entraîner les plus funestes conséquences, surtout lorsque, pour donner une apparence séduisante à ses insinuations perfides, faites pour provoquer des infractions aux règles de la subordination, il pousse l'audace jusqu'au point d'afficher le langage du patriotisme et de la liberté.

Quelle liberté, monsieur, serait celle dont les apôtres n'adopteraient que les expressions du fanatisme, qui emploieraient tous leurs efforts à dénigrer les actions les plus louables, et à répandre, dans la société, tous les germes d'une prévention si nuisible au bon ordre et à l'harmonie qui doivent établir un rapport intime entre tous les individus !

Si la vraie liberté est le plus grand des biens pour les peuples qui savent en jouir et se maintenir au niveau des lois qui l'ont assurée et qui doivent la maintenir, les législateurs suprêmes de la Nation sont intéressés à proscrire tout ce qui pourrait, en enhardissant la licence, compromettre l'honneur des particuliers, fomenter dans l'armée de fausses idées, et entraîner la rébellion aux lois militaires. Nous espérons, monsieur le Président, que l'auguste Assemblée nationale ne pourra qu'approuver notre démarche et juger, d'après la lecture de l'article susmen-

tionné, si nous sommes fondés à exiger que les soldats et les officiers de l'armée obtiennent une satisfaction méritée et que messieurs les journalistes apprennent que, s'ils sont estimables en défendant la cause publique, ils doivent être réprimés avec la plus grande sévérité, lorsqu'ils publient des écrits incendiaires, si dangereux dans la crise actuelle des choses.

C'est avec de pareils sentiments, le plus profond respect pour les augustes représentants de la Nation et la plus entière soumission aux lois, qu'ils ont décrété, dans leur sagesse, que nous avons l'honneur d'être, monsieur le Président, etc.

Les officiers, bas-officiers et soldats du régiment d'infanterie de la Fère :

VICOMTE DE GALARD, LE CHEVALIER D'ELBÉE, DANGLEMONT. LE CHEVALIER DE COSNAC, LE BARON D'AUZERS, SAINT-MARTIN, CHARETIER, BESSOU DE LACOSTE, LE CHEVALIER DEVIGNES, DE LA VOLPILLIÈRE, DE CHAULNES, DE LARIVE, DAËN, D'ESCORAILLES, LE CHEVALIER D'ETH, DE SARRAU, RAFFIN, DE SAINT-HILAIRE, CHEVALIER DE GUILLERMIN, LE CHEVALIER DE MONTUEJOLS, VERDELON, BOUCHOIR, CAPPY, PALMIER.

DELISLE, sergent ; GOYNEAU, sergent-major ; CARBONNIER, sergent-major ; DECAGE, sergent-major ; COQUEVAL, LE DOYEN, DUROUNET, LAURENT, LECOURT, DUGUÉE, MEURGOZ, GUIGUES, GEMORT, ARTOIS, BAUMEL, CLARIS, THIBAULT, MICHEL, CHANU, FAURE, DALESME, DELIN, CHAUSSON, RIVAS, FERTÉ, ARIGUT, DAUBOSTEL, SÉBASTIEN, JORISMER, LEBLANC, FRANÇOIS, VERET, HUION, CUROT, CHAUVET, BOUILLON, GONAILLE, THULET, DAMEL, BOUGAR, VERGNON, SOURD, LARENDRE, QUEDEVILLE, JOSSERAND, GALLAND.

Certifié par nous, major commandant le régiment d'infanterie de la Fère.

LE CHEVALIER DE BOÜAN, *major.*

Le procès de Calas (1761-62).

Rapport et lettre de M. de Morthon, juge-mage à Toulouse (1).

Le 13 Octobre (1761), entre 9 et 10 du soir, Marc-Antoine Calas fut étranglé (2) dans la maison paternelle, cituée dans la grand'rue, au milieu de la ville, toutes les portes de la maison étant bien fermées.

Comme les voisins entendirent du bruit dans cette maison, et surtout une voix plaintive, il s'assembla un concours de monde devant cette porte; y voyant que l'on reffusoit d'ouvrir, fut (*sic*) advertir la justice,qui s'y transporta avec sa main-forte, et ayant hurté avec force, parce qu'on reffusoit d'ouvrir, pour lors le Capitoul ayant menacé d'enfoncer les portes, Calas père, pour éviter cet éclat, ouvrit les portes, et le Capitoul, avec son assesseur, avec partie de la main-forte, étant entrés, on trouva le cadavre dans un magasin, en chemise, dont l'assesseur dressa procez-verbal, et, au lieu d'interroger sur-le-champ Calas père, Calas fils cadet, la femme dudit Calas, la servante et Lavaisse, fils d'un célèbre avocat et protestant qui étoit dans ladite

(1) Communication de M. Henry Martin. — Bibl. de l'Arsenal, Mss, *Recueil* n° 7464. — Pas de nom de destinataire.

(2) On sait que la mort de Marc-Antoine Calas fut en réalité le résultat d'un suicide, et non celui d'un crime ; l'arrêt de réhabilitation de Jean Calas, son père, faussement accusé de l'attentat, fut rendu le 9 mars 1765.

maison, il fit conduire ces cinq prévenus à l'Hôtel de Ville, où ils restèrent ensemble toute la nuit.

Dès le lendemain matin, trois ou quatre des meilleurs avocats furent à l'Hôtel-de-Ville où ils donnèrent leurs secours et leurs conseils à ces prévenus, qui ont tous constamant nié le délict, et, comme ils furent, dans la suite, séparés, ils sont tombés dans nombre de contradictions.

Monier, assesseur et avocat, entrant dans le party des avocats, a déguisé et pallié les dépositions pour favoriser son confraire, c'est un fait que les témoins divulguent publiquement. Cependant, le procureur du Roy a trouvé suffisament de preuve pour conclure à la roue, contre Calas père et fils, à la corde contre l'épouse dudit Calas, aux galères perpétuelles contre Lavaisse, et la servante à assister au supplice, et au banissement.

Les Capitouls, par leur sentence, n'ont ordonné que la question ordinaire et extraordinaire contre Calas père et fils, et la femme dudit Calas, et que Lavaisse et la servante seroint présentés à la question.

Sur l'appel, le Parlement a cassé la sentence des Capitouls et a ordonné que les preuves tenant l'inquisition commencée seroit continuée; cet arrêt fut rendu par dix juges. Le rapporteur, les deux présidents à mortier, et deux conseillers étoit d'avis que Calas père et fils, et ledit Lavaisse seroint rompus vifs, préalablement le

poin coupé, et que l'épouse dudit Calas et la servante seroint pendues. Les autres cinq juges furent de l'avis de l'arrêt, à quoi il passa *in mitiorem*.

On travaille à la continuation de cette procédure et, comme il avoit été ordonné un chef de monitoire qu'on n'avoit pas fait fulminer, on l'a fait fulminer dimanche dernier, ayant été publié de nouveau le dimanche précédent, avec avertissement de la fulmination, ce qui a produit un nombre infini de révélans qu'on ouïra sans relâche.

Le public n'a pas été content ny de la sentence, ny de l'arrêt, d'autant mieux qu'il est indubitable, et même par la procédure, qu'il a été billoté, et à raison de ce, les Capitouls avoint ordonné qu'il seroit enterré, et, en conséquence, l'enterrement en fut fait avec un concours des plus extraordinaires, ce qui ne paroît pas conséquent avec la sentence, ny avec l'arrêt.

On attend actuellement la fin de la procédure et l'arrêt qui interviendra.

Monseigneur,

Enfin, le procès de Calas et de ses corrées (1) vient d'être terminé, ce soir à cinq heures. Calas l'avait été déjà condamné, le 9 du courant, à la question ordinaire et extraordinaire, à faire

(1) *Corrées*, complices (*co-rei*).

amende honorable, ensuite à être rompu vif et à rester pendant deux heures en vie, et ensuite à être brûlé et ses cendres jettées au vent.

Le 10, ledit arrest fut exécuté suivant sa forme et teneur. Lorsqu'il fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, il ne fit aucun aveu; il soutint, au contraire, qu'il mouroit innocent, mais qu'à l'égard des quatre autres complices qui avoient été capturés avec luy, et arrêtés dans la maison où le délit avoit été commis, il avoient toujours été ensemble.

Ce fanatique suporta tous ces différents suplices sans vouloir jamais se recognoître, et expira dans son obstination.

J'avois cru que ces prévenus seroient jugés cinq jours après, et c'est ce qui a retardé ma lettre pour vous envoyer les deux arrêts par le même courrier, et voicy la suite :

Le verbail de mort et celuy de la torture remis à M. le procureur général, on dit qu'il a conclu à la mort contre ces quatre prévenus. Les advocats, qui avoient épuisé leur art et leurs sollicitations, voyant que tout étoit inutile, et qu'ils ne pouvoient rien espérer de bon en faveur de Lavayse, fils de leur confrère, et que s'il étoit justicié, l'ordre des avocats en seroit flétri, se tournèrent d'un autre cotté et firent des représentations secrètes aux juges; qu'attendu la mort fanatique de Calas père, il faloit du moins sauver les âmes des autres quatre prévenus, et qu'on avoit besoin du temps, ce qui leur fut

accordé, et ce n'a esté que le soir que le procès a esté jugé deffinitivement : la servante de Calas a été relaxée ; la femme de Calas et Lavayse ont été mis hors de cour et de procès, et Calas fils a esté condamné à un bannissement à perpétuité hors du royaume.

Le puplic s'est fort récrié contre cet arrest, qui a passé *in mitiorem* de sept contre les six qui ont fait l'arrest. La sincérité du premier rendu contre Calas, l'aveu de ce dernier qu'ils ne s'étoient jamais quités, est difficile à concilier avec le dernier. Mais celui-cy intéressoit le fils d'un avocat qui a de la réputation, quoyque protestant, et l'on peut assurer qu'il ont autant de crédit dans les Parlements, que de ressources dans leur art.

On a ressu icy la déclaration du Roy concernant les Pères jésuites, et on fait le (1) qui sera raporté après demain 20 du courant. Je ne manqueray pas de vous faire part de ce qui se passera à ce sujet, et je n'attendray pas que tout soit fini : cella seroit trop long.

Je suis, avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE MORTHON, juge-mage.

P.-S. — Le 20, les Chambres assemblées n'ont fait que nommer des commissaires, deux de chaque Chambre, pour faire leur raport.

---

(1) Deux mots illisibles.

Souvenirs du capitaine de vaisseau Krohm (1766-1823). (*Suite.*)

Il y avait déjà quelques jours que notre chargement de bois de construction était complet, mais il n'y avait pas assez d'eau sur la barre, ou bien les vents se trouvaient contraires. Enfin, un soir, le pilote-major nous avertit que nous appareillerions le lendemain matin, ce qui eut lieu. Cependant, je remarquai que notre capitaine disait au pilote-major : « Les vents de N.-O. sont dehors, le temps n'est pas fait. — Je vous assure que si, dit le pilote; le vent qu'il fait actuellement nous conduira jusqu'à Rochefort ! »

Notre sortie fut heureuse, mais nous n'étions pas à quatre lieues au large, que le vent calma et passa au Nord. Le capitaine manœuvra pour continuer sa route, mais peu de temps après, les vents soufflèrent avec furie, étant passés au N.-O. Enfin, la mer devint affreuse et le vent tout-à-fait contraire. Le pilote signala qu'il n'y avait pas d'eau sur la barre pour rentrer à Bayonne ; nous fîmes des signaux de détresse, et nous vîmes sortir, comme par enchantement, une douzaine de grandes chaloupes pointues des deux bouts, et qui étaient manœuvrées par des hommes d'une adresse et d'une force étonnantes, et telles que, depuis que je vais à la mer, je n'en ai jamais vu de pareils ; ils semblaient se jouer avec le terrible élément ; leurs embarcations paraissaient quelquefois debout sur le sommet

de la lame, et d'autres fois paraissaient être englouties dans la mer. Enfin, ils nous jetèrent des cordages à bord, et, dans très peu de temps, ils nous remorquèrent dans le port de Saint-Sébastien, qui appartient aux Espagnols. Nous étions tellement entourés de hautes montagnes que nous avions plutôt l'air d'être dans un puits que dans un port de guerre, tant les montagnes paraissaient à pic au-dessus de notre tête.

J'avais bien juré que, si je pouvais jamais mettre le pied à terre, je ne m'exposerais plus à être brisé par les coups de mer sur les rochers d'aucun pays ; mais il n'y avait pas cinq minutes que nous étions amarrés, que le bâtiment fut entouré d'un grand nombre de bateaux chargés de pommes, de citrons, d'oranges et de tous les fruits d'Europe et d'Amérique, avec du vin aussi doux que du sucre, et mille friandises de France et d'Espagne que je ne connaissais pas. Je trouvai que rien n'était si agréable que la navigation. J'avais de l'argent ; j'avais toujours envie de manger, et mon estomac aurait digéré des cailloux.

J'avais oublié de dire qu'il n'y avait pas un seul homme dans ces nombreux bateaux chargés de comestibles : c'était tout de vieilles femmes d'une malpropreté et d'une laideur révoltantes ; elles fumaient la pipe et le cigare. Un seul de ces bateaux était manœuvré par une jeune fille jolie comme un cœur ; c'était peut-être le contraste qui me la faisait voir ainsi, mais je n'étais pas le

seul. La jeune fille seule ne fumait pas; elle avait de très beaux cheveux châtains dans un filet de soie verte et rouge, et vêtue richement et très-proprement; je n'avais des yeux que pour elle; je ne sais pourquoi, car je n'avais que treize ans au plus.

Les vieilles qui, dans le principe, se fâchaient contre elle, s'avisèrent de faire le va-et-vient de terre à bord, et de l'approvisionner continuellement de toutes sortes de choses crues ou cuites, soit en sucreries, pâtisseries, viandes, poissons, légumes et salades.

Le port de Saint-Sébastien est si poissonneux qu'il est impossible de s'en faire une idée; on n'a que le temps de jeter la ligne, que le poisson est pris. Il mord plus particulièrement aux hameçons garnis avec quelque chose de couleur tranchante.

Je vais raconter l'événement fatal qui m'apprit, à mes dépens à me convaincre de cette vérité. On se rappelle que j'avais dit que mon père m'avait fait faire un habit neuf d'un de ses vieux habits, et que cet habit était d'écarlate. Hélas! il avait eu bien des assauts, depuis sa restauration, et puis il était devenu si court de manches, qu'à peine me dépassait-il le coude de trois travers de doigts et qu'il avait plusieurs taches de goudron, qui désignaient assez et ses services passés, et la propreté de son maître. Mais ce n'était rien en comparaison du fatal événement qui lui arriva, parce qu'enfin on voit

souvent des manches trop courtes et des habits tachés, mais peut-on porter un habit qui n'a qu'une poche? C'est ce qui s'est vu depuis que les Anglais ont fait venir cette espèce de vêtement à la mode, et il ne l'était pas encore; lord Spencer n'avait pas encore eu son habit déchiré à la chasse par un sanglier, et ne portait pas encore volontairement un gilet par-dessus un habit.

J'ai dit qu'il arrivait quelquefois que mon capitaine, qui marchait difficilement, me prenait pour lui donner le bras; la veille, il avait été dîner chez le consul de France, et nous n'étions revenus à bord qu'après minuit, de sorte que j'avais très-peu dormi, ce qui fit que, le lendemain, je dormais presque tout debout, et que je ne pus pas empêcher le sommeil de me gagner en regardant pêcher dans les porte-haubans de misaine.

Pendant que je dormais, on s'amusa à gouspiller la poche droite de mon habit pour en faire des amorces pour prendre du poisson : il n'y a, en tout, que le premier pas qui coûte; le premier morceau enlevé, on ne se gêna plus, de sorte qu'en moins de rien, je me trouvai n'ayant qu'une poche à mon habit, et la grande quantité de ceux qui avaient coopéré au délit assurait l'impunité aux coupables. Je me réveillai au bruit des éclats de rire de ceux qui étaient autour de moi, et, quand je m'aperçus du mauvais tour qu'on m'avait joué, on s'obstina à dire que c'étaient les Espagnols qui, la veille, m'avaient coupé ma

poche, et que j'étais revenu à bord tel que je me trouvais actuellement.

Un mauvais tailleur, qui était là, me dit : « Mon ami, vos manches étaient trop courtes ; il y aura, dans la poche gauche qui vous reste, de quoi les allonger, et, au lieu d'avoir un habit ridicule, vous aurez un fort joli gilet. Vous me donnerez, pendant trois jours, votre ration de vin, et je vous arrangerai cela à merveille, et je vous assure que ça vous ira beaucoup mieux que ce grand diable d'habit rouge qui vous ballait sur les jambes. » On me dit que le tailleur avait raison, et que, d'ailleurs, si je portais plainte et qu'un seul homme fût puni, je pouvais être assuré que je serais battu comme plâtre tout le restant de la campagne. Comme ces gens-là étaient capables de me tenir parole, et qu'il était impossible de me rendre ma poche, je fis semblant de goûter leurs raisons et d'être consolé.

Le lendemain, mon habit fut métamorphosé en gilet, et je ne portai plainte contre personne, malgré qu'on n'eût pas négligé de m'apprendre toutes les circonstances de la veille et les noms de tous les rogneurs. J'en fus quitte pour dire au capitaine que c'était moi qui avais fait faire cette opération. Il me sut gré de mon silence, car il n'ignorait pas ce qui s'était passé : ses espions ne lui laissaient rien ignorer.

Nous restâmes au passage Saint-Sébastien à peu près vingt jours, avec des vents contraires. Les marins y étaient parfaitement bien nourris,

avec du pain blanc comme de la neige, de la viande fraîche, et j'ai dit que le poisson y est si abondant que le moindre coup de senne en fournissait plus qu'il n'en fallait, à discrétion, pour tout l'équipage ; il y avait surtout des meuilles d'une grandeur démesurée et excellentes.

Notre capitaine qui, à cela près de ses lubies comme marin, était un fort aimable homme et un homme de société, voyait, bien entendu, les premières personnes du pays, telles que le consul de France, le gouverneur du château, le commandant du port et l'ingénieur-constructeur des vaisseaux de Sa Majesté Catholique, de sorte que les vingt et quelques jours que nous passâmes dans le port ne furent qu'une suite de fêtes données et rendues. M. le consul de France avait une famille charmante ; ses demoiselles étaient tout ce que j'avais vu de plus joli au monde ; la plus jeune surtout, qui n'avait que 6 à 8 ans, était belle comme les amours, et est encore une des plus jolies femmes qui soient à Paris : c'est madame Tallien, la femme du célèbre banquier de ce nom. Comme les enfants aiment ceux qui leur ressemblent, et que j'étais à peu près d'un âge intermédiaire entre la plus âgée des filles du consul et la plus jeune, et que j'étais toujours prêt à faire tout ce qui pouvait plaire à ces demoiselles, elles me regardaient comme une de leurs poupées ; je n'avais pas encore eu la picote, j'étais espiègle et toujours prêt à faire tout ce qui pouvait leur faire plaisir.

Il arriva, un jour, qu'il prit fantaisie à l'aînée, qui était à peu près de mon âge, de m'habiller en fille. Je n'avais pas plus de barbe qu'elle, et à cela près d'un air lutin qui ne dépare pas toujours une fille de cet âge, il fut facile de s'y méprendre. La bonne maman, qui m'avait pris en amitié, voulut bien se prêter à cet innocent badinage; on trouvait seulement que j'étais un peu trop grand, mais on y remédia en me donnant des souliers plats, au lieu de souliers à talons hauts, que l'on portait dans ce temps-là. J'avais, suivant la mode de ce temps-là, mes cheveux blonds en queue, et, comme je n'avais plus le temps, à bord, de me faire ni toupet, ni ni boucles, comme les petits-maîtres en portaient alors, et que je mettais tout dans la queue ou dans la cadenette, comme on en faisait alors, les demoiselles me coiffèrent à leur fantaisie. La bonne maman prêta une de ses robes, et il fut convenu que je la mettrais par-dessus mes culottes. M. Dizai, notre capitaine, fut, le premier, la dupe de ce travestissement; il ne me connut pas du tout, en entrant à la soirée. Il avait, en entrant, demandé ce que l'on avait fait de moi; on lui dit que j'étais allé, avec un jeune homme de la maison qui travaillait au Consulat, à un petit village près de la ville, qui avait la vue sur la mer, et où M. le consul avait une charmante habitation et un jardin délicieux, avec de belles treilles et toutes sortes d'arbres fruitiers.

Le patron du canot, nommé Leprince (il est

mort officier à Rochefort, il y a tout au plus dix ans, chez l'amiral Martin), avait donné le bras au capitaine. Je fus présenté à mon capitaine comme une jeune demoiselle de Paris, nièce de M. le consul, et dont le père et la mère étaient morts. J'avais été conduite, de Paris à Bayonne, par la femme du commissaire des guerres de cette ville, qui n'allait pas tarder à entrer.

Le barbon me trouva charmante et me fit plusieurs questions qui m'auraient fort embarrassé, si les dames ne se fussent empressées de dire qu'ayant perdu ma mère très-jeune, mon père s'était vu contraint de me mettre au couvent dès l'âge de 8 ans, et que j'y avais resté sept ans.

Cependant il fallait répondre un *oui*, un *non, Monsieur*, et je rougissais jusque dans les yeux. Mon capitaine commençait à me faire les yeux doux, disant que j'étais bien grande pour mon âge, lorsque, sur une question qu'il me fit, je lui répondis : « Oui, capitaine ! »

Ma foi ! tout fut fini ; il se fâcha fort ; le bout de l'oreille parut ; il me dit que je pouvais être bien sûr d'avoir 25 coups de fouet pour avoir ainsi abusé de la complaisance qu'il avait eue de me permettre de rester à terre, et surtout pour s'être moqué de lui. Ces bonnes petites demoiselles se mirent à pleurer et madame la consulesse l'assura que c'était par pure complaisance que je m'étais prêté à ce travestissement. Je pleurais à chaudes larmes ; je connaissais le pèlerin à qui j'avais affaire ; je savais bien qu'il n'avait jamais manqué

de parole, quand il avait promis le fouet à quelqu'un. Tout le monde s'en mêla et demanda ce qu'on appelait « ma grâce. » Enfin, je me jetai à genoux. J'étais tout échevelé; il craignit, sans doute, que quelqu'un qui pouvait entrer d'un moment à l'autre, dise, dans le pays, qu'il avait vu une demoiselle aux genoux du capitaine de la frégate française, car c'est ainsi qu'on appelait notre navire. Il promit, il jura qu'il me pardonnait; on fit plus, on exigea qu'il m'embrassât, et il ne se le fit pas dire à deux fois, quoiqu'il le fît en murmurant entre ses dents.

Je me hâtai de me sauver dans la chambre où on avait fait ma toilette; je me déshabillai bien vite et me sauvai au bord de la mer, et dis au patron de me mettre à bord, de suite, ce qu'il fit. Je me hâtai de me coucher, bien fâché qu'une aventure qui avait eu de si jolis commencements, eût si mal fini. Cependant le capitaine tint parole, et à cela près qu'il ne me laissa plus du tout descendre à terre, il ne m'en a jamais parlé.

Comme il y avait un grand dîner à notre bord, le surlendemain, ce fut la dernière fois que je vis cette respectable famille. Ces demoiselles me dirent : « Bonjour, cousine ! » — profitant d'un moment que le capitaine était monté sur le pont, — et parurent fort satisfaites que je n'eusse pas été puni, pour notre innocent badinage. Le consul et sa famille nous firent leurs adieux; les chaloupes du port nous prirent à la remorque pour contourner les dangers qui bordent le port

et le défendent des coups de mer. Les vents étaient favorables; nous mîmes sous voiles et arrivâmes à Rochefort le deuxième jour, où nous débarquâmes notre bois de construction.

Je m'empressai de me rendre à Muron pour y voir mon bon père et toute ma famille. J'avais encore sur le cœur tous les coups de fouet que j'avais reçus pendant la campagne, et surtout les désagréments que j'avais éprouvés chez M. Cabarrus, notre consul, au passage de Saint-Sébastien, en Espagne.

J'avais réfléchi que le métier de mousse n'était rien moins qu'agréable, et qu'il ne me mènerait à rien qu'à être tout au plus, un jour, maître d'équipage, et encore c'était là mon bâton de maréchal; je me promis donc bien de reprendre mes études. Je ne devais plus craindre d'être fouetté, je me trouvais presque un homme, et d'ailleurs j'avais treize ans passés; mon père ne souffrirait sûrement pas que mon pédagogue M. Rouhaut me fustigeât, comme autrefois. Enfin, je m'étais fait un nouveau plan de vie, j'allais devenir médecin, sitôt que j'aurais fait mes cours de chirurgie; j'avais déjà traduit, en outre de l'histoire sacrée, l'histoire grecque et les *Hommes illustres* de Plutarque; j'allais apprendre le grec en continuant le latin. Nul doute que, bientôt, je ne fusse un homme d'importance. C'était ainsi que ma pauvre imagination me leurrait et que je faisais ce que l'on appelle des châteaux en Espagne. Je me vis bientôt réduit à

zéro. Mon maître n'avait pas oublié que je lui avais cassé deux ou trois dents d'un coup de pied, lorsqu'il me tenait la tête en bas, et qu'il avait un de ses pieds dans le fond de ma culotte pour me fouetter plus à son aise, lorsqu'il me tenait les deux jambes dessous son bras gauche, et qu'il m'écorchait avec une poignée d'osier; il n'avait pas oublié que, dans cette circonstance, je l'avais mordu comme un lion, et qu'il lui en était resté une cicatrice ineffaçable. Il avait juré de s'en venger, si jamais je revenais à la maison, et il tint parole, comme on va le voir.

Il avait persuadé à mon père qu'il fallait qu'il lui donnât, sur moi, une puissance absolue, avec le droit de m'infliger telle punition que bon lui semblerait; en conséquence, un jour il m'attacha les deux mains derrière le dos, et, sous prétexte que j'étais trop grand pour avoir le fouet, il m'attacha, dans cet état, à un morceau de bois qui sert à suspendre les cochons quand on veut en retirer les intestins; il y attacha la corde qu'on fait passer par un trou du plancher et, dans cet état, il m'éleva à peu près à deux pieds au-dessus du niveau de la terre. Ce fut alors qu'il commença la plus terrible flagellation qui ait été infligée à un enfant de mon âge. J'avais appris à souffrir à bord et à ne jamais répandre une larme, ni jeter un cri. Je trouvais indigne de moi de crier. J'appelai mon père à haute voix : il n'était, sans doute, pas là. J'appelai ma belle-mère qui avait, sans doute, reçu l'ordre de ne pas me répondre.

Mon bourreau continuait à me couper mes habits sur le dos, à coups de verge ; il suait à grosses gouttes. Il y avait déjà quelque temps que je ne disais mot, et que je semblais insensible à la douleur, ou tout-à-fait mort, lorsque, paraissant sortir de ma léthargie, je lui dis : « Tuez-moi vite, Monsieur, et sauvez-vous pour ne pas être pendu, car je vous préviens que vous ne vivrez pas un quart d'heure, quand je serai détaché. »

Je ne sais sur quel ton je lui tins ce langage, mais il paraît qu'il fut tellement persuadé, qu'il cessa de me frapper à l'instant, ferma la porte sur lui, emporta la clef et s'enfuit de la maison. J'ignore le temps que je restai dans cette espèce d'agonie ; tout ce que je me rappelle, c'est que la première chose que je dis, quand je fus mis en liberté, fut : « Dites à M. Rouhaut qu'il est mort, si jamais je le vois de ma vie ! » et je partis comme un trait, avec un couteau pour l'immoler à ma juste vengeance. Mais il était, déjà, bien loin, et je ne l'ai revu que lorsque je venais d'être fait officier sur le champ de bataille, en 1788. Alors, il était marié, tenait une maison d'éducation chez lui ; un de mes frères du deuxième lit était un de ses écoliers. Il y avait, à peu près, sept à huit ans que ce que je viens de rapporter s'était passé ; mon arrivée avait fait du bruit dans mon village ; les amis de mon père et tous mes anciens camarades étaient venus me voir et m'embrasser.

J'aperçus M. Rouhaut, au nombre de ces bons habitants : il vint à moi, avec les bras tendus pour m'embrasser comme les autres ; il était pâle comme la mort, et voulait affecter un air satisfait et riant. Je m'empressai d'aller à sa rencontre : « Sortez, lui-dis-je, Monsieur, et ne forcez pas un officier du Roi à venger un malheureux enfant que vous avez assassiné ! » Mon père prit la parole et me dit : « Tu étais bien méchant alors, mon fils, et M. Rouhaut n'avait pas l'expérience qu'il a ; il est bien vrai qu'il était indigne de la confiance que j'avais mise en lui ! »

J'embrassai mon père : « Pardonne-moi, lui dis-je, d'avoir osé mettre quelqu'un dehors de chez vous, mais je n'ai pas été le maître de mon premier mouvement, et peut-être que, si je l'avais trouvé partout ailleurs, il n'en aurait pas été quitte à aussi bon marché et que ma canne... — Il faut tout oublier, mon fils ; sans lui, tu n'aurais jamais été officier de la Marine Royale. — C'est vrai, lui dis-je, mais... »

C'est ainsi que se passa ma première entrevue avec mon ancien précepteur. J'ai beaucoup anticipé sur les temps pour rapporter cette anecdote ; c'était pour n'y plus revenir ; car on n'oubliera pas que je ne suis encore que mousse et qu'un pauvre mousse qui va fuir la maison paternelle pour la seconde fois, à cause de ce méchant homme.

Je vais donc poursuivre ma narration et commencer ma seconde campagne de mousse, celle

qui a fixé à jamais ma résolution d'être marin et militaire.

On se rappelle que c'est au retour de ma première campagne que j'étais venu voir ma famille, dans l'intention bien formelle de continuer le latin, et de devenir, comme mon père, un membre de l'Ecole où l'on apprend l'art de guérir, et la connaissance des opérations chirurgicales avec celle de la vertu des plantes répandues sur l'ancien et le nouveau monde. Je ne dissimule pas que ce projet avait, pour moi, quelque chose de délicieux, parce que je ne sache pas que personne ait eu jamais, plus que moi, le désir d'être utile à l'humanité souffrante, mais comme, depuis que j'existe, il a été démontré que, quand j'ai désiré le froid, j'ai eu chaud; j'ai dû, au lieu d'être médecin, être membre de la noble profession de la destruction de l'humanité, et je fus soldat.

Je ne fus pas plutôt dégagé de l'horrible situation où m'avait laissé mon maître de latin, que je m'armai d'une vieille arme qui avait servi à mon grand-père, quand il était dans son régiment suisse, et jamais épée n'aurait été trempée d'un sang plus désiré que celui de mon vilain abbé, s'il n'avait pas eu, comme je l'ai dit, la précaution de s'enfuir avant que je fusse en liberté; mais il était parti.

Je détestais le latin, à l'égal du maître, et, semblable au chien qui mord la pierre qui est la cause de sa douleur, je remontai dans la classe,

j'empoignai tous mes livres de latin et je les brûlai avec le même plaisir que j'aurais eu à faire brûler l'instituteur. On trouvera peut-être qu'il y a bien de la malice et de l'acharnement dans ma colère, mais que l'on s'imagine un malheureux enfant couvert de sang et dont les habits avaient été coupés en pièces à coups de scions d'osier, sur son corps déchiré. Alors peut-être, en se mettant à ma place, on m'excusera d'avoir manqué à ce point aux égards et au respect que tout enfant doit à ses parents, à ses professeurs et aux livres, instruments de son instruction.

Cette belle exécution terminée, je me sentis on ne peut plus soulagé ; mes larmes coulèrent en abondance. Mon père était allé voir ses malades, et ne revenait ordinairement que le soir ; ma belle-mère n'avait pas osé dire un mot, pendant mon opération, et moi-même je n'avais pas proféré une seule parole. Je rugissais comme un lion, et ma belle-mère m'a dit bien des fois depuis, que je lui avais fait une frayeur mortelle et que j'étais hors de moi-même. Je suis bien éloigné, d'ailleurs, d'approuver tout ce que j'ai fait, pas plus que celui qui, dans le transport, se jette par une fenêtre, ou a le malheur de tuer quelqu'un, ne serait justiciable du crime de suicide ou d'homicide ; je raconte et n'approuve pas.

Je me rendis à Rochefort chez mon capitaine, qui parut fort surpris de me revoir : « Quoi ! vous

voilà, me dit-il, cela m'étonne bien ; j'allais vous faire rayer de dessus le rôle d'équipage! » Je lui dis que j'étais résolu de continuer la mer, malgré qu'on y éprouvât bien des peines : « Des peines me dit-il; vous n'avez vu que les roses du métier! — Ce ne sont pas des roses sans épines! lui-dis-je, en me frottant la fesse. » Il se mit à rire : « Ce n'est rien que cela; vous en verrez bien d'autres, quand vous serez homme ! »

Je n'ai jamais oublié de ma vie cette vérité.

Nous partîmes deux jours après pour Brest, où nous portâmes des boulets et des canons cassés. Notre traversée fut très agréable. Je ne puis cependant cacher que, lorsque nous entrâmes dans le Raz, et que je vis les coups de mer se déployer sur les roches qui nous entouraient, et qu'un flot violent nous emportait comme le vent emporte la fumée, je ne pus m'empêcher de frémir jusqu'au bout des ongles, et d'admirer combien il y avait de distance de moi aux hommes qui dirigeaient la machine sur laquelle nous étions. Un morne silence régnait à bord; on n'entendait pas un jurement : « *Tribord! Babord!* Comme ça! » fut tout ce qui fut prononcé par le capitaine pendant ce court, mais terrible espace de temps qu'on essayerait en vain de s'imaginer, quand on n'a pas navigué à travers les roches, avec une forte marée et une grosse mer.

Je l'ai dit, cela ne dura pas longtemps; nous nous trouvâmes, un instant après, dominés par

des rochers bien plus élevées que les mâts du vaisseau, et presque en calme.

Ce fut alors que notre capitaine, se mettant à genoux sur le banc de quart, se mit à entonner le *De profondis*, d'une voix lugubre et lamentable, en fixant la côte à tribord à nous. Les matelots répondirent sur le même ton.

J'étais d'autant plus surpris de ce qui se passait, que jamais je n'avais vu prier le bon Dieu à notre capitaine, depuis plus d'un an que j'étais avec lui, et que je ne voyais pas le moindre danger pour le navire, à l'instant où on faisait cette prière : « Il faut cependant qu'il y ait un bien grand danger, me dis-je, et que je ne connais pas; sans doute que tout est perdu ! » Tout le monde, à bord, avait les yeux fixés, comme je l'ai dit, sur la rive, à droite de notre navire, lorsque le capitaine, presque au même instant, se mit à jurer en ordonnant une manœuvre. Je vis que les choses étaient remises en leur état naturel, ce qui ne laissa pas de me tirer d'un grand embarras. Enfin, revenu à moi, je demandai à un novice qui était auprès de moi, pourquoi on avait prié le bon Dieu : « C'est, me dit-il, que nous venons de passer devant la baie des Trépassés ! » Je crus que cet homme était fou.

« Oui ! c'est la baie des Trépassés, dit un vieux matelot; j'ai passé ici plus de cent fois, et on prie toujours le bon Dieu pour les morts, parce qu'ils se rendent tous là. »

J'avoue que je ne compris rien à ce langage,

pas plus qu'à la raison qui nous avait fait mettre tous à genoux, en passant devant cet endroit.

Notre chirurgien, nommé Lhermite, qui n'avait jamais été à Brest, demanda à notre capitaine une explication à cet égard, étant à souper; il lui dit que les courants entraînaient une grande partie des cadavres de ceux qui se perdaient aux environs, dans cette baie qui avait été surnommée baie des Trépassés, à cause de cela, et que l'usage de chanter le *De profondis* en passant là, était très ancien. Alors je fus au fait.

Nous mouillâmes en rade de Brest le même jour, ayant passé, me dit-on, par Toulinguet, où les navires sont sujets à se perdre. Le passage était fort étroit.

Mon capitaine prit des appartements à Recouvrance (qui est une moitié de la ville séparée de l'autre par le port) chez un de ses vieux camarades. Il y avait une jeune fille assez jolie, mais je n'entendais rien, ou presque rien de ce qu'elle disait, malgré qu'elle m'assurât qu'elle parlait un bon français. Nous ne tardâmes pas à nous entendre parfaitement; elle m'apprit même assez de bas-breton pour demander les choses les plus essentielles; elle ne cessait de me donner des leçons, et, dans peu de temps, je fus au fait.

Nous ne tardâmes pas à recevoir une nouvelle destination; elle fut pour Cherbourg. Nous partîmes de Brest avec des vents favorables, et passâmes par un vilain passage qu'on nomme « le fort », qui est bordé de roches sur lesquelles

les courants font briser la mer avec un bruit affreux pour des oreilles qui ne sont pas accoutumées à ce spectacle.

On m'avait parlé souvent de naufrage, et je n'étais pas curieux d'en faire l'expérience par moi-même; je faisais part de mes réflexions à un de mes camarades qui se moquait de moi, et de ce qu'il appelait des craintes ridicules quand le vent est bon et qu'on y voit bien clair, lorsque, tout d'un coup, je sentis une secousse d'abord assez légère, et ensuite trois autres plus fortes. Mon camarade jeta un cri et dit : « Nous sommes perdus ! » Tout le monde paraissait avoir perdu la tête, hormis le capitaine qui dit, en termes plus qu'énergiques, au pilote qu'il était un âne, un ignorant et que, si la gabare ne revenait pas à flot, il lui brûlerait la cervelle. On sonna la cloche, on se disposait à jeter la batterie à la mer, lorsqu'une manœuvre que le capitaine fit faire dans les voiles de l'avant fit donner une forte bande au navire, au point que je crus que nous allions chavirer, et je n'étais pas le seul, car presque tous les gens de l'équipage étaient pâles comme la mort; la marée nous prit par le travers, nous ressentîmes deux secousses qui nous firent râcler le fond, et j'entendis tout le monde dire : « Nous sommes parés, nous avons touché sur la Horène !(1) » Le capitaine cassa son porte-voix sur la tête et la figure du pilote, qui

(1) Il s'agit d'un rocher.

ne dit pas un mot pour s'excuser, si ce n'est qu'il n'était pas le premier à qui cela fût arrivé et qu'il y en aurait encore bien d'autres après lui, sans que cela fût de leur faute.

Le maître calfat, qui était un jeune homme, et qui, pour se donner un air d'importance, portait une large perruque blanche à trois rangs de boudins, vint trouver le capitaine, le chapeau à la main, et lui dit : « Capitaine, il n'y a rien de nouveau, si ce n'est que votre navire est crevé, et que nous aurons bien de la peine d'attraper Saint-Malo avant de couler : — « Tu n'es qu'un sot, dit le capitaine, nous aurions le temps d'aller à Cherbourg ; nous sommes sur notre lest ! »

On se mit à pomper aux deux pompes, et on fit une double chaîne de seaux pour tâcher de tenir le vaisseau à flot ; enfin nous fûmes assez heureux pour gagner Saint-Malo dans la soirée, et nous échouer tout haut près d'un endroit nommé Saint-Servan. Nous avions fait des signaux de détresse ; plusieurs chaloupes et canots étaient venus au-devant de nous pour sauver l'équipage, en cas de malheur.

Mais, comme le vent était sous vergues et que la marée montait avec un courant assez fort encore, malgré qu'il fût pleine mer, à très peu de chose près, nous laissâmes les chaloupes derrière nous, et le capitaine de port, qui avait sauté à bord presque à la volée, nous avait fait échouer dans l'endroit où j'ai déjà dit ; de sorte

que, quatre heures après, nous étions à pied sec à nous promener à l'entour de la gabare, qui était droite comme si elle eût été à flot. Des charpentiers furent envoyés à bord, de tous les bâtiments de la rade et du port ; notre avarie était à babord, à peu près à dix pieds au-dessous des porte-haubans de misaine et du bossoir. Nous fûmes réparés dans moins de deux heures de temps. Le lendemain, à la marée du matin, nous appareillâmes pour Cherbourg.

J'oubliais de vous dire que j'étais très éloigné d'avoir trouvé rien de plaisant dans tout ce qui s'était passé, depuis notre échouage sur la Horène, jusqu'à notre entrée à Saint-Malo, à travers des roches qui sont noires comme du charbon et qui se trouvent entourées d'écume plus blanche que la neige, parce que le courant y est d'autant plus violent que c'est un des ports de France où la marée monte et descend avec une plus grande hauteur et profondeur : « Je ne naviguerai plus, dis-je ; ce n'est pas vivre que d'avoir sans cesse le cœur comme dans un étau, de ne pas savoir si un quart-d'heure plus tard on ne sera pas la proie des poissons, ou brisé sur les rochers. Non, dis-je, je ne naviguerai plus, c'est bien décidé ; on peut bien être chirurgien sans savoir le latin, puisque mon père l'est. Eh bien ! j'en serai quitte pour ne pas être médecin, et encore qui sait si tous les médecins sont bons latinistes et connaissent le grec ? »

C'est ainsi que j'avais passé une partie de la

nuit précédente que je n'avais pas employée à dormir, à faire mes réflexions. Je ne voulais même pas courir le risque de revenir à Rochefort par mer ; je me rendrais par terre...

J'ai dit que nous étions appareillés pour retourner à notre première destination, à Cherbourg, lorsqu'un canot vint à bord avec un officier du port nous ordonner de mouiller, et dit au capitaine de se rendre de suite à terre pour prendre les ordres d'un général de l'armée de terre, qui s'appelait le prince de Nassau. Le capitaine fit son gros juron d'ordinaire : « Eh! que diable me veut un général de terre? N'a-t-il pas le moyen d'aller à Cherbourg dans une bonne voiture? Veut-il me faire perdre mon temps pour l'attendre jusqu'à ce qu'il soit prêt à s'embarquer? » Et il se rendit de suite à terre. A son retour à bord, il donna des ordres pour que tout fût disposé pour recevoir trois cents hommes de troupe de débarquement et un supplément de vivres.

Il y avait, en rade de Saint-Malo, quatre bâtiments de guerre, savoir, la frégate *la Danaé*, *l'Écluse*, gabare du roi ; je ne me rappelle pas si la corvette *la Guêpe* et *la Valeur* n'étaient pas des corsaires, à qui on fit porter la flamme quand ils furent pris pour le service du Roi. Nous ne tardâmes pas à embarquer les troupes, qui étaient en partie allemandes et toutes très-sales. La frégate *la Danaé* avait le prince à son bord. Il y avait un grand nombre de chaloupes et de

chasse-marée chargés de troupes, lorsque nous partîmes. Mais l'expédition avait été tenue si secrète, que les Anglais avaient réuni à Jersey et Guernesey une fourmilière de corsaires qui ne cessèrent de nous harceler tant que dura l'expédition, qui ne fut pas longue, vu le peu de distance qu'il y a de Saint-Malo à ces îles. Une partie de nos chaloupes prirent à l'abordage les corsaires anglais, mais au lieu de faire route pour les ports de France, les prisonniers faisaient route pour l'Angleterre, parce que les Allemands avaient trouvé tout naturel de laisser les Anglais manœuvrer leurs bâtiments, vu que presque tous les patrons de nos chaloupes de débarquement étaient ou de Jersey et de Guernesey, ou des hommes qui, tous les jours, faisaient la pêche ou la contrebande en commun, de Saint-Malo dans les îles.

Tel était, du moins, ce que tous les marins du bord, y compris les officiers et le capitaine lui-même, disaient, en jurant contre l'expédition qu'ils disaient être sottement dirigée et encore plus mal conduite. J'étais trop jeune pour apprécier les dires de ces gens-là; je me rappelle seulement que nous reprîmes trois de nos chaloupes qui, après avoir pris les Anglais ou avoir été prises par eux, faisaient route pour l'Angleterre, et il y en a beaucoup qui se rendirent à bon port, faisant croire aux Allemands qu'ils les conduisaient à Saint-Malo.

Je vis les côtes de Guernesey, où nous devions

plus particulièrement débarquer nos troupes, bordées de troupes qui me parurent en grande parade, les batteries bien servies, les boulets bien pointés. Enfin, le vent changea, la mer devint grosse; on ordonna la retraite et nous retournâmes à Saint-Malo avec, je crois, beaucoup de monde de moins que nous en avions lorsque nous étions partis de Saint-Malo; on débarqua les troupes, et tout fut dit.

Nous reçûmes, peu de jours après, l'ordre de continuer notre voyage pour Cherbourg; ce que nous fîmes. Nous trouvant à peu près entre Jersey et Guernesey, nous aperçûmes un vaisseau et quatre frégates anglais qui doublaient la pointe de Guernesey et paraissaient gouverner sur nous. Nous avions été en calme une partie de la nuit, et, le matin, les vents avaient passé dans la partie du Nord, sur les dix heures. Hélas! il est bien malheureux qu'ils n'y fussent pas passés dès la pointe du jour! Un malheur, un crime, une atrocité ne se serait pas commis à bord. J'ai, dans un autre endroit, parlé déjà de cet événement malheureux, mais, comme j'aurais anticipé en en donnant des détails, j'ai promis d'y revenir en temps et lieu; je tiens parole.

En ce temps-là, on comparait souvent les marins à des espèces d'animaux aussi brutes que malfaisants, et, à quelques exceptions près, on avait, ma foi! bien raison.

(*A suivre.*)

Campagne de l'an II

JOURNAL DU CONSCRIT PIERRE DELAPORTE.

Les 130 pages du manuscrit autographe, qui a été retrouvé dans des papiers de famille par M. ALBERT DELAPORTE, petit-fils de l'auteur, portent le titre suivant : *Journal de la campagne de l'an II de la République française. Armée du Nord. 2e division, commandée par le général Moreau. Brigade de Vandamme.*

L'auteur faisait partie du bataillon de réquisition de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Son *Journal*, commencé le 26 germinal an II, s'arrête au 20 fructidor suivant, époque à laquelle il rentre dans ses foyers, pour cause de santé. Né en 1771, il avait alors 23 ans.

Bientôt guéri, notre conscrit est, jusqu'à l'an VII, affecté au service des remontes de la cavalerie. Il reçoit, ensuite, son congé de réforme et se fixe à Paris. Plus tard, établi banquier rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, il fut adjoint au maire du 5e arrondissement en 1833, et chevalier de la légion d'honneur, l'année suivante.

En germinal an II, les étapes qu'eut à parcourir le bataillon de réquisition de Neufchâtel, avant de joindre l'armée, sont Blangy, Abbeville, Hesdin, Saint-Omer, Cassel, enfin Rexpoede, où il prend ses cantonnements après avoir été presque entièrement incorporé dans le bataillon de Rhône-et-Loire. Pierre Delaporte et trente de ses camarades comptent à la 3e compagnie de ce bataillon.

5 Floréal. — Exercice à 5 heures.

Il passe, à Rexpoede, une colonne de 9000 hommes commandée par le général Désenfans ; notre bataillon marche avec la collonne.(excepté les nouveaux incorporés pour apprendre l'exercice, d'ailleurs n'étant pas armés en totalité). Resté au cantonnement.

6. — La colonne qui a passée hier, a attaquée l'ennemi avec ses tirailleurs, renforcée par dix

hommes de chaque compagnie des autres bataillons.

Le feu a commencé à la pointe du jour et dure encore en ce moment (huit heures du matin ; plusieurs blessés revenant, nous apprennent qu'ils ont forcés les retranchements ennemis à la bayonnette, après une fusillade assez vive.

Je suis de garde à midy, et remplis provisoirement la place de caporal ; des prisonniers fait à l'ennemi nous sont confiés ; on les conduit immédiatement à Berg.

Plusieurs village sont en feu, nous voyons la flame du clocher de Rexpoede.

Je reçois un ordre du commissaire des Guerres, de placer un poste aux boucheries, pour garder quantité de vaches prises sur l'ennemi, et qui y sont successivement amenées ; leur nombre s'élève au moins à quatre cents ; je passe la nuit à ce poste avec quatre hommes ; on nous affirme que Poperinghe est enlevé à l'ennemi.

7. — Je descends la garde à douze heures. Exercice à six heures.

8. — Nous voyons passés beaucoup de butin fait sur l'ennemi.

9. — Jour d'étape ; la viande se trouve être fort mauvaises ; nous mangeons, à notre souper, des grillades de cheval que nous trouvons fort bonnes, quoique un peu dure.

11. — J'obtiens une permission pour aller à Berg et Dune-Libre (ci-devant Dunkerque).

Parti à 10 heures, je suis à midy à Berg.

Parti de Berg à 3 heures; à une demie-lieue se trouve le Fort Français ; on répare les fossés et retranchements de ce fort.

Une demie-lieue plus loin est le Fort Libre : on travaille aussi à ses fortifications; il est, en outre, gardé par ses eaux.

Dune-Libre est à peu près à une demie-lieue de ce dernier fort ; j'y suis arrivé à 5 heures et ai été faire une visite, de la part d'un de mes camarades, au citoyen Dufour, maître de forge et serrurier ; ne l'ayant pas trouvé, j'ai été reçu par sa fille, qui m'a parue fort honête ; elle me dit, dans la conversation, avoir épousé un commandant de bataillon. Je suis ensuite revenu coucher à une auberge, sur la route, en face le Fort-Libre.

12. — Revenu à Dune-Libre que j'ai parcouru...

Le commerce n'y ayant pas d'activité en ce moment, la guerre y attire beaucoup de troupes, ce qui remplace le concours de monde que la stagnation du commerce en avait fait disparoître.

La nouvelle venait d'être sçu que nous avions gagné une bataille entre Menin et Courtray, la prise d'un général hanovrien avec son état-major. La reddition de Courtray et Menin a suivi le succès de cette affaire; fait 1500 prisonniers à Menin, et pris 30 pièces de canon. Les émigrés se sont évadés de Menin pendant la nuit, en se disant un bataillon français.

Revenu le soir à Rexpoede.

13. — Été faire la collation avec Fleury, à son logement; nous y avons fait la connaissance de deux chirurgiens de l'ambulance.

14. — Passé le matin à l'ambulance; nous y avons bu un verre d'eau de vie.

Dîné au logement de Fleury, le même soir; soupé avec Champion, Fleury et autres, d'un lièvre qu'ils avaient tué à la chasse.

16. — Parti de Rexpoede pour rejoindre le bataillon; je suis d'avant-garde; arrivé à Cassel à midy; là nous avons trouvé nos camarades de la réquisition, incorporés dans les tirailleurs du Mont des Chats; couché à la caserne.

17. — Nous sommes venus à Bailleul où nous avons trouvés nos camarades incorporés dans le 1er régiment d'infanterie; pour célébrer le plaisir de nous revoir, nous soupons ensemble au nombre de vingt-deux; la plus vive gaieté était parmi nous; tout ce qui nous rappelle le Neufchâtel et nos chers parents y est répété avec enthousiasme.

18. — Arrivés à Armentières. Nous avons été de route avec nos camarades du 1er régiment, qui vont le même jour à Lille.

La petite ville d'Armentières n'offre rien de remarquable que sa situation; elle est à un demi quart de lieu de la Lys, que l'on passe sur un pont-levis, venant de Bailleul; ce pont est actuellement gardé par les bourgeois; la Lys forme plusieurs circuits dans les prairies environnantes Armentières, ce qui offre un coup d'œil agréable.

19. — Parti pour Lille: cette ville, déjà connue

par sa réputation, est véritablement très belle et des mieux fortifiée.

20. — La matinée est employée à nous armer; on nous donne des fusils pris aux Kaiserlicks, extrêmement lourds; nous partons ensuitte pour Menin, que nous traversons; cette ville est en partie détruite: nous allons coucher à Wevelghem, village à une lieue de Courtray.

21. — Nous devions rejoindre notre bataillon au delà de Courtray, mais à peine avions-nous fait un quart de lieue, que notre avant-garde se replie sur nous, ayant vu l'ennemi qui coupait le chemin de Courtray; ce qui nous donna tellement l'allarme, étant sans cartouches et aussi sans officier pour nous guider, que nous prîmes la fuite : elle fut telle, que plusieurs jettèrent leur sac et même leur fusil; des voituriers déchargeoient et abandonnoient leur voiture, ce qui augmentait encore notre frayeur.

La première impression passée, nous nous remîmes en ordre et ramenâmes même à Menin un chariot chargé de toile de Courtray, abandonné sur la route sans chevaux, le chartier ayant pris la fuite avec.

Après une heure de repos pendant laquelle la viande nous fut donnée, nous retournâmes à Lille, où nous fûmes logés aux casernes.

22. — Je fait rencontre du citoyen Normand, et son épouse, de Neufchâtel, qui est officier dans un bataillon : nous passons une heure ensemble; après quoi les ordres nous sont donnés d'escor-

ter un convoi de 68000 rations de pain pour Courtray ; nous couchons ce soir à Ronck, à une petite lieue de Menin.

23. — Nous prenons la traverse pour nous rendre à Courtray, la route n'étant pas sûre par Wevelghem ; le mauvais temps et les pluyes ont rendu le chemin très difficile; les voitures arrivent à Courtray avec infinimentde peine.

Cette ville est assez jolie, les rues bien ouvertes ; elle est assez commerçante, principalement dans les toiles.

Après la distribution du pain qui nous est donné, nous partons pour rejoindre le bataillon à deux lieues au-dessus de Courtray, du côté de Bruges ; des hommes, des chevaux morts, des débris d'habillements et d'armes épars sur la route attestent la bataille qui a eu lieu hier où, après beaucoup de résistance, nous avons repoussé l'ennemi; l'ayant attaqué de nouveau aujourd'huy, nous ne pûmes trouver notre bataillon, qui était à se battre ; nous nous mîmes un peu sur les derrières de l'armée pour nous porter au besoin, suivant les ordres qui nous seroient donnés.

A notre arrivée, l'armée française avoit l'avantage ; nous venions de prendre deux pièces de canon de trois et d'occuper un village qu'elle avait forcé l'ennemi d'évacuer ; mais nous fûmes obligé, aussitôt, de l'abandonner, plusieurs batteries se trouvant à l'opposite de ce village, dont l'ennemi fit plusieurs décharges qui nous incom-

modèrent ; la fusillade devint aussi des plus vive ; alors on ordonna la retraite, que nous fîmes un quart de lieue en avant de Courtray, emmenant et emportant nos blessés ; j'aidai à en porter un qui avait le poignet emporté, que la grande quantité de sang qu'il avoit perdu rendoit extrêmement faible.

Nous passâmes la nuit au bivouaque, sur de la paille à demi-mouillée.

24. — Nous rejoignons notre bataillon, qui avait aussi bivouaqué à deux portées de fusil de nous : nous restons dans cette position jusqu'à deux heures après midy, que nous nous portons en avant, à peu près d'un quart de lieue en ligne de la division ; nous nous mîmes de suite à faire des baraques composées de branches et paille, mais, à peine avions-nous finis, qu'un nouvel ordre nous fit rétrograder ; il nous fallut recommencer de nouveau notre ouvrage ou coucher à l'air.

25. — Nous recevons l'ordre de nettoyer nos armes ; nous passons la revue du général de brigade à 3 heures ; ensuitte exercice jusqu'à 5 heures.

Nos camarades du 1er régiment se trouvant de la même brigade et campés sur la même ligne que nous, viennent nous voir.

Je vais, sur le soir, à Courtray pour y acheter des vivres : je ne trouve rien. Je réussi mieux auprès des tirailleurs campés à notre droite ; il me vende un quartier de cochon frais pour 15 livres.

26. — Exercice le matin : nous allons ensuitte voir nos frères d'armes du 1er régiment.

27. — Nous passons la revue du commissaire de guerre.

Je suis de garde à midy, notre poste est un moulin à vent.

Je reçoit trois lettres, dont deux de ma sœur, et l'autre de la citoyenne Duboullard, qui me cause infiniment de plaisir.

28. — La générale bat : nous partons à 5 heures du matin, sur plusieurs collonnes, pour reconnoître l'ennemi qui se retire ; nous marchons jusqu'à l'endroit où s'est passé l'affaire du 23 courant ; là, on nous met en bataille pendant deux heures, lesquels sont employées à faire enlever des grains, surtout des avoines, chez les paysans ; ensuite nous revenons au point d'où nous étions parti ; après deux heures de repos, nous repartons pour reconnaître le pays sur la gauche ; nous rencontrons, chemin faisant, une autre collonne qui se joint à nous, dans laquelle est le 6e bataillon de la Seine-Inférieure ; plusieurs jeunes gens de notre connaissance en font partie, entr'autres Fortier, de Neufchâtel : nous continuons notre marche jusqu'à 10 heures du soir, et nous bivouaquons dans un champ de bleds.

29. — Quelques coups de fusils sont tirés dans le camp, à la pointe du jour ; le général Vandamme paroît aussitôt et crie : « Aux armes ! » en nommant les bataillons par leur nom. Nous

fûmes de suite sous les armes, et en bataille, ayant gardé cette position de la veille.

Nous partons immédiatement en suivant le même chemin par lequel nous étions venus; nous laissons notre camp et Courtray sur la gauche, et nous venons ainsi faire halte sur la montagne de Roncq, après avoir traversé Menin.

Bataille du 29 floréal
sur les points de Roncq, Bousbecque, Werwick
et Comines.

Après avoir reçu le pain et reposé une heure, nous marchons à l'ennemi, retranché dans le bois, sur la droite de Menin à Lille; à l'entrée de notre bataillon dans le bois, l'affaire était déjà engagée avec la tête de la collonne, et sur d'autres points plus éloignés; les paysans, les femmes, les enfants fuyaient leurs chaumières, effrayés par l'approche du danger, et nous encourageaient cependant encore par les cris de : « Vive la République ! »

Le bruit des canons, de la fusillade, répété par l'écho, était affreux, déchirant. Nous avancions cependant toujours, et nous venions, en quittant le bois, dans une pièce de bleds; la tête du bataillon se trouvoit alors en présence de l'ennemi, et nous marchions le pas de charge, ou plutôt nous courrions, pour nous mettre en ligne. Ce ne fut pas sans perdre plusieurs des nôtres, qui tomboient de tems à autre, que nous

y parvînmes ; les biscayens, les balles nous siffloient aux oreilles, faisoient pencher la tête à plus d'un, et voler la poussière des morceaux de terre qu'elles atteignoient; ils partoient d'une batterie près d'un moulin à vent à notre droite, où l'ennemi étoit retranché et presque à couvert.

Etant ainsi très gênés dans cette position, la cavalerie angloise voulant nous tourner par la gauche, nous appuyâmes de ce côté pour leur faire face et boucher le passage. A peine avions-nous fait cinquante pas, que l'on fit sortir les tirailleurs des rangs et resserrer le front ; étant en deuxième ligne, je me trouvois, par ce mouvement, couvert par le nommé Le Blond, de Lucy, à une lieue de Neufchâtel, qui, partant, étoit en première ligne ; j'avois eu à peine le tems de reconnoître l'avantage de ce mouvement qui me donnoit pour chef de file de bataille ce jeune homme qui, carré, me couvroit entièrement, que partirent deux coups de canons, l'un à boulet, qui coupa un arbre près de nous, l'autre à mitraille, dont un biscayen vint frapper le malheureux Le Blond, qui me couvrait au premier rang ; je le vis, au même instant, croiser ses mains et s'affaisser sur ses genoux et se rouler ensuite sur le ventre, avec toute l'impression de la douleur ; j'eus désiré vivement lui donner secours, mais, frappé d'une certaine frayeur, d'un coup que mon imagination m'avait à peine laissé entrevoir que je le voyais se réaliser, je me retirai ainsi que ma compagnie,

qui fit sa retraite pour se mettre à couvert de cette batterie.

Mais, l'impulsion donnée, le désordre fut tel qu'on ne pouvoit plus nous remettre en bataille ; officiers, soldats, tous étoient pêle-mêle; le 9me bataillon de Paris, dont le commandant venait d'être très blessé, s'était également replié, et, s'étant mêlé avec le nôtre, ajoutoit au désordre. Plus de cent sacs jettés par les plus pressés, couvroient un champ de colsats; enfin on parvint à se mettre en rang, mais plutôt par six que trois; on fit alors une décharge qui dut plus intimider l'ennemi que lui faire de mal.

L'effet fut cependant d'arrêter la cavalerie anglaise, qui n'étoit éloignée de nous qu'à la portée de pistolet, laquelle se disposait à nous charger, sentant l'aventage que l'ennemi pouvait avoir de notre situation; nous formâmes, à un assez grand nombre, un corp de tirailleurs duquel j'étois.

Alors nous fîmes un feu assez bien suivi, pour repousser l'ennemi et regagner notre premier terrein; tous les sacs dont j'ai parlés étoient ramassés; j'en trouvai encore deux, mais vides; croyant être soutenus par le bataillon, nous continuyions d'aller en avant, en maintenant notre feu à l'abri d'un fossé garni de saules; j'étais alors avec Filippaux cadet; nous nous appercevions que les balles, qui frapoient tantôt les branches, tantôt le saule lui-même derrière lequel nous nour tenions à couvert, mais qui toujours

étoient apperçues de nous par la poussière qu'elles élevoient en tombant, augmentoient de force, ce qui nous fit juger que l'ennemi gagnait sur nous. Nous étions encore incertain, trompés par les cris *En avant!* que nous entendions, lorsqu'un hussard vint nous prévenir de nous retirer. Je fut fort étonné, alors, de ne nous trouver qu'aux environs d'une douzaine, et que Filippaux et moi, de notre bataillon; nous nous retirâmes précipitamment en chargeant nos fusils, que nous tirions chaque fois que nous étions à couvert: j'observe, ici, que nous étions alors dans des champs coupés de fossés, et entourés de saules très épais, ce qui nous déroboit la vue de l'ennemi, quoique à porté de fusil, et faisoit craindre les surprises.

Nous rejoignîmes de cette manière notre bataillon, qui s'étoit retiré assez loin.

Le reste de l'affaire se passa entre les tirailleurs renforcés par des volontaires pris dans chaque compagnie des différents bataillons; ils firent un feu très vif jusqu'à la nuit, qu'ils repoussèrent l'ennemi assez loin.

Nous bivouaquons dans un champ de colsats, sur les derrières du village de Roncq.

Le résultat de cette journée fut, malgré le petit désordre momentané dont j'ai fait mention, la prise d'un parc d'artillerie, la destruction, en grande partie, de la cavalerie anglaise, et une grande perte dans l'armée ennemie, qui les obligea d'abandonner le champ de bataille.

30. — Nous prenons les armes à 4 heures du matin — s'étant tiré quelques coups de fusil dans les environs. Ensuite je vais au village pour prendre l'étape, étant d'escouade; la viande nous est donné seulement, le pain n'étant pas arrivé; nous partons à 8 heures, en traversant Roncq et Bousbecque. L'ennemi s'était retiré pendant la nuit.

Nous marchons sur Werwick : en cet endroit, nous fûmes joint par une autre collonne qui venait daventage sur la droite; après avoir traversé Werwick, nous venons prendre position près du village de Kell; plusieurs collonnes se réunissent en cet endroit; la plaine, étant belle, offre le coup d'œil de 40000 hommes, au moins.

Nous espérions passer la nuit en cet endroit; en conséquence, nous avions construit des baraques à l'ordinaire. A peine elles étaient achevées, qu'il fallut partir; la soupe étoit à se faire; nous fûmes obligés de jetter le bouillon et d'emporter la viande à moitié cuite; nous fûmes jusqu'à Menin, dans des champs labourés, et nous couchâmes sur les rocs de terre, sans un brin de paille.

Le pain nous est délivré à 10 heures du soir. Nous avions jeuné la journée; on donnait vingt sous pour un morceau de pain, et on n'en trouvait pas.

1er Prairial. — Je suis réveillé avant le lever du soleil, harassé de fatigue et de froid, ayant fait un vent très vif pendant la nuit.

Le soleil se lève, et je dors deux heures, couvert de ses rayons qui me réchauffe et me vivifie.

Plusieurs de nos camarades du bataillon reviennent de Lille, où ils avoient été pendant l'affaire du 29, sous divers prétexte.

Le pain nous est délivré pour deux jours, et nous partons ensuite pour reprendre notre première position au-dessus de Courtray : la viande nous est donnée à notre arrivée.

2. — J'écris à ma sœur et à la citoyenne Duboullard ; je vais porter les lettres à la poste de Courtray ; j'y vois des déserteurs des kaiserlicks que l'on conduit au général ; ils disent que l'ennemi doit nous attaquer demain.

La viande nous est délivrée ; présumant le départ demain matin, nous faisons la soupe de suite et nous la mangeons au clair de la lune ; il est minuit.

3. — On bat la générale ; nous partons aussitôt, et nous venons prendre une position, en traversant Courtray et la Lys ; sur la hauteur, nous sommes placés à côté le 1er régiment ; les mêmes feux nous servent avec nos concitoyens de ce régiment.

4. — A deux heures du matin, on bat la diane par tout le camp. Chacun alors soulève sa couverture sans peine, secoue le duvet, prend ses armes, se met au rang et attend ainsi le lever du soleil : permis d'examiner les astres et de faire un cours d'astronomie.

Nous retournons à 10 heures à notre camp; je suis de garde à midy.

5. — Après ma garde, nous allons faire une promenade du côté des postes avancés, et ramasser des pommes de terre et quelques légumes, dans des maisons abandonnées.

Le bruit des tambours nous rappellent au camp : le général Vandamme passe la revue.

6. — Nous partons à 4 heures du matin, nous prenons la gauche de Courtray, et passons la la Lys sur des pontons : après diverses marches, nous nous arrêtons dans un bois nouvellement coupé, près de la grande route de Lille, à une lieue de Courtray; ce camp se nomme Love.

Nous conservons la position de hier : le feu prend à une baraque, qui bientôt se communique à plusieurs autres, qu'il consume avec une vingtaine de fusils et gibernes, ainsi que quelques sacs de volontaires.

L'appel se fait à 7 heures du soir : on nous recommande de coucher avec le sac et giberne sur le dos, et le fusil près de nous.

8. — La nuit s'est passée sans alerte ; plusieurs bataillons de la colonne partent : ce sont ceux des 24e et 45e régiments ; ils présument aller à Menin et Werwick.

On lit, à l'appel, un ordre du général en chef dont le principe est de rappeler le soldat à l'ordre et d'empêcher le pillage; de plus, qu'à l'avenir on punira sévèrement ceux qui, comme à la bataille du 29 dernier, ont quittés leurs

bataillons et se sont retirés sous les murs de Lille.

Je vais, après midy, au bivouac des tirailleurs (14e régiment), pour acheter quelques vivres : j'y trouve la moitié d'un jambon que je paye 15 livres, et le partage avec deux de mes camarades.

9. — Nous faisons un mouvement à 4 heures du matin ; nous rentrons, au bout d'une heure, dans notre position.

J'achète du beure à un cantinier ; je le paye au moins 6 livres la livre.

10. — Je suis de garde au petit poste ; j'occupe mes instants de libre à écrire chez nous.

On égorge, vers le soir, une sentinelle du 22e régiment ; on poursuit deux volontaires qu'on présume être les auteurs, que la vengeance aura portés à commettre ce crime ; cela redouble notre surveillance et doit aprendre à tout soldat qu'en faction, il ne doit jamais se laisser approcher.

12. — Exercice à 4 heures du matin ; après un examen, je suis renvoyé comme la sachant suffisamment.

Le citoyen Bicheux, commissionnaire, vient au camp ; il me remet une lettre de mes parents et des petits fromages du pays ; je vais avec lui et plusieurs de mes camarades, au camp du Mont-Cassel, où est le bataillon de Normand.

Sa femme est avec lui ; nous nous réunissons à plus de trente du pays ; nous déjeunons ensemble. Pendant ce repas fraternel où la gaieté

règne, chaqu' un fait faire ses compliments à leurs parents, plusieurs écrivent des lettres.

Après plusieurs heures passées ainsi, nous nous séparons et retournons à notre camp : Normand et son épouse nous reconduisent une partie du chemin.

13. — Rien de nouveau, le matin, que l'ordre pour mettre les bottiers et selliers des bataillons en réquisition; en conséquence plusieurs vont se faire inscrire.

Je suis dérangé de santé, depuis quelques jours, et très faible, ce matin, allant souvent à la selle.

Je vais, l'après-midy, chez le commandant de notre bataillon, pour copier ses ordres : l'adjudant-général Séron y vient et y collationne. Il parle de la position de l'ennemi qu'il dit être sur trois points différents, chaque colonne forte de 15 000 hommes, et être à cinq lieues de nous ; il ajoute : « Ypres va être attaqué, il sera pris ou brûlé, par la raison que, si Clairfayt fait un mouvement pour le deffendre, il sera battu, et s'il reste dans sa position, la ville se rendra; que ces moyens sont les seuls praticable et avantageux. »

L'ennemi étant sur trois points, à cinq lieues, nous les faire faire pour l'attaquer, c'est nous fatiguer, et il seroit dangereux de nous faire ensuite attaquer des troupes fraîches qui, d'ailleurs, peuvent se secourir en renforçant la collonne attaquée, et même nous cerner en se resserrant de droite et de gauche.

Il se plaint aussi du pillage qui se commet dans les campagnes, ce qui contribue beaucoup à la fuite des habitans ; que l'on va établir une commission militaire qui jugera les prévenus, et que ceux reconnus coupables seront fusillés.

14. — Nous partons au lever de l'aurore pour aller faire le siège d'Ypres. Nous venons passer près de Menin, que nous laissons sur la droite ; nous prenons le chemin de Bousbecque ; nous traversons ensuite successivement Werwick, Comines et Messines.

Enfin, nous arrivons sur une hauteur à gauche de la route d'Ypres, et en avant le village de Huit et Quatre, où nous prenons position. La ville d'Ypres n'est plus éloignée que d'une lieue et demie, et nous la découvrons au point de distinguer le feu de ses canons que l'on tire continuellement, pour empêcher le blocus, qui est déjà commencé.

Sur le soir, notre compagnie est envoyée dans le village de Huit et Quatre, pour y faire le service, de concert avec une compagnie du 22me régiment d'infanterie.

Nous fournissons un poste au quartier général, qui est dans le village, et faisons des patrouilles la nuit.

Cette journée fut, pour moi, une des plus pénibles ; nous avions fait, le matin, au moins six lieues d'une halte ; soit l'effet de la route ou altération de ma santé, j'étais harassé en arrivant ; les reins, les épaules me causaient douleurs

aigues, au point de les ressentir encore longtemps après m'être débarrassé de mon sac et armement.

15. — On continue de tirer les canons des remparts d'Ypres; plusieurs bataillons passent par Huit et Quatre; ils vont se joindre à la colonne qui cerne la ville d'Ypres; deux déserteurs de la garnison, qui se disent Polonais, sont amenés au quartier-général : ils nous apprennent qu'il y a, dans la ville, 4 à 5 mille hommes d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, que les remparts sont garnis de beaucoup d'artillerie.

Je suis de garde au quartier-général, depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir, qu'il est changé; les généraux Moreau et Vandamme s'entretiennent un quart d'heure, au moment du départ, étant à cheval. Nous partons, immédiatement après, pour Messines où notre compagnie est envoyée pour la garde des voitures et magasins qui y sont; il est près de onze heures lorsque nous arrivons: nous fournissons cinq hommes de faction, sur quinze de garde.

16. — Nous sommes relevés, à sept heures du matin, par deux compagnies du bataillon de l'Egalité : croyant partir aussitôt, nous mangeons la soupe à moitié faite; après nous être très pressés, nous attendions cependant encore les ordres de départ à dix heures; nous les recevons enfin et revenons à Huit et Quatre, et nous allons ensuite à Risbecq prendre les ordres au

quartier-général pour rejoindre le bataillon ; après qu'il nous est indiqué, nous poursuivons notre route vers Ypres ; nous en étant trop approchés, les boulets nous force à rétrograder ; nous prenons davantage sur la droite ; après un quart d'heure de route, nous trouvons le 1er régiment d'infanterie ; on nous indiquent alors la position de notre bataillon, qui est près de Saint-Eloi.

Après diverses marches et incertitudes, nous le trouvons enfin, posté sur la droite de la grande route de Lille à Ypres ; il est alors sept heures du soir.

Malgré la lassitude de cette journée, ayant été douze heures sur pied, la compagnie fournit trente-trois hommes de garde sur soixante-six.

Le reste de la journée est employé à se procurer quelque peu de paille et de branchailles pour se coucher.

Siège d'Ypres.

17. — Quoique j'ai déjà parlé des dispositions relatives au siège d'Ypres, je ne commençois cependant d'y prendre une part active que de ce jour.

Un peu après minuit, le bataillon prend les armes pour une heure ; nous les reprenons à 3 heures ; nous les quittons et les reprenons encore.

Pendant ce temps, des obus et pots à feu sont

lancés sur nos travailleurs ; nous envoyons aussi quelques obus sur la ville ; la nuit étant des plus sombres, ils semblent être des lames de feu détachées du ciel.

Ce spectacle, nouveau à mes yeux, les distrait de se livrer au sommeil.

A 5 heures, nous changeons de position ; nous avençons à plusieurs reprises vers Ypres, à portée de canon ; notre bataillon a sa position à travers la route de Lille ; notre compagnie se porte dans une maison joignante la gauche de la route, et les autres compagnies occupent la prairie à droite, avec le bataillon du 22ime régiment.

Sur les quatre heures, l'ennemi ayant fait une sortie, notre bataillon se porte, en tournant la ville, du côté de la route d'Ostende, qui était la principale attaque. Lors de notre arrivée, l'ennemi avait de l'avantage et s'était emparé de deux pièces de canon qui lui furent à l'instant reprises au pas de charge, et fut aussi forcé à repasser un canal qu'il avait passé ; le feu se termina à la nuit.

Nous bivouaquons un peu en arrière de l'endroit où s'est passé l'attaque, étant appuyés à un petit bois et couverts par un autre. L'ennemi, content de l'effort qu'il vient de faire, ne nous inquietta plus du reste de la journée, à quelques coups de canons et obus près, qui sont tirés de part et d'autre.

18. — Nous sommes relevés par le bataillon

du 1er régiment, et nous allons reprendre la position que nous avions quittée la veille, lors de la sortie faite par l'ennemi.

19. — Je suis de piquet ; il ne se fait aucun mouvement jusqu'au soir, que nous allons relever le bataillon du 22me aux avant-postes, sous le canon d'Ypres ; quatre compagnies sont envoyées encore plus en avant, à portée de fusil des remparts de la ville ; ils doivent avoir la plus grande surveillance ; c'est de ces quatre compagnies que dépend les surprises que l'ennemi pourrait tenter de ce côté.

La nuit se passe à jetter des obus et quelques bombes sur la ville, ce qui nous distrait du sommeil, étant deffendu de s'y livrer, dans la position que nous occupons, pouvant être attaqués à tout moment.

20. — L'ennemi étant devenu prudent, nous passons cette journée aussi tranquillement que si nous eussions été à dix lieues de la ville ; seulement quelques coups de canon se font entendre.

A 10 heures du soir, nous sommes relevés par le 22me. Nous retournons reposer dans nos cabanes.

Plusieurs volontaires passent aux grenadiers, qui sont incomplets.

21. — Nous nettoyons nos armes, et on passe la revue à deux heures.

Nous allons, à la nuit, relever le 22me. Notre compagnie va à l'avencé. On observe le plus

grand silence et tenons nos armes baissées, de crainte quelles ne nous fassent appercevoir ; les enrhumés ne sont pas à leur aise, obligés d'étouffer plutôt que de tousser.

Si le grec enfermé dans le cheval de bois que traînoient les Troyens dans leur ville, le croyant le *Palladium*, se fût également contraint, Ulysse, sûrement, ne lui eût pas ôté la vie.

Nous allons, de cette manière, à demie portée de canon de la ville, et nous prenons position sur le bord d'un fossé, appuyés à une maison presque détruite par les batteries de la ville, et masqués par des jardins dans lesquels sont posés plusieurs de nos sentinelles.

Quelques obus seuls troublent le silence de la nuit.

22. — Je suis de faction à quatre heures du matin, à cinquante pas d'une batterie qui joue vivement sur la ville ; les batteries des remparts lui rispostent de même ; j'en suis assez près pour observer les mouvements de l'ennemi, qui change ses pièces de position à différentes reprises.

Après ma faction, ayant remarqué qu'il y a des pois dans les jardins, je reviens en cueillir ; un de mes camarades qui s'avance un peu trop, se rencontre avec un Kaiserlick, qui se sauve ; de garde, apparemment, il cueilloit également des légumes.

23. — Nous avions été relevés, la veille, des avant-postes, et nous espérions bien dormir la

nuit entière, pour nous reposer des fatigues de la veille. Cependant nous sommes réveillés à trois heures du matin, au plus fort de notre sommeil, pour partir de suite ; nous tournons Ypres jusqu'à la route d'Ostende, et celle de Bruges que nous quittons successivement.

Nous venons ainsi jusqu'au village de Boesynghe, que nous laissons sur la gauche, et entrons dans un bois ; les chemins étant coupés de fossés, on envoya des sapeurs pour les réparer.

Nous nous trouvons réunis dans cette endroit, aux environs de six bataillons commandés par un officier supérieur, pour attaquer un corps d'Anglais qui semble vouloir faire diversion au siège d'Ypres.

On demande dix hommes par compagnie de bonne volontés, pour aller en tirailleurs.

Je me présente pour être un des dix ; nous sommes alors envoyés dans les bois pour éclairer et attaquer l'ennemi ; nous nous dispersons sur plusieurs points ; bientôt nous ne sommes plus qu'une quinzaine ensemble, avec un sergent ; nous avençons, cependant, une heure dans le bois, qui devient si épais que nous avons de la peine d'avencer.

Nous nous arrêtons alors, ayant dépassés nos camarades qui, déjà, avoient commencé le feu. Plusieurs de leurs balles venoient tomber près de nous. Comme je cueillois quelques fraises qui se trouvoient près de moi, une balle vint tomber au pied de celle que je tenois. (*A suivre.*)

Souvenirs du capitaine de vaisseau Krohm (1766-1823). (*Suite.*)

J'ai dit que, pour un rien, on fouettait les malheureux mousses, et le proverbe qui dit encore, quand on veut parler d'une chose qui n'en vaut pas la peine, d'une simple bagatelle dont on fait un crime à quelqu'un : « Il n'y avait pas seulement de quoi fouetter un page », fait croire que nos ancêtres de terre et de mer ne valaient pas mieux les uns que les autres, et que les pauvres pages n'étaient pas mieux traités à la cour, que les mousses à bord des vaisseaux; aussi c'est, sans doute, pour cela que, dans la marine espagnole, ce que nous appelons un mousse, ils l'appellent un page, et que, chez eux, le mot de *mousse* veut dire simplement un jeune homme élevé dans quelque partie que ce soit de la domesticité, tandis que le mot de *page* désigne un jeune homme qui s'est consacré à l'étude de l'art militaire, soit dans les armées de terre, soit dans la marine, ce qui fait qu'on n'a jamais mis au rang des domestiques ni les pages qui servent les princes ou les grands seigneurs, pas plus que les jeunes gens ou enfants qui font l'étude de marins à bord, sous des officiers, ou sous des maîtres, ce qu'on appelle la *maistrance*.

D'ailleurs, dans les combats, les domestiques à bord ne sont pas exposés ni aux boulets, ni à la mitraille, étant à fond de cale pour le passage

des poudres, ou à soigner les blessés ; tandis que les mousses portent les gargousses dans les batteries. On a même eu des exemples de ces braves enfants qui, ayant eu le bras emporté par un boulet, ont pris le garde-feu ou gargoussier de l'autre main, et l'ont porté à leur pièce de canon, avant d'aller se faire panser. Qu'on me pardonne cette digression, elle est longue, mais je l'ai jugée utile.

J'ai dit qu'il était malheureux que les Anglais n'eussent pas paru dès la pointe du jour, et voilà pourquoi : quand quelque chose allait de travers, ou n'allait pas à la fantaisie de quelqu'un, on disait que c'était de la faute des mousses, et on les fouettait, et on ne manquait surtout jamais de les fouetter lorsqu'on était en calme, ou que le vent était contraire. Il n'est personne un peu observateur qui n'ait fait attention que, lorsque le temps est calme, et que l'atmosphère est chargée de partie magnétique, qu'il s'élève des nuages de toutes les parties de l'horizon, que c'est alors que presque tous les animaux, tant quadrupèdes que bipèdes, que volatiles, de même que les poissons, soit dans la mer, dans les fleuves et les rivières, éprouvent un commun besoin de s'agiter, de sauter, tels que les poissons, et qui plus est, d'y ajouter les sifflements, les cris, le bruit, enfin le brouhaha pour tous les autres animaux. Les mousses, et généralement tous les jeunes gens qui sont encore près de la nature et dont le sang est pur et vivant, font, à bord, un

tapage du diable, et on est souvent obligé de les menacer pour pouvoir s'entendre, enfin. Nous étions en calme, nous éprouvions l'influence universelle, lorsqu'il plut à quelqu'un de dire : « Les mousses ont le vent dans leurs culottes, il faut les fouetter ! »

Il faut les fouetter ! fut l'écho général, et de suite une députation des sept à huit des plus vieux matelots d'aller dire au capitaine qu'il est bien sûr que, si on donne le fouet aux mousses, on est bien assuré d'avoir du vent, et même de très bon vent. Le capitaine n'était pas homme à donner dans ce sot préjugé, mais comme *ça ne se refuse jamais,* et qu'après le calme il faut toujours que le vent vienne soit un peu plus tôt, soit un peu plus tard, et que, si on trouve que ça tarde trop, on en est quitte pour recommencer, et que d'ailleurs, à la mer, quand le vent n'est pas bon pour aller d'un côté, il est bon pour aller de l'autre, vous n'ôteriez pas de la tête de ces vieilles bêtes que le vent est dans la culotte des mousses.

Le capitaine des mousses eut donc l'ordre d'appeler tous les mousses pour être fouettés et lui *le premier*. Tous ceux qui sont assez heureux pour trouver les moyens de se cacher quelque part, jusqu'à ce qu'il vente, le font; mais alors on les chasse comme des lapins, et rarement on évite la corvée.

Le nommé Vrillaud et moi dédaignâmes de nous cacher; Vrillaud parce qu'il était le fils du

second maître d'équipage et que son père lui avait dit qu'il était trop grand pour permettre qu'on lui donnât le fouet; et moi, je pense que c'est que je m'étais imaginé que, depuis qu'une fille de Brest m'avait appris le bas-breton, je ne devais plus être traité comme un enfant. Je tins bon, et dis que je ne voulais pas être fouetté: Vrillaud dit qu'il se jetterait à la mer plutôt que de consentir à avoir le fouet. Son père fit prier le capitaine de ne pas permettre que son fils fût mis sur le cabestan, parce qu'il avait plus de seize ans : « Il aura sa dose comme les autres ! » dit le capitaine.

Pendant ce temps-là, on s'était emparé de moi : on m'avait attaché sur la fatale barre de cabestan, et l'on était au 25e coup, c'est dire que j'étais tout en sang, parce que je m'étais mis en tête de ne pas demander grâce, ni de jeter un cri, ni de me plaindre, même pendant qu'on m'écorchait tout vif, lorsque j'entendis crier : « Un homme à la mer ! » et qu'on cessa de me fouetter. Hélas ! c'était mon malheureux camarade Vrillaud que l'on avait poursuivi pour lui faire subir le même sort que moi, et qui, préférant la mort à la honte, s'était jeté à la mer et avait disparu comme un boulet de 36.

Son malheureux père voulait se tuer; le capitaine le pria en grâce de n'en rien faire, et pleura avec lui.

Tant qu'à moi, dans la rage où j'étais, j'eus l'effronterie de demander si on voulait recom-

mencer, et si je devais descendre de dessus le cabestan ; on ne me dit rien ; je remis mes culottes; j'étais flagellé jusqu'à la moitié des reins, le sang inondait mes bas et mes souliers.

Je montai dans la hune d'artimon et là, me mettant à genoux, élevant les yeux au ciel : « Mon Dieu ! dis-je, faites-moi mourir de suite, ou faites-moi la grâce que le capitaine et tous les brigands qui se font un jeu de notre martyre périssent comme des monstres qu'ils sont ; que le navire soit brûlé, ou bien qu'il soit brisé contre les rochers, et que je périsse avec tout l'équipage, si telle est, Seigneur, votre sainte volonté, plutôt que de souffrir que cela dure ! Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Mon Dieu, exaucez ma prière ! Dieu de bonté, écoutez-moi ! »

J'étais si occupé à prier Dieu, je pleurais des larmes de rage et de désespoir, lorsqu'un matelot que je n'avais pas vu monter, me dit : « Va-t-en en bas, mon pauvre diable ; va-t-en, voilà une escadre anglaise qui nous tombe dessus ; nous allons être pris, car nous sommes en calme, et les Anglais viennent sur nous bonnettes hautes et basses ! — Nous allons être pris ! nous allons être pris ! dis-je ; que Dieu soit loué ! *Je le savais bien !* »

J'ai cru dans ce temps, le dirai-je, oui ! je le crois encore, que Dieu écouta ma fervente prière. Jamais, non jamais prière ne fut plus fervente, et jamais aussi Dieu n'exauça plus promptement la prière du malheureux contre la

du 1er régiment, et nous allons reprendre la position que nous avions quittée la veille, lors de la sortie faite par l'ennemi.

19. — Je suis de piquet; il ne se fait aucun mouvement jusqu'au soir, que nous allons relever le bataillon du 22me aux avant-postes, sous le canon d'Ypres; quatre compagnies sont envoyées encore plus en avant, à portée de fusil des remparts de la ville; ils doivent avoir la plus grande surveillance; c'est de ces quatre compagnies que dépend les surprises que l'ennemi pourrait tenter de ce côté.

La nuit se passe à jetter des obus et quelques bombes sur la ville, ce qui nous distrait du sommeil, étant deffendu de s'y livrer, dans la position que nous occupons, pouvant être attaqués à tout moment.

20. — L'ennemi étant devenu prudent, nous passons cette journée aussi tranquillement que si nous eussions été à dix lieues de la ville; seulement quelques coups de canon se font entendre.

A 10 heures du soir, nous sommes relevés par le 22me. Nous retournons reposer dans nos cabanes.

Plusieurs volontaires passent aux grenadiers, qui sont incomplets.

21. — Nous nettoyons nos armes, et on passe la revue à deux heures.

Nous allons, à la nuit, relever le 22me. Notre compagnie va à l'avencé. On observe le plus

grand silence et tenons nos armes baissées, de crainte quelles ne nous fassent appercevoir ; les enrhumés ne sont pas à leur aise, obligés d'étouffer plutôt que de tousser.

Si le grec enfermé dans le cheval de bois que traînoient les Troyens dans leur ville, le croyant le *Palladium*, se fût également contraint, Ulysse, sûrement, ne lui eût pas ôté la vie.

Nous allons, de cette manière, à demie portée de canon de la ville, et nous prenons position sur le bord d'un fossé, appuyés à une maison presque détruite par les batteries de la ville, et masqués par des jardins dans lesquels sont posés plusieurs de nos sentinelles.

Quelques obus seuls troublent le silence de la nuit.

22. — Je suis de faction à quatre heures du matin, à cinquante pas d'une batterie qui joue vivement sur la ville ; les batteries des remparts lui rispostent de même ; j'en suis assez près pour observer les mouvements de l'ennemi, qui change ses pièces de position à différentes reprises.

Après ma faction, ayant remarqué qu'il y a des pois dans les jardins, je reviens en cueillir ; un de mes camarades qui s'avance un peu trop, se rencontre avec un Kaiserlick, qui se sauve ; de garde, apparemment, il cueilloit également des légumes.

23. — Nous avions été relevés, la veille, des avant-postes, et nous espérions bien dormir la

nuit entière, pour nous reposer des fatigues de la veille. Cependant nous sommes réveillés à trois heures du matin, au plus fort de notre sommeil, pour partir de suite ; nous tournons Ypres jusqu'à la route d'Ostende, et celle de Bruges que nous quittons successivement.

Nous venons ainsi jusqu'au village de Boesynghe, que nous laissons sur la gauche, et entrons dans un bois ; les chemins étant coupés de fossés, on envoya des sapeurs pour les réparer.

Nous nous trouvons réunis dans cette endroit, aux environs de six bataillons commandés par un officier supérieur, pour attaquer un corps d'Anglais qui semble vouloir faire diversion au siège d'Ypres.

On demande dix hommes par compagnie de bonne volontés, pour aller en tirailleurs.

Je me présente pour être un des dix ; nous sommes alors envoyés dans les bois pour éclairer et attaquer l'ennemi ; nous nous dispersons sur plusieurs points ; bientôt nous ne sommes plus qu'une quinzaine ensemble, avec un sergent : nous avençons, cependant, une heure dans le bois, qui devient si épais que nous avons de la peine d'avencer.

Nous nous arrêtons alors, ayant dépassés nos camarades qui, déjà, avoient commencé le feu. Plusieurs de leurs balles venoient tomber près de nous. Comme je cueillois quelques fraises qui se trouvoient près de moi, une balle vint tomber au pied de celle que je tenois. *(A suivre.)*

Souvenirs du capitaine de vaisseau Krohm (1766-1823). (*Suite.*)

J'ai dit que, pour un rien, on fouettait les malheureux mousses, et le proverbe qui dit encore, quand on veut parler d'une chose qui n'en vaut pas la peine, d'une simple bagatelle dont on fait un crime à quelqu'un : « Il n'y avait pas seulement de quoi fouetter un page », fait croire que nos ancêtres de terre et de mer ne valaient pas mieux les uns que les autres, et que les pauvres pages n'étaient pas mieux traités à la cour, que les mousses à bord des vaisseaux; aussi c'est, sans doute, pour cela que, dans la marine espagnole, ce que nous appelons un mousse, ils l'appellent un page, et que, chez eux, le mot de *mousse* veut dire simplement un jeune homme élevé dans quelque partie que ce soit de la domesticité, tandis que le mot de *page* désigne un jeune homme qui s'est consacré à l'étude de l'art militaire, soit dans les armées de terre, soit dans la marine, ce qui fait qu'on n'a jamais mis au rang des domestiques ni les pages qui servent les princes ou les grands seigneurs, pas plus que les jeunes gens ou enfants qui font l'étude de marins à bord, sous des officiers, ou sous des maîtres, ce qu'on appelle la *maistrance.*

D'ailleurs, dans les combats, les domestiques à bord ne sont pas exposés ni aux boulets, ni à la mitraille, étant à fond de cale pour le passage

des poudres, ou à soigner les blessés ; tandis que les mousses portent les gargousses dans les batteries. On a même eu des exemples de ces braves enfants qui, ayant eu le bras emporté par un boulet, ont pris le garde-feu ou gargoussier de l'autre main, et l'ont porté à leur pièce de canon, avant d'aller se faire panser. Qu'on me pardonne cette digression, elle est longue, mais je l'ai jugée utile.

J'ai dit qu'il était malheureux que les Anglais n'eussent pas paru dès la pointe du jour, et voilà pourquoi : quand quelque chose allait de travers, ou n'allait pas à la fantaisie de quelqu'un, on disait que c'était de la faute des mousses, et on les fouettait, et on ne manquait surtout jamais de les fouetter lorsqu'on était en calme, ou que le vent était contraire. Il n'est personne un peu observateur qui n'ait fait attention que, lorsque le temps est calme, et que l'atmosphère est chargée de partie magnétique, qu'il s'élève des nuages de toutes les parties de l'horizon, que c'est alors que presque tous les animaux, tant quadrupèdes que bipèdes, que volatiles, de même que les poissons, soit dans la mer, dans les fleuves et les rivières, éprouvent un commun besoin de s'agiter, de sauter, tels que les poissons, et qui plus est, d'y ajouter les sifflements, les cris, le bruit, enfin le brouhaha pour tous les autres animaux. Les mousses, et généralement tous les jeunes gens qui sont encore près de la nature et dont le sang est pur et vivant, font, à bord, un

tapage du diable, et on est souvent obligé de les menacer pour pouvoir s'entendre, enfin. Nous étions en calme, nous éprouvions l'influence universelle, lorsqu'il plut à quelqu'un de dire : « Les mousses ont le vent dans leurs culottes, il faut les fouetter ! »

Il faut les fouetter! fut l'écho général, et de suite une députation des sept à huit des plus vieux matelots d'aller dire au capitaine qu'il est bien sûr que, si on donne le fouet aux mousses, on est bien assuré d'avoir du vent, et même de très bon vent. Le capitaine n'était pas homme à donner dans ce sot préjugé, mais comme *ça ne se refuse jamais,* et qu'après le calme il faut toujours que le vent vienne soit un peu plus tôt, soit un peu plus tard, et que, si on trouve que ça tarde trop, on en est quitte pour recommencer, et que d'ailleurs, à la mer, quand le vent n'est pas bon pour aller d'un côté, il est bon pour aller de l'autre, vous n'ôteriez pas de la tête de ces vieilles bêtes que le vent est dans la culotte des mousses.

Le capitaine des mousses eut donc l'ordre d'appeler tous les mousses pour être fouettés et lui *le premier*. Tous ceux qui sont assez heureux pour trouver les moyens de se cacher quelque part, jusqu'à ce qu'il vente, le font; mais alors on les chasse comme des lapins, et rarement on évite la corvée.

Le nommé Vrillaud et moi dédaignâmes de nous cacher; Vrillaud parce qu'il était le fils du

second maître d'équipage et que son père lui avait dit qu'il était trop grand pour permettre qu'on lui donnât le fouet; et moi, je pense que c'est que je m'étais imaginé que, depuis qu'une fille de Brest m'avait appris le bas-breton, je ne devais plus être traité comme un enfant. Je tins bon, et dis que je ne voulais pas être fouetté; Vrillaud dit qu'il se jetterait à la mer plutôt que de consentir à avoir le fouet. Son père fit prier le capitaine de ne pas permettre que son fils fût mis sur le cabestan, parce qu'il avait plus de seize ans : « Il aura sa dose comme les autres ! » dit le capitaine.

Pendant ce temps-là, on s'était emparé de moi : on m'avait attaché sur la fatale barre de cabestan, et l'on était au 25e coup, c'est dire que j'étais tout en sang, parce que je m'étais mis en tête de ne pas demander grâce, ni de jeter un cri, ni de me plaindre, même pendant qu'on m'écorchait tout vif, lorsque j'entendis crier : « Un homme à la mer ! » et qu'on cessa de me fouetter. Hélas ! c'était mon malheureux camarade Vrillaud que l'on avait poursuivi pour lui faire subir le même sort que moi, et qui, préférant la mort à la honte, s'était jeté à la mer et avait disparu comme un boulet de 36.

Son malheureux père voulait se tuer; le capitaine le pria en grâce de n'en rien faire, et pleura avec lui.

Tant qu'à moi, dans la rage où j'étais, j'eus l'effronterie de demander si on voulait recom-

mencer, et si je devais descendre de dessus le cabestan ; on ne me dit rien ; je remis mes culottes; j'étais flagellé jusqu'à la moitié des reins, le sang inondait mes bas et mes souliers.

Je montai dans la hune d'artimon et là, me mettant à genoux, élevant les yeux au ciel : « Mon Dieu ! dis-je, faites-moi mourir de suite, ou faites-moi la grâce que le capitaine et tous les brigands qui se font un jeu de notre martyre périssent comme des monstres qu'ils sont ; que le navire soit brûlé, ou bien qu'il soit brisé contre les rochers, et que je périsse avec tout l'équipage, si telle est, Seigneur, votre sainte volonté, plutôt que de souffrir que cela dure ! Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Mon Dieu, exaucez ma prière ! Dieu de bonté, écoutez-moi ! »

J'étais si occupé à prier Dieu, je pleurais des larmes de rage et de désespoir, lorsqu'un matelot que je n'avais pas vu monter, me dit : « Va-t-en en bas, mon pauvre diable ; va-t-en, voilà une escadre anglaise qui nous tombe dessus ; nous allons être pris, car nous sommes en calme, et les Anglais viennent sur nous bonnettes hautes et basses ! — Nous allons être pris ! nous allons être pris ! dis-je ; que Dieu soit loué ! *Je le savais bien !* »

J'ai cru dans ce temps, le dirai-je, oui ! je le crois encore, que Dieu écouta ma fervente prière. Jamais, non jamais prière ne fut plus fervente, et jamais aussi Dieu n'exauça plus promptement la prière du malheureux contre la

tyrannie du puissant. En effet, que me faisait, à moi, que 150 à 200 hommes fussent heureux à bord d'un vaisseau, où j'étais torturé chaque jour ? Plutôt la mort mille fois ! Je la préférais, je la demandais pour mes bourreaux comme pour moi-même, si je ne pouvais pas autrement me débarrasser des griffes de ces brigands ; et c'est ce qui ne tarda pas à arriver, comme on va le voir. Mon malheureux camarade Vrillaud n'eut pas le bonheur de se voir vengé, comme moi. Il était mort martyr !

Les Anglais formèrent deux pelotons de leurs forces ; l'une nous coupa chemin sur Saint-Malo, tandis que l'autre gouvernait sur nous. Nous fûmes obligés de faire route sur Cancale, dans la baie du Mont Saint-Michel. La marée était à demi-flot ; nous avions envoyé, le plus près de terre possible, une ancre à jet, et nous virions dessus, à mesure que la marée montait, pour nous tenir toujours échoués (c'était le jour de l'Ascension), et empêcher les Anglais de se mettre en terre de nous. Nous battions en retraite de notre mieux, mais malheureusement la frégate *la Danaé*, *la Guêpe* et *la Valeur* amenèrent leur pavillon, ce qui fit que tous les efforts des Anglais fut dirigé sur nous.

Alors notre vieux loup de mer de capitaine, qui vit qu'il n'y avait plus d'espoir de salut, prit ses dispositions pour sauver son équipage. Une frégate anglaise était à demi-portée de pistolet de nous ; un grand diable d'officier en habit rouge

était monté sur la dunette, et commandait la mousqueterie; il était découvert jusqu'à la boucle des souliers. Je m'emparai d'un des fusils dont plusieurs étaient rangés sur le gaillard d'arrière, avec des piques et des haches d'armes, et des sabres d'abordage, comme ça se pratique en pareil cas. Déjà plusieurs de nos hommes étaient blessés.

Mon capitaine m'avait, à différentes fois, dit : « En bas, moussaille! Vous êtes inutile ici, allez au poste soigner les blessés! » Je trouvais quelque chose d'humiliant dans cet ordre, et surtout dans la manière dont il m'était donné. J'avais toujours resté avec le commandant. Enfin, je trouvais qu'il serait plaisant si je tuais ce grand diable d'Anglais qui était sur la dunette d'une frégate. J'ajustai un des fusils que j'appuyai sur le plat-bord, et j'ajustai mon colosse comme un moineau, au milieu du corps. Nous tombâmes tous les deux, moi du recul du fusil, et lui de la balle qu'il avait reçue dans le ventre (le lendemain du combat, on sut la perte qu'avaient éprouvée les Anglais. Le capitaine des soldats de marine avait été tué d'une balle à travers le corps, à bord de la frégate et sur la dunette).

« Il est mort! il est mort! » dirent des hommes qui étaient sur notre gaillard d'arrière, et qui n'attendaient que le moment d'amener le pavillon, puisque les trois autres bâtiments étaient pris.

Je fus blessé à la tête en tombant, mais légèrement ; j'avais la figure toute meurtrie, mais

c'était peut-être l'effet du recul du fusil, qui fut terrible pour moi. J'avais la figure toute en sang.

Il est d'usage qu'on mette sur le pont toutes les armes pour aborder ou repousser l'abordage, mais il est rare qu'elles servent. 1° parce qu'on va rarement à l'abordage. 2° parce qu'à bord des bâtiments, il est rare qu'il y ait plus d'hommes qu'il ne faut pour manœuvrer les canons, et qu'il faut avoir des hommes de reste pour les mettre à la mousqueterie. Or, comme il ne fut tiré qu'un seul coup de fusil à bord de notre bâtiment, que ce fut moi qui le tirai, et qu'étant dans le terrible moment où le feu est presque cessé et qu'on n'attend plus que les ordres du commandant pour amener, et que, d'ailleurs, plusieurs personnes m'ont vu ajuster cet officier et l'ont vu tomber, c'est donc bien moi qui l'ai tué.

Le capitaine appela le maître canonnier: « Borde, lui dit-il, rendez-vous dans la soute aux poudres, avec une mèche allumée. Vous l'arrangerez de façon que nous n'ayons que le temps d'évacuer la gabare, avant qu'elle saute en l'air. — Oui, capitaine ! » fut toute sa réponse, et peut-être deux minutes après, il vint dire : « C'est fait ! »

Alors le capitaine donna ordre à son équipage d'embarquer *les hommes seulement*, et de laisser à bord tous les effets, hormis le rôle d'équipage.

Plusieurs personnes dirent qu'elles allaient changer de hardes, puisque tout serait perdu. Je fus de ce nombre, mais je n'avais pas encore eu

le temps de mettre un pied dans ma nouvelle culotte, que j'entendis: « Sauve qui peut! le feu est dans la soute aux poudres! » Alors chacun se jette à corps perdu dans nos deux embarcations, qui se remplissent comme par enchantement. Je n'avais plus l'œil à ce que je faisais. Je regardai en dehors du navire ; j'avais mis mon pied droit dans un de mes goussets, j'avais beau pousser pour le faire entrer, il n'y avait pas moyen, lorsque j'entendis : « *Coupe l'amarre de la chaloupe, nous allons sauter en l'air!* » Je fus trop heureux de pouvoir dégager mon pied de cette fatale culotte, de la laisser là, et de me jeter, par un sabord, sur ceux qui étaient déjà embarqués, et ça avec un seul gilet à manche et cul nu; il était temps, la chaloupe était débordée, comme je sautais à bord. Nous n'eûmes pas sitôt dépassé l'avant de notre bâtiment, que les Anglais, s'apercevant que nous abandonnions le vaisseau, s'empressèrent de tirer sur nous; heureusement que nous n'étions pas éloignés du rivage et que le capitaine avait fait entasser les hommes au fond des embarcations, ce qui fit que nous n'eûmes que très peu de blessés.

Le capitaine disait au maître-canonnier : « Borde, vous êtes un J...-F..., vous n'avez pas mis le feu à la mèche; je vous ferai pendre! — Tout-à-l'heure, Monsieur, vous allez voir! Patience! patience! Tuez-moi si le navire ne saute pas en l'air avant que nous soyons à terre! »

Déjà nous touchions le rivage; déjà plus de

vingt personnes s'étaient jetées à la mer, et pas d'explosion, lorsque le capitaine, en fureur, dit : « Coquin, je te l'avais promis ! » en tirant ses pistolets. « Tuez-moi, dit maître Borde, mais vous ne tarderez pas... » A cet instant, une explosion infernale confondit le jour et la nuit, avec une détonation effrayante. Nous fûmes entourés des débris du navire qui tombaient tout à l'entour de nous. La mer était couverte des cadavres des Anglais qui s'étaient empressés d'aller à bord s'emparer du navire qui avait toujours le pavillon français sur poupe. En bons et vrais bretons, ils avaient défoncé les caissons du capitaine et vidaient les bouteilles de vin de Bordeaux, avec des cris insultants pour les malheureux français.

M. Dizay embrasse Borde avec transport : « Vous êtes un brave homme, Borde ! lui dit-il. — Je vous l'avais bien dit », répondit l'autre, en tremblant comme la feuille.

Il y a quelque chose de solennel et de diabolique, tout à la fois, dans l'explosion d'un vaisseau qui saute en l'air. Ce formidable éclair, cette fumée plus réelle que celle de l'enfer, ce sabbat, ce craquement, ce sifflement, cette secousse qui s'opère dans tout ce qui nous entoure et qui cause un effet tel que l'électricité n'en approche que de très loin, et qui fait remonter la mer bien au-dessus du rivage, dans les plus grandes marées ; enfin, la chûte, l'épouvantable chûte des mâts, des vergues, des canons, des affûts et de tout ce qui constitue l'armement

d'un vaisseau, tout cela, dis-je, produit un effet qu'il est plus facile de concevoir que de peindre. Mais c'est surtout les malheureux cadavres de ceux qui, jetés en l'air, tombent par morceaux ou entiers, suivant qu'ils ont été plus ou moins éloignés du lieu de l'explosion, quand la poudre s'est enflammée,car alors ceux qui étaient droit dessus, montent perpendiculairement et descendent plus tard, tandis que ceux qui étaient plus ou moins éloignés sont lancés en formant des angles plus ou moins aigus et des chûtes plus ou moins terribles; de sorte qu'on trouva des hommes et même des canons jetés à terre à une grande distance du vaisseau, et on montre encore, à Cancale, les effets de l'explosion, qui feront époque tant que la mémoire d'homme existera. (1).

Je l'ai dit, je n'avais pas de culotte, et personne ne pouvait m'en donner, puisque tous les sacs étaient restés à bord; j'avais bien attaché ensemble, le plus décemment possible, les deux queues de derrière et de devant de ma chemise, mais cela ne suffisait pas, je faisais rire ceux qui en auraient eu le moins d'envie, et je ne riais pas du tout, moi. Quelqu'un me dit d'entrer dans une maison

(1). Toujours les mêmes causes produisent les mêmes effets; lorsque le feu prit au Cap français, à bord du vaisseau l'*Intrépide*, l'explosion jeta un canon de 12, à, au moins, trois-quarts de lieue du vaisseau, sur l'habitation de M. le comte d'Estaing. D'autres furent lancés plus loin, m'a-t-on dit, mais *j'ai vu*, à l'habitation d'Estaing, celui dont je parle. (*Note du manuscrit*).

qu'on déménageait au plus vite, à cause des Anglais. Toutes les routes étaient couvertes d'hommes, de femmes, d'enfants, de bétail qui encombraient tous les passages. Les rues étaient pavées d'ustensiles de ménage, les hommes courbés sur ce qu'ils pouvaient enlever et transporter au large de cette scène de deuil. Les boulets pleuvaient tout à la ronde; enfin, c'était une désolation. Enfin, j'eus une culotte! C'était, sans doute, celle d'un homme de grande stature, car les oreilles qui servent pour l'attacher sous le jarret tombaient jusqu'à mes talons.

Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'elle avait appartenu à quelqu'un dont la garde-robe n'était pas cossue, et, en effet, je l'avais prise parmi un tas de haillons, dans une espèce de tour qui avait servi de prison. J'étais empoisonné de vermine; c'est au point que je fus cent fois tenté de jeter ma culotte dans le premier fossé venu.

J'ai dit que c'était le jour de l'Ascension; tout le monde avait ses habits de fête, de sorte que ça formait un singulier contraste de voir tout à la fois tant de gens parés, et tant de gens chargés comme des porcs-épics ou des colimaçons, ployés sur les fardeaux qu'ils cherchaient à sauver des griffes anglaises. Des vieillards infirmes étaient sur les épaules de leurs fils, des enfants à la mamelle dormaient ou criaient à fendre le cœur, le bétail épouvanté mugissait en se sauvant, sans savoir où on voulait le conduire, et marchait sur tout ce qui se trouvait sur sa route; les femmes

jetaient des cris quand quelques boulets de canon rencontraient quelques malheureuses victimes sur leur route mal dirigée ; enfin, le dirai-je, on n'entendait partout que lamentations et gémissements, lorsque nous rencontrâmes une cinquantaine de soldats armés qui venaient de Saint-Malo, au secours des Cancalais : « Où allez-vous, canailles ? nous dirent-ils, retournez à Cancale ! Quoi ! vous fuyez quand Royal-des-Vaisseaux vient à votre secours ? Retournez ! ».

Et ils se mettaient en devoir de nous y contraindre par des voies de fait, lorsque je dis à un d'eux : « Monsieur, mon navire est brûlé, je suis sans armes et je suis encore un enfant, comme vous voyez ! — Laissez les aller, dit un officier à cheval ; ils ont fait leur devoir ; faisons le nôtre ! ».

Me voilà sur la route de Cancale à Saint-Malo, hors de la portée du canon, ce qui me faisait grand plaisir. Car je puis assurer, en vérité, qu'il faut que je sois bien plus malheureusement organisé que ceux qui trouvent tant de charmes à se battre et à entendre siffler les boulets de canon à leurs oreilles.

Voilà ce qui m'est arrivé, à moi, quand j'ai vu des hommes tués ou blessés à mes côtés : d'abord je me suis figuré qu'il pourrait bien m'en arriver autant ; une sueur froide m'a couvert tout le corps, un défaut de respiration m'a suffoqué au point de ne pouvoir parler librement, et le dirai-je, la nature, moins forte que l'honneur ou la

honte de montrer de la faiblesse, produisit en moi un effet tel que, tant que le premier combat a duré, j'ai eu une incontinence d'urine presque continuelle et goutte à goutte, et cependant j'aurais préféré mourir mille fois que de donner, le moins du monde possible, une marque de faiblesse. J'ai eu, depuis cette première affaire, bien des occasions d'affronter la mort, mais, à l'incontinence d'urine près, j'ai éprouvé un grand malaise lors des premières volées, et j'ai vu, avec un nouveau plaisir, ceux de mes amis qui avaient échappé à la mort, et je suis devenu même l'intime ami de ceux avec qui j'étais brouillé, quand, après le combat, j'ai appris qu'ils avaient combattu bravement et s'étaient fait distinguer par leurs chefs, et par leurs camarades, surtout.

Je devais cette petite explication à mes enfants, en cas qu'ils deviennent militaires, et surtout marins. Je la devais peut-être à d'autres de mes concitoyens qui, jeunes encore, s'imagineraient qu'ils ne sont pas nés pour les armes, parce que l'approche de la mort les effraye. Il faut être un Charles XII pour se plaire à entendre siffler des balles à ses oreilles; Charles XII était roi. Charles XII a pu, comme des millions d'hommes, s'habituer à voir la mort de sang-froid, mais dire qu'il l'a vue, dès la première bataille, dès qu'il traversa la rivière de..., *(sic)* couvert par l'épaisse fumée qu'il avait obtenue en couvrant les bords du fleuve de foin et de paille mouillés, je le

répèterai, ou il faut être bien favorisé par la nature et ne pas appartenir à l'espèce animale, à qui la conservation de tous les êtres, quels qu'ils soient, est innée, ou bien il faut ne pas dire la vérité!

Cependant, je ne dis pas que cela soit impossible, mais Charles XII était-il un homme, lui qui n'aimait *rien au monde* que les dangers, et qui préférait repaître ses yeux de la vue d'un champ de bataille couvert de morts et de mourants, à la vue de campagnes couvertes de riches moissons, de joyeux paysans et de femmes aimables et belles? *Non lo credo.*

Tant que l'honneur ou la honte de commettre une lâcheté l'emportera sur la crainte de la mort, on peut être tranquille, on sera un bon et brave soldat, et on sera de sang-froid quand on sera en âge de commander des hommes, parce qu'en outre de la bravoure naturelle qui est innée dans le cœur de tous les hommes, avec la crainte de commettre une lâcheté devant ses concitoyens, il faut être bien certain que je regarde presque comme impossible qu'un chef commette une lâcheté, parce qu'il est le point de mire de tout son équipage, et qu'on a les yeux constamment fixés sur lui; que, jusqu'à son moindre geste, tout est apprécié.

Par exemple, au siège de Trincomalé, étant à la tranchée où M. de Suffren vint nous visiter, un boulet du fort principal de la place passe si près de sa tête, qu'il ne fut pas le maître d'un mouvement qui prouvait qu'il avait été effrayé.

Mais, en homme supérieur, il se hâta de tirer son chapeau à plumes blanches qui l'avait, sans doute, fait reconnaître, et de dire : « Ma foi! mon ami, tu méritais bien d'être salué! ». Et, quand le brave Suffren n'est pas le maître d'un tel mouvement, quel est le mortel qui pourra répondre de ne pas baisser la tête, quand le vent d'un boulet fera voltiger sa chevelure? Tout le monde se mit à rire de la saillie du héros, et personne ne douta pas plus de sa bravoure que de la toute-puissance de Dieu.

On voudra bien me pardonner cette digression qu'on trouvera, peut-être, un peu longue, étant en route de Cancale à Saint-Malo, mais qu'on se rappelle que je suis à pied, sur un chemin un peu long, et que ce que j'en fais, c'est pour trouver le temps un peu moins long jusqu'à mon arrivée chez le commissaire de la marine, où nous avons l'ordre de nous rendre pour prendre des billets de logement. Oh! la triste mine que fait un malheureux équipage qui s'en va ainsi tout disloqué, sans chefs, sans sacs, sans tambour ni trompette pour se rallier. J'étais peut-être, de tout l'équipage, le seul qui fût satisfait de son sort; j'avais encore présent le supplice qu'on m'avait fait subir le matin; j'avais les fesses tout écorchées et une culotte, je l'ai dit, infectée de vermine, et cependant je ne me rappelle pas, de ma vie, avoir passé une soirée plus délicieuse; je remerciais Dieu d'avoir écouté ma prière en faisant périr le navire et finir mes peines.

Cependant, quelque temps avant d'arriver à Saint-Malo, nous nous ralliâmes une centaine sous les ordres du maître d'équipage; il était trop tard pour prétendre entrer en ville; nous couchâmes en partie dehors, et quelques-uns dans des maisons particulières; ce ne fut que le matin que nous nous présentâmes chez le commissaire qui nous fit donner des billets de logement, en attendant une destination ultérieure.

Il paraît qu'une partie de nos gens eut l'ordre de retourner à Brest pour être embarqués sur les vaisseaux. Nous ne fûmes que très-peu qui reçûmes des feuilles de route pour aller à Rochefort; de ce nombre était maître Borde, maître canonnier, de Pauillac, à qui le capitaine fit obtenir cette faveur parce qu'il était marié et père de famille, et surtout parce que, la veille, il avait très-bien exécuté la commission périlleuse de mettre le feu aux poudres, pour que l'*Ecluse* ne devînt pas la proie des Anglais.

Le maître coq fut aussi congédié, ainsi qu'un nommé Cantin, barbier de l'équipage, un vieux mousse et moi.

Comme nous sortions de chez le commissaire, nous apprîmes que, parmi les hommes que l'explosion avait jetés en l'air et qui avaient été jetés à la mer, il s'en était trouvé beaucoup de vivants, mais très-froissés. De ce nombre avaient été deux pilotes de Saint-Malo même, qui avaient guidé les Anglais dans la baie de Cancale, et qui

seront *pendus*, conformément aux ordonnances, à ce que tout le monde dit.

J'écris ces mémoires, ayant sous mes yeux mon congé de mousse et ma retraite de capitaine de vaisseau de première classe. Quel intervalle immense! Aurai-je bien le temps de raconter tout ce qui m'est arrivé pendant ce temps-là? Le pourrai-je bien? Non, sans doute! car, en révolution, il n'est pas permis de tout dire; mais enfin, je dirai tout ce que je pourrai.

J'ai vu les choses changer de face tant de fois! Tant de fois j'ai vu punir de mort des hommes pour avoir fait le contraire de ce qui, peu de temps auparavant, avait conduit leurs concitoyens à l'échafaud! Quand viendra donc le temps où on ne reconnaîtra qu'un seul Dieu, qu'un seul gouvernement, qu'un seul mode d'adoration et un seul mode de servir la patrie? Nous y touchons peut-être; que Dieu nous en fasse la grâce; nous avons l'ancienne et noble dynastie des Bourbons sur le trône, mais la fragilité des choses humaines est si terrible, si redoutable que, sans compter toutes les secousses qui peuvent ébranler et même renverser encore notre ancienne dynastie, il ne faut que la mort d'un pauvre enfant, né dans les larmes, pour nous replonger encore dans les guerres civiles et dans les révolutions. Que Dieu nous en préserve! Ainsi soit-il! (1).

(1) Krohm a écrit ces mémoires en 1822; il est mort le 21 mars 1823.

Me voilà donc en route pour Rochefort. Je vois, par mon congé de mousse fait au bureau des classes de la marine, à Saint-Malo, le 14 mai 1779, et signé par le commissaire Puit de Cerdon, que j'ai touché 4 livres 16 sols, jusqu'à Nantes, et que je suis arrivé devant le commissaire de la marine à Rochefort, Dières-Mônplaisir, le 29 mai de la même année.

On voit bien que l'argent qu'on nous avait donné pour notre conduite, n'était, à peu près, que deux sous par lieue, ce qui était insuffisant, à moins de faire comme la plupart des malheureux qui sont obligés de manger le pain de la charité. Pour comble de malheur, comme mes souliers étaient en très-mauvais état, je fus obligé d'écorner cette modique somme pour les faire réparer tant bien que mal; de sorte qu'en ma qualité de mousse, j'avais eu tout au plus la moitié de la conduite des autres, de sorte que je ne pouvais manger à la même table que le coq, le maître d'équipage et le barbier, qui avaient reçu la conduite d'officiers mariniers, et qui me traitaient fort mal aux heures de repas.

Je m'étais bien promis de ne pas parler de l'évènement qui m'arriva à Montaigu. Mais j'ai réfléchi que c'était une fausse honte, et que, d'ailleurs, comme Napoléon disait, un jour, à ses grenadiers en Égypte : « Tout ce qui arrive à la guerre est honorable ! » (Ils avaient été..... (1)

---

(1). Mot illisible. On lit « hongarinizés. » L'auteur a sans doute voulu écrire « hongrés ».

par les Mamelouks qui les avaient surpris, en force, dans une maison).

Je reviens sur mes pas. J'ai dit que je n'avais que ce que le commissaire de la marine de Saint-Malo, Puit de Cerdon, m'avait compté : 4 livres 16 sols, moins la retenue des Invalides. Je m'étais bien aperçu que mes compagnons de voyage, en outre de leur conduite, avaient de l'argent de réserve; je me rappelai qu'un jour, étant à Brest, j'avais prêté six francs à Cantin et qu'il ne me les avait pas rendus. Je pris la liberté de le lui dire, et très-poliment : « M. le perruquier, vous rappelez-vous que je vous ai prêté 6 livres, à Brest? — Oui, me dit-il, mais je ne te les rendrai qu'à Rochefort, parce que j'ai besoin de mon argent pour faire ma route, et que je n'ai que neuf francs. — Mais, lui dis-je, Monsieur, je suis bien plus malheureux que vous, moi qui n'ai plus rien! — Tant pis! Tout ce que je peux faire pour toi, c'est de te donner mon couteau de chasse pour les 6 livres que je te dois, autrement tu n'auras rien! ».

J'avais bien pensé à lui faire cette proposition, mais je n'avais pas osé, crainte de l'offenser. D'ailleurs, je réfléchis que nous allions arriver, le même soir, à Nantes, et que, le lendemain, nous aurions de l'argent pour nous rendre de Nantes à Rochefort. J'étais fier d'avoir une espèce de sabre à mon côté, tandis que les autres n'en avaient pas; ça me distinguera de ces gens; la niaiserie et ma petite vanité se trouvant d'accord

avec la certitude où j'étais de n'avoir jamais rien de ce garnement, me fit accepter la proposition. J'avais un petit sabre, et pas le sou. Je n'eus pas plus tôt fait le marché et ceint cette arme alentour de moi, que je devins la risée de mes camarades de route qui m'appelaient : « M. le capitaine Misère », et mille autres gouailleries.

C'était un samedi soir que nous arrivâmes à Nantes. Nous nous empressâmes d'aller chez le commissaire; on nous dit que les bureaux étaient fermés, et qu'ils ne seraient ouverts que le lundi suivant, à cause du dimanche. Un gardien voulut bien nous conduire dans une gargotte, où on nous donna du pain et quelques rogatons que je mangeai avec avidité. J'avais fait dix lieues dans ma journée; j'étais exténué de faim et de fatigue; je dormais en mangeant; on nous dit que nous coucherions deux par deux.

Mes compagnons s'empressèrent de dire qu'ils ne voulaient pas coucher avec moi, parce que je n'étais pas propre : « Il a la gale, dit le cabaretier; je m'en étais bien douté, en le voyant se gratter! ».

Je me mis à fondre en larmes : « Hélas! non, Monsieur, lui dis-je, je n'ai pas la gale, mais vous voyez bien que ces culottes n'ont pas été faites pour moi! — Eh! que m'importe, à moi, dit-il, tu coucheras dans un coin de l'écurie, sur la paille. — Bien! lui dis-je, » et j'y fus.

Ah! sommeil! divin sommeil! Jamais riche abbé, ni fermier général couché sur l'édredon,

ne passa une nuit pareille à celle que tu me procuras sur la paille et dans une écurie !..

Le lendemain matin, je fus réveillé par mes camarades de route qui me dirent qu'ayant de l'argent pour aller jusqu'à Rochefort et que, ne voulant pas attendre jusqu'au lendemain au soir pour être expédiés par le commissaire, ils étaient résolus de partir de suite pour Rochefort, où on leur rembourserait leur conduite, n'ayant pas eu d'apostille de paiement de frais de route, ou conduite, sur leur congé, à Nantes. Hélas ! que vais-je devenir ici, seul et sans argent ?

Je les priai de m'en prêter pour me mettre à même de les suivre. Ce fut inutile : « Payez, au moins, mon souper et mon coucher ! — Ton coucher ? me dit le maître canonnier ; quand on couche à l'écurie, mon ami, on ne paie pas de coucher. Pour ton souper, vends ton sabre ! »

Je trouvai l'avis excellent : « Monsieur, dis-je à mon hôte, combien vous dois-je pour mon souper et mon coucher ? — Rien, mon ami, car on m'a dit que tu n'avais pas le sou, et si tu avais de l'argent, tu ne me devrais que 15 sous ; je t'en fais la charité ! — La charité ? dis-je ; tenez, payez-vous (en lui présentant mon couteau de chasse), et rendez-moi cent sous ! ».

Il se mit à partir d'un éclat de rire : « Me payer et te rendre cent sous ! me dit-il, tu ne serais, ma foi ! pas fou, mon petit blondin. Sais-tu bien

que je ne donnerais pas douze sous de ton outil, qui n'a pas même d'embout, et dont le fourreau est tout déchiré ! — Eh bien ! prenez-le pour ce que je vous dois. Je l'ai pourtant acheté, hier, six francs. — A un voleur, donc ? dit-il. — Ça pourrait bien être, dis-je. »

Cette réponse me valut un soufflet du sieur Cantin, qui me fit voir vingt chandelles.

Je m'obstinai à vouloir que l'hôte prît mon arme en paiement, et disais que je n'étais pas d'une famille à vivre de charité : « Va ! va ! mon enfant, quand on n'a pas le sou, il ne faut pas être si fier. D'ailleurs, ce n'est pas la charité que je te fais, c'est de bon cœur. Garde ton couteau de chasse ! — Hélas ! dis-je au maître canonnier, mon cher maître Borde, vous allez donc me laisser ici tout seul ! — Va ! va ! mon ami, quand on sait vivre de pain sec, boire de l'eau et coucher sur la paille, on peut faire, dans cette saison, beaucoup de chemin sans argent, et d'ailleurs, ma foi ! je me suis trouvé bien des fois sans le sou, je n'avais pas honte de demander la charité ! — La charité, disais-je entre mes dents, la charité ! Jamais je ne la demanderai ! » Et je ne m'apercevais pas qu'on venait de me la faire.

Nous partîmes ; nous traversâmes une enfilade de ponts qui ne finissait plus ; on me dit que nous étions sur la Loire.

Un monsieur à cheval, voyant venir des gens si mal accoutrés, sans sac, presque nu-pieds — car

mes souliers ne tenaient que par des cordes, et ma tête nue, et mes culottes en forme bizarre, et surtout mon couteau de chasse attaché avec un fil de caret tressé, lui inspirèrent la curiosité de nous questionner : « Qui êtes-vous, mes amis ? dit-il en s'adressant à maître Borde. — Hélas ! Monsieur, dit-il, de misérables marins qui viennent de sauter en l'air, en rade de Cancale. »

Il nous jeta une pièce qui me parut être de 24 sous, et continua son chemin, en nous disant : « Que Dieu vous bénisse, pauvres diables ! Voilà pour boire à ma santé ! »

Nos gens s'empressèrent de se baisser pour ramasser dans la poussière la pièce qu'on venait de nous jeter. Cantin, plus leste que les autres, s'était le premier courbé pour ramasser l'aumône qu'on venait de nous faire. Nous cherchions tous avec le plus grand soin et inutilement, lorsque maître Borde, en colère, dit : « Tiens ! Cantin, tu es un bougre qui te moques de nous ; tu as escamoté la pièce, car nous l'aurions trouvée depuis le temps, *sandious!* que nous sommes ici comme de véritables imbéciles, à chercher pour trouver ce que tu nous as volé à tous, car ce n'est pas plus aux uns qu'aux autres ! »

Cantin jura qu'il n'avait rien vu ; mais j'étais bien de l'avis du maître canonnier, malgré que je ne dis mot.

(*A suivre.*)

Campagne de l'an II

JOURNAL DU CONSCRIT PIERRE DELAPORTE. (*Fin.*)

J'en prévins le sergent, et lui fis observer que nous pourions être pris pour l'ennemi, si nous faisions feu; qu'il valoit mieux nous replier et nous joindre aux autres tirailleurs, ce que nous exécutâmes aussitôt; après quoi, nous avençâmes sur l'ennemi qui avoit une bonne position dans les bois et une pièce de canon; nous le poussâmes assez vivement pour lui faire abandonner, et nous lui aurions immencablement pris sa pièce, si nous n'eussions été arrêtés par un canal; le détour qu'il nous fallut faire lui permit de l'amener; nous le poursuivîmes jusques une chapelle qui est sur la grande route, à cinquante pas au-dessus d'un pont sur le canal. Vis-à-vis la chapelle sont plusieurs maisons, ce qui rendoit ce petit endroit tenable. Nous y trouvons un chariot de cartouches angloises; un Anglois expiroit dans une des maisons.

Des armes éparses, dont plusieurs brisées, des chapeaux remplis de sang et de cervelle annonçoient la perte de l'ennemi qui, sûrement, avoit emporté leurs morts et blessés; le numéro des chapeaux était 55.

Je revins alors à la compagnie, qui étoit restée à la garde des voitures, et je rapportois plusieurs paquets de cartouches de poudres fines, qui attestoient la fuite de l'ennemi.

La colonne se retira également, et nous

primes notre position dans un champ de bled, à droite d'une chapelle nommée Saint-Jean, et traversant la route à la gauche, à une petite lieue en arrière du village de Longemarck.

Il est alors 9 heures du soir ; je suis de garde au petit poste : sur onze hommes, nous fournissons trois sentinelles.

Je m'occupe à faire cuire mes petits pois cueillis sous les murs d'Ypres ; il est onze heures lorsque je peut les manger. Je suis de faction à minuit, jusqu'à deux heures ; la nuit est belle, la lune est dans son plein.

24. — A peine avais-je fait la moitié de ma faction, que le sommeil s'empara de moi au point de rendre tous mes efforts pour l'éloigner, inutiles.

Je tombai sur terre ; la secousse un peu forte me réveilla, mais, peu de temps après, me sentant assoupir de nouveau, j'appelai le caporal, et, me confiant en ce qu'il n'avoit rien pour mesurer le tems, je lui dis qu'il était deux heures, et je fus relevé : celui qui me succéda trouva ses deux heures bien longues ; il devoit rester jusqu'au lever du soleil.

Je suis relevé de garde à midy.

De nouvelles batteries joue sur Ypres ; le feu des batteries est plus vif qu'il n'a pas encore été.

La compagnie est assemblée à dix heures du soir, pour commander dix-huit hommes, ainsi que dans les autres compagnies, pour aller travailler à de nouveaux retranchemens et élever de nouvelles batteries pour le siège d'Ypres.

Après le départ du détachement, comme nous allions reposer, plusieurs coups de fusil tirés nous font reprendre les armes ; le piquet sort pour reconnoître, il rentre bientôt après ; les coups de fusil avaient été tirés par les sentinelles avancées, sur une vache, l'ayant prise pour l'ennemi, la nuit étant obscure.

25. — Nous prenons les armes à la diane, jusqu'au lever du soleil ; le bombardement d'Ypres se continue vivement ; il est déserté de la ville plusieurs soldats qui ont donnés des renseignements avantageux sur cette place.

Nous avions entendu hier le bruit de la fusillade et du canon qui nous avoit fait présumer que l'ennemi attaquoit l'armée d'observation, commandée par le général Souham.

Nous apprenons, aujourd'huy, que l'affaire a eu effectivement lieu, et qu'elle a été vive ; que quelqu'uns de nos bataillons avoient été forcés de se replier, mais que les carabiniers avoient chargé si à propos et si vigoureusement l'ennemi, qu'ils l'avoit culbuté et repoussé trois lieues.

26. — Nous prenons les armes à l'ordinaire, à la diane, jusqu'à 4 heures; le reste de la journée se passe tranquillement.

A 9 heures du soir, les différents détachements à la tranchée, à Ypres, rentrent au camp; ils nous apprennent qu'après avoir travaillés toute la nuit sans perdre un homme, malgré le feu continuel de l'ennemi, ils alloient se retirer

à l'aproche du jour, lorsqu'un ingénieur les retint pour pousser la tranchée jusqu'à tel point, mais que l'ennemi, profitant du jour pour amener du canon au poste d'un moulin dont il avait débusqué notre garde, les prit en flanc ; les boulets et mitraille parcourent la tranchée, tuent et blessent un grand nombre des leurs : heureusement que les sinuosités de la tranchée empêchent une partie de l'effet de cette décharge, sans quoi peu s'en fut sauvés.

Nous prenons les armes à deux heures de la nuit, jusqu'au lever de cet astre bienfaisant qui vivifie la nature.

Je suis de garde à midy, à la grand'garde, placée près des saules et autres arbres qui donnent un ombrage agréable et fait naître la réflection. J'écris celles suivantes, nées des dévastations que, journellement, il s'exerce, quoique sévèrement deffendu et puni :

« O monde ! qu'est-ce donc que tes conventions qui te font distinguer la vertu du vice, le guerrier du brigand ? Dis-moi sur quoi est fondée ces différences tant de fois chimériques !

« Quoi ! c'est lorsque même 1 500 000 hommes sont armés et combattent pour les droits sacrés, la liberté, la justice, que de ces mêmes hommes, oubliant la cause qu'ils deffende, s'abandonnent lâchement au pillage et aux horreurs les plus révoltantes, et privent des hommes comme eux, des droits pour lesquels ils ont pris les armes.

« O Être immortel qui régit cet univers ! nous

laissera-tu encore longtemps privés de ta présence et abandonnés à nous-mêmes et à nos passions ? Ou se pourrait-il que tout fût matière et effet du hazard, et que l'homme vertueux, mais faible, pût être impunément outragé par le méchant ?

« Non ! les élans de mon cœur vers toi, le besoin inné de m'en rapprocher me sont de sûrs garants de ton existence, et je m'abandonne avec résignation au cours des destinées immuables.

« La loi m'a porté aux armées pour deffendre ma patrie qui m'est chère, j'ai quitté pour elle des parents, des concitoyens qui me le sont aussi beaucoup, et que la Parque traîtresse me ravit la certitude de revoir !

« Je vais, en m'acquitant envers l'une comme envers les autres, attaquer des hommes que je n'ai jamais vus, qui ne m'ont fait aucun dommage, et lesquels croyent, par l'habitude des temps, leur cause aussi bonne que la nôtre et de leur devoir de la deffendre. Dans ces attaques, souvent on oublie, de part et d'autre, toute humanité ; quelquefois on assassine de sang-froid des malheureux qu'un coup de feu a mis sans deffense et que leurs prières ne peuvent sauver.

« Voilà des hommes que l'on traite d'être sensible et raisonnable ; il vaudrait mieux être traité de cruel : la signification serait au moins plus juste.

« Les animaux que l'on désignent ainsi, juste en leur manière, ne dévore que les espèces dif-

férentes et se ménagent entre eux ; faut-il nous renvoyer à l'exemple des bêtes pour nous ramener à nos devoirs ? »

Le reste de la journée se passe tranquillement.

28. — Je suis relevé de garde à midy. Il n'y a aucun mouvement au camp.

Les batteries continuent de tirer sur Ypres ; un de nos camarades, qui revient du quartier général, nous dit qu'il a entendu le général Vandamme dicter une lettre par laquelle il annonce que la ville sera rendue pour la fin du mois courant.

29. — Après la diane, nous allons manger de la bouillie chez des paysans ; ils nous prouvent qu'ils méritent d'être mieux traités que ne le font plusieurs d'entre nous ; ces bonnes gens nous reçoivent de leur mieux ; malgré qu'on leur eût pris deux écus, qui était tout l'argent qu'ils possédoient, ils cherchent encore à exprimer les mots de *bon Français*.

Beaucoup de ces paysans, auxquels on a enlevé leur pain de froment, beurre et œufs et, à quelqu'uns, leurs effets, sont réduits à venir au camp ramasser le pain moisi que les volontaires dédaignent.

Sur les cinq heures après midy, les détachements envoyés au pain sous Ypres, rentrent et nous apprennent, aux cris chéris de *Vive la République*, que la ville d'Ypres est rendue. Nous apprenons immédiatement, avec certitude, que l'on traite de la capitulation.

Ce succès redouble nos espérances.

30. — Le feu est cessé sur Ypres, ce qui nous confirme qu'il sera bientôt en notre pouvoir.

Nous recevons les ordres, sur les sept heures du soir, pour que nous soyons demain matin, sous les murs de Ypres, lorsque la garnison, prisonnière de guerre, sortira; on nous recommande d'avoir nos armes et équipement de la meilleure tenue.

La distribution du pain et de la viande se fait à la nuit; nous faisons de suite la soupe, qui nous occupent une partie de la nuit; il est près de douze heures, lorsque nous la mengeons; nous nous couchons ensuite, pour prendre un peu de repos avant le départ.

Reddition d'Ypres.

1er Messidor. — Nous partons à deux heures et arrivons à cinq du matin, à la vue de la ville.

Après une heure de repos, nous avençons dans une prairie joignante aux remparts, à gauche de la route de Lille, où nous sommes mis en bataille.

Le général Vandamme vient nous passer en revue et nous haranguer; il dit que c'est à notre valeur et à la bonté de notre cause que nous devons ce succès important; il nous invite ensuite à conserver nos rang et l'ordre qui convient à des hommes libres, afin que les esclaves des despotes ayent une aussi bonne opinion des Français sous les armes, qu'ils doivent l'avoir lorsque nous sommes au feu.

Peu après, la garnison deffile; elle sort, tambour battant, drapeaux déployés; ce sont des Kaiserlicks; ils forment à peu près quatre régiments, faisant aux environs de trois mille hommes; il y a huit drapeaux; les Hessois sont sortis par une autre porte et vont à Saint-Omer; ils mettent bas les armes à un quart de lieue de la ville.

Soixante voitures, attelées de quatre et de deux chevaux, servent au général, à plusieurs officiers et aux transports des femmes et des bagages; il y a, en outre, plusieurs beaux chevaux de main appartenant au général et aux officiers.

Chaque bataillon fournit un détachement pour conduire les prisonniers à Lille; je donne cinq francs à un volontaire pour qu'il consente que je le remplace, désirant aller à Lille.

Les différents détachements marchent sur deux files, ayant les prisonniers, le nôtre fermant la marche; nous sommes aux voitures, et je me trouve près d'une dans laquelle était plusieurs femmes, dont une me paraît aimable et parlant bien le français, ce qui donne l'occasion de converser avec elle.

Nous traversons Messines, Warneton, le petit Quesnoy, après lequel nous arrivons à Lille.

Presque toute la route était garnie d'une rangée des habitants des environ, accourus pour voir passer les prisoniers; mais à l'approche de Lille, la foule était tellement grande que nous

avions de la peine à avancer; les rues de Lille, les portes et croisées des maisons, garnies de monde, offroient le même spectacle.

Les cris mille fois répétés de : *Vive la République!* qui annonçoient la joie la plus vraie, formoient un contraste frappant avec la tristesse qui, particulièrement, se remarquoit sur la figure des officiers et des femmes que nous conduisions.

Il était neuf heures lorsque nous remîmes les prisonniers à la citadelle.

Nous fûmes ensuite nous reposer d'une journée aussi longue que pénible.

2. — Je déjeune avant le départ, qui est pour neuf heures, avec les citoyens Bonet et Duchesne, de Neufchâtel; ils m'avoient apperçu la veille, étant sur le chemin à voir défiler les prisonniers, et nous étions convenus de nous retrouver ce matin.

Nous partons de Lille sur les dix à onze heures, et nous venons coucher à Ypres, où nous [illegible]ons la nuit sur la paille, dans une chambre [illegible]n commune. Me trouvant extrême- [illegible] par la longueur du chemin que [illegible] hier et aujourd'huy, joint à une [illegible] et une poussière considérable [illegible]ient, je me couche aussitôt

[illegible] d dont j'ai joui cette [illegible] forces.

[illegible] ous sont donnés ce

matin, mais la viande manque, ce qui nous privent de soupe depuis trois jours.

Je parcourt la ville qui est passablement grande ; ses bâtiments attestent son ancienneteé ; la grande place forme un carré long ; l'Hôtel de Ville est de structure gothique, qui semble disputer d'ancienneté avec la ville même. Il est sur la place, plusieurs bombes sont tombées dessus, ainsi que sur la cathédrale, qui en est peu éloignée ; elles ont fait peu de dommage. Il n'en est pas de même des maisons qui vont de la place à la porte Flammartin : une grande partie sont brulées ou écrasées.

Je fus ensuitte voir la cathédrale ; elle est assez vaste et très propre ; elle me fit ressouvenir que Jansénius, chef de la secte dérivée de ce nom, était évèque d'Ypres.

La ville est passablement fortifiée ; un rempart très fort, garni d'une large fossé, l'entoure, après lequel sont des palissades recouvertes et pouvant contenir l'infanterie qui, ainsi, a beaucoup d'avantage.

Nous partons à onze heures du matin et allons à Zonnebeeck et Roulers ; nous prenons ensuite sur la droite, par Rumbeke ; le château est en avant de ce village, d'un demie-quart de lieue. Il paraît beau, on le découvre à la suite de longues allées d'arbres bien plantés.

Après Rumbeke, nous traversons Iseghem et Ingelmunster, qui ressemble à une petite ville ayant plusieurs rues ; la nuit commençant à

paraître, et étant fatigués, nous nous arrêtons à la sortie de ce dernier endroit, dans une petite ferme près la grande route ; après qu'un peu de nourriture a calmé notre appétit, nous allons reposer sur quelques bottes de paille, dans une grange ; nous avons fait huit grandes lieues, par une grande chaleur et des routes sablonneuses très difficiles.

4. — Quoique très mal couché, j'ai joui, cette nuit, d'un sommeil qui pourrait être envié par beaucoup de ceux qui habitent les alcôves dorées.

Nous nous mettons de nouveau en route, et, après plusieurs heures de marche, nous rejoignons notre bataillon, ainsi que la colonne, laquelle a fait de grands mouvements, depuis que nous l'avions quittée ; il se trouve alors être, sur cette ligne, près de 45000 hommes ; l'ennemi a fuit sur tous les points, à notre approche.

Il est midi, avant que nous puissions prendre un peu de repos ; je reçoit plusieurs lettres de Neufchâtel qui, sûrement, eussent calmées les fatigues de quatre jours de marches forcées, si l'une d'elles n'eût, au contraire, exité mes regrets en m'apprenant la mort de mon frère, tué dans une bataille.

La revue, étant passée sur les sept heures, nous fait présumer le départ prochain.

5. — A deux heures, nous prenons les armes jusqu'au jour ; alors nous allons à Thielt, qui est un grand bourg. Notre compagnie y est laissée,

avec douze cavaliers du 21me ; la colonne continue sa route en avant.

Nous passons la journée, de piquet sur la place, et à faire des patrouilles ; il est deffendu de quitter son poste et d'entrer dans les maisons.

A cinq heures, la colonne revient, et nous rétrogradons au point d'où nous sommes partis le matin.

Il n'y a pas eu d'affaire, l'ennemi s'étant retiré ; notre bataillon ramène, cependant, deux prisonniers Kaiserlicks, et les grenadiers du 1er régiment.

6. — Je suis réveillé par le tonnerre et la pluye qui a traversée et inondée ma chétive cabane.

Nous prenons les armes à dix heures et retournons prendre une position au-dessus de Thielt, près la route de Bruges.

La promenade qu'a faite, hier, notre colonne, était pour protéger une autre colonne qui a attaquée l'ennemi du côté de Gand, dont le résultat est, dit-on, la prise de cette ville et de six cents prisonniers.

7. — Je suis de garde à midy, au petit poste près d'un moulin à vent, duquel on découvre les tours et les clochers de Bruges et Gand, dont nous sommes éloignés de quatre et six lieues.

Sur les sept heures du soir, le général Vandamme passe au camp ; il revient d'une découverte ; on dit qu'il est entré à Bruges, que l'ennemi a évacué, et fait mettre en liberté deux patriotes qui étoient détenus.

8. — Je suis relevé à six heures, ensuite nous partons et venons prendre une position à trois lieues de Gand, appuyés à la Lys et en avant de Deynze.

9. — Nous conservons notre position ; on entend tirer le canon, peu éloigné, une partie de la journée ; le soir, on recommande d'être silentieux pendant la nuit, et d'être sur ses gardes.

10. — Après avoir pris les armes et restés en bataille depuis quatre heures jusqu'à six, nous changeons de situation et venons camper plus en avant, à une demie-lieue de Deynze, à gauche de la grande route de Gand.

Je reçois plusieurs lettres du pays, de mes parents et connoissances.

Une patrouille de grenadiers du 3me bataillon du Lot est surprise et égorgée l'après-midy : sur treize hommes, il n'en revient que trois, et blessés.

On fusille, sur le soir, un hussard, pour avoir pris des effets de femme.

De semblables exemples de sévérité se renouvellent fréquemment, dans les divers corps de l'armée; encore l'appas du gain, comme l'espoir de n'être pas découvert, porte des militaires à s'exposer à un tel châtiment, tandis que l'honneur devroit être suffisant pour les en empêcher.

Nous faisons la soupe à la nuit ; le plus grand silence est ordonné ; l'ennemi pouvant nous attaquer, nous devons prendre les armes au plus petit bruit.

férentes et se ménagent entre eux ; faut-il nous renvoyer à l'exemple des bêtes pour nous ramener à nos devoirs ? »

Le reste de la journée se passe tranquillement.

28. — Je suis relevé de garde à midy. Il n'y a aucun mouvement au camp.

Les batteries continuent de tirer sur Ypres ; un de nos camarades, qui revient du quartier général, nous dit qu'il a entendu le général Vandamme dicter une lettre par laquelle il annonce que la ville sera rendue pour la fin du mois courant.

29. — Après la diane, nous allons manger de la bouillie chez des paysans ; ils nous prouvent qu'ils méritent d'être mieux traités que ne le font plusieurs d'entre nous ; ces bonnes gens nous reçoivent de leur mieux ; malgré qu'on leur eût pris deux écus, qui était tout l'argent qu'ils possédoient, ils cherchent encore à exprimer les mots de *bon Français*.

Beaucoup de ces paysans, auxquels on a enlevé leur pain de froment, beurre et œufs et, à quelqu'uns, leurs effets, sont réduits à venir au camp ramasser le pain moisi que les volontaires dédaignent.

Sur les cinq heures après midy, les détachements envoyés au pain sous Ypres, rentrent et nous apprennent, aux cris chéris de *Vive la République*, que la ville d'Ypres est rendue. Nous apprenons immédiatement, avec certitude, que l'on traite de la capitulation.

Ce succès redouble nos espérances.

30. — Le feu est cessé sur Ypres, ce qui nous confirme qu'il sera bientôt en notre pouvoir.

Nous recevons les ordres, sur les sept heures du soir, pour que nous soyons demain matin, sous les murs de Ypres, lorsque la garnison, prisonnière de guerre, sortira; on nous recommande d'avoir nos armes et équipement de la meilleure tenue.

La distribution du pain et de la viande se fait à la nuit; nous faisons de suite la soupe, qui nous occupent une partie de la nuit; il est près de douze heures, lorsque nous la mengeons; nous nous couchons ensuite, pour prendre un peu de repos avant le départ.

Reddition d'Ypres.

1er Messidor. — Nous partons à deux heures et arrivons à cinq du matin, à la vue de la ville.

Après une heure de repos, nous avençons dans une prairie joignante aux remparts, à gauche de la route de Lille, où nous sommes mis en bataille.

Le général Vandamme vient nous passer en revue et nous haranguer; il dit que c'est à notre valeur et à la bonté de notre cause que nous devons ce succès important; il nous invite ensuite à conserver nos rang et l'ordre qui convient à des hommes libres, afin que les esclaves des despotes ayent une aussi bonne opinion des Français sous les armes, qu'ils doivent l'avoir lorsque nous sommes au feu.

Peu après, la garnison deffile; elle sort, tambour battant, drapeaux déployés ; ce sont des Kaiserlicks; ils forment à peu près quatre régiments, faisant aux environs de trois mille hommes; il y a huit drapeaux; les Hessois sont sortis par une autre porte et vont à Saint-Omer; ils mettent bas les armes à un quart de lieue de la ville.

Soixante voitures, attelées de quatre et de deux chevaux, servent au général, à plusieurs officiers et aux transports des femmes et des bagages; il y a, en outre, plusieurs beaux chevaux de main appartenant au général et aux officiers.

Chaque bataillon fournit un détachement pour conduire les prisonniers à Lille; je donne cinq francs à un volontaire pour qu'il consente que je le remplace, désirant aller à Lille.

Les différents détachements marchent sur deux files, ayant les prisonniers, le nôtre fermant la marche; nous sommes aux voitures, et je me trouve près d'une dans laquelle était plusieurs femmes, dont une me paraît aimable et parlant bien le français, ce qui donne l'occasion de converser avec elle.

Nous traversons Messines, Warneton, le petit Quesnoy, après lequel nous arrivons à Lille.

Presque toute la route était garnie d'une rangée des habitants des environ, accourus pour voir passer les prisoniers; mais à l'approche de Lille, la foule était tellement grande que nous

avions de la peine à avancer; les rues de Lille, les portes et croisées des maisons, garnies de monde, offroient le même spectacle.

Les cris mille fois répétés de : *Vive la République!* qui annonçoient la joie la plus vraie, formoient un contraste frappant avec la tristesse qui, particulièrement, se remarquoit sur la figure des officiers et des femmes que nous conduisions.

Il était neuf heures lorsque nous remîmes les prisonniers à la citadelle.

Nous fûmes ensuite nous reposer d'une journée aussi longue que pénible.

2. — Je déjeune avant le départ, qui est pour neuf heures, avec les citoyens Bonet et Duchesne, de Neufchâtel; ils m'avoient apperçu la veille, étant sur le chemin à voir défiler les prisonniers, et nous étions convenus de nous retrouver ce matin.

Nous partons de Lille sur les dix à onze heures, et nous venons coucher à Ypres, où nous passons la nuit sur la paille, dans une chambre de la Maison commune. Me trouvant extrêmement fatigué par la longueur du chemin que nous avions fait hier et aujourd'huy, joint à une chaleur brûlante et une poussière considérable qui nous suffoquoient, je me couche aussitôt mon arrivée.

3. — Le someil profond dont j'ai joui cette nuit a un peu réparé mes forces.

Le pain et l'eau-de-vie nous sont donnés ce

matin, mais la viande manque, ce qui nous privent de soupe depuis trois jours.

Je parcourt la ville qui est passablement grande ; ses bâtiments attestent son anciennetée ; la grande place forme un carré long ; l'Hôtel de Ville est de structure gothique, qui semble disputer d'ancienneté avec la ville même. Il est sur la place, plusieurs bombes sont tombées dessus, ainsi que sur la cathédrale, qui en est peu éloignée ; elles ont fait peu de dommage. Il n'en est pas de même des maisons qui vont de la place à la porte Flammartin : une grande partie sont brulées ou écrasées.

Je fus ensuitte voir la cathédrale ; elle est assez vaste et très propre ; elle me fit ressouvenir que Jansénius, chef de la secte dérivée de ce nom, était évèque d'Ypres.

La ville est passablement fortifiée ; un rempart très fort, garni d'une large fossé, l'entoure, après lequel sont des palissades recouvertes et pouvant contenir l'infanterie qui, ainsi, a beaucoup d'avantage.

Nous partons à onze heures du matin et allons à Zonnebeeck et Roulers ; nous prenons ensuite sur la droite, par Rumbeke ; le château est en avant de ce village, d'un demie-quart de lieue. Il paraît beau, on le découvre à la suite de longues allées d'arbres bien plantés.

Après Rumbeke, nous traversons Iseghem et Ingelmunster, qui ressemble à une petite ville ayant plusieurs rues ; la nuit commençant à

paraître, et étant fatigués, nous nous arrêtons à la sortie de ce dernier endroit, dans une petite ferme près la grande route ; après qu'un peu de nourriture a calmé notre appétit, nous allons reposer sur quelques bottes de paille, dans une grange ; nous avons fait huit grandes lieues, par une grande chaleur et des routes sablonneuses très difficiles.

4. — Quoique très mal couché, j'ai joui, cette nuit, d'un sommeil qui pourrait être envié par beaucoup de ceux qui habitent les alcôves dorées.

Nous nous mettons de nouveau en route, et, après plusieurs heures de marche, nous rejoignons notre bataillon, ainsi que la colonne, laquelle a fait de grands mouvements, depuis que nous l'avions quittée ; il se trouve alors être, sur cette ligne, près de 45000 hommes ; l'ennemi a fuit sur tous les points, à notre approche.

Il est midi, avant que nous puissions prendre un peu de repos ; je reçoit plusieurs lettres de Neufchâtel qui, sûrement, eussent calmées les fatigues de quatre jours de marches forcées, si l'une d'elles n'eût, au contraire, exité mes regrets en m'apprenant la mort de mon frère, tué dans une bataille.

La revue, étant passée sur les sept heures, nous fait présumer le départ prochain.

5. — A deux heures, nous prenons les armes jusqu'au jour ; alors nous allons à Thielt, qui est un grand bourg. Notre compagnie y est laissée,

avec douze cavaliers du 21me; la colonne continue sa route en avant.

Nous passons la journée, de piquet sur la place, et à faire des patrouilles; il est deffendu de quitter son poste et d'entrer dans les maisons.

A cinq heures, la colonne revient, et nous rétrogradons au point d'où nous sommes partis le matin.

Il n'y a pas eu d'affaire, l'ennemi s'étant retiré; notre bataillon ramène, cependant, deux prisonniers Kaiserlicks, et les grenadiers du 1er régiment.

6. — Je suis réveillé par le tonnerre et la pluye qui a traversée et inondée ma chétive cabane.

Nous prenons les armes à dix heures et retournons prendre une position au-dessus de Thielt, près la route de Bruges.

La promenade qu'a faite, hier, notre colonne, était pour protéger une autre colonne qui a attaquée l'ennemi du côté de Gand, dont le résultat est, dit-on, la prise de cette ville et de six cents prisonniers.

7. — Je suis de garde à midy, au petit poste près d'un moulin à vent, duquel on découvre les tours et les clochers de Bruges et Gand, dont nous sommes éloignés de quatre et six lieues.

Sur les sept heures du soir, le général Vandamme passe au camp; il revient d'une découverte; on dit qu'il est entré à Bruges, que l'ennemi a évacué, et fait mettre en liberté deux patriotes qui étoient détenus.

8. — Je suis relevé à six heures, ensuite nous partons et venons prendre une position à trois lieues de Gand, appuyés à la Lys et en avant de Deynze.

9. — Nous conservons notre position ; on entend tirer le canon, peu éloigné, une partie de la journée ; le soir, on recommande d'être silentieux pendant la nuit, et d'être sur ses gardes.

10. — Après avoir pris les armes et restés en bataille depuis quatre heures jusqu'à six, nous changeons de situation et venons camper plus en avant, à une demie-lieue de Deynze, à gauche de la grande route de Gand.

Je reçois plusieurs lettres du pays, de mes parents et connoissances.

Une patrouille de grenadiers du 3me bataillon du Lot est surprise et égorgée l'après-midy : sur treize hommes, il n'en revient que trois, et blessés.

On fusille, sur le soir, un hussard, pour avoir pris des effets de femme.

De semblables exemples de sévérité se renouvellent fréquemment, dans les divers corps de l'armée ; encore l'appas du gain, comme l'espoir de n'être pas découvert, porte des militaires à s'exposer à un tel châtiment, tandis que l'honneur devroit être suffisant pour les en empêcher.

Nous faisons la soupe à la nuit ; le plus grand silence est ordonné ; l'ennemi pouvant nous attaquer, nous devons prendre les armes au plus petit bruit.

11. — A une heure de la nuit, nous entendons plusieurs coups de fusil et nous nous mettons, aussitôt, sous les armes, jusqu'au jour. Le bruit du canon et de la fusillade se fait entendre depuis plusieurs jours; il augmente sur le soir; on pense que nous attaquons une petite ville des environs.

12. — Nous prenons les armes avant une heure, et nous restons en bataille jusqu'à quatre heures; après quoi nous partons, nous repassons dans Deynze et prenons la route de Bruges par la traverse, où nous arrivons sur le soir.

Cette journée est une des plus fatiguente que nous ayons eues; plus de quinze heures de marche, sans autre halte que celles nécessitées par les embarras de la colonne; nous avons eus plus de deux lieues de bruyères sablonneuses à traverser, dans la plus grande chaleur du jour, sous un soleil brûlant, ensuite des bois dont les chemins étroits nous obligent à marcher serrés.

Nous sommes étouffés par la poussière : les puits, les ruisseaux, les fossés même où croupi l'eau, étaient insuffisants pour nous désaltérer.

Plusieurs sont morts, tant de fatigue que de l'effet des mauvaises eaux.

A notre entrée dans Bruges, cependant, nous semblons avoir repris notre première vigueur, tant était jouissant le plaisir que nous ressentions du succès de nos armes.

Nous traversâmes la ville et allâmes camper à un quart de lieue de la ville, où à peine fûmes-

nous arrivés, qu'il tomba une grande pluye, et de baignés de sueur que nous étions, nous le fûmes aussitôt de cette eau ; nous passâmes cependant la nuit ainsi, ayant à peine un peu de paille pour coucher, étant trop tard pour s'en procurer.

13. — Je vais à Bruges porter une lettre, que j'écris à mes parents, à la poste.

J'y reste la matinée pour voir la ville; plusieurs rues assez belles et places, dont une, celle d'Armes, est entourée de maisons en grande partie nouvellement construites, la rend agréable. Cette ville est peu fortifiée, mais elle est passablement grande; les femmes sont généralement belles, de beaux yeux et la peau très blanche; ils leur manquent d'être un peu plus colorées, mais cela même les rend plus intéressantes.

Nous changeons de position sur les cinq heures; nous venons, en traversant la ville, dans une prairie, près de la route et du canal d'Ostende. A sept heures, nous quittons ce dernier endroit. Nous côtoyons le canal jusqu'à une lieue d'Ostende, nous distinguons même des flâmes qui nous font présumer un incendie ; ensuite nous prenons sur la gauche en tournant, et nous éloignant de cette ville. Après avoir ainsi marchés jusqu'à deux heures, nous nous arrêtons à l'entrée d'un village que l'obscurité de la nuit nous empêche de distinguer. Nous couchons sur la route, en conservant nos rangs et nos armes.

14. — Je me réveille, au soleil levant, peu délassé, ayant dormi dans une posture gênante, et la rosée m'ayant beaucoup refroidi.

Rebus in adversis facile, est contemnere mortem,
Fortius ille agit, qui miser esse potest.

A cinq heures, nous entrons dans le village; on fait donner de la bière aux bataillons; après quelques heures de repos, nous partons pour Ostende, où nous n'arrivons que le soir, les ponts étants coupés en divers endroits. A l'approche de cette ville, toute la campagne était inondée; la grande route l'eût sûrement également été, si on n'eût pas fermé les écluses à tems, en entrant dans Ostende.

La flotte angloise, composée de près de cent voiles, bordoit la côte; la garnison angloise, très nombreuse, avoit évacuée la ville sans oser se deffendre, et s'étoit retirée sur la flotte; le feu que nous avions vu la veille, provenoit d'un vaisseau qu'ils n'avoient pu sortir du port et qu'ils avoient embrasé.

Sur le soir, à la marée descendante, la flotte s'est éloignée.

Nous bivouaquons, la nuit, sur les remparts du côté de la mer; il y fait très froid.

15. — Nous passons la matinée sur les remparts; à midy nous sortons de la ville et allons camper au sortir du faubourg, en face des dunes.

Notre garde reste dans la ville. Je suis de garde à midy, mais nous ne la montons qu'au soir; notre poste est près du bataillon, et nos senti-

nelles sur les dunes. Je suis de faction à dix heures du soir.

16. — Plusieurs coups de canon sont tirés, de la côte, par deux bâtiments anglois; ils se retirent de suite, hors de portée. Les bataillons des Bouches du Rhône, les cavaliers et hussards campés avec nous partent pour Nieuport, dont on va faire le siège.

Je suis relevé de garde à sept heures du soir.

J'emploie le reste de la journée à écrire à mes parents.

17. — Ayant passé la nuit dans une étable a vache où étoit le poste de garde de la compagnie, les moucherons m'ont tellement maltraité, que je me réveille la figure très enflée et méconnaissable. Je vais me baigner, le matin, à la mer; pendant ce tems, le bataillon retourne dans la ville.

J'arrive encore à tems pour entrer avec lui; nous logeons, cette fois, aux casernes, où nous sommes très incomodés du soleil.

Je vais, l'après-midi, parcourir la ville; j'entre dans une boutique située entre les deux marchés, où j'achète des bas de fil; il y a une jeune personne fort aimable, parlant facilement français.

18. — Jour de dimanche (je le cite, étant encore observé à Ostende).

Je vais déjeuner au caffé du Commerce : j'y trouve Fleury; nous faisons quelques parties de

billards, après lesquelles nous allons nous promener et dînons ensemble.

L'après-midi, je vais dans l'église ; un capucin y débite sa morale en flamand; je passe ensuite le reste du jour à me promener sur les remparts.

19. — Après avoir été de corvée pour le pain, je vais ensuite chez le quartier-maître voir Fleury et écrire de concert au citoyen Carlier, à Berg, pour le prier de nous faire parvenir les effets que nous lui avons laissés. J'écris à Lille pour le même objet, ayant aussi laissé des effets chez les citoyens Beaussier et Mathon, négociants, rue des Bonnes-Rappes.

Sur le soir, je ressent un grand mal de tête, de même qu'une lassitude dans les reins, ce qui me laisse à peine la force de me soutenir.

20. — J'ai été, la nuit, très agité ; le mal de tête et lassitude me dure encore ; je vais déjeuner avec Fleury, espérant un peu de soulagement.

Ne trouvant pas à me faire remplacer, je monte la garde à midy ; j'ai peine à pouvoir faire mes factions, et je passe les intervalles à reposer sur le lit de camp.

21. — Aucun changement avantageux n'est survenu à mon indisposition ; je suis relevé de garde à midy.

Espérant toujours faire quelque diversion à mon mal, je vais collationner avec le citoyen Quéquet, une de mes connaissances de Paris, que le hasard m'a fait rencontrer à Ostende. Après

avoir passé une heure ensemble, me sentant quelques frissons, je reviens à la caserne me coucher.

22. — Je me trouve, ce matin, beaucoup plus foible, mes yeux ne pouvant se tourner dans leurs orbites sans me causer de la douleur, et ayant, de plus, un relâchement de corps qui m'a forcé à de fréquentes sorties, la nuit.

La soupe étant faite et voulant en manger, les premières cuillerées me causent un éblouissement; je fais de l'eau de ris, qui me produit un bon effet et fait cesser les douleurs, lesquelles me reviennent, mais plus légères. Présumant que l'air me fera du bien, je vais me promener du côté du port ; j'entre dans deux vaisseaux : le premier *l'Aquila*, de Philadelphie, portant 1 000 tonneaux, est percé pour porter vingt-deux pièces de canons; l'autre est *l'Hercule*, de Boston ; il paraît plus fort encore ; Hercule est représenté sur la proue, terrassant l'Hydre, et, à l'oposé, ayant la massue sur l'épaule, entre Cerbère qu'il tient enchaîné, et montre du doigt, et le serpent envoyé par Junon pour le dévorer, lorsqu'il n'étoit encore qu'au berceau.

23. — J'ai très peu dormi la nuit, ayant été tourmenté par des insectes qui fourmillent dans la caserne et m'ont forcé de me lever.

Je suis de soupe : toute l'escouade étant de service, je ne puis me faire remplacer ; le tracas que cela me donne renouvelle mes douleurs de tête, j'ai même des éblouissements.

Je vais encore faire un tour, l'après-midy, au port; j'entre dans un vaisseau français que les Anglois avoit pris et n'ont pu amener d'Ostende.

24. — J'ai assez bien dormi la nuit, la paille ayant été renouvellée.

Je suis de garde à midy; sur le soir, je ressent encore des maux de tête.

25. — Je suis de faction à deux heures, la nuit est belle, Diane brille de tout son éclat.

Le siège de Nieuport étant commencé, le feu des canons de la place et des vaisseaux anglois, pour empêcher les travailleurs, redouble en ce moment; les coups se succèdent comme une fusillade.

Nous sommes relevés de garde par le 2me et 3me bataillons d'Isle-et-Villaine, qui nous remplacent à Ostende; nous partons alors pour Nieuport ; j'ai beaucoup de peine à pouvoir arriver, étant toujours malade, joint à une grande chaleur et un chemin très difficile à travers les dunes, sur le lit de sable que la mer basse a abandonnée ; beaucoup d'Anglois morts sont éparts sur ce rivage : ils se sont noyés lors de l'évacuation d'Ostende.

Arrivé vers Nieuport, le bataillon est envoyé bivouaqué dans Dunes, et notre compagnie a la garde du parc d'artillerie.

Siège de Nieuport.

26. — De ce moment, nous faisons partie du siège de Nieuport ; j'ai fait, cette nuit, deux heu-

res de faction et bivouaqué au parc d'artillerie ; j'ai dit que j'étais arrivé avec peine, étant malade ; je devois craindre que la fatigue, ainsi que le bivouaque, ne redoubla mon indisposition. Eh bien ! ce fut le contraire, je suis bien portant aujourd'huy.

Faire deux heures de faction, manger quelques morceaux de pain et dormir, est à peu près l'occupation de ce jour.

Nous sommes relevés, à neuf heures du soir, par une compagnie du 22me, et nous retournons au bataillon, qui a été également relevé des Dunes.

27. — La nuit est froide, nous prenons les armes à la diane jusqu'au soleil levé ; la journée se passe à tirer des coups de canon et lancer des obus de part et d'autre ; je monte au haut d'un clocher pour en voir mieux l'effet ; une de nos batteries tire sur un fort ; nous voyons tomber les boulets tantôt sur les retranchements, tantôt dans l'eau qui les entourent ; une batterie de la ville tire continuellement sur nos pièces et jette des obus.

28. — Nous nous levons à la diane ; après avoir été une heure en bataille, nous formons des faisceaux. Pendant ce temps la musique du 22me exécute différents airs qui nous égayent.

Deux émigrés désertés de Nieuport sont conduits au quartier général ; ils espèrent en la clémence nationale ; ils ont des habits rouges et boutons blancs sur lesquels est écrit : *Loyal E* ;

l'un est de Châlons sur Marne et est déserté lors de l'infâme trahison de Dumouriez; l'autre est de Foucambert, près Saint-Omer; il est de la réquisition. Ayant été induit en erreur et conduit par surprise à Poperingue, on l'a forcé de servir.

A neuf heures du soir, nous allons relever le bataillon de la Corrèze, qui est de première ligne, sous les forts et remparts de la ville; nous sommes placés à la droite d'une de nos batteries de pièces de seize, allongées, dans un fossé qui forme une ligne circulaire, et adossés presque aux Dunes.

29. — Quoique très près de l'ennemi, nous avons passés la nuit tranquillement, si on en excepte les moucherons qui, continuellement nous ont tourmentés.

Sur les 3 à 4 heures, le feu le plus vif d'artillerie commence, toutes nos batteries étant achevées; elles jouent sur la ville qui riposte aussi, vigoureusement. Les boulets de 27 passent sur nos têtes et tombent peu éloignés de nous.

La terre obscurcit l'air à chaque coup, le feu est bientôt dans la ville, on parvient à l'éteindre; cela se continue jusque sur les 7 à 8 heures du soir, que l'ennemi arbore le drapeau blanc pour capituler.

Alors nous pouvons parcourir la prairie qui est entre nous et les Dunes et reconnaître l'effet des boulets qui ont tracé divers cercles en tombant; j'en ramasse au moins une trentaine que je forment en pile.

Nous sommes relevés à 10 heures.

30. — Nous prenons les armes à l'ordinaire, craignant quelque sortie des émigrés qui sont dans Nieuport; plusieurs compagnies sortent pour faire des patrouilles; elles rentrent à 4 heures. Pendant ce tems, nous sommes régalés de cinq à six airs, par la musique du bataillon de la Corrèze.

Plusieurs volontaires vont, l'après-midy, près de Nieuport, et boivent avec des Hanovriens de la garnison, qui ont sorti de la ville, ayant fait cession d'arme pour capituler.

1er Thermidor. — On donne l'ordre de nettoyer ses armes; un imprudent qui avait négligé de décharger son fusil fait partir le coup, en touchant à la batterie, qui tue le citoyen délégué de Bailleul.

La capitulation de Nieuport étant signée, des détachements sont envoyés tant pour conduire les prisonniers, qui sont de 15 à 1600 hommes, à Dunkerque, que pour être présent lorsqu'ils sortiront de la ville et mettront les armes bas.

Sur le soir, nous nous avençons sur Nieuport, que nous cernons sur tous les points, pour empêcher toute retraite aux émigrés ; nous bivouaquons la nuit, placés à quatre pas l'un de l'autre, et ayant des sentinelles de dix en dix pas; nous formons, de cette manière, une chaîne autour de la ville, soutenue par différents postes.

2. — On rassemble le bataillon, et nous venons à Nieuport, nous traversons la ville, et venons

camper à la sortie de la porte d'Ostende et de Bruges.

La journée se passe à fusiller des émigrés pris dans la ville, et beaucoup d'autres trouvés dans la campagne, déguisés en paysans.

Parmi eux sont deux ci-devants capitaines des chasseurs du 22me régiment (Viennois), l'un en 1er se nommant le chevalier de Pharamond et prétendant descendre de cette famille : ils ont été fusillés par le bataillon dans lequel ils commandaient avant d'émigrer ; l'un et l'autre sont morts avec beaucoup de fermeté ; le capitaine en second, surtout, a montré même de l'intrépidité et a prouvé qu'il était né français. Il a cependant témoigné du regret d'avoir émigré ; tous les deux ne se sont point fait bander les yeux, comme cela se pratique, en faisant face à ceux qui les ont fusillés.

3. — Nous prenons les armes une demie-heure, à la diane.

Des émigrés trouvés dans la campagne et dans les maisons sont ramenés par les tirailleurs. On les fusille aussitôt.

Je fais part à nos parents et connaissances de notre situation.

4. — Nous partons à 10 heures, en repassant dans Nieuport et côtoyant la droite du canal ; nous prenons la route de Bruges et campons au-dessus du village de Ghistelles.

Une chaleur brûlante, une poussière considérable étouffoient et nécessitoient de prendre du

repos et à se désaltérer, mais les eaux salées, épenchées de la mer par les écluses dans les fossés, trompaient l'espoir du volontaire; beaucoup alors quittaient leurs rangs et alloient dans les maisons, ce qui occasionna du désordre dans la marche de la colonne.

5. — Il nous est lu, à notre réveil, un ordre du général, à l'occasion du désordre qu'il y a eu hier, portant en substance que tous soldats ne peut quitter son rang ; que, pour faciliter, il sera fait une halte d'heure en heure de marche ; qu'alors ceux qui, restés en arrière, refuseroient d'avancer d'après l'ordre que lui en donneroit son officier, sera regardé comme rebelle et envoyé à la Commission militaire, de même que celui qui n'obtempérera pas aux ordres des officiers de l'Etat-Major. Seront également puni ceux qui, arrivant après la colonne, ne justifieroit pas de la cause légitime de leur retard.

Les fourriers des bataillons nommeront des hommes de corvée pour aller chercher, lors de l'arrivée à la destination, le bois et la paille ; les chefs des corps et officiers sont responsables de l'exécution du présent ordre.

Nous partons sur les dix heures, et suivons la route de Bruges. Après une heure et demie de route, on fait halte une demie-heure. Jusque aux environs de deux heures après midy, nous eûmes, comme la veille, une grande chaleur. Alors le tonnerre se fit entendre avec violence, et nous présageoit de la pluie, qui tombe bientôt avec

beaucoup de force. En un instant, nous fûmes mouillés de toutes parts, les chemins étaient devenus des rivières où nous étions jusqu'aux genoux : notre gaîté n'en fut cependant pas altérée, nous chantions des chansons républicaines au plus fort de l'orage ; nous arrivâmes de cette manière, à Bruges, sur le soir, et fûmes campés de l'autre côté de la ville, dans la même situation que nous avions le 12 messidor ; notre premier soin fut de nous sécher un peu, après quoi nous passâmes la nuit dans des cabanes, que nous trouvâmes faites, mais que la pluie avait traversées.

6. — Un peu de pluye, tombée cette nuit, nous rend la matinée désagréable et froide, il fait beaucoup de vent, et encore un peu de pluye.

Nous nettoyons nos armes, qui sont rouillées de la journée d'hier. Je vais ensuite à Bruges porter mes lettres à la poste et voir le secrétaire du commissaire des Guerres, qui est de ma connaissance.

7. — Nous nettoyons de nouveau nos armes et en formons des faisseaux. Je retourne à Bruges ; j'y fait la rencontre du citoyen Dion, un de nos camarades, présentement secrétaire du général Vandamme, qui m'invite, ainsi que le secrétaire du commissaire des Guerres, à venir prendre un verre de liqueur au quartier général ; après quoi je retourne au camp.

La colonne est sur le départ, qui s'effectue

aussitôt : il est midy ; nous prenons la route de L'Ecluse, et nous arrivons à cinq heures à Maldegem : notre compagnie y est laissée pour la garde du quartier général, de concert avec deux autres compagnies de deux différents bataillons.

Je vais voir Dion au quartier général ; pendant que j'y suis, on amènent des prisonniers hollandois blessés ; un officier de chasseurs à cheval rend compte au général qu'ils ont chargés un poste ennemi et que très peu se sont échapés ; il rapporte plusieurs sabres hollandois.

8. — Je passe une partie de la journée avec le citoyen Dion, m'ayant fait remplacé de garde.

Le représentant Lacombe Saint-Michel arrive, le soir, à Maldegem, avec un général d'artillerie ; le général Vandamme se présente à sa voiture et l'emmène chez lui.

9. — Je suis requis pour les équipages militaires, en vertu d'un arrêté du Comité de salut public : je suis occupé, aussitôt, avec le chef de service de la brigade Vandamme.

La compagnie part pour retrouver le bataillon. Je fais mes adieux aux camarades.

10. — Je quitte Maldegem pour suivre la colonne ; il est deux heures ; je passe à Saint-Laurent, et vient loger chez le bailly de Sainte-Marguerite, qui s'empresse de bien me recevoir avec un bon souper, et ensuite un lit passable que je trouvais très bon, après le bivouac.

11. — Je pars à six heures ; il en est neuf

lorsque j'arrive à Izendijke; la colonne en partait, le général à la tête pour se rendre à Breskens; je la suivis immédiatement.

Izendijke est une petite ville hollandoise, fortifiée par un rempart et un fossé de 40 à 50 pieds de largeur, avec deux plateformes, à droite et à gauche de la ville, séparées du rempart et y communiquant par un pont-levis.

Cette place a été pris d'assaut par les braves troupes républicaines qui ont traversées le fossé à la nage : les Hollandois, épouvantés, se sont enfuis, laissant de leurs canons chargés; quelques volontaires s'étant trop pressés d'entrer dans une barque, et en trop grand nombre, l'ont fait couler à fond; plusieurs ont été noyés; on cite à l'avantage du général Moreau, qu'il a été assez heureux pour sauver la vie à trois.

Nous arrivons à Breskens sur les 5 heures; je loge, avec le chef de service, à un petit quart de lieue de là, dans une superbe maison appartenant à de riches fermiers.

Breskens est composé de deux rangées de maisons conduisant à la mer, à une lieue et demie de Flessingue, qui est, dans ce moment, entouré de plus de cent cinquante voiles.

Je vais voir le bataillon qui est campé à la sortie du village ; j'y trouve le quartier-maître, qui me remit mon congé du corps, qui a été signé dans la journée.

12. — Je dîne avec trois officiers de mon ci-devant bataillon, dont un était mon capitaine ;

sur les quatre heures, nos hôtes nous invite à prendre le thé, qui est l'usage des Hollandois, ce que nous acceptons.

Je vais, sur le soir, chez le commissaire des guerres, faire signer des pièces; on annonce le départ pour demain.

13. — Nous quittons nos bons hôtes à six heures du matin; ils témoignent des regrets de nous voir partir si tôt; nous rejoignons les équipages de la colonne à Breskens, où nous restons à peu près deux heures, après lesquels nous partons pour Oostburg, par Schoondijke, où nous arrivons à midy.

Après avoir pourvu à nos logemens et à ceux de nos équipages, j'occupe le reste de la journée à diverses choses relatives au service.

14. — Il n'y a pas de mouvement dans la journée, que j'emploie à mon service; vers le soir, je vais au quartier général passer une heure avec Dion; nous nous promenons dans un fort joli jardin dépendant de la maison où loge le général, dans lequel est un petit bosquet en forme de labyrinthe; après, nous revenons dans la maison où est le bureau de l'état-major.

Une citoyenne hollandoise touche le forté-piano dans un sallon voisin; les sons harmonieux qu'elle en tire me rappelle des instants bien agréables qui ont précédés mon départ pour l'armée, passés dans la société de jeunes citoyennes qui, souvent, jouaient de cet instrument.

15. — Nous apprenons la révolution survenue

à Paris le dix (1) courant; on ose à peine y croire et nous n'en parlons qu'en particulier.

Le capitaine de ma ci-devant compagnie est condamné à être fusillé par la commission militaire séant à Oostburg.

M'ayant vu le matin, passer dans la rue, il m'avait appellé, mais je n'avais pu lui parler, le chef du poste qui avait la clef étant sorti.

Ignorant les causes de sa détention, je lui avais promis de revenir le voir, mais ayant été très occupé, je ne pus le faire, et je ne le revis que lorsqu'il fut conduit au bataillon pour y subir son sort.

Le reste du jour se passe dans les occupations de mon emploi.

16. — Après les occupations ordinaires de la journée, je vais prendre un peu de récréation au quartier général avec Dion; je reste avec lui jusqu'à la nuit.

17. — Les batteries commencent à tirer sur L'Ecluse, avec beaucoup de vivacité. Les magistrats d'Oostburg, ayant planté l'arbre de la Liberté, on voulus en célébrer l'époque par un bal, qui a eu lieu cette nuit; la musique d'un bataillon y fut appellée; le bal a été gai; il était amusant de voir la légèreté française réunie au calme hollandois.

18. — Le siège de L'Ecluse se continue avec

---

(1) Il s'agit naturellement de la journée du 9 (et non du 10) Thermidor an II.

vigueur ; le feu a, dit-on, pris dans plusieurs quartiers de la ville.

19. — Le bombardement de L'Ecluse est en pleine activité ; l'explosion des bouches à feu fait trembler nos fenêtres, quoique éloignées de une lieue et demie, au moins.

Je monte au haut du clocher pour en voir l'effet ; je découvre la ville qui semble être dans la mer (dont elle est peu éloignée) par l'effet de l'inondation. Elle y communique par un canal, mais, étant parvenus à gagner les Dunes, nous empêchons la sortie, de même que les secours que l'on voudroient donner à la place.

20. — Le tems est mauvais ; le chef de service étant absent, je suis occupé toute la journée. Sur le soir, Dion vient me voir, je vais ensuite le reconduire. Il me dit qu'il doit y avoir bal, ce soir ; si je veux y venir. Je l'en remercie, préférant me reposer, le service exigeant que je soit levé toujours très bon matin.

Le soir, je cause avec un ministre protestant réfugié de Nîmes depuis très longtemps, demeurant en face de mon logement ; il est marrié et a deux ou trois filles, dont deux passablement jolies.

21. — Le tems continue d'être pluvieux et désagréable ; je passe la journée aux occupations ordinaires ; ensuite, sur le soir, je vais au quartier général ; Dion étant très occupé, je rentre aussitôt à mon logement.

22. — Rien de nouveau : allant faire parquer

nos équipages dans une prairie attenante à Oostburg, j'y vois une tour très ancienne que l'on dit être espagnole, du haut de laquelle on découvre les clochers de Bruges.

23. — De la grosse artillerie passe à Oostburg, pour être ajoutée au siège des Ecluses qui se pousse vivement, cette place étant très forte, surtout par ses eaux qui ne permettent que difficilement d'en approcher.

Le mauvais air de ce pays, et beaucoup de brouillards qui s'élèvent de la mer, joint aux mauvaises eaux, causent beaucoup de fièvres; on évacue tous les jours, d'Oostburg sur Bruges, deux, quatre et même six voitures de volontaires des divers corps de la colonne qui assiège les Ecluses; le général Vandamme est aussi malade.

24. — *Nota*. Depuis plusieurs jours, j'avais de fréquentes douleurs de tête et un manque absolu d'appétit, qui me faisoient craindre d'avoir la fièvre, la maladie courante; cela ne m'avois cependant pas empêché de suivre mon service; je m'étais contenté de prendre de la tisane amère; mais la fièvre s'étant entièrement déclarée le 24 thermidor, avec beaucoup de force, je ne pus continuer ce journal, de même que je cessai, bientôt, tout travail; en conséquence, je place ici l'analyse du tems qui s'écoula jusqu'au moment que je fut forcé de quitter l'armée, comme y faisant suite.

25. — Nous partîmes d'Oostburg pour venir à

Capreick ; j'avois un accès de fièvre lors du départ, qui devint plus violent pendant la route ; j'arrivois à notre destination, n'en pouvant plus. Cependant, comme je devois faire un état très pressé, je me mis encore au travail, mais, après deux heures d'occupation, ma vue se troublant par la cause du mal, je finis à gâter ce que j'avois fait, et obligé de l'abandonner.

26. — La nuit a encore été plus mauvaise que la journée d'hier ; des étourdissemens affreux, une chaleur brûlante, un dessèchement extraordinaire dans la gorge me faisoient souffrir cruellement.

Enfin, après un traitement de plusieurs jours, ne prenant pour nouriture que quelques bouillons, manquant totalement d'appétit, et la fièvre continuant toujours au même degré, je devins si foible que je ne pouvais marcher que soutenu ou appuyé aux murailles ; je persistois cependant à rester, jusqu'au 9 fructidor que le chirurgien me conseilla l'air de France, et je partis le 10 au matin pour Bruges, le 11 à Ypres, le 12 à Bailleul, le 14 à Aire, le 15 à Saint-Venant, et le 16, ayant déjà repris un peu de force, je sortis de l'hôpital pour me rendre dans mes foyers, où j'arrivai le 20 ; deux jours après, la fièvre s'étant renouvellée, ce ne fut qu'après trois mois de traitement bien suivi que j'en fus entièrement guéri.

Les ôtages de Louis XVI (1).

... Que nous importe que ceux qui se sont offerts comme ôtages, pour assurer la liberté du Roy, après son voyage de Varennes, aient cru ou non que leur offre ne seroit pas acceptée (car, pour atténuer le mérite d'une si belle action, on a eu l'indécence de leur faire ce reproche)? Ont-ils été, pour cela, moins dévoués à la cause d'un aussi bon maître et d'un aussi bon Roy? N'y avoit-il du danger pour eux que dans l'acceptation de leur offre, en ces moments de rage, de fureur, de désordre?... Ils ne craignoient tous qu'une chose, c'est que leur offrande ne fût pas acceptée. Aussi M. de Rode, président au Parlement de Metz, en se rangeant parmi les ôtages de Louis XVI, demandoit comme *condition expresse*... la parole royale de Sa Majesté que, si le salut de l'État exigeoit qu'elle cherchât un asile hors du royaume, elle n'hésitât pas par la crainte d'exposer ses ôtages à la fureur du peuple.

Dès le mois de juillet 1791, mon respectable ami M. du Rozoy, le même qui, l'année suivante, mourut joyeux et content sur un échafaud, parce qu'il expiroit pour son Roy *un jour de la Saint-Louis*, fit un appel à tous les vrais Français en

---

(1) Communication de M. Henry d'Allemagne. Extrait d'un manuscrit rédigé par François Regnaud, ancien avocat, retiré à Melun. Regnaud fut un des citoyens courageux qui, après l'emprisonnement de Louis XVI, s'offrirent comme ôtages en échange de la liberté du roi. Son manuscrit contient, outre ces pages, des morceaux politiques, philosophiques et littéraires.

faveur de notre monarque devenu captif au milieu de ses sujets. Il consigna dans la *Gazette de Paris*, dont il étoit le rédacteur, et avec lequel je travaillois conjointement avec mon frère, le projet d'une pétition qui devoit être adressée à l'Assemblée nationale. Il demandoit que tous les vrais royalistes s'offrissent en ôtages ; que, dans ce nombre, fussent compris tous les officiers de nos légions alors présens à Paris ; que l'on donnât aux ôtages, pour retraite, un lieu désigné, tel, par exemple, que l'École militaire : « L'Assemblée nationale, disoit ce vertueux royaliste du Rozoy, sera bien certaine que le Roy ne quittera pas le royaume, puisqu'il n'a voulu, ni le 6 octobre 1789, ni le 20 juin 1791, exposer un seul de ses sujets à périr pour sa deffense, par la main d'un français. A plus forte raison n'exposeroit-il pas la vie de deux ou trois cents ôtages qui lui seroient devenus doublement chers, par la preuve la moins équivoque du plus tendre amour. »

Tous ne furent pas à portée de répondre sur-le-champ à cette invitation faitte au nom de la Patrie : les premiers qui eurent le bonheur de se faire inscrire furent, dans l'ordre de la Noblesse : MM. le marquis d'Espagne, brigadier des armées du Roy ; de Thouzellier, Guilbert de Montjeu, gardes du corps de Monsieur, frère du Roy ; le chevalier d'Antibes (1), le baron de

(1) C'est M. d'Antibes qui présenta à l'Assemblée nationale une pétition tendant à ce que la demande des ôtages fut acceptée (*Note du manuscrit*).

Pélissier-Viens, et le chevalier Le Corgne de Launay, officier de cavalerie; Bernard de Tachainville, président honoraire de la Cour des Aydes de Paris; de Balzac, officier à la suite de l'armée française.

Dans l'ordre du Clergé, M. l'abbé de Monteil, M. l'abbé Dallez, grand-vicaire de Bayeux, comte du chapître noble de Vienne.

Dans l'ordre du Tiers, Pierre-Etienne Regnaud, de Paris, ancien avocat et procureur au Parlement, mon frère aîné; moi, François Regnaud, avocat au Parlement de Paris, conseiller du Roy, trésorier-syndic et controlleur du collège et compagnie des Banquiers expéditionnaires en Cour de Rome, et des légataires d'Avignon; de La Courtie, procureur au Parlement de Paris (1). Voilà les premiers.

Dès le 30 juillet 1791, M. du Rozoy vouloit adresser sa demande à l'Assemblée nationale, et ne craignoit pas de dire que 300 ôtages s'offroient pour garantir la liberté du monarque: « Hâtez-vous donc, Messieurs, disoit ce courageux écrivain, ce brave royaliste, de rendre au Roy toute la plénitude de sa liberté; dès que vous aurez prononcé sur cet objet sacré de toutes nos sollicitudes, les ôtages se présenteront en foule. J'ai reçu leurs signatures, et vous n'en doutez pas, ce sont tous des noms chers à

(1) Il faut ajouter à cette liste les noms de MM. Tridon du Rey père et fils (*Note du manuscrit*).

l'honneur. Les mères offrent leurs enfants ; des vieillards octogénaires envoient leurs fils et petits-fils. »

Dans le même tems arriva la fâcheuse aventure de six jeunes gens de la ville d'Auxerre, qui échappèrent avec peine à la fureur des factieux et du peuple, parce qu'ils avoient eu le courage de s'offrir comme ôtages du Roy, et ce fut à cette occasion que j'adressai à mon ami M. du Rozoy une lettre foudroyante contre le club des Jacobins, par laquelle je m'offris en ôtage personnellement, pour le Roy et la Reine, avec mon fils unique, alors en bas âge. M. du Rozoy fut si pénétré de la force, de l'énergie de ma lettre, qu'il me sauta au col, la fit insérer dans la feuille de sa *Gazette*, du 12 août 1791, laquelle on a énoncé tout au long, dans le *Livre des ôtages* qui a été présenté à Louis XVIII, Monsieur, madame la duchesse d'Angoulême, Mgr le duc d'Angoulême, Mgr le duc de Berry, Mgr le prince de Condé et de Bourbon, et laquelle se trouve encore insérée dans l'ouvrage de mon frère intitulé *La journée du 10 Aoust 1792*, imprimée en 1795 (1).

(1) La *Liste générale des ôtages de Louis XVI et de sa famille* a paru en 1816, chez le libraire Pillet. Elle avait été arrêtée par un comité composé de Boulaye (d'Auxerre), professeur de Droit à la faculté de Paris, avocat à la cour royale, éditeur d'une liste publiée en 1814 et empruntée à la *Gazette de Paris ;* Regnaud, de Paris, écuyer, doyen des ôtages ; l'abbé Carron le jeune ; le marquis de la Haye-Montbrault, chevalier de Saint-Louis.

M. Edmond Biré a publié, dans *les Défenseurs de Louis XVI*,

Les noms de ces six jeunes gens d'Auxerre méritent d'être conservés pour passer à la postérité. Ce sont messieurs Bonneville, Jeannin, Baudelot, Caverot, Bourdeaux, Boulaye. A la même époque, trente citoyens de Sens juraient sur le tombeau du Dauphin, père de Louis XVI, de venger les injures faites à son fils dans la personne de Louis XVI. Il y avoit, dans la ville de Sens, comme dans tant d'autres, un club de Jacobins. Les vengeurs de Louis XVI devoient s'attendre à tout. Le danger qu'ils couroient empêcha de publier leurs noms. De telles contrariétés, cependant, ne ralentirent pas le zèle et le dévouement pour le Roy. Le nombre des personnes qui s'offroient pour ôtages augmenta de jour en jour, jusqu'au moment où la France, le monarque et ses amis furent condamnés au silence de la mort.

Jamais on ne put parvenir à présenter à l'Assemblée nationale la liste des plus généreux et des plus fidèles sujets de Louis XVI, au tems de ses dernières disgrâces. Mais cette liste a été conservée, et c'est ce monument précieux que l'on annonce aujourd'huy et qui va être rendue publique d'une manière ostensible aux yeux de l'Europe. L'on peut dire avec vérité que nous avons vu le langage se dénaturer parmi nous : des sujets fidèles et dévoués ont été traités haute-

---

une liste empruntée à Boulaye, mais où le nom de Regnaud a été omis (Note communiquée par M. ALBERT SAVINE).

ment de *rebelles* et de *brigands*. On a appelé *honneur* ce qui était *opprobre* et *infamie*. En donnant véritablement, aujourd'huy, aux personnes et aux choses les noms qui leur conviennent dans leur vraie acception, l'on ne craint pas de dire que le *Livre des ôtages* contient bien réellement les annales de l'*honneur français*, et qu'il sera toujours un véritable titre de *noblesse* pour les familles qui auront le bonheur de pouvoir y citer leur ayeux. La réponse que Louis XVIII a faite aux députés, quand on lui a présenté cet ouvrage, le 24 août 1814, en est la preuve la plus complète :

« Je vois avec un vrai plaisir, votre réunion, Messieurs ; votre dévouement généreux est arrivé à une des époques les plus douloureuses de notre histoire. Vos noms glorieux y seront gravés pour l'honneur. Votre fidélité sera toujours présente à ma pensée, et honorera la nation française. En mon particulier, je n'ai rien à ajouter à l'expression de mes sentimens pour vous. »

Nota. — Je crois devoir faire mention, en qualité d'historien, d'un nommé M. Marc Gueslon, négociant à Troyes. Il a été assez heureux pour pouvoir parvenir jusqu'à ce respectable prince dans sa prison du Temple, pour se joindre en personne aux premiers ôtages dont la liste, encore en petit nombre, lui avoit déjà été présentée, laquelle étoit alors composée des personnes désignées dans mes réflexions ci-contre. Il a fait, dans le tems, passer à différentes per-

sonnes, la réponse verbale de Louis XVI, qui est un monument de gloire pour les ôtages. Comme, dans le tems, nous étions tous dispersés pour mettre nos têtes à l'abri de l'échaffaud, je n'ai jamais pu me procurer les moyens de le joindre pour avoir de lui la relation exacte de son entrevue avec le Roy et de sa réponse verbale.

Oncques, depuis, les ôtages n'ont pu se réunir. Les suites de la Révolution en ont fait périr un grand nombre. Puisse-t-il avoir échappé à leur fureur et avoir eu le bonheur de voir, comme mon frère et moy, le rétablissement de la monarchie dans la personne de Louis XVIII !

Trois lettres du marquis de Villette (1789-92).

Communication de M. Paul Le Blanc.

Les originaux de ces lettres ont été intercalés dans un exemplaire des *Œuvres du marquis de Villette* (1788, gr. in-8) ayant appartenu à M. Augustin Le Clercq, mort, il y a quelques années, directeur honoraire des Finances, et neveu de M. Le Clercq, notaire à Pont (Haute-Marne). Ce livre fait aujourd'hui partie de la collection de M. Le Blanc.

La note suivante, de la main de M. Augustin Le Clercq, nous apprend comment l'ouvrage est devenu sa propriété : « Cet exemplaire m'a été donné par M. de Formancourt, auquel j'allais demander une signature de la part de mon oncle, notaire à Pont. En entrant dans le cabinet de M. de Formancourt, j'aperçus ce volume dans le papier aux chiffons, je le dis au propriétaire, et, comme je me baissais pour le ramasser : « Non, laissez-le là, c'est bien sa place ! — Si vous en faites si peu de cas, donnez-le moi ! — Oh ! volontiers, prenez-le ! » Je le pris, et je crois bien que M. de Formancourt en fut fâché, parce qu'il perdit ainsi l'occasion de redire un mot piquant contre l'auteur, avec lequel il était brouillé. »

I

Je vous écris à la hâte (1), mon cher Le Clercq, car je n'ai pas un moment de libre dans mon district.

Il est très vrai que toutes les capitaineries sont entièrement abolies, ainsi que les droits de chasse. C'est-à-dire que chacun est maître sur son terrein. Le gibier de mes bois, le poisson de ma rivière, est ma propriété. Personne n'y a droit, pas plus que je n'ai droit sur le gibier et le poisson de mon voisin. Il faut user de cette restitution après laquelle nous avons tous soupiré, mais il n'en faut pas abuser.

Si je n'étais pas forcé de rester à Paris, j'aurais été me réjouir, avec les bons habitans de mes paroisses, d'un si heureux événement. Mais, en attendant, dites leur, de ma part, que Caulier choisira chez eux les meilleurs tireurs, c'est-à-dire qu'il prendra, dans le Plessis et dans Saron, les hommes les plus honêtes pour l'aider à tuer toutes les bêtes fauves et une quantité suffisante de lapins et de lièvres, et que j'entens que tout ce gibier-là leur soit distribué.

Si M. de Formancourt aime encore la chasse, proposez lui de s'en amuser. Mais ce qui est de la plus grande importance, c'est qu'on ne souffre

(1) Sur cette lettre sans date, M. Le Clercq a écrit la note suivante : « Cette lettre est postérieure à la suppression des capitaineries, prononcée par le décret du 4 ou 11 Août, sanctionné le 21 septembre, et promulgué le 3 novembre 1789. »

aucuns étrangers dans nos bois, car, dans ce moment-cy, les brigands infestent les grands chemins et, sous le prétexte de venir chasser dans les capitaineries, ils s'atroupent la nuit pour voler et détruire tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains, heureux encore quand ils ne font que piller.

C'est à Caulier à prendre son parti de bonne grâce ; quant à moi, je ne regrette point du tout ce gibier qu'on achetait par une servitude aussi humiliante que vexatoire.

Je demande à mes bons vasseaux de me laisser de faisans, de perdrix, de lièvres et de ce qu'ils croiront ne pouvoir pas nuire à leurs cultures. Du reste, qu'ils se divertissent à la belle mort de l'infâme capitainerie. Voilà ma profession de foy, en rendant justice, pourtant, à l'humanité et à la politesse des princes de Condé et de Bourbon, qui valaient mieux que plusieurs officiers subalternes.

Faites-moi donc le plaisir de vous transporter à Villette, aussitôt cette lettre reçue. Faites assembler les habitans et dites leur ce que je vous écris.

C'est à vous, mon cher Le Clercq, à juger, comme on dit, de l'air du bureau. Malheureusement, la liberté commence par la licence, mais il faut partir du point où l'on est. On regréterait le tems passé, qu'il n'y a plus moyen d'y revenir. Chacun des articles, passé d'une commune voix, est aujourd'hui discuté et modifié.

Par exemple, permis d'avoir un colombier, mais avec le droit, à quelconque, de tuer les pigeons sur son terrein, comme le gibier.

Les dîmes et les champarts (1) sont rachetables, mais point supprimés. Il faut s'attendre à des refus, dans ce tems d'anarchie. Je préviens Caulier de cette lettre-cy.

Je vous ajoute cette feuille de papier pour vous dire que, si après avoir tué tous les chevreuils de mes bois, tous les lièvres, tous les faisans, on en venait à couper mes arbres, alors avertissez-moi, et je marcherai à la tête de deux cents hommes qui me sont offerts. Je préviendrai sur le champ le marquis de la Fayette, et je pars. Gardés moi le secret, car je n'en viendrai-là que si j'y suis forcé.

J'oubliais de vous dire aussi que, si vous avez quelques affaires à terminer avec M. de Conty, je dois en user très honnêtement avec lui, car il a toujours été très honnête avec moi, et même, si vous trouvez occasion de le voir, montrés-lui toute l'amitié que j'ai conservée pour lui, malgré les injustes préventions qu'on lui avoit données contre moi. Je recommande à Caulier de bien terminer avec M. de Conty; entre nous, je le crois plus fâché que moi de la destruction de la capitainerie. Il n'aura plus l'honneur d'être brigadier, mais il aura plus le tems de s'occuper de

(1) *Champart*, portion des fruits que le seigneur percevait sur l'héritage donné à cens.

ses amours. Recommandez-lui de ne plus porter son habit bleu, afin de ne pas réveiller l'humeur des paysans ; qu'il soit en habit bourgeois [illegible], et qu'il [illegible] que l'amiral défende [illegible] jardin.

Jacques arrive dans l'instant. Il me dit que trois ou quatre cents hommes armés sont dans nos bois. Ils [illegible] jusqu'aux [illegible]. Ce qu'il y a d'extraordinaire en même temps, c'est que l'amiral et [illegible] ne [illegible] pas un mot.

Je me rapporte toujours à ce que j'ai écrit, c'est que j'attendrai vos instructions sur le parti que j'ai à prendre. Tant qu'ils ne feront que tuer du gibier, et même quelques poules, ou pigeons, ce ne sera pas la peine d'y conduire une armée et d'engager une bataille ; le grand point est qu'ils n'en viennent pas à couper les bois.

II

[illegible], le [illegible] septembre 1792.

Vous savez, sans doute, mon cher Le Clercq, tout ce qui se passe à Paris. C'est vainement que j'ai voulu en sortir, en ma qualité d'électeur au département de l'Oise, et comme domicilié du Plessis-Villette.

Sans entrer avec vous en d'autres explications, je vous demande de m'envoyer, le plutôt possible, un passeport de ma municipalité, qui m'autorise à sortir des barrières de Paris.

C'est ainsi qu'en use un habitant de Versailles qui est chez moi : en sortant de Paris, il montre son passeport de Versailles, et cela ne souffre aucune difficulté.

Vous savez quelles sont toutes les formes requises pour un passeport : un papier timbré, mon nom de baptême et mon titre d'électeur domicilié au Plessis-Villette, pour aller à Paris pour ses affaires, etc., etc.

Il faut aussi la signature de deux témoins et mon signalement, c'est-à-dire : âgé de 57 ans, taille de 5 pieds du département de Paris, cheveux et sourcils châtains, nez aquilain, bouche petite, menton rond, front élevé, visage ovale, yeux châtains.

De cette manière, le passeport de ma municipalité sera pareil à celui de ma section de Paris. Vous savez que, sur le dos de ce passeport, est le certificat du commissaire de police ; enfin je vous demande de faire faire ce passeport conforme à tous ceux qui se donnent à la municipalité du Plessis, et ainsi qu'on a l'habitude de les faire.

Il faut que vous joigniez au passeport, qui m'est personnel, un autre pour mon domestique, Pierre Renaud, de Sailly, département de la Meuse, âgé de quarante-neuf ans, taille de cinq pieds, cheveux et sourcils châtains, nez aquilain, bouche grande, menton long, front élevé, visage rond, yeux châtains.

Aussitôt que vous pourrez m'envoyer ces deux

passeports, vous les donneriez à la diligence, avec vingt-quatre sols au porteur, en me remettant le paquet.

Je n'ai ni la force ni le tems d'ajouter quelques lignes à cette lettre. Si je suis membre de la Convention nationale, je ne voterai pas un roi, car, sans le monstre du Temple, la France serait heureuse et paisible.

CHARLES V...

III

Je voulais me rendre à Chaumont, près l'Assemblée électorale, pour la remercier de l'honneur qu'elle vient de m'accorder, mais le ministre de l'intérieur me charge d'une mission particulière pour laquelle je vais me rendre au Plessis-Villette.

Je profiterai de l'espace de tems qui reste jusqu'aux premières séances de la Convention nationale, pour faire usage d'un remède que l'on me garantit d'une grande efficacité, pour me débarrasser de l'oppression de poitrine et de cette pénible extinction de voix qui fait le malheur de ma vie.

Vous m'allés donc voir incessamment, mon cher Le Clercq ; en attendant, je dois vous dire que le calme et l'ordre renaissent à Paris et que les proscriptions sont arrêtées ; elles ont été effrayantes, sans doute ; mais vous saurés, un jour, que la mort des scélérats a sauvé la vie aux patriotes.

CHARLES VILLETTE.

Mlle de Bourbon-Conti institutrice (1795) (1).

En attendant que le sort des Bourbons soit réglé, Stéphanie-Louise de Bourbon (Conti), qui compte parmi ses instituteurs J.-J. Rousseau, annonce que, pour subvenir par elle-même aux besoins de son existence, elle donne aux personnes du sexe des leçons élémentaires d'écriture, d'orthographe, de grammaire, de musique, de mathématiques, (selon le cours de Bezoult) de dessin, de morale, et donne à ses élèves une idée abrégée de toutes les sciences, comme la logique, la géographie, la mythologie, la rhétorique, etc. Si quelques personnes voulaient faire les frais d'une éducation complète, Stéphanie-Louise de Bourbon recevrait volontiers, pour cet objet, deux pensionnaires, et en admettrait, à sa table, à demie pension, afin de se mettre à portée des distances et des fortunes.

Ce cours sera composé de douze élèves du sexe, professées par Mlle de Bourbon elle-même.

Stéphanie-Louise de Bourbon donnera aussi,

---

(1) Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY.

Amélie-Gabrielle-Louise de Bourbon-Conti (1756-1825), se disant fille naturelle du prince de Conti, avait longtemps et inutilement fatigué de ses réclamations le gouvernement de Louis XVI. Plus heureuse sous la République, elle obtint, en 1795, un logement dans une maison d'émigré située rue Cassette, n° 914, dont elle conçut le projet de faire une maison d'éducation (Voir ses *Mémoires historiques*, t. II.) Telle est l'origine du prospectus imprimé reproduit ci-dessus, au bas duquel on lit : « De l'imprimerie de Valade, n° 12, rue J.-J. Rousseau ».

à ses pensionnaires, des leçons d'ouvrages à l'aiguille de tout genre, ainsi que la coupe, et prend un soin particulier à leur maintien et à leur conduite : elles se fourniront de linges, de meubles, d'encre, de papier, de plumes, de crayons, de ciseaux, de canifs, de règle, de compas, etc. A l'égard des instruments et livres de musique, les élèves s'en fourniront momentanément, Mlle de Bourbon n'ayant pas réculpé (*sic*) les siens. Elle se réserve de traiter avec ses élèves, pour le prix de leur éducation.

Elle donne avis que, n'ayant pas le projet d'admettre personne à son cours, pour y professer, ce serait en vain qu'on lui ferait des propositions pour cet objet. Ne se chargeant que du nombre d'élèves qu'elle peut instruire elle-même, son tems ne lui permet pas de répondre à toutes les demandes de ce genre qui lui sont faites journellement ; en conséquence, elle invite ses concitoyens et ses concitoyennes à ne pas la mettre dans la douloureuse nécessité de refuser les bons offices des personnes qui, comme elle, sont réduites à travailler pour vivre, refus qui coûte infiniment à son cœur, et le déchire de douleurs, de ne pouvoir être utile aux personnes malheureuses, douleurs qui amortissent (*sic*) les facultés qu'elle invoque aujourd'hui pour son existence.

Les personnes de la province sont priées d'affranchir leurs lettres.

STÉPHANIE-LOUISE DE BOURBON.

